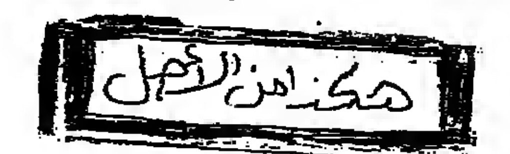


Initiatives : 15 pages d'offres d'emplois

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15048 – 7 F - MERCREDI 16 JUIN 1993 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

De Vienne à Sarajevo

DANS un monde où – nouvel ordre ou pas – l'on continue de massacrer, torturer et piller allègrement, à notre porte et sous nos yeux, mais le plus souvent loin des caméras indiscrètes, il n'est pas totalement inutile que les Nations unies patronnent à Vienne, du 14 au 25 juin, une conférence sur les droits de l'homme réunissant quelque trois mille délégués, dont un millier d'officiels représentant plus de cent soixante Etats. Mais le risque est grand que, faute d'un large consensus, la grand-messe humanitaire de Vienne se réduise, au bout du compte, à un exercice incantatoire et stérile.

L'immense mérite de la Déclaration universelle de 1948 – devenue la Bible en ce domaine – est, comme son nom l'indique, d'affirmer la transcendance des droits de l'homme, opposables à tous à tout moment – en premier lieu aux Etats – et de souligner leur caractère normatif. La faiblesse de ce texte fondateur, dont les trente articles embrassent toutes les activités humaines, est de donner prise à des interprétations contradictoires, et souvent restrictives des dogmes sacrés qu'il proclame.

VOILA pourquoi, tout en prétendant se réclamer des mêmes principes, qu'ils ont tous approuvés, les Etats représentés à Vienne en ont des conceptions différentes, voire contraires, et ne s'estiment pas tenus aux mêmes obligations. Lors des réunions préparatoires à la conférence, organisées par l'ONU à l'échelon régional, on a vu ressurgir le vieux – et pénible – débat entre partisans et adversaires de l'universalité des droits de l'homme.

On se croirait revenu aux plus belles heures de l'affrontement Nord-Sud, lorsque, dans les années 70, le tiers-monde, largement dictatorial, empruntait aux concepts marxistes – des « droits économiques » aux « libertés formelles », voire « bourgeoises » – pour rejeter les leçons de démocratie de l'Occident. Ce dernier, il est vrai, prenait souvent des libertés, dans le choix de ses alliés, avec ses propres préceptes. Mais, aujourd'hui, le paysage mondial a changé du tout au tout. La mort du communisme et la fin de la guerre froide ont déplacé le débat. Le lobby des pays « relativistes » ne brandit plus les arguties de l'idéologie, mais celles de la religion, de l'Histoire et des traditions.

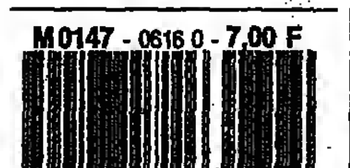
AU nom de ces alibis culturels commodes, et de la suprématie des droits collectifs – tous respectables au demeurant – sur les libertés individuelles, une « Sainte-Alliance » en majorité asiatique – qui regroupe, entre autre, la Chine, l'Inde, la Birmanie et l'Iran – refuse de se voir imposer les « valeurs de l'Occident ».

En vérité, chacun de ces Etats aspire, pour des raisons souvent suspectes, à rester maître chez soi. En toute spécificité « culturelle », les plus autoritaires entendent bien continuer de réprimer à l'ombre de leurs frontières, sans devoir rendre de comptes. Ils mènent un combat d'arrière-garde, au rebours d'une évolution du monde qui a vu, ces dernières années, progresser la démocratie – notamment en Afrique et en Amérique latine – et reculer les bornes de la souveraineté, au nom du « devoir d'ingérence » humanitaire.

Mais leur cynisme se nourrit aussi de l'impuissance de l'Occident à faire respecter le droit, notamment dans l'ex-Yougoslavie. Au fait, que pense-t-on des discussions de Vienne dans les caves, si proches, de Sarajevo ?

Lire page 5 l'article de notre envoyée spéciale
ISABELLE VICHNIAC

M 0147 - 0616 0 - 7,00 F



Alors qu'une partie de la majorité souhaite durcir le projet de loi contre l'immigration

Le gouvernement veut rendre plus difficiles les mariages mixtes et le regroupement familial

L'Assemblée nationale commençait, mardi 15 juin, l'examen du projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France. Ce texte se propose de limiter les trois principaux flux d'immigration que sont les mariages, l'application du droit d'asile et le regroupement familial. Les députés de la majorité sont divisés, les uns, derrière Jean-Pierre Philibert, rapporteur UDF de la commission des lois, cherchant à l'assouplir, les autres, derrière Alain Marsaud (RPR), voulant au contraire le durcir. M. Pasqua a précisé, mardi, que les mesures proposées « ne visent en rien les étrangers qui sont installés légalement sur notre territoire », mais tendent à « stopper l'immigration clandestine et mettre un terme aux abus ».

Clandestins sous Pasqua

par Philippe Bernard

Ce soir-là, Demba C., éboueur de professioo, sénégalais de nationalité et immigré clandestin de condition, a pris un coup de sang en regardant le journal télévisé. Il a suffi pour cela que l'image de Charles Pasqua apparaisse dans cette chambre de foyer pour immigrés où il a trouvé refuge. *« Pasqua, il parle pour les Français qui ne nous aiment pas et les trois quarts des gens sont avec lui »*, indique, selon un sondage personnel, ce Sénégalais en costume-cravate mais sans papiers depuis 1983.

C'est peu dire que le retour place Beauvau de l'homme du charter des « 101 Maliens » a mis en émoi les immigrés en situation irrégulière. *« En Afrique, on l'appelle* « le diable » », explique un compatriote de Demba C. Pour les quelque 350 000 étrangers « illégaux » (1), dont nombre d'Africains noirs qui ont pris l'habitude de vivre entre les mailles du filet policier et administratif, le nom du ministre de l'intérieur signifie d'abord « plus de contrôles, de reconduites à la frontière, d'embûches quotidiennes ».

L'homme fait peur, indépendamment de ses projets de loi. *« Ma cousine était dans le charter des 101 pour Bamako en 1986. Elle était revenue en France avec les socialistes. Elle vient de décider de repartir au pays plutôt que de risquer d'être encore humiliée par Pasqua »*, raconte une Malienne en guise d'hommage involontaire à l'efficacité dissuasive du ministre d'Etat. Au-delà des réactions individuelle, les « irréguliers », plus encore que la moyenne des étrangers, vivent le retour de la droite comme le signal d'une nouvelle vague d'hostilité à leur égard. A entendre certains, les passants se feraient plus hostiles, les guichetiers plus méprisants et les employeurs plus réservés encore.

Abdou, trente-deux ans, vient ainsi de perdre subitement son travail. Le patron du bâtiment qui l'employait comme manœuvre sur les chantiers depuis des mois ne s'était guère ému jusqu'à présent de sa fausse carte de travail, trop grossière pour être présentée à un policier mais indispensable pour obtenir un emploi et l'immatriculation à la sécurité sociale (2).

Lire la suite et nos informations page 7

(1) Estimation du Bureau international du travail pour 1991.

(2) Le projet de loi Pasqua devrait supprimer, pour l'avenir, cette possibilité en obligeant les organismes de sécurité sociale à vérifier la régularité du séjour de tout nouvel immatriculé.

La crise du logement social



Lire page 22 nos informations sur le 54e congrès des HLM à Lyon et sur la nouvelle politique immobilière à Paris, annoncée par Jacques Chirac

Bosnie : le plan de paix amendé ?

A la veille du sommet qui devait réunir, mercredi 16 juin, à Genève, les présidents serbe, croate et bosniaque, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali a estimé que le plan Vance-Owen de règlement du conflit dans l'ex-Yougoslavie devait être « amendé » et il a suggéré, dans ce contexte, une nouvelle session de la conférence internationale, qui s'était tenue à Londres en août 1992.

page 6

Un entretien avec le président du Pérou

Régulièrement élu en juin 1990, Alberto Fujimori s'est livré le 5 avril 1992 à un « coup d'Etat civil ». Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il affirme que les institutions démocratiques étaient incapables de faire face au terrorisme du Sentier lumineux.

page 4

L'économie, tous freins serrés

La désescalade des taux d'intérêt à court terme, ralentie par la solidarité monétaire avec l'Allemagne, reste insuffisante pour les PME

par François Renard

Pour la première fois depuis 1967, à part une courte tentative d'à peine un mois, en octobre 1991, la Banque de France a pu ramener son principal taux directeur au-dessous de celui de la Banque fédérale d'Allemagne. Lundi 14 juin, l'institut d'émission français, profitant de l'excellente tenue du franc vis-à-vis du mark, qui retombait à son cours du printemps dernier (3,3630 francs), a été en mesure d'abaisser de 7,50 % à 7,25 % son principal taux directeur et porter de 0,10 point à 0,35 point l'écart qui le sépare de celui de la Banque fédérale d'Allemagne (7,60 %, le taux des pensions).

Depuis le début d'avril, la désescalade des taux à court terme en France frôle les 2 points et demi, et des banques ont pu ramener leur taux de base de 10 % à 8,60 %. De quoi, en théorie, satisfaire le gouvernement de M. Balladur. Mais le plus dur reste à faire. Tout d'abord, il faut modérer la satisfaction officielle car, en Belgique et aux Pays-Bas, les banques centrales ont déjà, depuis un certain temps, pu ramener le loyer de l'argent à court terme à 0,40 point au-dessous de celui de l'Allemagne, avantage que la France vient à peine d'obtenir et que ces deux pays ne peuvent plus élargir.

Ensuite, et c'est là le point capital, la baisse des taux actuellement constatée n'allège guère les frais financiers des entreprises, bien au contraire. Auparavant, il fallait soustraire à des taux nominaux, 10 % par exemple, celui de l'inflation (3 %), ce qui conduisait à des taux réels de 7 %, encore bien moins lorsque l'inflation faisait rage. Aujourd'hui, avec le plus souvent 5 % de diminution des prix industriels, il ne faut plus soustraire l'inflation mais ajouter la diminution de ces prix, de sorte que les taux réels deviennent supérieurs aux taux nominaux et battent tous leurs records.

On peut donc avancer qu'à l'heure actuelle l'économie française, en pleine récession, avec un taux de chômage historique et un taux d'inflation de 2 % tout à fait modeste, marche tous freins serrés. Bien plus : les entreprises françaises, pour leur fonctionnement, dépendent bien plus des taux à court terme que les entreprises allemandes, financées essentiellement à moyen et long terme, donc à des taux plus raisonnables. C'est ainsi que, dans notre pays, une PME, compte tenu de la diminution de ses prix de vente, peut voir monter à 10 ou 12 % ou même davantage le coût de son découvert bancaire.

Lire la suite et nos informations page 23

Le Velvet ressuscité

Le groupe fondateur du rock moderne revit pour une tournée européenne

PRAGUE

de notre envoyé spécial

C'est la première fois que le Velvet Underground apparaît au grand jour. Entre 1965 et 1971, lorsque le groupe enregistrait et se produisait sur scène, peu de gens surent l'entendre.

Après la dissolution de son dernier avatar, l'influence du Velvet se fit sentir *in abstentia* dans chacune des vagues qui agitèrent le rock jusqu'à devenir une référence esthétique absolue, le seul point de repère universel, avec les premiers enregistrements d'Elvis Presley. Le 1er juin, à Edimbourg, Lou Reed, John Cale, Moe Tucker et Sterling Morrison sont montés sur scène, pour le premier concert d'une tournée européenne, mais aussi pour porter sur leurs épaules de quinquagénaires tout le poids d'un mythe. Celui d'un quatuor new-yorkais, maudit par la critique et le public, qui allait à rebours de l'optimisme des années 60.

THOMAS SOTINEL

Lire la suite page 15

Les Douze harmonisent la durée de protection des droits d'auteurs

Un accord sur les droits d'auteur, intervenu le 14 juin à Luxembourg étend à l'ensemble des pays de la CEE les dispositions actuellement en vigueur en France pour les œuvres musicales : les droits d'auteur (écrivains, réalisateurs, compositeurs...) seront protégés, à partir d'une date qui n'a pas été encore fixée, pendant soixante-dix ans. Les droits voisins (ceux des interprètes ou producteurs d'œuvres musicales, par exemple) le seront pendant cinquante ans.

page 16

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

RPR

Contre la dénationalisation de la monnaie

par Franck Borotra, Pierre Mazeaud et Robert Pandraud

VOILA la France plongée dans une crise économique et sociale d'une gravité extrême. Pour tenter d'enrayer l'explosion du chômage, de ralentir le rythme des faillites, d'assurer la solidarité et de restaurer l'Etat, le gouvernement a engagé une politique de redressement.

Nul ne saurait ni souhaiter son échec ni contribuer à la faire échouer. Il est vital que le gouvernement réussisse à sortir l'économie de la spirale déflationniste dans laquelle elle s'enfonce. Dans ces conditions, tout ce qui pourrait affaiblir le gouvernement serait un mauvais coup porté au pays.

Il est normal que l'opposition s'oppose à l'action gouvernementale. Il est nécessaire que la majorité soutienne le gouvernement auquel elle a accordé sa confiance pour qu'il ait les moyens d'aller jusqu'au bout de sa démarche. C'est la raison pour laquelle nombreux sont les parlementaires de la majorité qui n'ont pas souhaité s'opposer au projet de loi portant réforme des statuts de la Banque de France et ont choisi de s'abstenir ou de ne pas prendre part au vote, alors même qu'ils sont profondément en désaccord avec la philosophie de ce texte.

Car malgré toutes les prudences de vocabulaire, malgré toutes les arguties, malgré toutes les astuces dialectiques, ce projet est contraire à une certaine idée de la République, il peut se révéler un jour dangereux pour notre économie et il porte en germe d'insolubles conflits entre le pouvoir politique et les autorités monétaires.

La dénationalisation de la monnaie va dans le sens de cette méfiance croissante vis-à-vis du politique qui est tellement à la mode, et qui est tout le contraire de la République. Il est nécessaire de vouloir recentrer l'Etat, il est utile de vouloir le débarrasser des tâches périphériques qui l'encombrent. Mais en s'attaquant à la monnaie qui est une mission régalienne, on met en cause le service public et l'intérêt général. Or c'est bien par-là que commence la République : par la conviction qu'au-dessus des intérêts particuliers, au-dessus des groupes de pression, il y a un intérêt général et une solidarité nationale.

L'Allemagne et les Etats-Unis ont des banques centrales indépendantes. Mais ni l'Allemagne ni les Etats-Unis n'ont choisi notre modèle de République. Nous avons depuis toujours fait le choix de l'Etat-nation. Ils ont fait le choix du fédéralisme. Allons-nous donc passer notre temps à nous renier pour essayer d'imiter les autres au lieu de nous efforcer de tirer le meilleur parti de ce que nous sommes ?

Nous voilà en train de courir vers le modèle américain de la concurrence des pouvoirs et de l'Etat minimum comme si au bout de cette course éperdue il y avait quelque promesse messianique de prospérité et de démocratie. Comme si la démocratie avait réellement quelque chose à gagner à un système dans lequel on confie un pouvoir exorbitant à un clan de technocrates et de notables, irrévocables de surcroît, tellement indépendants qu'ils n'ont d'ordre à recevoir de personne ni de comptes à rendre à personne. A personne, y compris aux représentants de la nation auxquels la réforme ne donne aucun moyen de censurer la politique monétaire. Comme si cette politique devait être forcément la bonne. Comme si l'expertise du Comité de politique monétaire le plaçait au-dessus du Parlement.

Bien sûr, comme aux Etats-Unis, comme en Allemagne, le gouvernement gardera officiellement la maîtrise de la parité de change. Mais comme on ne peut pas dissocier la politique monétaire et la politique de change, la Banque centrale pourra toujours avoir le dernier mot en intervenant sur le marché monétaire pour annuler les effets des interventions sur le marché des changes.

Donc, avec ou sans le change, ce qu'on nous propose c'est bel et bien l'indépendance totale, au point qu'aucune majorité parlementaire ne pourra plus peser sur aucune politique monétaire même lorsque celle-ci sera désastreuse.

Cette indépendance nous donne-t-elle au moins la garantie de la prospérité ?

La mission de la Banque de France sera de défendre la stabilité des prix. Mais personne ne sait précisément ce que c'est que la stabilité des prix, ni comment il faut arbitrer quand l'économie s'effondre et que le chômage explose. En vérité, tout est affaire de circonstances, et en pratique, quoi qu'on en dise, le Comité de politique monétaire fera ce qu'il voudra sans risquer aucune censure. Alors, avec les meilleures intentions du monde, on peut toujours préciser que son action doit s'inscrire dans le cadre de la politique du gouvernement, cela n'engage à rien, ni personne.

Les leçons de l'histoire

L'absence de toute sanction est évidemment décisive.

Car contrairement à ce qui se passe pour un gouvernement dont la responsabilité peut être mise en cause, nul n'a de prise directe et efficace sur une banque centrale indépendante pour la faire changer de cap quand elle fait une politique erronée. Et l'histoire nous enseigne à quel point cela peut conduire au désastre.

Car c'est bien une banque centrale indépendante qui faisait la politique monétaire de la République de Weimar quand l'hyperinflation ravageait l'Allemagne et faisait le lit du nazisme. Et c'était une banque centrale encore plus indépendante qui au début des années 30 forgeait aux Etats-Unis la déflation monétaire qui allait engloutir une bonne partie du système bancaire et créer une dépression mondiale qui ne s'achèverait qu'avec la guerre. Et depuis cinquante ans, est-on bien sûr que la Banque de réserve fédérale a assuré au mieux la stabilité des prix et du dollar ? Et depuis la chute du mur de Berlin est-on bien sûr que la Bundesbank a fait ce qu'il y avait de mieux à faire pour la prospérité allemande ?

N'y a-t-il vraiment qu'un seul modèle, qu'une seule voie, qu'une seule politique possible qui serait valable, en tous lieux, et en toutes circonstances ? Faut-il donc être convaincu qu'il n'y a pas le choix, qu'il n'y a pas d'arbitrage possible, que tout cela n'est qu'une affaire de techniciens, sans interférence avec les choix de société, avec les systèmes de valeurs, avec les paris sur l'avenir. Au point de se lier les mains pour être bien sûr de ne pas s'égarer, de ne pas céder à la tentation, de ne pas se laisser aller ?

Mais ne faut-il pas alors renoncer à toute politique économique ? Ne faut-il pas renoncer à réhabiliter la politique puisqu'on est décidé à consacrer son impuissance ? On peut, bien sûr, parier qu'au bout du compte le politique finira toujours par l'emporter. Seulement, comme aucune procédure n'est prévue pour résoudre les conflits qui pourraient surgir entre le gouvernement et le Comité de politique monétaire, tout sera réglé par les rapports de forces. Or il y aura fatalement des conflits. On l'a vu souvent aux Etats-Unis et on le voit depuis quelques années en Allemagne. Quels sera le coût économique d'une opposition radicale entre d'une part la politique budgétaire et la politique de change et, d'autre part, la politique monétaire ?

Bien sûr, ce qu'une loi a fait, une autre loi peut le défaire, encore que le traité de Maastricht s'imposera à la loi interne et qu'aucune loi postérieure ne saurait alors l'emporter sur celui-ci. Il y aurait de toute façon quelque danger à changer sans arrêt les statuts de la Banque centrale au risque pour le coup de porter vraiment atteinte à sa crédibilité !

► **Franck Borotra (Yvelines), Pierre Mazeaud (Haute-Savoie) et Robert Pandraud (Seine-Saint-Denis) sont députés RPR.**

La nation n'est pas une ethnie

par Jean-Louis Debré

PARLER d'identité nationale eût été, il y a quelques années, pour un homme public, risqué, voire suspect. Intolérant ou réactionnaire aurait-on immédiatement répliqué dans les cénacles où se fait l'opinion et se construit l'image des politiques. Et pourtant, c'est parce que trop longtemps nous avons eu peur d'évoquer ce concept, certes ambigu et difficile à manier, que d'autres s'en sont emparés sans vergogne, l'utilisant à tout propos et en toutes circonstances comme une arme de guerre contre l'étranger, l'assimilant au réflexe de défense d'une minorité ethnique assiégée s'imaginant en péril.

J'ai une autre idée de la nation que M. Le Pen ; il n'y a pas, pour moi, les Français de souche et les Français d'adoption, les Français de race blanche et les Français de couleur, mais des hommes qui, quelle que soit leur origine, sont unis par le sentiment d'appartenir à une même communauté et acceptent d'assumer les droits et les devoirs qui en découlent et en assurent la pérennité. Il n'y a pas d'identité nationale qui vaille sans qu'existe un pacte social entre les individus suffisamment forts pour fonder un respect des règles établies pour tous.

Aussi la nation n'est-elle pas une caste, une ethnie. C'est une organisation de la vie collective ouverte à chacun s'il veut bien adhérer aux lois qui en déterminent les formes. Là est le sens profond du message républicain : il rejette l'instauration, sur le territoire national, de ghettos fondés sur la race, juxtaposés en autant de clans indifférents les uns aux autres et régis par des usages internes. Il éradique les particularismes locaux ou régionaux, obstacles à l'unité du pays et source de déséquilibres et d'inégalités accrues entre riches et pauvres. Il refuse la mise sous tutelle de cette communauté d'hommes libres que constitue la nation par des organisations prétendument supérieures, arc-boutées sur leurs certitudes idéologiques et leur volonté uniformisatrice, mais privée de la légitimité démocratique que seul autorise un véritable contrat social et politique entre les êtres.

C'est parce que ce contrat existe que l'identité nationale est une réalité puissante, une expérience vieille de plusieurs siècles qui s'incarne dans le symbole fort d'un Etat respecté, instrument d'une volonté générale, d'une politique claire et convaincue, dictée par une majorité et acceptée par une minorité. C'est parce qu'il est librement consenti qu'il n'est pas ressenti comme une oppression mais comme un moment d'équilibre entre les droits de l'individu et l'existence d'une communauté organisée.

Que ce lien initial se distende, que les conditions qui le rendaient possible disparaissent, et voilà l'identité nationale réduite à ses signes extérieurs, incomprise et bientôt vilipendée. On assimile alors patriotisme et chauvinisme, nation et nationalisme, Etat et bureaucratie, République et contrainte.

« Vivre ensemble »

Ces considérations apparemment abstraites nous renvoient dramatiquement à la situation d'aujourd'hui. Posons-nous une question très simple. Que reste-t-il de notre volonté de vivre ensemble ? J'aurais tendance à répondre avec pessimisme, en apercevant les menaces qui pèsent sur la Nation.

D'un côté, voilà qu'on s'échine à construire à tout prix une petite Europe sans âme et sans personnalité, libre marché ouvert à tous les impérialismes économiques et culturels, là où nous avions besoin d'une grande Europe, solidaire, respectueuse des nations, et éprise d'une volonté de coopération en son sein. Cette hydre technocratique, incapable de défendre les intérêts économiques et commerciaux des pays membres – imprudemment confiés, il est vrai, à des fonctionnaires sans mandat populaire – bride trop souvent notre capacité d'initiative sans nous apporter un surcroît d'autonomie et de puissance, seules justifications aux restrictions apportées à notre souveraineté.

Dans un monde où les blocs idéologiques se fissurent, où les peuples retrouvent, en Europe, une identité nationale qui leur avait été confisquée, le rôle de la France n'est pas de prôner ou de cautionner, à contre-courant de l'Histoire, l'instauration d'un ensemble supranational, dominé par le culte du libre-échange. Il est au contraire fidèle à sa tradition et à son génie d'indiquer que le retour de la nation ne doit pas prendre la forme hideuse de la purification ethnique, mais d'un modèle démocratique fondé sur la souveraineté populaire.

De l'autre, voilà que les collectivités locales prennent de plus en plus de place et qu'elles veulent s'arroger des pouvoirs nouveaux en matière d'éducation, de sécurité, ou d'équipements. Quelle autorité peut-il rester à l'Etat pour lui permettre d'aménager le territoire et de remédier aux déséquilibres inévitables que produit la coexistence des régions riches et des régions pauvres, c'est-à-dire pour affirmer qu'il est le garant de la cohésion du pays, gage de son identité ?

Rénover le modèle républicain

En toile de fond de cette interrogation, les élus que nous sommes peuvent constater quotidiennement la montée du chômage, qui met en péril l'unité de la société et sa confiance en elle-même, facilite la progression de la délinquance et ouvre la voie à la recherche de boucs émissaires.

La règle commune n'est plus respectée car, n'en ressentant plus les bienfaits, on ne l'intériorise plus. La perte des repères, résultat de difficultés d'ordre multiple, amène le règne du chacun pour soi, de la justice individuelle et le déclin de la conscience que nous faisons partie d'une même nation.

La dilution progressive de l'autorité de l'Etat, mis dans l'incapacité de contrôler efficacement les frontières, de réprimer l'immigration clandestine, de lutter contre la délinquance dans certains quartiers où les forces de l'ordre ne peuvent plus pénétrer, risque de discréditer l'idée même d'une collectivité civilisée et attachée aux droits des gens.

Je m'en voudrais de céder à un pessimisme excessif. Je crois en mon pays et aux valeurs de liberté et d'égalité entre les hommes qui constituent au travers des siècles son idéal. Mais il me semble que nous sommes aujourd'hui à un tournant et qu'il faut dire aux Français : nous pouvons choisir la pente de l'incivisme, de la dislocation sociale et, au final, la perte de notre identité. Mais ce n'est pas la direction que les gaullistes veulent emprunter. Nous voulons au contraire, car ce sont les deux faces d'une même ambition, réunifier la France et rénover la République.

Il faut réaffirmer les valeurs fondamentales qui les fondent, sans avoir peur de le faire. Le projet de réforme du code de la nationalité s'inscrit dans cette perspective : il vise à intégrer les étrangers qui le souhaitent à une communauté qui existe et qui n'a à se renier. Il faut aussi ne pas avoir peur d'appliquer la loi et de la renforcer le cas échéant : c'est le sens des mesures prises par le gouvernement pour assurer une meilleure sécurité des citoyens. Mais je ne m'arrêterai pas là. La rénovation que j'appelle passe par un civisme retrouvé et par une adaptation du modèle républicain issu de la IIIe République aux conditions de notre temps.

Nous avons là un vaste sujet de réflexion. C'est à nous, gaullistes, qui avons su en 1958 réconcilier le pays légal avec le pays réel, de le refaire aujourd'hui. Le gouvernement l'a entrepris, mais il n'aura pas le temps ni la liberté politique de le faire. C'est à Jacques Chirac qu'il appartient de proposer aux Français les grands axes de cette moderne réunification qui, débouchant sur une identité nationale sereine et assumée, doit servir d'exemple aux peuples d'Europe.

► **Jean-Louis Debré est adjoint au secrétaire général du RPR.**

Les évêques ont tort

par Bruno Bourg-Broc, Colette Codaccioni, Bernard de Froment et Patrice Martin-Lalande

PARTANT de la phrase célèbre du Christ : *« Rendez à César ce qui est à César... »*, certains estiment que les clercs, et au premier rang d'entre eux le pape et les évêques, sortiraient de leur rôle lorsqu'ils s'aventurent hors des sentiers balisés du strict commentaire des textes sacrés et de la morale individuelle.

Chrétiens engagés et hommes politiques non moins fermes dans nos convictions, nous ne faisons pas nôtre une conception aussi restrictive du rôle de nos pasteurs, à qui il revient de dire à César et à la société ce qui est évangélique, ou du moins ce qui ne l'est pas...

Encore faut-il que les clercs, comme chacun d'entre nous d'ailleurs, s'expriment avec discernement et qu'ils ne confondent pas « bons sentiments » et « bonne politique » : l'enfer, du moins dans ce bas monde, est pavé de bonnes intentions... Ainsi, sans dénier aux hommes d'Eglise le droit de s'exprimer sur des sujets tels que la réforme du code de la nationalité ou l'immigration et les conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France, nous pensons que certains d'entre eux manquent singulièrement de clairvoyance en faisant part de leurs préoccupations quant au contenu des projets et propositions de textes dont le Parlement est actuellement saisi.

Non, nous le disons avec force, les réformes que nous nous apprêtons à voter, avec d'ailleurs le soutien de l'immense majorité des Français qui nous ont élus ou réélus notamment pour cela, ne sont en rien contraires à la tradition d'hospitalité de la France et au souci du prochain.

En revanche, et c'est pourquoi il fallait réagir, la poursuite de l'évolution actuelle, caractérisée par une immigration incontrôlée, l'absence d'intégration d'une partie croissante de la population étrangère, la constitution de ghettos dans des banlieues devenues invivables et la montée du chômage, était porteuse de risques très importants pour notre société, et notamment pour les plus démunis, parmi lesquels les étrangers, devenus les boucs émissaires de la crise !

Les mesures prévues dans les textes en cours de discussion sont, nous semble-t-il, de nature à renforcer la cohésion nationale et à permettre une meilleure insertion des étrangers sur notre territoire. Sur le premier point, nous estimons que les conditions d'acquisition de la nationalité ne peuvent être laissées totalement au hasard et qu'un enfant né de parents étrangers ne doit pas, par le seul fait qu'il est né en France, acquérir la nationalité française. La démarche volontaire qui sera désormais exigée des jeunes placés dans une telle situation, entre leurs seizième et vingt et unième anniversaires, loin d'être vexatoire, est, au contraire, la reconnaissance de leur libre arbitre.

Sur l'autre sujet, l'entrée et le séjour des étrangers en France, qui ne voit que nos frontières sont devenues des passoires, que les infractions au séjour sont nombreuses et que les mesures d'éloignement pour séjour irrégulier ne sont pas exécutées (8 638 mesures sur 48 859 prononcées ont été effectivement exécutées en 1992) ? Qui ne voit que la procédure de demande d'asile a été détournée de sa finalité et que le regroupement familial, loin de permettre seulement au travailleur étranger de vivre dignement au milieu des siens, est utilisé par des « patriarches » africains polygames ainsi que comme un moyen de faire venir en France, quelques mois avant leur majorité, des adolescents prêts à entrer sur le marché du travail ? L'ensemble des mesures figurant dans le projet de loi discuté les 15, 16 et 17 juin à l'Assemblée nationale n'a d'autre finalité que de permettre de remédier aux lacunes de l'ordonnance du 2 novembre 1945.

Enfin, il va de soi qu'un renforcement des contrôles d'identité tel que celui qui nous est proposé dans un troisième texte n'est pas de nature à porter atteinte aux libertés individuelles, même s'il conviendra naturellement de s'assurer que la police appliquera, elle aussi, avec « discernement » les nouvelles dispositions prises pour mieux assurer la sécurité de nos concitoyens.

L'étude de ces projets nous conforte bien dans l'idée que, s'il n'y a pas une politique chrétienne, il y a certainement une manière chrétienne de pratiquer la politique. En votant ces textes, nous n'avons pas concience, bien au contraire, d'y déroger. L'angélisme comme le cynisme sont tout aussi dangereux. En adoptant ces lois, la nouvelle majorité évitera ce double écueil.

► **Bruno Bourg-Broc (Marne), Colette Codaccioni (Nord), Bernard de Froment (Creuse) et Patrice Martin-Lalande (Loir-et-Cher) sont députés RPR.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

SOMALIE : après la mort d'au moins quatorze civils

L'ONU accuse le général Aïdid d'utiliser des femmes et des enfants comme « boucliers humains »

Le porte-parole officiel des Nations unies à New-York, Joe Sills, a explicitement accusé le chef de guerre Mohamed Farah Aïdid, lundi 14 juin, d'utiliser des femmes et des enfants comme « boucliers humains ». M. Sills a indiqué que des « agitateurs » se trouvaient derrière des femmes et des enfants lors de la manifestation « organisée » de dimanche – qui a fait quatorze morts – et que les « casques bleus » pakistanais avaient eux-mêmes « riposté » à des tirs.

Dans un rapport préliminaire au Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a écrit que « bien que l'enquête (sur la mort des quatorze civils) ne soit pas complètement terminée, il ressort qu'il y a eu conspiration en vue de commettre des actes prémédités de violence ». M. Boutros-Ghali a « regretté profondément les pertes en vies humaines parmi les innocents », et affirmé que les opérations des militaires de l'ONU vont continuer, avec une « poursuite agressive du processus de désarmement ».

Les Etats-Unis considèrent le général Aïdid comme une « brute », mais se refusent pour le moment à l'écarter d'un règlement politique de la crise, a indiqué lundi le département d'Etat. Le département américain de la défense a annoncé lundi l'envoi de six hélicoptères de combat supplémentaires en Somalie. Selon un haut responsable du Pentagone, les Etats-Unis vont poursuivre leurs raids aériens. L'Italie, qui entretient le deuxième plus gros contingent de l'ONUSOM (2 400 hommes) en Somalie, s'est montrée préoccupée par le recours à la force. La France a, pour sa part, exprimé lundi ses « regrets » après la mort de civils somaliens, soulignant sa volonté de voir un « désarmement réel des factions somaliennes ». Dans un communiqué publié à Nairobi, l'organisation humanitaire Médecins sans Frontières (MSF) a « condamné le meurtre de civils par des troupes de l'ONUSOM » et estimé que la riposte de l'ONU au meurtre de vingt-trois soldats pakistanais était « complètement disproportionnée ». L'association humanitaire internationale Care a demandé à l'ONU « de cesser toute activité militaire et de faire tout son possible pour ramener la confiance chez le peuple somalien ». – (AFP, Reuter.)

Bavure

MOGADISCIO

de notre envoyé spécial

Une bouilloire, trois tabourets en bois et un brasero autour d'une mare de sang : une roquette vient d'exploser sur l'échoppe d'une vendeuse de thé installée à l'ombre d'un acacia. La patronne s'est écroulée, atteinte au visage par un éclat ; un passant a été touché au bras. Quelques secondes plus tard, l'hélicoptère revient en rase-mottes, semant une véritable panique dans la foule et parmi ceux qui se portaient déjà au secours des blessés.

Nouveaux tirs de missiles, qui éclatent cette fois avec fracas à 50 mètres de là. L'hélicoptère repasse une troisième fois, mais simplement pour évaluer, semble-t-il, les résultats de sa mission menée de jour en pleine ville. Le premier coup était à l'évidence une bavure, le deuxième a touché sa vraie cible : l'épave d'un lance-roquettes multiple, abandonnée dans la cour d'une maison. Un engin qui, au dire des habitants, était là depuis des mois et que les « marines » avaient même examiné plusieurs fois.

Un baluchon sur la tête ou ficelé sur une brouette, les habitants commencent à quitter ce quartier, vraiment trop proche des positions du général Aïdid, qui a encore été touché dans la nuit de dimanche à lundi par les bombes des avions AC-130. Selon des témoins qui l'ont vu visiter son garage détruit, à 20 mètres de sa résidence, le chef de guerre babr gedir semblait visiblement ébranlé par ces bombardements, qui ont visé par deux fois les abords de sa maison. Dans l'après-midi, au cours d'une conférence de presse, le général a critiqué une fois de plus la résolution 837 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui *« frustre le peuple somalien de ses aspirations »*.

La destruction de Radio-Mogadiscio (qu'il contrôlait) rappelle, dit-il, *« la censure du temps de la dictature de l'ancien président Syad Barré »*. *« Je suis prêt à coopérer avec les Nations unies, mais elles doivent cesser leurs agressions »*, dit-il. Son discours est le même que lors de sa dernière conférence de presse, vingt-quatre heures avant le début de l'opération militaire de l'ONU. Mais le ton est beaucoup moins virulent. Le général tend à se faire passer pour le seul représentant du peuple somalien, alors qu'il est aujourd'hui piégé dans la partie sud de Mogadiscio et que ses adversaires, les Abgals de Mogadiscio-Nord, les Majertines du Nord-Est, les Darods du Sud, attendent *« son arrestation par les troupes de l'ONU ou, mieux, son élimination »*.

En fin de matinée, les partisans du général, moins nombreux que la veille, se sont retrouvés sur la place du 21-Octobre aux cris de *« Clinton colonialiste ! »*. Un cortège est parti brusquement en direction du carrefour « K4 » où, dimanche, les « casques bleus » pakistanais ont tué plus de quatorze manifestants. Mais il s'est dispersé après quelques centaines de mètres, hésitant sans doute à se frotter une nouvelle fois aux gardiens du « K4 ».

Moins de risques... pour les soldats

Fait assez rare pour être noté – car les soldats américains ont quasiment disparu de Mogadiscio – quelques « marines » ont été vus à ce carrefour. Leur mission : conseiller leurs collègues pakistanais sur le contrôle des foules en milieu urbain, en leur apprenant notamment à utiliser des grenades lacrymogènes, afin d'éviter une nouvelle tuerie. Les 1 200 soldats américains de la force de réaction rapide (le noyau dur de l'opération de l'ONUSOM) ont choisi d'opérer à distance sur Mogadiscio-Sud, avec leurs AC-130, mais aussi à bord d'hélicoptères.

Après la bavure de lundi matin, le porte-parole militaire de l'ONUSOM a dû expliquer, une fois de plus, que ces interventions aériennes présentaient le moins de risques... pour les soldats. Une opération terrestre permettrait d'éloigner les civils qui vivent dans le voisinage des cibles. Mais, pour le major David Stockwell, *« nos hommes pourraient se trouver confrontés à une foule hostile, voire agressés, comme lors du massacre des « casques bleus » le 5 juin dernier »*. L'enquête menée par des membres de l'ONUSOM sur la tuerie du 5 juin se poursuit. Selon les éléments disponibles, le général Aïdid sera lourdement reconnu responsable, pour avoir fait organiser *« un véritable guet-apens contre les soldats pakistanais, sauvagement agressés alors qu'ils distribuaient des vivres à la population »*. Pour le moment, le général est toujours libre de ses mouvements. Mais il ne quitte sa résidence que pour aller présenter ses condoléances aux familles des victimes des bombardements.

JEAN HÉLÈNE

Les sociaux-démocrates réclament le retrait des « casques bleus » allemands

BERLIN

de notre correspondant

Les combats en Somalie pourraient amener le chancelier Kohl à retirer les premiers « casques bleus » allemands qui y ont été déployés dans le cadre de la force des Nations unies et bloquer l'arrivée du contingent promis par l'Allemagne. Le tribunal constitutionnel de Karlsruhe a été saisi, lundi 14 juin, par le groupe parlementaire social-démocrate au Bundestag d'une action en référé sur la légalité, dans les circonstances actuelles, de la mission assignée par le gouvernement à la Bundeswehr. Une décision est attendue pour la semaine prochaine.

L'opération lancée par les Américains et les Nations unies contre les troupes du général Aïdid en plein Mogadiscio et le spectacle des premières victimes civiles ont réveillé en Allemagne la suspicion à l'égard de toute opération militaire violente et relancé du même coup le débat sur la présence de soldats allemands. A la demande de l'ONU, Bonn avait décidé de l'envoi en Somalie d'un contingent de 1 800 hommes affectés à des missions humanitaires et logistiques, dont 260 sont déjà sur place pour préparer l'arrivée en juillet du gros des troupes. Pour justifier sa décision, le gouvernement avait affirmé que les « casques bleus » seraient affectés dans une zone sans risque. Ses critiques font valoir que l'escalade de la violence a accru les risques de combats.

Statuant en référé à la demande du SPD sur la participation d'équipages allemands aux missions de surveillance du ciel bosniaque par les appareils AWACS de l'OTAN, la cour de Karlsruhe avait estimé que le risque couru par les aviateurs allemands était quasiment nul et que leur retrait ne s'imposait pas, en attendant le jugement sur le fond, compte tenu du préjudice international qui s'ensuivrait pour l'image de l'Allemagne.

Il est difficile de nier que les risques sont cette fois plus grands. Le gouvernement a tenté, lundi, mais en vain, de trouver une solution avec le chef du groupe parlementaire social-démocrate, Ulrich Klose. Ce dernier a mis en demeure le chancelier Kohl d'accepter les modifications de la Constitution réclamées par le SPD pour fixer de manière restrictive les missions auxquelles la Bundeswehr pourrait participer à l'étranger sous le drapeau de l'ONU.

H. de B.

POINT DE VUE

La guerre à la guerre

par Bernard Kouchner

ECHEC, fiasco de l'ONU en Somalie ? Les mots vont trop vite. Oui, je déplore le massacre préparé des « Casques bleus » pakistanais, comme le *dérapage* de *la riposte* et *ces odieuses rafales tirées dans la foule*. L'indignation est nécessaire. Elle ne doit pas faire oublier l'obstination dans la stratégie. Il y a six mois, il mourait entre cinq cents et mille enfants par jour. Il y a six mois, les manifestants des factions somaliennes s'affrontaient, laissant en une soirée deux cents morts dans Mogadiscio fracassée, et personne ne comptait ces cadavres-là.

Le peuple somalien, les vraies victimes et les organisations humanitaires ont appelé à l'aide. La communauté internationale a innové en ne se désintéressant *plus de la mort des autres*. L'ONU a envoyé les troupes pour donner à manger aux enfants et désarmer les factions. Les enfants mangent, les factions ont toujours leurs armes. Cela est déjà un renversement de l'histoire, des lois éternelles et de la brutalité des hommes. Mais comment croire que l'on puisse faire manœuvrer d'énormes armées, même des *armées* de paix, dans un pays ravagé, sans faire des morts et des douleurs. La guerre à la guerre ne se fera jamais sans risques.

Faudrait-il pour une petite bavure ou une grosse erreur demander le rapatriement des soldats et abandonner à nouveau les enfants et les familles aux massacres inéluctables et à la famine probable ? Je dis non.

On parle trop légèrement de colonialisme. Personne ne veut s'approprier la terre somalienne. Seuls nous intéressent les hommes et ceux-là, quand ils souffrent n'ont pas de nationalité. Je sais que ces opérations de protection des corps, selon la belle formule de Camus reprise par Sartre et Aron, exigent, pour être efficaces, la compréhension et la coopération des intellectuels du tiers-monde. Ce sont leurs enfants que l'on entend protéger. Ils ne peuvent pas prétendre que les massacres s'annoblissent d'être déclenchés par des armées locales. Le reproche comme le remords colonial n'imposent aucune cécité. Les fusils des pauvres font aussi des trous dans les *poitrines des pauvres*.

C'est avec ces intellectuels, à l'appel des minorités menacées, *que se construira peut-être le droit* d'ingérence, qu'il faudrait mieux nommer droit d'urgence humanitaire pour ne choquer personne. Pour l'accomplir, il convient de rêver à une armée efficace, force permanente des droits de l'homme *et de l'ONU, soldats des pays pauvres* et soldats des pays riches enfin mélangés. On improvise trop : il convient de codifier et de préciser cette nouvelle utopie humanitaire ainsi que de toujours tenter de prévenir les conflits, plutôt que de s'interroger trop tard. A Mogadiscio, comme à Sarajevo, nous avons trop tardé.

En Somalie, je garde espoir, et la France – pas seulement avec ses soldats – a un grand rôle à jouer. Au Cambodge, je garde espoir. Malgré les difficultés et les incertitudes de demain, quel progrès en quinze ans ! Les Khmers *rouges*, encore *malfaisants*, sont enfin isolés. En Bosnie, hélas, je crains que le pire ne soit en route.

Que voulons-nous ? Que les hommes se parlent avant de mourir et que la communauté internationale protège les faibles. C'est immense. Ne crachons pas sur l'ONU. Avancées, reculs, dérobades, il y a toujours du danger où il y a mouvement. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut tout faire pour protéger les vies, même quand c'est impossible. Essayons *donc* avec l'*ONU* : *nous n'avons* aucun autre instrument.

► Bernard Kouchner est ancien ministre de la santé et de l'action humanitaire.

ANGOLA : en renonçant in extremis à instaurer l'état d'urgence

Le gouvernement de Luanda reconnaît se trouver dans une impasse

Contrairement à ce qui était généralement annoncé, le premier ministre angolais, Marcelino Moco, s'est abstenu, lundi 14 juin, de demander aux députés l'instauration de l'état d'urgence pour lutter contre la détérioration de la situation militaire. Tout en promettant une prochaine riposte des troupes gouvernementales, bousculées par l'offensive de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de Jonas Savimbi, M. Moco a surtout appelé ses concitoyens à prendre conscience du danger qui menace le pays.

JOHANNESBURG

de notre correspondant en Afrique australe

L'épisode de l'état d'urgence, annoncé comme imminent depuis plusieurs jours, puis annulé *in extremis* par le premier ministre, témoigne assez bien de l'impasse dans laquelle se débat Luanda. Concrètement, son instauration n'aurait pas changé grand-chose à la situation militaire d'un pays dont les trois quarts du territoire sont déjà sous le contrôle de l'ennemi. Son seul avantage résidait dans le message politique qu'il était censé faire passer : exprimer sans ambiguïté la volonté de Luanda de résister coûte que coûte à la pression de l'adversaire.

Or, même sur ce terrain, M. Moco ne semble pas avoir eu les moyens de ses ambitions. Lundi, devant un Parlement où ses partisans sont pourtant majoritaires, il n'a pu que lancer, non sans amertume : *« Tout se passe comme si nous vivions dans deux pays différents, l'un qui s'appellerait Luanda, où l'on parle d'une guerre qui se mène très loin, dans un pays qui s'appellerait l'Angola »*.

Propos terribles qui – involontairement ? – font écho à ceux que tient souvent M. Savimbi, lorsqu'il dénonce le caractère parasitaire d'une capitale peuplée de métis ne vivant que des ressources du reste du pays peuplé, lui, de Noirs. Plus que la dénonciation du communisme, bien désuète puisque l'ancien parti unique au pouvoir à Luanda a résolument tourné le dos à ses anciennes valeurs, l'opposition Noirs-métis est aujourd'hui la principale *référence idéologique* et, sans doute, la principale force de Jonas Savimbi.

Ressources financières menacées

Mal entraînées, peu organisées et piètrement équipées, les troupes gouvernementales ont en effet bien de la peine à contenir un adversaire dont la pression militaire ne faiblit pas depuis plusieurs mois. Luanda, qui a dû reculer sur tous les fronts après la perte de Huambo en mars dernier, ne contrôle pleinement qu'une bande côtière qui s'étend du nord au sud du pays, englobant les villes de Luanda, Sumbe, Benguela et Namibe. Les capitales provinciales telles que Cuito, Menongue, Saurimo, Luena et Malange sont toutes encerclées et soumises à d'intenses bombardements de l'UNITA.

Toutes les contre-attaques lancées par le gouvernement se sont *soldées* par des échecs. En mars dernier, ses troupes avaient réussi à s'emparer de la ville de Soyo, qui fournit au pays un cinquième de sa production pétrolière. Deux mois plus tard, l'UNITA a reconquis la position, faisant peser un réel danger sur les ressources financières d'un pays qui ne vit que grâce au pétrole. Indice du piètre moral des troupes gouvernementales, le général commandant la garnison a été arrêté, accusé de *« lâcheté »* face à l'ennemi. Selon la station de l'UNITA, Radio Vorgan, il aurait été fusillé.

Les seuls succès dont Luanda peut aujourd'hui se prévaloir sont d'ordre diplomatique. Le mois dernier, les Etats-Unis qui, depuis l'indépendance de l'Angola, en 1975, avaient soutenu l'UNITA, ont *tourné casaque* en reconnaissant le gouvernement de Luanda. De la même façon, les relations se réchauffent avec Pretoria. Mais, pour le moment, Luanda n'en tire pas d'autre avantage que quelques bonnes paroles, Washington paraissant encore réticent à consentir l'aide de grande ampleur qui permettrait de tenir d'abord, de contre-attaquer ensuite.

Réunis récemment à Washington, les représentants du Portugal, des Etats-Unis et de la Russie – pays qui avaient parrainé en mai 1991 l'accord de paix devant mettre fin à seize ans de guerre civile – ont livré un diagnostic pessimiste de la situation. *« Seul un accord politique peut mettre fin à la guerre »*, ont-ils conclu, pour la énième fois, à l'issue de leurs entretiens. Malheureusement, Jonas Savimbi ne l'entend pas de la même oreille. En dépit des déclarations de ses lieutenants appelant à une solution politique, le chef de l'UNITA préfère, à l'évidence, continuer une guerre qui lui réussit si bien. Même si, chaque mois, elle coûte plusieurs milliers de morts de plus.

GEORGES MARION

AFRIQUE DU SUD : suggérant la création d'un « comité exécutif »

Le président De Klerk propose de limiter les pouvoirs de son successeur

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Le prochain président sud-africain n'aura que des pouvoirs très limités, a affirmé le président Frederik De Klerk dans un entretien publié, dimanche 13 juin, par le *Sunday Times* de Johannesburg. Après les élections, estime le chef de l'Etat, un *« comité exécutif »*, formé des dirigeants des principaux partis, *« agissant sur la base du consensus »*, aura la charge de définir, pour une période de cinq ans, la politique du futur gouvernement d'unité nationale, et de contrôler que les décisions de ce dernier sont conformes au programme établi. *« Le futur président ne pourra pas prendre de décisions fondamentales sans l'accord du comité exécutif, qui sera une sorte de gouvernement dans le gouvernement »*, a encore déclaré M. De Klerk. Ce n'est pas la première fois que le chef de l'Etat ambitionne de limiter les pouvoirs de son successeur, que ce soit sous la forme d'une présidence collégiale tournante ou, comme aujourd'hui, d'un président-croupion soumis à l'autorité des chefs des partis.

Jusqu'à présent, le Congrès national africain (ANC) dont le président, Nelson Mandela, a toutes les chances de succéder à M. De Klerk, s'est toujours fermement opposé à de tels calculs. Mais en acceptant, en février dernier, le principe du partage du pouvoir au sein d'un gouvernement d'*unité nationale*, l'ANC a *implicitement* admis que le rôle du futur président en serait affecté, sans pour autant préciser comment se prendraient les décisions en cas de désaccord.

Répondant lundi aux déclarations présidentielles, Carl Niehaus, porte-parole de l'ANC, a toutefois indiqué que son organisation était favorable à la règle de la majorité des deux-tiers. Le secrétaire général de l'ANC a, quant à lui, été plus sec. *« Le président De Klerk*, a-t-il estimé, *serait mieux avisé s'il s'abstenait de faire des propositions impraticables et inacceptables, sur lesquelles il doit ensuite revenir, comme cela s'est produit si souvent ces derniers temps. »*

G. M.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : la nomination de Mme Ginsburg à la Cour suprême

Une juriste farouchement indépendante

WASHINGTON

de notre correspondant

Premier président démocrate depuis Lyndon Johnson à devoir désigner un juge à la Cour suprême, Bill Clinton a choisi, lundi 14 juin, une personnalité indépendante et modérée, en la personne de Ruth Bader Ginsburg, qui viendra confirmer le recentrage de la plus haute institution judiciaire du pays.

Candidat, M. Clinton disait qu'*«il y avait peu de décisions aussi importantes pour un président que celle de nommer un juge à la Cour suprême, peu de décisions qui pèsent autant, qui aient des conséquences aussi grandes pour les Américains»*. Gardiens de la constitutionnalité des lois, les neuf juges de la Cour suprême – tous nommés à vie par le président – ont façonné la démocratie américaine. *«Du lieu de travail à la chambre à coucher»*, dit-on, leurs arrêts ont traité – et traitent – de tous les aspects de la vie quotidienne des Américains. Nommés par Ronald Reagan et George Bush, les cinq derniers juges ont, après vingt-cinq ans de jurisprudence «libérale» («de gauche»), fait pencher la Cour à droite.

Convictions politiques modérées

Depuis quelque temps, cependant, trois des juges désignés par les présidents républicains – Sandra Day O'Connor, Anthony Kennedy, David Souter – ont fait faux bond à leurs parrains. Alliés aux deux «libéraux» de l'institution, John Paul Stevens et Harry Blackmun, ils ont formé une majorité de centre droit. A plusieurs reprises, elle a tenu en échec, notamment sur le droit à l'avortement, les quatre juges ultraconservateurs : le président William Rehnquist, Antonin Scalia, Clarence Thomas et Byron White. Remplaçant ce dernier, désireux, à soixante-quinze ans, de se retirer, Mme Ruth Ginsburg devrait venir conforter cette majorité de centre droit.

Née à Brooklyn (New-York), nommée par le président Jimmy Carter à la tête de la cour d'appel fédérale du district de Washington, aujourd'hui âgée de soixante ans, Mme Ginsburg sera, à la Cour, le premier magistrat juif depuis le juge Abe Fortas (parti à la retraite en 1969). Mariée à un professeur de droit, elle est mère de deux enfants, dont une fille également professeur de droit. Diplômée de Harvard et Columbia, elle passe pour être une juriste farouchement indépendante, un magistrat unanimement respecté dans les milieux judiciaires et une personnalité aux convictions politiques modérées. Si, dans les années 70, elle a beaucoup milité pour défendre les droits des femmes, elle porte un jugement techniquement critique sur le fameux arrêt Roe contre Wade rendu en 1973 par la Cour en faveur de la légalité de l'avortement.

Deuxième femme nommée à la Cour suprême, après Sandra Day O'Connor, promue par le président Reagan, le juge Ginsburg devrait être aisément confirmée par le Sénat. Sa nomination est intervenue après que le président eut longtemps pris deux autres candidats en considération : M. Bruce Babbitt, le très populaire secrétaire à l'intérieur, et le juge Stephen Breyer, président de la cour d'appel fédérale de Boston.

Dans le premier cas, M. Clinton n'a pas osé braver la formidable campagne montée par les écologistes, qui voulaient absolument conserver M. Babbitt à l'intérieur. Le juge Breyer, quant à lui, avait omis de payer la sécurité sociale d'une employée de maison, péché qui, cet hiver, avait déjà coûté à deux femmes, Zoë Baird et Kimba Wood, leur nomination au poste d'attorney général (ministre de la justice). Le juge Breyer ne pouvait être pardonné sans que le président ne soit accusé d'être plus laxiste pour un homme que pour une femme. Sa longue valse-hésitation n'en a pas moins valu à M. Clinton de nouvelles questions de la presse sur son caractère *«indécis»*. Il a sèchement refusé d'y répondre et interrompu la conférence de presse réunie pour annoncer la nomination de Mme Ginsburg.

ALAIN FRACHON

EN BREF

□ **BRÉSIL : Lula est candidat à la prochaine élection présidentielle** – Réélu président du Parti des travailleurs lors du congrès de sa formation, lundi 14 juin, Luis Inacio da Silva dit «Lula» sera candidat à l'élection présidentielle de 1994. Pour la première fois dans l'histoire du parti fondé en 1979, les groupes radicaux de gauche ont gagné 30 des 82 sièges à la direction du parti, contre 24 pour la tendance modérée de Lula. Candidat malheureux aux élections de 1989 qui avaient donné une courte victoire à Fernando Collor de Mello (destitué l'an passé pour corruption), Lula, quarante-huit ans, a estimé qu'*«au lieu de miser sur la croissance pour une meilleure distribution, le Brésil doit d'abord miser sur la distribution s'il veut la croissance»*. – *(AFP)*

□ **HAÏTI : approbation par le Parlement d'un texte prévoyant la restauration du président Aristide sous condition.** – Le Parlement haïtien a approuvé, dans la soirée du lundi 14 juin, un projet de décret qui prévoit la restauration du président renversé Jean Bertrand Aristide mais impose des conditions que les partisans du prêtre exilé jugent inacceptables. Le texte prévoit la nomination d'un nouveau premier ministre par le Père Aristide, qui devra respecter toutes les décisions parlementaires prises depuis septembre 1991. Parmi ces décisions figure la nomination du général Raoul Cédras, l'un des putschistes, comme commandant en chef de l'armée. Le texte n'aborde pas la question de l'amnistie et stipule que le prêtre-président doit renoncer à toute incitation à la violence. – *(Reuter, AFP.)*

□ **MALAWI : participation massive au référendum sur le multipartisme.** – Bien qu'en nombre trop restreint pour être représentatifs, les bulletins dépouillés à Blantyre, la capitale économique du pays, dans la nuit du lundi 14 au mardi 15 juin, à l'issue du référendum sur l'introduction du pluralisme, accordaient une nette majorité au vote en faveur du multipartisme. Les observateurs ont estimé la participation à plus de 80 % des électeurs inscrits, un record dans un pays régi par un parti unique depuis près de trente ans. – *(AFP.)*

□ **TOGO : reprise des négociations à Ouagadougou.** – Les négociations entre partisans et adversaires du chef de l'Etat Gnassingbé Eyadéma, reprendront jeudi à Ouagadougou, a-t-on appris, lundi 14 juin, de sources gouvernementales dans la capitale burkinabé. Fin mai et début juin, des *«contacts secrets»* avaient eu lieu à Ouagadougou entre des représentants du chef de l'Etat et des membres de l'opposition en exil. Samedi, le président burkinabé, Blaise Compaoré, de retour d'une visite officielle en France, a rencontré à Lomé le général Eyadéma. – *(AFP.)*

□ **ZAÏRE : vingt réfugiés sont morts en fuyant les luttes ethniques au Shaba.** – L'organisation Médecins sans frontières (MSF) a déclaré, lundi 14 juin, à Bruxelles, qu'au moins vingt personnes sont mortes la semaine dernière lors de l'exode, en train, de milliers de civils fuyant les luttes ethniques dans la région du Shaba, dans le sud du pays. Les victimes étaient originaires de la province voisine du Kasaï. – *(Reuter.)*

Un entretien avec le président du Pérou

«Les institutions démocratiques ont été incapables de faire face au terrorisme» nous déclare Alberto Fujimori

LIMA

de notre envoyé spécial

«Pensez-vous toujours que votre «coup d'Etat civil» du 5 avril 1992 était nécessaire?

– La question ne se pose plus. Le résultat a montré que c'était nécessaire. Il y a plusieurs raisons à cela. Il y avait d'abord le terrorisme rampant, le danger d'effondrement de l'Etat. Il y avait ensuite l'incapacité des institutions démocratiques à faire face au terrorisme. On a vu enfin que les mesures extraordinaires prises le 5 avril (1) ont été soutenues par la population. Cela s'est vérifié dans les sondages puis lors des élections de novembre dernier à l'Assemblée constituante.

– Donc, vous ne regrettez rien?

– Non, et je crois que la population non plus.

– Vous voulez maintenant rétablir la peine de mort pour les terroristes?

– Si nous avions eu une législation plus appropriée comportant la peine capitale pour les terroristes, nous n'aurions pas eu 25 000 morts provoquées par le terrorisme en treize ans. La priorité, ce sont les droits des vingt-deux millions de *Péruviens, pas ceux des terroristes.* Proportionnellement à la population cela aurait représenté 50 000 personnes tuées en France ! Sur cette affaire de la peine de mort, je crois qu'il y a des gens qui perdent le sens des réalités.

– Est-ce que celle-ci pourra être rétroactivement appliquée aux membres du Sentier lumineux déjà emprisonnés, par exemple à leur chef Abimaël Guzman? Vos ministres affirment que non. Est-ce absolument sûr?

– Personnellement, je le fusillerais volontiers sur-le-champ. C'est un criminel. Mais la loi, c'est vrai, ne le permet pas. Sauf si on démontre qu'il a continué à commettre des attentats après le passage de la nouvelle législation (2).

– Vous vous êtes lancé dans un grand programme de privatisations. Qu'est-ce qui doit rester à l'Etat?

– La propriété de l'eau, par exemple. Mais peut-être pas sa distribution. Je crois aussi que la distribution de l'électricité doit être entièrement privatisée.

Le Sentier lumineux éliminé en 1995?

– Parmi les entreprises privatisées, pouvez-vous citer un succès?

– HierroPeru [la principale entreprise sidérurgique du pays NDLR] était très déficitaire. Nous l'avons vendue à une entreprise chinoise et maintenant ça marche. AeroPeru perdait 1 million de dollars par mois. AeroMexico l'a rachetée.

– On critique beaucoup la privatisation totale des transports publics à Lima. On dit qu'il y a de nombreux accidents provoqués par les minibus privés qui raccolent leurs clients de façon totalement anarchique.

– C'est une campagne de dénigrement. C'est vrai qu'il y a peut-être trop de minibus dans quelques avenues. Mais les gens ont oublié ce qui se passait auparavant, quand il fallait attendre deux à trois heures un autobus public. Les files étaient interminables. Elles ont disparu. Il y avait une sorte de mafia des transports dans tout le pays avec versement de pots-de-vin aux municipalités. C'est pourquoi j'ai décidé cette libéralisation totale. Il fallait briser cette mafia qui était très puissante.

– On a l'impression que vous rejetez complètement toute la classe politique, ceux que vous appelez les «partis traditionnels», et même au fond tout le système qui existait avant vous.

– Les institutions démocratiques ont été incapables de faire face non seulement au terrorisme mais aussi aux problèmes économiques, à la misère des gens, aux besoins d'éducation. Ces institutions ont amené le Pérou au bord de l'abîme. Ce n'était pas acceptable. C'est surtout cela que je reproche aux partis traditionnels.

– En particulier à l'APRA, le parti de votre prédécesseur Alan Garcia?

– Pas seulement l'APRA. C'était tout le système. Le Parlement ne faisait rien, les tribunaux étaient incapables d'enrayer la montée du terrorisme.

– Vous pensez avoir gagné la guerre contre le Sentier lumineux?

– Je crois que j'en aurai fini complètement cette année avec le mouvement révolutionnaire Tupac Amaru et en 1995 avec le Sentier lumineux. Je peux maintenant aller quand je veux à l'université San Marcos alors qu'avant c'était impossible. J'ai aussi voulu montrer que les touristes pouvaient retourner sans crainte à Ayacucho. J'y suis allé moi-même pour la Semaine sainte... Je m'occupe personnellement de la lutte contre le terrorisme et j'y consacre beaucoup de temps. Par exemple, quand il y a des opérations de surveillance, je visionne les vidéocassettes et je donne des consignes aux officiers de renseignement en leur disant à certains moments de laisser du mou, et à d'autres d'intervenir.

– Qu'avez-vous ressenti lors de l'arrestation d'Abimaël Guzman, le chef du Sentier lumineux le 12 septembre dernier?

– Une immense satisfaction. J'ai sablé le champagne.

– Allez-vous créer votre propre parti?

– Non. «Changement 90» [l'organisation qui soutient M. Fujimori] est un mouvement et non un parti. Les partis sont faibles au Pérou en ce moment, y compris le mien...

– Vous souhaitez que la nouvelle Constitution, contrairement à la précédente, permette au président, donc à vous-même, de se représenter immédiatement pour un second mandat de cinq ans. Cela suscite beaucoup de critiques.

– Les libertés d'expression et de presse sont totalement respectées. Les milieux politiques d'opposition me critiquent, Je leur dis : soyons démocratiques! C'est le peuple qui décidera.

– Quels sont vos rapports avec les Américains?

– Ils sont très francs! Il y a beaucoup de divergences, bien sûr, mais ça marche. Au début, nous n'avions pas d'interlocuteur dans l'administration Clinton. Avec l'administration Bush, c'était plus facile, mais nous avons réussi à établir le contact avec certains conseillers de M. Clinton.

– Que pensez-vous de la tentative manquée du président Jorge Serrano de prendre les pleins pouvoirs au Guatemala? Est-ce qu'il a essayé de vous imiter?

– Non. S'il a voulu être mon élève, alors, c'est un mauvais élève. Les circonstances sont complètement différentes. Il n'y a pas de danger d'effondrement de l'Etat là-bas comme il y avait ici.

– Est-ce que l'économie repart comme vous le promettiez?

– La croissance a repris au premier trimestre. Nous prévoyons 3 % à 4 % de progression cette année. Mais je sais que les derniers temps ont été très durs pour le peuple. Je suis allé dans les bidonvilles, c'est vrai que les trente premiers mois de mon mandat ont été très difficiles. Mais il n'y avait plus rien dans les caisses de l'Etat qui n'avait que des dettes partout.

– Est-ce que cela vous a aidé, ou au contraire défavorisé, d'être d'origine japonaise?

– Je crois que cela m'a aidé. J'ai le sentiment d'être beaucoup plus proche des Indiens et des métis qu'un dirigeant blanc. Il m'arrive de revêtir un poncho. Je crois que les gens aiment cela et me font confiance.»

Propos recueillis par
DOMINIQUE DHOMBRES

(1) Dissolution du Parlement, suspension des garanties constitutionnelles, réorganisation du pouvoir judiciaire.

(2) La nouvelle Constitution actuellement discutée à l'Assemblée constituante et qui comporte le rétablissement de la peine de mort pour les actes de trahison et de terrorisme devrait être soumise à référendum en août.

Une popularité persistante

LIMA

de notre envoyé spécial

Alberto Fujimori nous reçoit au palais présidentiel, la «Maison de Pizarre», sur la place d'Armes, au cœur du vieux Lima. Du professeur et recteur d'université qu'il a été, il a les fines lunettes et le ton doctoral. M. Fujimori s'exprime en français, pays où il a accompli une partie de ses études. M. Fujimori est plein de certitudes. Il a eu raison, le 5 avril 1992, de suspendre les grandes institutions du pays et d'assumer en quelque sorte les pleins pouvoirs. Il est plein de mépris pour la classe politique traditionnelle. Il affirme être plus près des simples gens, en particulier des Indiens et des métis, que des dirigeants blancs.

Beaucoup de Péruviens continuent de lui faire confiance, selon les sondages. Les anciens partis sont désorientés et n'ont pas vraiment réussi à se remettre du «coup» du 5 avril. La presse, en particulier les magazines, paraît disposer d'une grande liberté. A l'évidence, ce n'est pas le Chili de Pinochet, mais ce n'est pas non plus un véritable Etat de droit. Les attentats du Sentier lumineux ont beaucoup diminué. Les gens ont moins peur. Telle est peut-être avant tout l'origine de la popularité persistante de M. Fujimori.

D. Dh.

MEXIQUE : après l'assassinat de l'archevêque de Guadalajara

Les arrestations se multiplient dans les milieux de la drogue et... de la police

Les autorités mexicaines ont marqué des points dans la lutte contre le trafic de drogue en capturant le baron d'un des cartels du pays, Joaquin Guzman, *un des principaux suspects de la* fusillade de l'aéroport de Guadalajara, qui a fait sept morts, dont le cardinal Juan Jesus Posadas (*le Monde* du 26 mai). L'arrestation d'une dizaine de policiers, dont de hauts gradés, confirme *par ailleurs* la *pénétration* des cartels au sein de l'appareil d'Etat.

MEXICO

de notre correspondant

Joaquin Guzman, considéré comme le chef du cartel de la drogue de Sinaloa (Etat situé sur la côte Pacifique) a été interpellé, mercredi 9 juin, avec cinq de ses collaborateurs, au moment où il traversait la frontière pour entrer au Guatemala. Reconnu par un militaire guatémaltèque grâce aux photos diffusées dans la région, Guzman, alias *«el Chapo»* (*«le p'tit gros»*) a été remis à la police mexicaine.

Selon le procureur général de la République, Jorge Carpizo, les déclarations de Joaquin Guzman confirmeraient la version officielle selon laquelle l'archevêque de Guadalajara aurait été victime d'une méprise, dans le cadre de la guerre entre narcotrafiquants. Les tueurs embauchés par les frères Arellano Felix, du cartel de Tijuana – ville frontalière avec les Etats-Unis – pour «exécuter» Guzman, attendu à l'aéroport de Guadalajara, auraient confondu sa voiture avec celle de Mgr Posadas.

Devant la presse, *«el Chapo»* a soutenu qu'il était un simple *«agriculteur»*. Les autorités continuent cependant d'accumuler les preuves sur son empire, monté grâce à ses relations étroites avec les cartels colombiens. La police aurait saisi vingt-cinq propriétés lui appartenant, un véritable arsenal ainsi que des uniformes et des insignes de la police judiciaire, confirmant ainsi les complicités dont il bénéficiait au plus haut niveau.

Simultanément, les arrestations et les destitutions se sont poursuivies dans les milieux policiers soupçonnés d'avoir participé au *massacre* de Guadalajara. Joaquin Guzman aurait en effet été protégé par l'intervention de ses gardes du corps, qu'il recrutait... au sein de la police judiciaire.

Six hauts fonctionnaires récemment appréhendés – y compris le chef de la police judiciaire de Guadalajara, le lieutenant-colonel Antonio Bejos – avaient été *«achetés par le cartel de Sinaloa»*, a déclaré le procureur général. M. Carpizo a ajouté qu'il y avait *«des traîtres au sein de la police judiciaire, ce qui complique encore davantage la situation»*. Il a dénoncé les *«fortunes fabuleuses des trafiquants et de certains de leurs complices»*, notamment celle de l'ancien directeur des opérations d'interception de la police judiciaire, le commandant Guillermo Gonzalez (en fuite), qui, a-t-il affirmé, *«a accumulé 400 millions de dollars»*.

Selon les autorités, il a été établi que le lieutenant-colonel Bejos et d'autres officiers de police recevaient régulièrement de fortes sommes d'argent, en dollars, et des cadeaux de toutes sortes (voitures, maisons...) pour faciliter le transport de la cocaïne et de la marijuana – produite localement – vers les Etats-Unis.

Les accusations de la DEA

Depuis la prise de fonctions, fin 1988, du président Carlos Salinas, les saisies de drogue – environ 200 tonnes de cocaïne et 2 000 tonnes de marijuana – et les arrestations d'officiers de haut rang se sont multipliées. Il aura cependant fallu la fusillade de Guadalajara pour que les dirigeants mexicains acceptent de reconnaître publiquement la gravité de la situation.

L'Eglise, les partis d'opposition et une partie de la presse continuent cependant de souligner les nombreuses incohérences dans les explications officielles et réclament une enquête plus approfondie sur l'assassinat. Comment expliquer en effet que des tueurs professionnels, se déplaçant dans des voitures blindées et disposant d'un véritable arsenal, aient pu, à un mètre de distance, *«confondre le bon Dieu avec le diable»*, selon l'expression utilisée par un caricaturiste?

Dans les affaires de drogue, les Mexicains soupçonnent leur gouvernement de mentir systématiquement et de chercher à protéger de hautes personnalités. Ils croient plus volontiers les accusations lancées depuis quelques années par le service antidrogue des Etats-Unis, la DEA, contre des dirigeants politiques de premier plan, comme l'ancien ministre de l'intérieur Manuel Bartlett (actuellement gouverneur de l'Etat de Puebla), l'ex-ministre de la défense, le général Juan Arevalo, ou l'ancien procureur de la République, Enrique Alvarez.

Le Mexique est devenu le premier fournisseur de cocaïne (entre 50 % et 70 %) et de marijuana de l'énorme marché américain. La frontière commune de 3 000 kilomètres n'explique pas tout. Il faut pouvoir compter sur un vaste réseau au sein des différents corps de police, de la justice, des douanes et des aéroports notamment, pour permettre aux avions en provenance de Colombie de faire escale au Mexique. La «marchandise» y est en général stockée avant d'être acheminée jusqu'aux Etats-Unis par un des cinq cartels locaux. Ces derniers se disputent les faveurs des véritables maîtres du jeu, les deux célèbres organisations colombiennes de Medellin et de Cali.

BERTRAND DE LA GRANGE

ASIE

CAMBODGE

Les nouveaux élus et le « très vénéré Monseigneur Papa »

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Dans la salle du trône, devant une statue du Bouddha, les nouveaux élus cambodgiens ont présenté, mardi 15 juin, leurs respects au prince Sihanouk, qu'ils avaient rétabli, la veille, dans ses *fonctions de chef de* l'Etat *doté de «pouvoirs spéciaux»* indéterminés. Des *«discussions familiales»*, a résumé le prince à propos de ces réunions qui effacent donc, à ses yeux, vingt-trois années d'histoire et, surtout, selon la résolution votée à l'unanimité, «*le coup d'Etat illégal du 18 mars 1970*». Les membres de l'Assemblée constituante ont même précisé «*reconnaître* [leur] *très vénéré Monseigneur Papa*» comme magistrat suprême depuis 1970.

Puisqu'ils souhaitent, eux aussi, confier les «*pleins pouvoirs*» à Norodom Sihanouk, les dirigeants de la «*zone autonome Monseigneur Papa*», qui réunissait encore lundi sept provinces orientales du Cambodge, ont obtenu *satisfaction sur* l'*essentiel*. La «*zone autonome*» se dissout donc d'elle-même : la province de Kompong-Cham, la plus peuplée du pays, s'est retirée de la *«dissidence»* lundi, à l'occasion d'une visite du premier ministre Hun Sen, qui devait «*obtenir*» mardi une décision identique des autorités «*rebelles*» de Prey-Veng et de Svay-Rieng. Ayant ainsi montré qu'il était prêt à aller fort loin pour garder une bonne part du pouvoir, le régime en place fait donc amende honorable. Rien ne saurait gâcher la restauration du prince Sihanouk dans ses fonctions.

On peut néanmoins se demander si, pour le moment, la pratique des *«discussions familiales»* ne fait pas l'affaire du pouvoir en place. Que le prince Sihanouk forme un gouvernement de coalition dans un avenir proche ou qu'il en reporte la formation après l'adoption d'une Constitution, soit en septembre ou plus tard, le régime de Phnom-Penh conservera une place au soleil. La réorganisation du pouvoir, même dans la deuxième hypothèse, devrait tenir compte d'un rapport de force qui demeure, pour l'instant, nettement en sa faveur, en dépit de sa défaite électorale du mois dernier.

Le calendrier dépendra donc, avant tout, de l'ancien roi, qui savoure sa revanche sur l'Histoire en se donnant du champ : il prône l'apaisement, se garde de blâmer quiconque et évite de trop préciser ses intentions. La presse *n'a pas été conviée à la «réunion familiale»* de mardi et, en ce qui concerne l'éventuel commandement d'une armée intégrée, le prince a proposé qu'il soit «*confié de facto*», donc provisoirement, au général John Sanderson, l'Australien qui commande les «bérets bleus» au Cambodge. Car, a-t-il indiqué, il doit se rendre en juillet à Pékin pour s'y faire soigner.

JEAN-CLAUDE POMONTI

L'affaire du Boeing sud-coréen

Le rapport de l'OACI conclut à l'erreur de navigation de l'équipage et à la méprise des Soviétiques

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a rendu public, lundi 14 juin, son rapport final sur l'affaire de l'avion sud-coréen 007 de la KAL, abattu par la chasse soviétique le 31 août 1983, causant la mort des 269 passagers et membres d'équipage.

Le Boeing-747, qui se rendait d'Anchorage (Alaska) à Séoul, se trouvait dans le ciel soviétique en raison de la fatigue du pilote et d'erreurs de navigation : *«L'enquête n'a pas apporté la preuve que l'équipage était conscient de la déviation de sa route, même si cela a duré cinq heures»*, indique le rapport.

Ce texte reconnaît, par ailleurs, que la catastrophe a été due à une confusion, un avion-espion américain RC-135 se trouvant dans le même secteur que le 747 sud-coréen, près de l'île russe de Sakhaline, peu avant sa destruction. *«La proximité du RC-135 et du 007 a provoqué une confusion et conduit l'URSS à penser que l'appareil qui se dirigeait vers l'URSS était un RC-135»*, mais *«il n'y a pas eu d'efforts exhaustifs* (de la part des Soviétiques) *pour identifier l'appareil intrus, alors que des doutes subsistaient sur son identité»*.

L'enquête avait été rouverte en décembre dernier, à la demande des Etats-Unis, de la Corée du Sud, du Japon et de la Russie. *«Ce rapport est basé sur des faits prouvés, cela change tout»*, a indiqué l'expert finlandais chargé de l'enquête. – *(Reuter, AFP.)*

□ SINGAPOUR : exemption de visas français pour les Singapouriens. – Les Singapouriens seront exemptés de visas à partir du 21 juin pour des séjours inférieurs à quatre-vingt-dix jours, a annoncé, mardi 15 juin, l'ambassade de France à Singapour. Elle estime que cette mesure permettra d'augmenter le nombre de visiteurs singapouriens ; 21 828 visas français ont été délivrés en 1992 contre 15 151 en 1988. Singapour est le troisième pays asiatique à bénéficier de cette mesure après le Japon et la Corée du Sud. Les exportations françaises vers Singapour ont triplé entre 1986 et 1992, passant de 607 millions de dollars à 1,8 milliard, tandis que le nombre de sociétés françaises représentées est passé de 200 à 340. – *(AFP.)*

□ Colloque au Sénat sur le thème «Réussir au Vietnam». – L'Association Asie extrême de Science-Po organise un colloque sur le thème «Réussir au Vietnam», mardi 22 juin de 14 heures à 18 heures au Sénat. Deux principaux sujets de discussion seront abordés : la politique française de coopération et les opportunités et difficultés du marché vietnamien au travers de l'expérience des entreprises. Les demandes d'inscription sont reçues à Asie extrême, 27, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris, Fax 42-80-27 84/45-65-40-08.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
ARTS
Le Monde et SPECTACLES

DIPLOMATIE

A la conférence de Vienne

M. Boutros-Ghali défend les principes de l'universalité des droits de l'homme et de leur garantie internationale

VIENNE

de notre envoyée spéciale

Parlera-t-il ? Ne parlera-t-il pas ? L'interdiction faite par l'ONU au dalaï-lama d'accéder au bâtiment dans lequel s'est ouverte, le 14 juin, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme continue à soulever des protestations qui risquent d'empoisonner l'atmosphère de la réunion.

Celle-ci a été inaugurée en l'absence de tous les lauréats du prix Nobel de la paix qui avaient été invités par l'Autriche et qui ont trouvé inadmissible que l'ONU ait cédé aux pressions de la Chine au point d'empêcher le dalaï-lama de s'exprimer (il devrait finalement pouvoir le faire devant les organisations non gouvernementales qui siègent dans un bâtiment contigu à celui de la conférence). C'est Rigoberta Menchu, Prix Nobel de la paix en 1992, qui a annoncé la décision de tous les lauréats présents de boycotter la séance d'ouverture. *Elle a qualifié* de *«barbare»* la décision des Nations unies, estimant que ces dernières avaient encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir garantir la liberté de pensée et d'expression.

Le dalaï-lama a été reçu, le 14 juin, par le président autrichien, Thomas Klestil, et s'est déclaré très heureux de la position prise par ce pays envers lui. Le ministre des affaires étrangères, Alois Mock, avait deux jours avant convoqué l'ambassadeur de Chine pour lui faire des représentations. Le chef spirituel des Tibétains est l'invité, mardi, de M. Mock avec les onze autres lauréats du prix Nobel de la paix, au Hofburg, l'ancien palais impérial. Cette rencontre doit donner lieu à une déclaration commune des Prix Nobel à l'adresse de l'ONU.



«Le langage commun de l'humanité»

Tandis que devant l'entrée du bâtiment de la conférence, des Vietnamiens manifestaient en faveur de la liberté religieuse, ainsi que des Kurdes, pour le droit à la vie, M. Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies, tout en évitant d'utiliser l'expression «droit d'ingérence» (sauf une fois et pour le fustiger...), se faisait, dans un long discours, l'avocat d'une action qui semble fort en illustrer le principe.

Ainsi a-t-il déclaré que *«la question de l'action internationale doit se poser lorsque les Etats (...) contreviennent aux principes fondamentaux de la Charte* [des Nations unies] *et lorsque, loin d'être les protecteurs de la personne humaine, ils en deviennent les bourreaux»*. *«Dans de telles circonstances*, a-t-il poursuivi, *c'est à la communauté internationale de prendre le relais des Etats défaillants, c'est-à-dire aux organisations internationales, universelles ou régionales.*

» Il y a là une construction juridique et institutionnelle qui n'a rien de choquant et qui ne me semble pas attentatoire à la conception moderne que nous avons de la souveraineté. Car je pose – je vous pose – la question : est-il en droit d'espérer le respect absolu de la communauté internationale l'Etat qui ternit la belle idée de souveraineté en en faisant ouvertement un usage que la conscience universelle et que le droit réprouvent ? Lorsque la souveraineté devient l'ultime argument invoqué par des régimes autoritaires pour porter atteinte aux droits et libertés des hommes, des femmes, des enfants, à l'abri des regards, alors – je le dis gravement – cette souveraineté-là est déjà condamnée par l'histoire.»

Tout en admettant que *«chaque culture a sa façon particulière de la formuler»*, il s'est fait le champion de l'universalité, car *«nous sommes une seule communauté humaine»*. Il a souligné que les trois impératifs de la Conférence de Vienne sont l'universalité, la garantie, et la démocratisation : sans *«mécanismes et procédures efficaces de garantie, de protection et de sanctions»*, tous les textes élaborés par l'ONU pour défendre les droits de l'homme risquent de rester lettre morte.

Or le plus sûr garant du respect des droits de l'homme demeure la démocratie ; en effet, *«elle peut être et elle doit être assimilée par toutes les cultures»*. Répondant implicitement à tous ceux qui prennent prétexte de leurs particularismes pour rejeter la conception onusienne des droits de l'homme, M. Boutros-Ghali a encore tenu à préciser que *«la démocratie n'est pas un modèle à copier sur certains Etats, mais un objectif à atteindre par tous les peuples ! Elle est l'expression politique de notre patrimoine commun. Elle est un bien qui doit être partagé par tous. Et ainsi, à l'instar des droits de l'homme, elle revêt une dimension universelle !»*

Il ne fait pas de doute, selon lui, que comme on peut le confirmer chaque jour, *«les régimes autoritaires sont, potentiellement, des fauteurs de guerre et (...), à l'inverse, la démocratie est une garantie pour la paix»*. Il a terminé son discours par cette exhortation : *«Puissent les droits de l'homme apparaître enfin comme le langage commun de l'humanité !»*

Les Etats-Unis haussent le ton

Ces prises de position, qui vont nettement à l'encontre des vues de certains pays du Sud (*le Monde* du 12 mai), ont déjà suscité quelques désapprobations en coulisse. A l'opposé, les Etats-Unis ont fait montre d'une fermeté que certains participants à la conférence ont ressentie presque comme menaçante.

Le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, a annoncé sans équivoque, au cours d'une conférence de presse, qu'il préférerait renoncer à un accord sur le document final de la conférence plutôt que d'accepter *«un vague accord édulcoré»*. Et, en séance plénière, il a ajouté que son pays ne sera jamais aux côtés de ceux qui veulent abroger la Déclaration universelle des droits de l'homme et se mettre en travers du *«mouvement qui conduit à la démocratie»*.

ISABELLE VICHNIAC

□ Arrestation d'un journaliste kényan en partance pour la conférence de Vienne sur les droits de l'homme. – Le rédacteur en chef de la revue d'opposition *Finance*, Njehu Gatabaki, a été arrêté par la police, lundi 14 juin, au moment où il prenait l'avion pour se rendre à la Conférence mondiale des Nations unies sur les droits de l'homme à Vienne, ont indiqué des journalistes. M. Gatabaki, qui a été inculpé de sédition à plusieurs reprises pour avoir publié des articles critiques à l'égard du président Daniel arap Moi, devait parler des violations de droits de l'homme au Kenya lors de cette conférence. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

EUROPE

Tandis que se dessine un rapprochement entre Serbes et Croates

M. Boutros-Ghali propose une nouvelle réunion de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a estimé, lundi 14 juin, que le plan Vance-Owen de règlement de la crise bosniaque devait être *« amendé »*. Tout en affirmant que ce plan, rejeté par les Serbes de Bosnie, restait *« une base »*, il a estimé qu'il fallait le modifier *« pour trouver un accord avec les différents protagonistes »*. Le secrétaire général de l'ONU a préconisé pour ce faire une nouvelle réunion de la conférence internationale sur la Yougoslavie à Londres.

Le plan, élaboré par les deux médiateurs représentant l'un l'ONU l'autre la Communauté européenne, proposait notamment de faire de la Bosnie un Etat fédéral divisé en 10 provinces semi-autonomes dessinées à partir de critères ethniques. Au fur et à mesure des combats, la carte qu'il proposait s'est éloignée de la situation sur le terrain, notamment en ce qui concerne les zones conquises par les forces serbes. *« Chacun convient que, dans sa forme présente, le plan Vance-Owen est mort. La seule question qui se pose est comment présenter la chose »*, expliquait-on lundi dans les milieux diplomatiques proches des concepteurs de ce plan.

David Owen, qui avec Thorvald Stoltenberg, successeur de Cyrus Vance comme médiateur de l'ONU, préside à Genève à des rencontres entre représentants des belligérants, prié de dire si cette occasion marquerait une prise de distance par rapport à son propre plan, a semblé en convenir en répondant que les médiateurs devaient tenir compte des conditions militaires et politiques. Il a d'ailleurs veillé, comme les alliés l'avaient fait à Washington le 22 mai, à parler de *« processus Vance-Owen »* et non plus de *« plan »*.

Une première réunion, qui rassemblait, dimanche et lundi à Genève, la *« présidence collégiale »* bosniaque où sont représentées les trois communautés, n'a permis aucun progrès. Alors que les médiateurs espéraient par elle mettre un terme à la dégradation des relations entre Musulmans et Croates (qui s'affrontent en Bosnie centrale), cette réunion a au contraire mis en lumière un rapprochement entre Croates et Serbes. Elle précédait le sommet qui doit s'ouvrir, mercredi à Genève, entre les présidents Izetbegovic, Tudjman et Milosevic.

Un rapprochement entre Serbes et Croates s'est aussi dessiné en Bosnie même avec la conclusion, lundi à Celebici (sur la ligne de front, à 200 km au sud-ouest de Sarajevo), d'un accord sans précédent entre délégations des deux communautés pour organiser des transferts de population civile avec des échanges d'habitations. Les chefs des deux délégations ont annoncé à cette occasion qu'ils se passeraient désormais de médiateurs internationaux dans les discussions quotidiennes qu'ils entendent mener *« sur les sujets d'intérêt commun »*. Présentes sur les lieux, deux équipes d'observateurs de la CEE, manifestement mécontentes, ont été fermement priées de rester à l'écart de la négociation.

Les Musulmans n'étaient pas invités. *« Le résultat de cette réunion est très important. Nous n'avons plus besoin de la présence ou de la médiation des observateurs de la CEE »*, a déclaré, pour la partie serbe, le ministre de l'éducation de la « République serbe » autoproclamée de Bosnie (RS), M. Branko Dukic, tandis que M. Jozo Maric, ministre de la culture de la « communauté croate de Bosnie-Herzégovine » a fait part de son espoir *« qu'une nouvelle phase s'ouvrait dans les relations croato-serbes »*.

Gorazde sous les tirs d'artillerie

Comme *« preuve de bonne volonté »*, les Croates ont remis, lundi, aux Serbes à Celebice, sans contrepartie, 41 civils serbes des environs de Livno et Stolatz qu'ils empêchaient de partir depuis avril 1992. Contrairement aux usages du droit humanitaire international, ce transfert s'est effectué sans la supervision de délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). M. Maric a déclaré, approuvé par son homologue serbe, que l'accord de lundi portait entre autres *« mesures concrètes »* sur la *« création d'une nouvelle commission sur les échanges de maisons et propriétés »* en relation avec *« les échanges de civils »*.

Malgré l'ordre de cessez-le-feu lancé depuis Genève par la présidence bosniaque, des affrontements sporadiques ont de nouveau opposé Croates et Musulmans lundi en Bosnie centrale, dans la région de Vitez et autour de la ville de Kakanj que menace l'armée bosniaque. A Sarajevo, malgré les tirs de mortier, les vols ont repris lundi après la fermeture provisoire de l'aéroport la veille. Mais la route de Kiseljac, à l'ouest de la capitale, est désormais prise dans la nasse des combats entre Musulmans et Croates.

En Bosnie orientale, la ville de Gorazde dans laquelle se trouvent environ 60 000 habitants et réfugiés musulmans a de nouveau été soumise, lundi, à d'incessants tirs de l'artillerie serbe. Selon les autorités locales, l'assaut lancé par les forces serbes aurait fait 66 morts et plus de 100 blessés et de très nombreuses personnes ont besoin d'une évacuation d'urgence. Gorazde est parmi les cinq enclaves musulmanes dont l'ONU a décidé de faire des *« zones protégées »*. Mais aucun « casque bleu » ni même observateur ne s'y trouve pour l'instant. Dans un rapport sur la création de ces *« zones protégées »* présenté lundi, le secrétariat général de l'ONU fixe à 7 500 hommes supplémentaires les effectifs nécessaires. – *(AFP, AP, Reuter.)*

□ **RECTIFICATIF.** – C'est par erreur que nous avons écrit, dans nos éditions du mardi 15 juin, que l'appel en faveur de l'opposant serbe Vuk Draskovic émanait du Collectif de Paris contre la purification ethnique en ex-Yougoslavie. La lettre adressée à Simone Veil et Jacques Toubon avait en fait été rédigée et signée par les intellectuels cités, lors d'une réunion de soutien à Danica et Vuk Draskovic, organisée à la FNAC, vendredi soir 11 juin, à Paris.

AZERBAIDJAN : alors que la crise se poursuit à Bakou

Le Haut-Karabakh a accepté le plan de paix

Le président arménien Levon Ter-Petrossian s'est rendu, *lundi* 14 juin, pour la première fois, dans le Haut-Karabakh, pour arracher un vote du Parlement de cette République arménienne auto-proclamée en faveur du plan de paix de la CSCE déjà accepté la semaine dernière par l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Le Parlement du Haut-Karabakh l'a accepté par six voix contre cinq, mais son président Gueorgui Petrossian a choisi de démissionner. Son successeur Karen Babourian a adressé une lettre à la CSCE annonçant son acceptation du plan de paix, mais demandant que son application soit retardée d'un mois. Ce délai est nécessaire selon lui pour *« stabiliser la situation intérieure »*, car les autorités civiles de la région, alliées d'Erevan, ont perdu le contrôle d'une partie des unités d'auto-défense du Haut-Karabakh, proches du parti d'opposition *Dachnak*, qui refusent le plan de paix.

M. Babourian a exprimé aussi sa préoccupation face à la situation *« explosive »* en Azerbaïdjan, dont la moitié occidentale, face au Haut-Karabakh, est contrôlée depuis dix jours par des militaires rebelles.

Ces derniers ont envoyé un millier d'hommes dimanche vers Bakou pour exiger *la démission du* président Eltchibey. Mais dans la nuit de lundi à mardi, leur avant-garde, formée d'une cinquantaine d'hommes, a été désarmée et emmenée à Bakou. Deux hélicoptères des forces loyalistes auraient tiré contre les postes avancés des rebelles, alors qu'un *dispositif de* défense se mettait en place à une cinquantaine de kilomètres de la capitale. Mardi, l'ancien homme fort de l'Azerbaïdjan communiste Gueidar Aliev, dont le retour au pouvoir est attendu, devait s'adresser aux députés à Bakou, selon la présidence *azerbaïdjanaise.* – *(AFP, Reuter, AP.)*

GRANDE-BRETAGNE

Les syndicats veulent garder leur influence au sein du Labour

Trois des principaux syndicats britanniques viennent d'infliger une cuisante défaite à John Smith, le chef du parti travailliste, en refusant d'accepter une remise en cause du mode de scrutin qui leur donne une influence prépondérante au sein du Labour.

LONDRES

de notre correspondant

L'une des raisons qui alimente le débat interne entre « modernisateurs » et « traditionnalistes » et qui fait apparaître le Labour comme un parti « archaïque » aux yeux d'une partie de l'opinion est l'influence prépondérante exercée par les syndicats dans les votes internes : leurs représentants votent au nom des dizaines ou centaines de milliers de leurs affiliés, ce qui leur assure un rôle déterminant, notamment au moment de la désignation des candidats aux élections parlementaires.

Ce système du « vote en bloc » joue un rôle sur le plan politique (pour espérer être élu, le leader du parti doit être *de facto* « sponsorisé » par les syndicats), ainsi que sur le plan financier.

En tant que membres du Labour, les syndicats versent à celui-ci une cotisation annuelle, basée sur le nombre de leurs adhérents, lesquels paient une *« political levy »*, une cotisation politique.

Principes démocratiques

Face à la crise du militantisme, le Labour (environ 200 000 membres) ne peut se passer des contributions financières des syndicats et de leurs millions d'adhérents, sans lesquelles il serait bien incapable de financer une campagne électorale.

Or c'est de John Edmonds, le patron du puissant GMB (syndicat général), qui a « parrainé » l'élection de John Smith à la tête du parti, qu'est venue l'offensive contre la réforme syndicale visant à remplacer le « vote en bloc » par l'instauration de la règle *« un homme, une voix »*.

Derrière le GMB se sont ralliés deux autres syndicats, le NUPE (salariés du secteur public) et le NCU (secteur des télécommunications), également peu soucieux de *voir leur pouvoir réduit à la portion* congrue, et donc indifférents aux arguments du chef du Labour, pour qui cette proposition repose sur un principe « démocratique » élémentaire. A eux trois, ils représentent une force suffisante pour faire capoter une réforme qui devra être entérinée lors du congrès d'octobre.

Bref, la guerre semble déclenchée. Et ce d'autant plus que John Edmonds en a profité pour se livrer à une attaque en règle contre la *« léthargie et le manque de vision »* de la direction du Labour, laquelle, a-t-il souligné, ferait mieux de s'en prendre au gouvernement de John Major plutôt qu'aux syndicats.

Réponse des dirigeants travaillistes : en ouvrant une polémique et une crise au sein du Labour, c'est John Edmonds qui fait le jeu des conservateurs. Le débat a débordé les cercles dirigeants pour se propager dans les fédérations. Un compromis devra impérativement être trouvé avant le congrès : il y va de la désignation des futurs candidats aux élections parlementaires et de l'autorité de John Smith.

L. Z.

□ **ITALIE : mort de l'armurier Giuseppe Beretta.** – Le fabricant d'armes, Giuseppe Beretta, est mort, la semaine dernière, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il avait conçu avec son frère Pier Carlo, le fameux pistolet M9, dont les Etats-Unis ont importé plus de 320 000 exemplaires.

PROCHE-ORIENT

A Washington

Reprise des négociations de paix israélo-arabes

Israéliens et Arabes devaient entamer, mardi 15 juin, à Washington une dixième session de négociations bilatérales de paix, alors que les Palestiniens expriment une impatience grandissante devant l'absence de résultats en vingt mois de pourparlers.

« Des divergences radicales sont apparues au cours des réunions préparatoires qui se sont tenues la semaine dernière avec les Américains, et les perspectives de cette nouvelle session ne sont guère encourageantes », a déclaré la porte-parole palestinienne, Hanane Achraoui. La délégation israélienne *« ne nourrit pas des espoirs exagérés »*, a indiqué son homologue israélienne, Ruth Yaron, qui n'a cependant pas exclu des *« progrès réels »*.

Par ailleurs, Israël attend toujours de la Syrie qu'elle explicite sa conception de la paix, avant d'entrer dans une négociation sur l'étendue de son retrait du plateau du Golan. Toutefois à Jérusalem, le premier ministre Itzhak Rabin a déclaré *lundi qu'il refuserait de rendre* à la Syrie la totalité du Golan, occupé depuis 1967, même si Damas se déclarait prêt à une *« paix totale »* avec l'Etat juif. – *(AFP.)*

« Seuls Dieu et les Grecs nous soutiennent ! »

déclare à Athènes le chef des Serbes de Bosnie

ATHÈNES

de notre correspondant

A l'invitation de l'Association d'amitié gréco-serbe, Radovan Karadzic, le chef des Serbes de Bosnie, était, lundi 14 juin, à Athènes, où il a eu l'occasion de réaffirmer avec l'ensemble des leaders politiques grecs les liens privilégiés existant entre Serbes et Grecs, unis par l'orthodoxie.

« Seuls Dieu et les Grecs nous soutiennent ! », a déclaré M. Karadzic, donnant ainsi le ton de sa visite. L'amitié gréco-serbe *« est devenue si forte qu'elle durera plusieurs siècles, elle constitue une garantie pour la stabilité dans les Balkans où la paix doit revenir et qui est inconcevable sans la Grèce »*, a-t-il ajouté à l'issue d'un entretien avec le primat de l'Eglise orthodoxe grecque et archevêque d'Athènes, Mgr Serapheim.

Il a fustigé *« le rôle du Vatican et de l'Allemagne »* qui a conduit au conflit bosniaque. *« Nous sommes un peuple orthodoxe (...), notre foi nous garde debout »*, a dit le dirigeant serbe de *Bosnie qui* a *proposé de créer* une conférence permanente des pays orthodoxes sur le modèle de la Conférence islamique.

M. Karadzic a demandé au premier ministre, Constantin Mitsotakis, de poursuivre ses initiatives pouvant contribuer au retour de la paix dans la région, et a rendu hommage à sa *« médiation »* pour résoudre la crise bosniaque.

Le chef du gouvernement grec a été l'artisan du sommet qui avait réuni les 1er et 2 mai dernier à Athènes tous les dirigeants des parties en conflit en Bosnie. Il s'était ensuite rendu le 6 mai à Pale, place forte des Serbes bosniaques, pour tenter – en vain – de convaincre le « Parlement » local d'accepter le plan Vance-Owen.

« Combattant de la paix »

M. Mitsotakis, qui s'entretient d'une *« façon permanente »* avec le président serbe, Slobodan Milosevic, poursuit ses contacts pour aboutir à un accord négocié. Il devait rencontrer, mardi 15 juin, à Athènes, le leader monténégrin, Momir Bulatovic. Il a également discuté lundi, avec le chef de la diplomatie russe, Andreï Kozyrev, en visite à Athènes, et annoncé la venue en Grèce de Boris Eltsine le 30 juin prochain.

« La paix peut revenir très rapidement dans la région si la Communauté internationale le désire : il suffit que des sanctions soient également imposées aux Croates et aux Musulmans », a souligné M. Karadzic à l'issue de son entretien avec M. Mitsotakis. Il a également rencontré le président du Parlement grec et le chef de l'opposition socialiste, Andréas Papandréou, qui l'a qualifié de *« combattant de la paix »*.

Le clou de sa visite aura été cependant sa présence à un *« concert de solidarité avec le peuple serbe »* organisé, lundi soir, au stade « de la paix et de l'amitié » par l'Association gréco-serbe. La manifestation, qui a réuni quelque 5 000 personnes était soutenue par les grandes centrales syndicales grecques et placée sous l'égide de l'Eglise orthodoxe grecque. *« On fête ce soir les valeurs de l'homme, la liberté, la démocratie et nos droits nationaux »*, a lancé le dirigeant serbe bosniaque. *« On a hélas pris les armes car nous avons été agressés mais nous voulons la paix »*, a-t-il ajouté avant de conclure en grec : *« Vive l'hellénisme et l'orthodoxie ! »*

DIDIER KUNZ

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Nouvelles attaques à la roquette sur Kaboul

Quatre personnes ont été tuées et six blessées, lundi 14 juin, à Kaboul par des tirs de roquette lancés, en apparence, par un mouvement proche du premier ministre désigné, Gulbuddin Hekmatyar, contre des positions tenues par le ministre de la défense démissionnaire, Ahmed Chah Massoud. Radio-Kaboul a assuré que l'attaque venait du Wahdat, l'allié chiite de M. Hekmatyar. Samedi, cinq personnes avaient été tuées et seize autres blessées dans des circonstances similaires. Le président Burhanuddin Rabbani a rencontré, dimanche, M. Hekmatyar à Paghman, à 20 kilomètres à l'ouest de Kaboul. Cet entretien était le premier entre les deux hommes depuis l'accord de paix qu'ils ont signé le 19 mai dernier à Jalalabad, sous la pression des autres chefs des factions afghanes. M. Hekmatyar a, jusqu'à présent, été incapable de réunir la totalité de son cabinet. – *(AFP.)*

BULGARIE

Manifestations contre le président Jelev

La tension monte en Bulgarie, où plusieurs dizaines de milliers de manifestants se réclamant de l'Union des forces démocratiques (UFD) se sont rassemblés, lundi soir 14 juin, dans le centre de Sofia, de Plovdiv et de Varna pour réclamer la démission du président Jeliou Jelev. L'UFD, dont M. Jelev, ancien opposant au régime communiste, est l'un des principaux fondateurs, reproche au président d'avoir suscité le renversement par le Parlement du gouvernement minoritaire de Filip Dimitrov, en octobre dernier. M. Dimitrov a été remplacé par un centriste, Luben Berov, tandis que le fossé continuait de se creuser entre l'UFD et le chef de l'Etat, considéré comme un modéré. La vice-présidente, Blaga Dimitrova, qui s'est elle aussi éloignée du président Jelev, est apparue à la télévision, lundi soir, pour demander des élections anticipées. La campagne de rue contre Jeliou Jelev a commencé sérieusement la semaine dernière, alors que le chancelier Kohl se trouvait à Sofia, par la grève de la faim d'un des responsables de l'UFD, Edvin Sougarev. Celui-ci, suivi par une douzaine d'autres militants installés sous des tentes, menace de se laisser mourir si le président ne démissionne pas. – *(AFP, UPI.)*

NIGÉRIA

Les premiers résultats de l'élection présidentielle sont favorables à M. Abiola

Moshood Abiola, candidat du Parti social-démocrate (SDP), disposait d'un net avantage sur Bashir Tofa, présenté par la Convention républicaine nationale (NRC), avec 4 365 933 voix contre 2 393 283 à son adversaire, selon les premiers chiffres officiels partiels de l'élection présidentielle du 12 juin, diffusés, lundi 14 juin, par la commission électorale nationale. Ces premiers résultats, qui portent sur quatorze Etats (sur trente) et sur la capitale fédérale, attribuent la victoire à M. Abiola dans onze Etats ainsi qu'à Abuja, contre seulement trois Etats pour M. Tofa. Dans ces quatorze Etats et à Abuja, le taux de participation varie de 52,63 %, dans l'Etat de Kwara (ouest), à 12,55 % seulement dans celui de Kano, le fief de M. Tofa, enlevé par M. Abiola. Pour être élu dès le premier tour, un candidat doit avoir obtenu au moins un tiers des suffrages exprimés, dans au moins deux tiers des Etats. – *(AFP.)*

TUNISIE

Remaniement gouvernemental

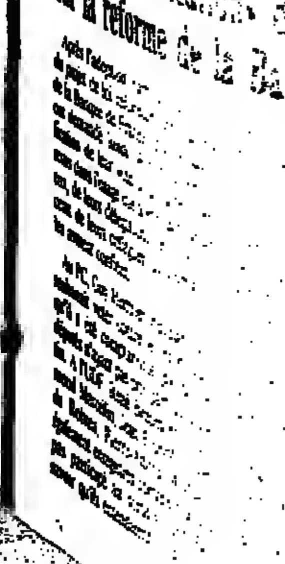
Le président Ben Ali a procédé, lundi 14 juin, à un remaniement partiel de son gouvernement qui concerne exclusivement des départements à caractère technique : les ministères de l'agriculture, de l'équipement et de l'habitat, de la jeunesse et de l'enfance et le secrétariat d'Etat à la santé publique.

On note le retour au gouvernement – au ministère de la jeunesse et de l'enfance – de M. Abderrahim Zouari, nommé il y a moins d'un an ambassadeur au Maroc. Le départ pour Rabat de M. Zouari, considéré comme un proche du chef de l'Etat, après avoir été brusquement écarté du ministère de la justice, avait été interprété à l'époque comme un limogeage. Il était cependant demeuré membre du Bureau politique du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), qui doit tenir son congrès fin juillet. – *(Corresp.)*

UKRAINE

Les grévistes obtiennent la mise à l'étude d'un référendum

Le Parlement de Kiev, réuni lundi 14 juin, pour répondre aux grévistes qui paralysent le bassin minier de Donetsk, a accepté d'inscrire à son ordre du jour l'examen d'un référendum de confiance au président Kravtchouk. Ce dernier a proclamé que *« l'Ukraine est en danger »* lors de cette session tenue dans un climat de crise extrême, retransmise devant des dizaines de milliers de mineurs qui manifestaient à Donetsk. Ils avaient lancé le mouvement, voilà huit jours, pour obtenir l'autonomie, voire *« l'indépendance économique »*, de cette région russophone de l'est de l'Ukraine, ainsi qu'une revalorisation des salaires et le référendum de défiance aux dirigeants de Kiev. M. Kravtchouk, lui, s'est attaché à distinguer *« la volonté du peuple et la volonté d'une seule région »*. – *(AFP, Reuter.)*



L'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers

Les maires sont divisés sur les restrictions apportées aux mariages mixtes et au regroupement familial

Après la réforme du code de la nationalité et celle des contrôles d'identité, les députés devaient commencer, mardi 15 juin, l'examen de la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France. Un projet qui va modifier profondément la politique d'immigration de la France et les conditions de vie des étrangers déjà installés et qui fait resurgir les clivages classiques droite-gauche sur la question de l'intégration, comme en témoignent les maires que nous avons interrogés.

C'est le troisième texte concernant l'immigration que le gouvernement soumet à l'examen des députés. Présenté par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, ce projet vise à réduire les possibilités d'entrée sur le territoire français et à en faciliter la sortie pour les contrevenants. Le gouvernement souhaite en particulier limiter les flux que provoquent le regroupement familial et les mariages avec des étrangers. Premiers à y être confrontés, les maires auront désormais leur mot à dire sur les procédures.

Ainsi, les mariages seront plus encadrés : ne donnant droit à une carte de résident que deux ans après la célébration, ils pourront être différés huit jours par le maire et suspendus trois mois par le procureur. Il s'agit de vérifier les conditions de vie du couple, afin d'éviter les mariages de complaisance. Un contrôle que les maires de droite réclamaient depuis longtemps. Quitte à faire de la résistance passive en attendant la satisfaction de leur demande.

Jean-Claude Asphe, maire de Vernon et député RPR de l'Eure, se vante aujourd'hui d'avoir été le premier condamné pour refus de marier deux ressortissants algériens en mai 1992 : *«Bien avant Boudis»*, clame-t-il. *«Je trouve complètement anormal qu'un étranger en situation irrégulière, qui ne devrait donc pas être sur le territoire français, puisse bénéficier d'un acte administratif comme le mariage»*, dit-il. Le maire de Vernon se prononce donc pour une enquête préliminaire avant toute célébration : *«Il faut une mise à l'épreuve.»*

«Mariez-les vous-même !»

Sans être aussi catégorique, Gérard Larcher, maire de Rambouillet et sénateur RPR des Yvelines, ne voit pas ce qu'il y a de *«choquant»* dans l'instauration de cette possibilité de contrôle. *«C'est une barrière pour empêcher l'afflux de ce type de mariages qui ont connu une accélération depuis un an, date à laquelle le précédent gouvernement a commencé à restreindre l'accès à la nationalité française»*, affirme-t-il. Un constat que l'auteur du rapport sur les banlieues, présenté au Sénat en décembre 1992, a pu établir lors de son enquête dans le département des Yvelines et que confirme Gilles de Robien, maire d'Amiens et député UDF de la Somme : *«Je suis confronté au moins deux à trois fois par mois à des mariages bidons qui sont des naturalisations de fait*, explique-t-il. *Les maires doivent avoir la liberté de refuser un mariage qui leur paraît douteux et de dire au procureur : «mariez-les vous-même !»*

Ce constat de recrudescence des mariages blancs est pourtant démenti par les élus de gauche. *«Les mariages blancs sont un phénomène marginal»*, affirme Paul Loridant, sénateur chevènementiste. Le maire des Ulis, ville de l'Essonne qui compte 17 % d'étrangers, n'a connu que deux ou trois cas depuis son élection en 1977. *«Cela me paraît trop épisodique pour en faire un cheval de bataille»*, dit-il. Une opinion que partage Jean Tardito, député communiste des Bouches-du-Rhône, qui n'en a jamais subodoré un seul. *«Quand on a un service d'état civil qui fait son boulot en vérifiant les papiers fournis, cela se passe sans problème»*, souligne le maire d'Aubagne avec son accent qui chante. Mais c'est surtout l'impraticabilité des contrôles que soulignent ces élus de gauche.

«Un étranger muni d'un visa touristique ou d'un titre de séjour provisoire qui veut se marier avec une Française, qui peut vérifier s'il le fait pour obtenir la nationalité ou par véritable amour ? A moins d'aller vérifier dans leur lit...», s'insurge Jacques Floch, député et maire socialiste de Rezé (Loire-Atlantique).

Même son de cloche chez les centristes comme Jean-Jacques Hyest, député UDF de Seine-et-Marne. *«Je ne suis pas d'accord pour lier le mariage avec la situation régulière du demandeur*, déclare le maire de La Madeleine-sur-Loing. *Les gens ont le droit de s'aimer. Il faut trouver un moyen de différer en cas de doute et renvoyer à l'autorité judiciaire qui tranchera. Sinon il va y avoir voir des dérapages avec des maires qui vont refuser tout mariage mixte.»* Dans le climat politique actuel, ces élus se retrouvent bien seuls pour défendre les amours transfrontalières. A la commission des lois, dont il est un des plus solides piliers, les radicaux du RPR ne l'ont pas suivi : ils ont fait adopter un amendement subordonnant la mariage à la régularité du séjour du demandeur.

Deuxième dossier sensible, le regroupement familial fait l'objet d'âpres discussions entre partisans et adversaires du projet de loi. Les maires conservateurs réclament, là aussi, un renforcement de leur pouvoir de contrôle. Charles Pasqua, en se fixant l'objectif du *«zéro immigré»*, veut leur donner raison. Dans le projet qu'il soumet au Parlement, les conditions à réunir pour un étranger souhaitant faire venir sa famille sont resserrées : le demandeur sera obligé de justifier d'un salaire stable – sans compter les allocations familiales – et d'un logement suffisamment grand. Il ne pourra faire venir sa femme et ses enfants qu'en une seule fois, et après avoir séjourné régulièrement pendant deux ans en France. Des mesures qui semblent donner entièrement satisfaction à droite.

Toujours inspiré quand il s'agit d'immigration, Jean-Claude Asphe considère comme *«aberrant qu'un travailleur étranger au chômage – comme 80 % d'entre eux – puisse faire venir ses deux femmes et ses quatorze gosses !»*. La France n'aurait plus les capacités de demeurer une terre d'accueil. *«L'immigration, c'est comme le sucre, il se dissout à petite dose*, ajoute, très en verve, ce maire qui se targue de connaître le terrain. *Si on en met trop, il y a un phénomène de saturation et de rejet. C'est ce qui se passe en France avec ces immigrés qui vivent à nos crochets.»*

Plus mesuré et pragmatique, Gérard Larcher trouve *«tout à fait logique que les maires puissent participer au contrôle des entrées sur le territoire, puisqu'ils doivent gérer ces familles au travers des services de logement, de la scolarité, de l'aide sociale ou des loisirs»*.

Du côté de l'UDF, si on soutient le droit de regard des maires, on reste plus prudent sur l'objectif fixé par le ministère de l'intérieur. *«On ne doit pas dire qu'il faut arrêter toute immigration, c'est inhumain et faux puisqu'on maintient un certain regroupement familial»*, souligne Gilles de Robien. *«Le regroupement familial a été voulu et encouragé car il allait dans le sens de l'intégration : faire venir sa famille, c'est permettre une vie normale»*, rappelle Jean-Jacques Hyest. Le centriste se refuse à allonger le délai de séjour nécessaire avant de faire venir sa famille.

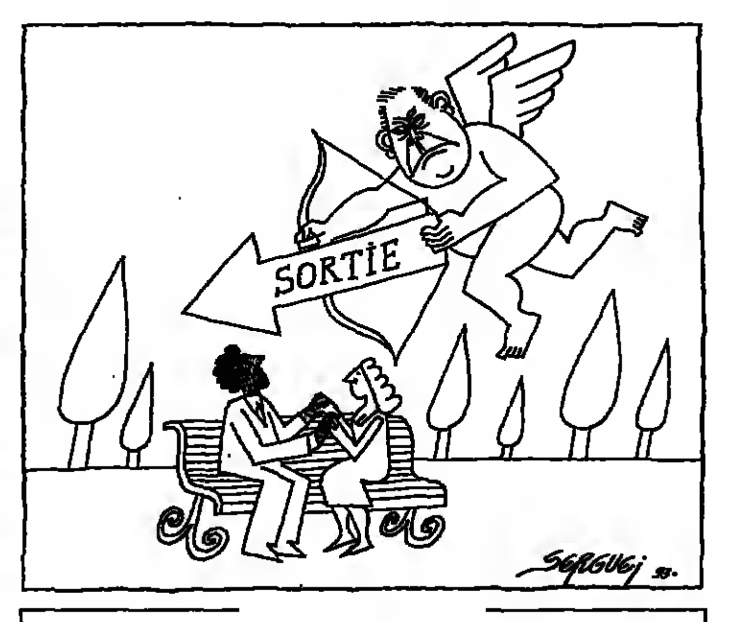
Un double message

Mais c'est à gauche qu'on trouve les plus farouches adversaires des limitations du regroupement familial. *«Les maires, en donnant leur avis sur l'installation des familles, sous la pression de leur opinion publique, vont devoir supporter seuls les effets négatifs de la loi*, explique Jacques Floch. *Et, s'il y a abus du pouvoir local, on voit mal un préfet contrer l'avis des maires s'opposant à l'installation de nouveaux immigrés dans leur ville»*. Pour beaucoup, les conditions actuellement exigées sont suffisantes.

Pour ces opposants, l'objectif du texte présenté par M. Pasqua est ailleurs. *«Le but recherché est de rassurer tous les Dupont la Joie de France et de faire savoir dans tous les villages africains que les candidats au départ seront refoulés»*, soutient Jacques Floch. Le maire d'Amiens ne dit pas autre chose quand il explique que *«le gouvernement veut adresser un double message : à notre électorat et à l'extérieur de nos frontières en rappelant que le temps des resquilles est terminé»*.

Peine perdue, selon les députés socialistes. *«On sait bien que cela ne fonctionne pas*, prévient le maire de Rezé, *car tant que notre assiette sera plus pleine que la leur, ils viendront chez nous.»* Le choix est clair : on ne jugulera pas l'immigration par des mesures répressives, mais par une politique de développement audacieuse. *«Il faut relancer notre politique de coopération avec les pays dont sont originaires les immigrés»*, explique M. Floch. Un point de vue partagé par les centristes, qui réclament aussi un changement de cap en matière de coopération. *«C'est le nœud du problème : si on ne développe pas sur place, les plus pauvres continueront de quitter leur pays»*, insiste Jean-Jacques Hyest. Il aura pourtant bien du mal à convaincre ses collègues du RPR, dont le souci majeur demeure apparemment l'impatience de leur électorat.

SYLVIA ZAPPI



Dérapage

Si, entre le Nord et le Sud, l'extrême diversité des données démographiques, des niveaux de vie, de la sécurité des personnes contraint les pays développés à lutter contre l'immigration irrégulière, encore faut-il qu'ils le fassent sans trahir leurs valeurs fondamentales.

Le texte actuellement en discussion à l'Assemblée nationale soulève à cet égard bien des réserves, mais il est un amendement de la commission des lois qui, s'il était adopté, passerait les bornes : donner au maire et non plus au procureur de la République le pouvoir d'interdire le mariage d'un étranger en situation irrégulière revient à laisser à un élu municipal la possibilité de respecter ou non un droit élémentaire de la personne. Nul besoin d'être prophète pour prévoir l'usage qu'en feront les maires xénophobes, notamment ceux appartenant au Front national. Le respect des droits de l'homme sur le territoire de la République française ne peut être qu'indivisible.

J. L.

Clandestins sous Pasqua

Suite de la première page

L'employeur vient de le remercier sans autre forme de procès, par crainte de contrôles renforcés. Alors Abdou bricole : il distribue des prospectus pour les supermarchés contre 150 francs par jour, porte des cartons, fait la plonge.

«Clandestin», ce Malien l'est depuis que en 1981, il a quitté son pays en espérant bénéficier de l'opération de régularisation décidée par les socialistes. Arrivé à Paris trois jours après la date limite, il n'a jamais réussi à obtenir autre chose qu'un récépissé de demande de carte de résident vite périmé. Il a connu des dizaines d'employeurs, pour un jour, quelques semaines, plusieurs mois, mais jamais l'ASSEDIC, qui *«appellerait la police si je voulais m'inscrire»*. Il a dormi en surnombre dans la chambre d'un compatriote, connu foyers et meublés pour travailleurs. Il a même fait les poubelles, pas très longtemps car *«la solidarité reste très forte chez nous»*.

Douze ans après son arrivée, il vit toujours dans la région parisienne, avec son épouse, entrée en 1990 avec un simple visa de tourisme. Leur fils de deux ans accueille le visiteur en balbutiant en français ses premiers mots. Ce bébé partage leur chambre de douze mètres carrés, louée 1 200 francs par mois dans un pavillon décrépit de la banlieue sud désertée par les Français pour cause d'autoroute et de voie ferrée assourdissantes. La cuisine et les sanitaires sont partagés avec les autres locataires, des Maliens, avec ou sans papiers.

De papiers, le porte-documents bordeaux d'Abdou en est bourré. Au travail comme dans la rue, il ne le quitte jamais. A côté des liasses de bulletins de paie, de quittances de loyer, de l'acte de mariage, deux actes de naissance constituent les pièces maîtresses de ce précieux ensemble qui, par deux fois, a impressionné les policiers au point de les faire renoncer à interpeller le Malien sans papier.

Un papier jauni à l'en-tête de la «République française – commune de Bamako» fournit la preuve qu'Abdou est né français, avant l'indépendance du «Soudan français». Un autre document, très récent celui-là, témoigne de la naissance, en 1991, de son fils en banlieue parisienne. Comme pour beaucoup d'illégaux, la naissance d'un enfant en France est un événement doublement heureux puisqu'il protège contre l'expulsion. *«Mon fils m'a sauvé, grâce à Dieu»*, commente l'intéressé, qui vient d'obtenir la nationalité française pour son enfant. A quelques mois près, après la réforme du code de la nationalité, cette démarche n'aurait pas abouti. La fête qui célébrera l'événement n'en sera que plus joyeuse.

Vingt personnes au pays

Pourtant, Abdou ne cache pas son inquiétude : *«En France, j'ai l'impression d'être tombé dans un trou»*. Coincé, il l'est d'abord à l'égard de ce qu'il appelle sa *«grande famille»*, autrement dit la vingtaine de parents, frères et sœurs du Mali que son travail d'immigré nourrit depuis plus de dix ans. En Afrique, la description de toutes les «galères» de l'immigration clandestine n'impressionne guère. Ni l'entassement dans les foyers, ni l'exploitation sur les chantiers, ni le froid de l'hiver parisien ne pèsent lourd au regard de la nécessité vitale des revenus en devises. *«Au pays, ils ne comprennent même pas qu'on puisse avoir envie de rentrer*, explique Abdou. *Quand je suis rentré au Mali en 1985 avec l'intention de rester, mon père m'a obligé à repartir. La situation avait tellement empiré qu'il n'était plus question de se passer de mes virements. En tant que fils aîné, je n'avais pas le choix. Ma grande famille compte sur moi.»*

Au début de son séjour en France, le Malien parvenait à prélever 1 000 francs sur sa paie, *«1 500 francs les bons mois»*, soit quatre fois le montant du salaire qu'il percevait au Mali lorsqu'il y travaillait à tirer des plans pour un architecte. Aujourd'hui, avec le loyer à payer, l'épouse, l'enfant et le travail tellement plus rare, les virements se sont espacés et leur montant s'est amenuisé, à environ 500 francs par mois.

L'autre paroi du *«trou»* de l'immigration clandestine, c'est cette *«petite famille»* coincée entre un canapé et un écran de télévision, si étriquée par rapport aux habitudes africaines. C'est aussi cette situation de «clandestinité» qui oblige à éviter certaines stations de métro, à limiter ses déplacements, à ne jamais sortir tranquille. *«Un jour, je rentrerai, j'aurai un commerce ou un taxi au pays»*, assure Abdou, sans emporter la conviction. En fondant une famille en France, il semble avoir choisi une autre voie, guère facile.

Exclue de l'hôpital

Sa femme, Adama, vit au rythme des tickets d'alimentation du bureau d'aide sociale municipal, des vêtements du Secours catholique et des boîtes de conserve de la Croix-Rouge. Ne pouvant bénéficier de la couverture sociale de son époux, elle a été exclue de l'hôpital moins de quarante-huit heures après son accouchement, la facture étant acquittée par l'assistante sociale. Elle sourit en évoquant l'aide précieuse de cette femme *«de confiance»*, et du médecin local qui *«ne prend pas d'argent avec moi et me donne parfois les médicaments pour mon fils»*. Pour sa seule maladie en trois ans de séjour, Adama a bénéficié de l'aide médicale gratuite que le projet de loi gouvernemental entend supprimer pour les étrangers en situation illégale.

Pour le reste, les projets de lois gouvernementaux ne font guère frémir ces Africains sans papiers. Déjà clandestins jusqu'aux os, que pourraient-ils craindre de plus que la précarité et la pauvreté qui sont déjà leur lot ? Le pire serait une reconduite à la frontière. Mais leur fils français continuera de les protéger, même après la réforme Pasqua, qui ne fait disparaître cette protection qu'en cas de délit grave. Seules les déjà minces possibilités de régularisation risquent de disparaître. Les voilà donc clandestins à vie.

Il suffit d'entendre les récits des filières de retour, du faux visa acheté 25 000 francs, aux voyages par voie de terre *via* Gibraltar ou par avion *via* Bruxelles, des cartes de résident prêtées à un *«frère»*, des clandestins refoulés par la porte et qui rentrent par la fenêtre, pour mesurer à la fois la difficulté croissante de l'immigration et son attrait irrépressible pour les Africains des pays du Sahel.

D'autant que des emplois continuent d'être disponibles en France pour les plus téméraires des illégaux. Aïssa, vingt et un ans, arrivé du Mali l'an dernier, scie la nuit à Rungis les carcasses de viande. *«Du cochon»*, avoue ce jeune musulman avec répulsion.

«Les Français ne comprennent pas que nous restons ici parce qu'il n'y a rien à vivre chez nous et que nous préférons crever plutôt que de rentrer. Vous avez appelé nos parents pour vos guerres et vous accueillez maintenant nos dictateurs sur la Côte d'Azur. Pourquoi pas nous ?», argumente Demba C. Pourtant, l'éboueur sénégalais au costume-cravate et à la sûre rhétorique vient de craquer. Après dix ans de vie illégale, il n'a soudain plus supporté de jouer au chat et à la souris avec les policiers. Dans une lettre adressée au commissariat, il a réclamé sa régularisation en fournissant ses coordonnées précises. C'est en apercevant les policiers venus l'interpeller pour le conduire à l'avion qu'il a compris que Charles Pasqua était vraiment revenu au ministère de l'intérieur, et qu'il s'est enfui.

PHILIPPE BERNARD

Rectifications de vote sur la réforme de la Banque de France

Après l'adoption, samedi 12 juin, du projet de loi réformant les statuts de la Banque de France, dix députés ont demandé, lundi 14 juin, la rectification de leur vote à la suite d'erreurs dans l'usage qui a été fait, selon eux, de leurs délégations de vote par ceux de leurs collègues auxquels ils les avaient confiées.

Au PC, Guy Hermier indique qu'il souhaitait voter contre le texte alors qu'il a été comptabilisé parmi les députés n'ayant pas pris part au scrutin. A l'UDF, René Beaumont, Raymond Marcellin, Jean Proriol, Gilles de Robien, Pierre-André Wiltzer, également enregistrés comme n'ayant pas participé au scrutin, ont fait savoir qu'ils entendaient voter pour, tout comme Daniel Mandon, qui a été enregistré comme ayant voté contre.

Au RPR, Eric Raoult souhaitait voter pour le projet et non s'abstenir, alors que Jacques Baumel entendait s'abstenir, alors que l'analyse du scrutin le range parmi les députés ayant voté pour. Quant à Daniel Garrigue, enregistré comme ayant voté pour alors qu'il entendait voter contre, ainsi que l'atteste l'hostilité au texte qu'il n'a cessé de manifester tout au long du débat, il déplore qu' *«en trahissant ainsi sa volonté, certains de ses collègues* [détenant sa délégation de vote, NDLR] *se soient conduits comme le faisait le groupe socialiste à ses pires époques»*.

MSF dénonce «l'exclusion des soins d'une partie de la population»

L'association Médecins sans frontières (MSF) s'est élevée jeudi contre *«l'exclusion des soins d'une partie de la population vivant en France»* qu'entraîneraient, selon elle, certaines dispositions du projet de loi relatif à la maîtrise des migrations et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers. Les demandeurs de l'aide médicale à domicile devront désormais être titulaires d'un titre de séjour, alors qu'il suffisait jusqu'à présent de justifier, même en présentant un passeport étranger, de trois ans de résidence ininterrompue en France, souligne MSF dans un communiqué.

L'association affirme que l'aide médicale à domicile *«bénéficie à une population résidant sur le territoire français, démunie et très précarisée, à laquelle le soin médical ouvre simplement le droit à la vie, droit désormais contesté aux étrangers en situation irrégulière»*. En outre, d'après le projet présenté par le ministre de l'intérieur, les caisses de Sécurité sociale *«pourront à tout moment interrompre leurs prestations aux étrangers dont la situation est en instance ou en cours d'examen»*, poursuit MSF.

«Quoi qu'il en soit, des mesures visant à restreindre l'accès aux soins à des personnes résidant sur le territoire français et à instituer une discrimination dans la délivrance des soins médicaux ne peuvent constituer un moyen de lutte contre l'immigration», estime MSF qui souligne qu'un malade, *«qu'il soit en infraction ou en règle avec la loi, doit être soigné»*.

POLITIQUE

Interrogé sur ses trois ans à Matignon

Michel Rocard regrette d'avoir cherché à combattre le chômage avec des « recettes classiques »

Michel Rocard a accordé à *Libération*, qui le publie mardi 15 juin, un entretien « autocritique » sur ses trois années à la tête du gouvernement, de juin 1988 à mai 1991. *« Je reconnais bien volontiers que le monde a si profondément changé que je ne l'ai pas compris sur le moment »*, déclare l'ancien premier ministre, qui se reproche avant tout d'avoir recouru à des *« recettes classiques »* pour lutter contre le chômage.

« J'ai eu le tort, dit-il, *parce que* [ces recettes] *donnaient des résultats, de ne pas comprendre tout de suite qu'elles n'étaient pas à la hauteur d'un problème qu'il faut, désormais, aborder autrement (...). Tout le monde pensait qu'une croissance de 3 % pourrait suffire à réduire le chômage. Or, même avec un tel rythme, il aurait fallu quinze à vingt ans pour résorber complètement le chômage. Je me fais des reproches de n'avoir pas compris, dès ce moment-là, qu'il nous fallait un véritable changement de société, une nouvelle conception du travail et du temps. »*

Interrogé sur la fiscalité, M. Rocard souligne que l'instauration de la contribution sociale généralisée est *« une base »* pour une réforme éventuelle, mais il admet qu'il n'a *« pas pu »* imposer à la *« bastille des finances »* la retenue à la source. *« Une réforme fiscale d'ampleur ne sera possible que si elle figure, avec débat, dans un contrat passé avec les Français lors d'une présidentielle »*, estime-t-il, avant d'indiquer qu'à ses yeux, son *« plus grand échec »* a été *« la politique du logement »*. *« Il est très difficile de construire quand les taux d'intérêt sont à 11 %*, observe-t-il. *Donc, nous ne pouvions pas mettre en place une politique suffisante de construction de logements sociaux. »*

De façon plus générale, le président de la direction nationale du PS regrette que sa politique ait été comprise comme la recherche du *« consensus »*. *« Je crois*, explique-t-il, *à l'expression d'alternatives, à l'exercice de grands choix, traduits par des contrats, le tout avec, naturellement, des oppositions et des conflits. Rien à voir avec le consensus pour le consensus. »* Il repousse l'accusation d'avoir été préoccupé par-dessus tout par son ambition présidentielle – si cela avait été le cas, dit-il, *« j'aurais pu partir de Matignon plus tôt, sur une manœuvre flamboyante et flatteuse »* – et regrette le *« devoir de grisaille »* dont il s'était réclamé – *« une boutade de trop »*. Il estime, enfin, qu'il y a *« un fond de vérité »* dans les critiques qui lui sont adressées sur sa difficulté à communiquer.

□ **François Hollande veut changer « l'esprit de la maison » socialiste.** – François Hollande, l'un des animateurs du courant deloriste du PS, a déclaré, dimanche 13 juin, sur RCJ, que la question d'un éventuel changement de nom du Parti socialiste est *« une vaste plaisanterie »*. *« La rénovation passe par les hommes et par les modes d'organisation*, a-t-il souligné. *Si le PS doit se rénover, c'est moins en changeant ses façades qu'en changeant véritablement l'esprit de la maison. »* Il juge *« dommage que Michel Rocard n'ait pas mis en pratique son « big bang », une fois la défaite arrivée »*, et que les états généraux du PS ne soient pas ceux *« de toute la gauche »*.

EN BREF

□ **Jacques Barrot (CDS) n'exclut pas une liste commune de la majorité aux élections européennes.** – Interrogé sur la stratégie de la majorité pour les élections européennes de 1994, Jacques Barrot a déclaré, dimanche 13 juin sur Radio-J, que les centristes étaient *« prêts à jouer le jeu d'une liste éventuellement unifiée à condition que le cap européen en soit très clair »*. Le président (CDS) de la commission des finances de l'Assemblée nationale a expliqué que, si *« par tendance centriste »*, ses amis *« aimeraient avoir une liste très européenne pour mieux exprimer encore leurs convictions »*, *« il peut en effet se faire que la meilleure méthode dans le contexte soit une liste unique conduite par la majorité RPR-UDF confondue dans la ligne d'un cap européen »*.

□ **Jean-Pierre Raffarin (UDF) : conjuguer union et diversité.** – Jean-Pierre Raffarin, porte-parole de l'UDF, a souhaité, lundi 14 juin, sur RCJ, que *« le gouvernement fasse un effort pour associer davantage les acteurs locaux à sa politique de relance »* et *« accepte l'idée que le débat n'est pas la division, que la proposition n'est pas l'opposition »*. *« L'UDF*, a-t-il ajouté, *représente une énorme partie de l'opinion publique. Cette opinion publique est diverse et donc il faut que l'on apprenne à conjuguer union et diversité (...). L'UDF n'a pas l'intention d'abandonner ses convictions pour des raisons tacticiennes, que ce soit en matière européenne ou en matière de décentralisation. »* Interrogé sur les prochaines élections européennes, M. Raffarin juge qu'il n'était *« pas utile d'impliquer le premier ministre dans cette bataille électorale »*.

□ **Deux nouveaux vice-présidents au CNI.** – A l'occasion de la réunion de son bureau directeur, samedi 12 juin à Paris, le CNI a élu deux nouveaux vice-présidents. Il s'agit de Lucien Brenot, député (app. RPR) de la Côte d'Or, maire de Chevigny-Saint-Sauveur, et de Yves-Marie Laulan, président de la commission des affaires étrangères du CNI, ancien directeur des affaires économiques de l'OTAN.



Alors que leurs élus de Lille s'apprêtent à quitter la majorité municipale

Les Verts du Nord-Pas-de-Calais s'interrogent sur l'exercice du pouvoir à la tête de la région

Le groupe des Verts de Lille vient de demander à ses élus, à l'issue d'un référendum interne, de quitter la majorité municipale conduite par Pierre Mauroy. D'autre part, l'exercice de la présidence du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a occupé une bonne partie des débats de l'assemblée plénière des militants de la région, réunie dimanche 13 juin à Saint-Omer (Pas-de-Calais). Quinze mois après son arrivée à la tête de la région, le mouvement écologiste se trouve confronté à son tour, et à son échelle, à l'éternelle question des relations entre les militants, les élus, le cabinet et l'exécutif régional, représenté ici par Marie-Christine Blandin.

SAINT-OMER (Pas-de-Calais)

de notre envoyé spécial

Le piètre résultat des écologistes aux élections législatives n'est pas resté sans conséquences dans le Nord-Pas-de-Calais. Candidat de l'Entente des écologistes dans la troisième circonscription du Nord (Lille-Centre et Nord), Dominique Plancke avait obtenu, le 21 mars dernier, avec *10,93 %* des suffrages exprimés, le meilleur score des écologistes dans les trente-huit circonscriptions de la région. Il n'empêche... Président des Verts pour cette même région et adjoint à l'environnement du maire de Lille, M. Plancke s'est senti tellement assailli, durant cette campagne, par des interpellations sur la gestion conjointe de la métropole du Nord par le Parti socialiste et les Verts, qu'il a fini par obtenir une consultation de la « base » à ce sujet.

Le 10 juin, le résultat du référendum interne est tombé : sur 106 inscrits et 71 votants, 39 militants étaient favorables à ce que les cinq élus Verts de Lille (dont deux adjoints et un délégué à la communauté urbaine) quittent la majorité municipale, 16 étaient contre, 16 autres bulletins étant comptabilisés comme blancs ou nuls. Et dans la perspective de la prochaine assemblée générale des Verts – qui, les 26 et 27 juin à Paris, au-delà de la question de la candidature à l'élection présidentielle, donnera ou non le « feu vert » pour une éventuelle participation des écologistes au chantier du « big bang » ouvert par Michel Rocard –, certains n'ont pas manqué de pousser l'introspection jusqu'à s'interroger sur le bien-fondé de l'alliance « rose-verte », conclue hâtivement, le 31 mars 1992, au conseil régional.

De retour d'un long séjour aux Etats-Unis, qui lui est âprement reproché au sein de son mouvement, Guy Hascoët, vice-président aux transports de l'assemblée régionale et conseiller municipal de Lille, réexplique, avec application, comment se traduit concrètement l'autonomie des Verts : *« Parce que nous avions passé alliance à Lille en 1989 avec M. Mauroy, nous étions suspectés, en 1992, de nous rallier aux socialistes. Eh bien non, ce sont eux qui ont élu Marie-Christine Blandin à la présidence. Parce que nous sommes alliés avec eux à la région, nous étions suspectés de nous désister pour eux lors des élections législatives, ce que nous n'avons pas fait. Et aujourd'hui, parce que le groupe lillois vient de nous demander de quitter la majorité municipale, on s'imagine que les Verts vont laisser tomber l'exécutif de la région, eh bien non. »*

Des militants déboussolés

Après quinze mois d'exercice du pouvoir, les militants des Verts sont pourtant plus que déboussolés. Ils aiment bien « Marie » : la présidente (Verte) du conseil régional, Marie-Christine Blandin, est parvenue jusqu'ici à traverser tous les orages. Mais, pour le reste, à bien écouter les militants écologistes, c'est un peu la pagaille. Au sein de la commission permanente, le véritable exécutif de la région, les élus Verts votent, par exemple, en ordre dispersé. Au nombre de 8 seulement, dans une assemblée de 113 membres, ils sont si débordés qu'ils ne parviennent plus à rencontrer la base du mouvement. *« Le mouvement associatif vient nous interpeller, mais, faute d'informations, nous sommes incapables de lui fournir des réponses »*, témoigne Daniel Ludwikowski, secrétaire régional des Verts, tout en reconnaissant que la constitution du cabinet a quelque peu « pompé » les meilleurs militants.

« Comment défendre votre vice-président [PS, à l'économie], *Christian Bataille, lorsqu'on apprend par la presse qu'il a été chargé, par le gouvernement socialiste, d'une mission pour l'enfouissement des déchets nucléaires ? »*, s'insurge un militant. Mais, du moins, demande un autre, *« le futur plan régional sera-t-il bien celui des Verts » ?* *« Non, ce sera le résultat d'un compromis »*, répond M. Hascoët. *« Il faut que l'empreinte des Verts soit ici supérieure à ce qu'elle est dans les régions où les écologistes sont en situation de groupe-charnière*, précise Marie-Christine Blandin. *Afin de démontrer que ça valait le coup d'assumer la présidence. »*

Chacun le sait déjà : l'examen, à la fin du mois de juin, du prochain plan régional (1994-98) constituera une nouvelle et rude épreuve pour la majorité Verts-PS du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. L'ancien professeur de sciences naturelles, devenue soudain présidente de la troisième région française, a déjà appris que des groupes politiques d'opposition, favorables, sur le fond, à un dossier, peuvent totalement changer d'avis en séance publique. Le dernier exemple en date portait sur un programme de construction d'éoliennes, cher aux Verts, et auquel l'Agence de la maîtrise de l'énergie, la Commission de Bruxelles et même Michel Barnier, le nouveau ministre de l'environnement, s'étaient déclarés favorables. Seule la droite régionale s'y est opposée, pour ne pas laisser aux Verts la paternité d'un projet original dans le domaine des énergies renouvelables.

Difficultés de communication

« L'intérêt politique des autres composantes de l'assemblée régionale est que nous restions le plus longtemps possible à la tête de la région, en limitant, par le jeu de la majorité relative, le maximum de nos initiatives, pour faire la démonstration que les écologistes ne représentent pas une alternative crédible aux forces politiques traditionnelles », explique Christian Bret, chargé de mission au budget dans le cabinet de Mme Blandin. Les militants écologistes ne comprennent pas toujours de telles finesses de la politique : pour eux, leurs élus ont été simplement incapables de faire adopter un projet qui avait été annoncé lors de la campagne des régionales.

Alors, à quoi bon rester à la tête de la région ? *« La question n'est pas là*, répond Michel Autès, un autre membre du cabinet. *La question est de savoir comment faire une politique écologique dans le cadre du rapport de forces actuel, car notre intérêt fondamental est l'avancée de l'écologie politique sur le terrain des politiques publiques et au sein de l'opinion publique. »* Les opposants les plus farouches au maintien de l'alliance « rose-verte » ne sont pas venus à l'assemblée de Saint-Omer. Mais, pour les autres, il est désormais plus que temps que la politique du conseil régional *se distingue clairement de celle qui* était menée du temps des socialistes, et que les élus se donnent les moyens de le faire savoir.

« Il est vrai qu'au départ, nous n'avons pas voulu poursuivre la politique de communication de nos prédécesseurs. Résultat, on ne fait toujours rien, reconnaît Marie-Christine Blandin. *Mais la communication doit aussi fonctionner dans l'autre sens. L'autre jour, en attendant le président de la République pour l'inauguration du TGV-Nord, Pierre Mauroy m'a tout de suite demandé ce qu'allaient faire les Verts de Lille. Or je n'avais pas tous les éléments d'information. »*

JEAN-LOUIS SAUX

Le Conseil constitutionnel et le contentieux des législatives

La justice civile ne pouvait départager les écologistes

Jamais autant de contestations de résultats électoraux n'avaient été portés devant le Conseil constitutionnel (*le Monde* daté 18-19 avril). Celui-ci a commencé à répondre aux plus de deux cents requêtes déposées devant lui. Il a ainsi confirmé l'élection de trente-six députés, dont celle de Laurent Fabius et de Valéry Giscard d'Estaing. Si, pour l'instant, il n'a réglé que des dossiers *« irrecevables »*, *« manifestement infondés »*, ou ne nécessitant pas de longues instructions, il a quand même tranché la querelle des étiquettes opposant Génération Ecologie à Génération verte, en déniant le droit à la justice civile d'intervenir dans celle-ci, mais en reconnaissant que Brice Lalonde avait quelques raisons de se plaindre.

Qui peut, avant le scrutin, empêcher un candidat d'utiliser des bulletins de vote susceptibles d'induire en erreur les électeurs ? Personne. Le Conseil constitutionnel, en se prononçant mardi 8 juin sur la validité des élections dans deux circonscriptions des Yvelines, a confirmé ce vide juridique apparu avant les législatives de mars dernier (*le Monde* du 19 mars). Génération Ecologie n'avait pas apprécié que d'autres candidats se réclament de l'écologie. Elle n'avait surtout pas admis que des candidats proches de l'extrême droite, d'abord enregistrés sous l'étiquette d'un « Rassemblement des démocrates et des républicains de progrès », se présentent tout d'un coup sous celle de « Génération verte ». Sa colère avait été d'autant plus grande que les bulletins de ceux-ci étaient conçus de telle manière qu'ils pouvaient être confondus avec ceux de GE ou des Verts.

L'écologie appartient à tout le monde, et ceux qui en ont fait leur fonds de commerce ne peuvent en exiger l'exclusivité. Le Conseil constitutionnel a confirmé juridiquement ce précepte de bon sens. Saisi par un électeur de la treizième circonscription des Bouches-du-Rhône, qui contestait le droit à un candidat se réclamant de Bernard Monovelli de porter l'étiquette « nouveaux écologistes », il a considéré qu'*« il n'appartient pas au juge de l'élection d'apprécier la sincérité de l'adhésion des candidats aux idées dont ils se réclament »*.

La confusion, pour autant, ne doit pas être possible. En partant de ce constat, de nombreux candidats de GE avaient saisi, en référé, les tribunaux d'instance pour leur demander d'interdire la distribution des bulletins marqués « Génération verte ». La réponse de la justice civile avait été diverse. D'autant que, très vite, les préfets, usant d'une procédure assez rare, avait fait valoir que celle-ci ne pouvait pas se prononcer sur un domaine réservé au juge de l'élection, c'est-à-dire, dans le cas des députés, le Conseil constitutionnel. Le résultat avait été pour le moins curieux, puisque, selon les départements, les candidats « Génération verte » avaient pu ou non faire distribuer leurs bulletins.

Un vide juridique

Plusieurs de ceux qui n'avaient pas pu le faire ont déposé des requêtes devant le Conseil en estimant que cela avait *« altéré la sincérité du scrutin »*. En se prononçant sur le cas des quatrième et sixième circonscriptions des Yvelines, le Conseil a bâti une jurisprudence qui leur donne tort.

Certes, confirmant des décisions de tribunaux administratifs, les gardiens de la Constitution ont rappelé que la diffusion des circulaires et des bulletins de vote constituait un *« acte préliminaire aux opérations électorales qui, en l'état de la législation, ne peut être contesté que devant le Conseil constitutionnel, juge de l'élection, à l'occasion du contentieux des opérations électorales »*. Il s'ensuit qu'*« il n'appartient pas aux juridictions de l'ordre judiciaire d'enjoindre à un candidat de cesser d'utiliser une dénomination figurant sur les bulletins de vote diffusés par la commission de propagande ou de faire obstacle directement ou indirectement à l'utilisation de ces bulletins par les électeurs »*.

Mais le Conseil a refusé de regarder si la non-diffusion de ces bulletins avait eu un impact sur le résultat du scrutin. Il a, en effet, considéré que *« l'utilisation de la dénomination « Génération verte » était de nature à susciter la confusion, dans l'esprit des électeurs, avec les dénominations « Génération écologie » et « les Verts » déjà utilisées »* et que *« ce risque de confusion était encore aggravé par le choix du graphisme employé sur les documents électoraux »*. Il a donc estimé que, *« dans les circonstances de l'espèce »*, la décision de la justice civile *« ne saurait avoir eu pour effet d'altérer la sincérité du scrutin »*.

Ainsi, pour que les électeurs puissent se prononcer sans se tromper, il était normal que les bulletins de « Génération verte » ne soient pas distribués, mais aucune instance n'avait le pouvoir de prendre une telle décision, puisque le Conseil constitutionnel n'a pas le droit d'intervenir avant l'élection ! Il y a bien un vide juridique. Le Conseil constitutionnel le confirme en évoquant *« l'état de la législation »*. A mi-mots il souhaite donc une modification de celle-ci. Il serait souhaitable que le Parlement intervienne, avant les prochaines élections, pour éviter que ne se reproduisent de *semblables errements*.

THIERRY BRÉHIER

Une élection municipale partielle

ISÈRE : VIF (1er tour)

I., 3 362 ; V., 2 125 ; A., 36,79 % ; E., 2 059.

Liste de Jean Mourey (div. d.), adj. m., soutenue par l'UDF, 750 (36,42 %) ; liste conduite par Daniel Biston (RPR), m. s., 507 (24,62 %) ; liste d'union de la gauche (PC-PS-MDC-MRG) conduite par Claude Villard, 448 (21,75 %) ; liste divers gauche emmenée par Alain Faure, 354 (17,19 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[Ce scrutin est provoqué par la démission, le 19 mars dernier, de douze conseillers de la majorité du maire, Daniel Biston, à la suite de celle du premier adjoint, Jean Mourey, après des désaccords personnels. Au premier tour, la liste de M. Mourey devance nettement celle de M. Biston.

En 1989, les résultats du premier tour avaient été les suivants : I., 3 008 ; V., 2 310 ; A., 23,20 % ; E., 2 214. Liste de droite de Daniel Biston (RPR), 874 (39,47 %) ; liste union de la gauche de Joseph Rossi (PC), 628 (28,36 %) ; liste divers gauche d'Alain Faure, 391 (17,66 %) ; liste gauche centriste de Roger Petron, 321 (14,49 %). Au second tour : I., 3 445 ; V., 2 700 ; A., 21,62 % ; E., 2 272. Liste Biston : 1 371 (60,34 %), 24 élus ; liste Rossi, 901 (39,65 %), 5 élus.]



SOCIÉTÉ

Le remplacement de Jacques Genthial par Jacques Franquet

Le directeur central de la police judiciaire est relevé de ses fonctions dans des conditions inhabituelles

Directeur central de la police judiciaire depuis 1990, Jacques Genthial va être relevé de ses fonctions. Confirmé au cabinet du ministre de l'intérieur, son départ sera officialisé lors d'un prochain conseil des ministres. Son successeur devrait être Jacques Franquet, jusqu'alors chef du Service de coopération technique internationale de police. Intervenant dans des conditions inhabituelles, le départ de M. Genthial est de nature à provoquer des remous dans les milieux judiciaires.

Le directeur central de la police judiciaire occupe l'un de ces postes quasiment «intouchables», pour lesquels on attend le départ à la retraite du titulaire avant de nommer son remplaçant. Contrôlant l'ensemble des enquêtes judiciaires menées dans l'Hexagone, le «patron» de la PJ doit en effet être assuré de la plus grande indépendance dans une fonction qu'il exerce sous le contrôle conjoint du ministre de l'intérieur et de l'autorité judiciaire.

Au cours de la décennie écoulée, les trois prédécesseurs de M. Genthial ont ainsi quitté leur poste – en septembre 1981 s'agissant de Maurice Bouvier, en juillet 1986 pour Michel Guyot, en janvier 1990 pour Gilbert Thil – le jour où ils furent touchés par l'âge de la retraite. Il en ira tout autrement pour M. Genthial, âgé de cinquante-cinq ans. De mémoire de commissaire de PJ, il n'y eut qu'un précédent dans l'histoire de la «maison» : celui de Pierre Mondanel, qui, en 1943, fut contraint de quitter son poste sous la pression du chef de la Gestapo parisienne, avant d'être déporté et d'être remplacé par Félix Buffet (lui-même fusillé à la Libération). Un *«précédent»* dont le rappel est, à tout le moins, fâcheux pour le nouveau gouvernement, qui présente le départ de M. Genthial comme une mesure de routine...

D'esprit indépendant, M. Genthial n'en est pas à sa première mésaventure avec l'autorité politique. En 1984, son limogeage de la brigade criminelle de la PJ parisienne, dont il était alors le chef incontesté, par le ministre de l'intérieur Gaston Defferre, avait provoqué une «affaire Genthial». Ses qualités professionnelles, son absence d'esprit partisan et son attachement à ce que la PJ travaille sous le contrôle du parquet et dans le respect absolu du code de procédure pénale lui avaient valu un large soutien au sein du monde judiciaire. Une mobilisation de policiers du Quai des Orfèvres – commissaires, inspecteurs et enquêteurs confondus – et de juges d'instruction spécialisés dans les dossiers criminels au tribunal de Paris avait suivi. Reconnaissant que M. Genthial n'a *«pas démérité»*, les actuels locataires du ministère de l'intérieur lui reprocheraient-ils aujourd'hui son passage au cabinet de Pierre Joxe en 1988?

ERICH INCIYAN

DÉFENSE

Après la disparition de l'avion Fouga

La marine française formera ses pilotes aux Etats-Unis

La marine nationale a *décidé* de former aux Etats-Unis ses pilotes de l'aéronautique navale, revenant à une pratique qui avait cours dans les années 50 et 60. Dès l'an prochain, entre seize et dix-huit pilotes embarqués iront, chaque année, se former sur une base de la marine américaine, à Meridian (Mississippi), et sur le porte-avions américain *Forrestal*. Le dernier numéro de l'hebdomadaire *Cols bleus*, qui est édité par l'état-major de la marine, annonce cette nouvelle formation.

A ce jour, les pilotes enseignes de vaisseau de la marine subissent un premier apprentissage, sur avion Alpha-Jet, à l'école de chasse de l'armée de l'air, à Tours. Puis ils se rendaient à Hyères pour se perfectionner sur des Fouga-Zéphyr et, ensuite, sur des Super-Etendard. En 1994, le Fouga-Zéphyr sera retiré du service, après trente-cinq ans d'âge, et il ne devrait pas être remplacé dans l'immédiat, selon l'état-major.

C'est pour cette raison que la marine nationale a conclu une convention avec la marine américaine, aux termes de laquelle, moyennant le règlement par la France des prestations ainsi fournies par les Etats-Unis, les pilotes de l'aéronavale française passeront environ quinze mois à San-Antonio (Texas), pour des cours de langue anglaise, puis à Pensacola (Floride) et, enfin, à Meridian et à bord du *Forrestal*, où il seront formés sur avions Buckeye et Skyhawk de la marine américaine.

Tous les pilotes français passeront par les Etats-Unis, qu'ils soient ultérieurement aux commandes d'avions d'armes, comme le Crusader et le Super-Etendard, ou d'avions de guet aérien et de lutte anti-sous-marine, comme le Breguet-Alizé.

A la fin de *1993*, la section «marine» de l'école de chasse de Tours sera fermée. En se rendant aux Etats-Unis, la marine nationale renoue avec une pratique qui avait été instaurée il y a une quarantaine d'années et qui, ensuite, avait été interrompue par une formation au Maroc, puis en France même.

Pour la première fois

L'Ecole navale recrute des femmes officiers

Pour la première fois, à l'occasion de la rentrée prochaine, l'Ecole navale, à Lanvéoc-Poulmic (Finistère), sera ouverte à des candidatures de femmes officiers de marine.

Les officiers féminins de la marine étaient jusqu'à présent recrutés soit directement, à partir du corps des officiers mariniers (qui sont l'équivalent des sous-officiers dans les deux autres armées), ou sur titres universitaires, à partir des réserves. Les premières devenaient officiers spécialisés et les secondes servaient comme ORSA (officiers de réserve en situation d'activité). En 1982, la marine nationale comptait quatre-vingt-sept officiers féminins, dont huit avaient atteint le grade de capitaine de frégate (lieutenant-colonel).

En septembre prochain, à la rentrée, l'Ecole navale, qui ne l'était pas encore, sera ouverte aux femmes. Une promotion de soixante-quinze élèves pourra compter jusqu'à sept recrues femmes, soit 10 % de l'ensemble des effectifs à former.

Déjà, une quarantaine de femmes ont posé leur candidature au concours d'entrée, sur un total de huit cent cinquante dossiers d'une sélection qui s'opère uniquement sur épreuves scientifiques. A la différence de Saint-Cyr, en effet, l'Ecole navale n'offre pas d'option sur des critères littéraires.

□ **Nouvelle commande de chars Leclerc pour la France.** – Le ministère de la défense a commandé soixante-six chars Leclerc supplémentaires au constructeur GIAT Industries, a-t-on appris, lundi 14 juin, auprès de l'industriel. Cette deuxième tranche porte le nombre de chars commandés pour l'armée de terre française à cent trente-quatre exemplaires. Une première commande à l'automne 1992 avait porté sur soixante-huit chars. Le prix à l'unité du Leclerc a été estimé à environ 30 millions de francs sur une base – qui risque de n'être pas retenue par la prochaine programmation militaire – de huit cents exemplaires vendus à la France. GIAT Industries a, d'autre part, placé trois cent quatre-vingt-dix chars aux Emirats arabes unis, moyennant l'engagement du constructeur à compenser le montant du contrat, à hauteur de 60 %, par la création d'entreprises dans le pays sur les dix ans à venir.

Le long combat des femmes contre l'excision

Quatre-vingts millions de fillettes et de femmes sont soumises à des mutilations sexuelles. Au Burkina-Faso, la lutte menée contre ces pratiques, soutenue par le gouvernement, les différentes communautés religieuses et l'UNICEF, est déjà fructueuse

OUAGADOUGOU

de notre envoyée spéciale

Lucia Kahore, responsable de l'association des veuves et orphelins du Burkina-Faso, se souvient. C'était à Nairobi, au Kenya, en juillet 1985. Des milliers de femmes étaient réunies pour la conférence des Nations unies qui marquait la fin de la décennie de la femme. Elle s'était mise en colère devant les journalistes européennes qui posaient avec insistance des questions sur les mutilations sexuelles féminines et s'était écriée : *«Arrêtez de fouiller dans nos petites culottes!»* Une phrase restée célèbre dans le monde féministe franco-africain.

«A l'époque, la famine, les guerres nous semblaient prioritaires, dit-elle. *Aujourd'hui, ce n'est plus pareil. Je vous demande de nous aider à protéger nos sœurs et nos filles. Ce qui leur arrive concerne toutes les femmes. Aidez-nous en faisant respecter vos lois. En faisant savoir qu'en Afrique, et tout particulièrement au Burkina-Faso, nous luttons contre ces coutumes qui mutilent et nuisent à la santé de la mère et de l'enfant.»* Loin d'être isolés, ces propos de Mme Kabore rencontrent un écho favorable auprès d'autres femmes burkinabe comme Clémentine Ouedraogo, présidente de Promo-femmes-développement, Angélique Ilboudo, présidente de l'amicale des enseignantes du primaire, auprès d'hommes aussi et même de chefs coutumiers.

En huit ans, le fleuve Volta a charrié bien des eaux et les esprits ont évolué. Il y a eu ce temps de l'agacement vis-à-vis de l'étranger, obligeant à la réflexion sur des coutumes intimes. Celui des interrogations. Puis le temps de la mobilisation. Pointe même le moment de l'interdiction avec un projet de loi, en chantier depuis plusieurs années, qui devrait être présenté au Parlement l'an prochain.

Quand, comment, par qui fut introduite l'excision au Burkina-Faso? Nul ne le saura jamais. L'idée d'une origine islamique a couru avec insistance. A tort, affirment les théologiens musulmans. Reste une foule d'explications dont certaines reposent sur une représentation maléfique du clitoris, qui rendrait les hommes impuissants ou tuerait les enfants à la naissance. Pour d'autres, cette pratique n'est qu'une conséquence de la société patriarcale et polygame. En amputant ainsi la femme, l'homme cherche à la soumettre et croit s'assurer sa fidélité. Privée d'une partie de son plaisir, elle n'aurait pas envie de se disperser.

Seul fait certain : la coutume concerne toutes les ethnies, toutes les communautés, musulmane, chrétienne ou animiste. Avec des variantes locales impossibles à interpréter. Il existe des groupes minoritaires qui sont épargnés et la pratique elle-même diffère d'un village à un autre. Il arrive que l'exciseuse enlève le capuchon du clitoris, organe sensoriel, et une partie des petites lèvres, mais la plupart du temps l'ablation concerne l'ensemble du clitoris et des petites lèvres. L'infibulation, qui consiste à ôter le clitoris, les petites et les grandes lèvres, puis à recoudre les plaies avec des épines n'est pas pratiquée dans le pays.

Autrefois, racontent les grand-mères, les jeunes filles en âge de se marier étaient rassemblées pendant plus d'un mois dans des cases où elles apprenaient à faire la cuisine, à tenir la maison, à devenir de parfaites épouses. L'excision marquait la fin de cet apprentissage. Au petit matin, quand le soleil n'avait pas encore chauffé ses rayons, l'exciseuse appelait les jeunes femmes une à une et pratiquait à vif, avec une lame ou un couteau, l'ablation. Il fallait montrer son courage. Ne pas se débattre. Ne pas crier. Venait ensuite le temps des danses. Les jeunes femmes étaient invitées à oublier leurs douleurs en se laissant emporter par le rythme lancinant des balafons.

«Des cisaillements qui durent une éternité»

Parfois, l'administration française rappelait à la colonie la réprobation de la République devant ces pratiques, et les représentants de l'Eglise catholique tentaient de dissuader leurs fidèles. Mais, de mémoire de femme, on avait toujours fait ainsi. Pourquoi aurait-il fallu changer? Pourtant, le temps a eu raison du temps. Des hommes et des femmes ont rejoint les villes. La radio et la télévision se sont répandues. Peu à peu, l'initiation a disparu. Seule la coupure est restée, toujours pratiquée par des exciseuses (le plus souvent des Maliennes), mais à un âge plus précoce. Avant dix ans. Souvent bébé.

A présent, les pierres n'accueillent plus au village celui ou celle qui ose parler de ce problème intime. A Zinari, un bourg situé à une cinquantaine de kilomètres de Ouagadougou, les villageoises sont même fières de montrer leurs filles qui n'ont pas été excisées. Des femmes viennent spontanément raconter leur propre histoire. Tranches de vie. Pages d'un livre qu'à l'âge adulte elles relisent d'une autre façon.

A. N., trente-cinq ans, avait neuf ans quand sa mère est venue les réveiller un matin, elle et sa sœur, plus tôt que de coutume. Elles ont marché jusqu'au village voisin où d'autres fillettes attendaient. Elles ont alors compris. Des femmes âgées les appelaient tour à tour. De la case où elles disparaissaient, parfois s'échappaient des cris. Celle qui en ressortait se joignait aux autres sur un tas de cendres où elle s'accroupissait pour faire sécher ses plaies : *«Je voulais m'enfuir. J'étais terrorisée*, raconte A. N. *Il n'y a pas eu une coupure franche, mais des cisaillements qui ont duré une éternité!»*. A. N. n'a pas fui. M. L., en revanche, a tenté de se sauver, mais de solides mains l'ont aussitôt rattrapée et poussée vers l'exciseuse. Les jours qui ont suivi ont été d'immenses brûlures et M. L. s'est promise de tout faire pour que ses filles ne connaissent pas la même épreuve.

Elle était en France lors de son premier accouchement. C'est là, à l'hôpital, qu'elle a découvert que des femmes n'étaient pas excisées et a pris sa décision. De retour au Burkina, elle a convoqué toute sa famille et menacé de poursuite, pour coups et blessures, tous ceux qui toucheraient à sa fille. Jouant sur les réflexes de superstition, elle a souhaité publiquement la mort de sa fille entre les mains de ceux qui oseraient passer outre ses ordres. Cela a été dissuasif. A la naissance de la seconde fille l'entourage avait compris.

Elle a la chance d'avoir un mari cultivé et compréhensif. De plus en plus d'hommes refusent que leurs filles soient excisées et osent braver leur milieu familial en épousant une femme non excisée. A Ouagadougou, on raconte l'histoire de ce jeune marié qui vit un jour venir les vieilles de son village, pour lui proposer d'exciser sa jeune épouse encore épargnée. Il répondit par la négative mais, méfiant, demanda à sa femme de préparer les bagages...

Aucune statistique n'existe sur l'excision au Burkina-Faso. De vagues calculs estimaient à 75 %, il y a quelques années, la proportion de femmes excisées. Ce pourcentage a diminué. Dans quelle mesure? Nul ne saurait le dire. Mais des médecins accoucheurs comme Kone Essa, professeur à la faculté de médecine de Ouagadougou, affirment rencontrer de plus en plus de jeunes femmes non excisées. Cette évolution n'a été obtenue que grâce à une convergence de plusieurs phénomènes : une mobilisation des femmes, un soutien politique et une aide de la part d'organisations internationales comme l'UNICEF.

De lents progrès

La décennie de la femme, organisée par les Nations unies de 1975 à 1985, avait permis une mobilisation, autour des discriminations et des pratiques traditionnelles. Mais, si les associations et les organisations non gouvernementales occidentales pouvaient parler facilement des discriminations, il leur avait paru plus pertinent que la lutte contre les coutumes nuisibles soit menée, en premier lieu, par les victimes elles-mêmes. Aussi favorisèrent-elles, en 1985, la création d'un comité interafricain de lutte contre les traditions néfastes, qui a un statut consultatif auprès des Nations unies (1). Au Burkina, des hommes et des femmes, intellectuels soutenus par le pouvoir en place, ont mené des campagnes de sensibilisation dès 1975. Pendant sa courte présidence (1983-1987), le colonel Sankara fit même préparer un projet de loi interdisant l'excision. 1988 marqua un tournant. En mai, le gouvernement organisa un séminaire national réunissant près de 400 personnes venues de toutes les provinces. Il y fut décidé de créer un comité national de lutte contre l'excision, rattaché au ministère des affaires sociales, rassemblant des représentants des autorités administratives, religieuses, coutumières, ainsi que des enseignants, médecins, accoucheuses traditionnelles, travailleurs sociaux.

Dès novembre 1988, ce comité devait commencer son travail, en direction des femmes, et des hommes. Des femmes parce que ce sont elles qui perpétuent la coutume. La tradition veut que les tantes (sœurs du mari) décident du moment où leurs nièces seront excisées et l'exciseuse est généralement une femme. Vers les hommes, car ceux-ci, dans une société patriarcale, peuvent toujours dire non et personne n'ose s'opposer à leur volonté. Mais, en général, ils préfèrent ne pas se mêler de ce qu'ils considèrent comme une affaire de femmes ou se réfugient hypocritement dans ce que Mariam Lamizana, présidente du comité national, appelle *«un silence coupable»*.

Des méthodes chocs

Le comité national, dont la présidente d'honneur, Chantal Compaore, est l'épouse du président de la République, a créé dix comités provinciaux pour pouvoir toucher les populations les plus reculées et les plus récalcitrantes à une remise en cause des traditions. Il a mené diverses campagnes de sensibilisation et favorisé, par le biais des associations ou des responsables de communautés religieuses, de multiples réunions. Tous les supports ont été utilisés. Ecrits mais aussi audiovisuels, car 75 % de la population est analphabète. Ce thème a inspiré des chansons, une pièce de théâtre, des films.

Au cours des ans, le message est resté le même : *«L'excision est une mutilation qui a des conséquences sur la santé de la mère et sur celle de l'enfant.»* Deux mannequins de femmes, l'un excisé l'autre pas, des films chocs montrant une séance d'excision et les conséquences de cet acte ont été présentés à la télévision. Des images qui dérangent, parfois à la limite du supportable, mais que tous ceux qui luttent contre l'excision emploient comme thérapie collective. Les spectateurs en ressortent en général secoués. Leur première réaction est de dire : *«Je ne savais pas.»* A juste titre. Seule l'exciseuse et quelques femmes âgées assistent à la mutilation. Peu connaissent dans le détail le corps humain et ses fonctions. Rares sont ceux qui ont la possibilité de faire le lien entre les maux dont souffrent les femmes excisées et l'excision. Mais aujourd'hui, les médecins et les accoucheuses parlent plus volontiers et prennent le temps d'expliquer.

Les complications se rencontrent sous des formes multiples. Les hémorragies sont fréquentes au moment de l'excision. Plus tard apparaissent les problèmes urinaires dus à la cicatrisation qui réduit dangereusement le méat urétral. Celle-ci peut même entraîner un rétrécissement vaginal qui empêche les rapports sexuels ou les rend très douloureux. L'accouchement représente une autre épreuve. L'orifice vulvaire qui a des difficultés à se dilater se déchire facilement. Ces déchirures, importantes, peuvent aller jusqu'à l'urètre ou au rectum. Mme Essa a ainsi vu arriver une femme dans un état dramatique. L'accouchement avait depuis longtemps commencé mais la cicatrice de l'excision, particulièrement dure, empêchait la dilatation. La cloison recto-vaginale avait éclaté sous la pression de la tête de l'enfant. Celui-ci était déjà mort. La mère a été sauvée mais elle a dû subir plusieurs interventions chirurgicales. Autre conséquence de l'excision : l'apparition de chéloïdes, boursouflures pouvant atteindre la taille d'un gros pamplemousse.

Lors d'une réunion à Ouagadougou, en mai dernier, avec les représentants des comités analogues de la Côte-d'Ivoire et du Niger, Mme Lamizana, présidente du comité burkinabe de lutte contre l'excision, s'est interrogée sur son futur : rester sous la tutelle du ministère des affaires sociales, qui soutient et favorise son action (il promet de présenter l'an prochain un projet de loi réprimant l'excision), ou devenir une association autonome, lui permettant de recueillir plus facilement des fonds. Actuellement, les aides financières viennent principalement de l'UNICEF, de l'ambassade des Pays-Bas et d'organisations canadiennes. Insuffisamment pour la nouvelle phase projetée afin de venir à bout des résistances et changer les mentalités. Car les résistances existent, irrationnelles et solides. Dans la capitale même. Cette crainte manifestée par un chauffeur d'une organisation internationale sur l'infidélité de la femme africaine non excisée est largement partagée. Il reconnaît qu'il existe des femmes excisées infidèles *«mais quand même!...»*. Peut-être renoncerait-il à l'excision *«s'il y avait un médicament pour calmer les femmes»*.

Les femmes connaissent cette inquiétude masculine. Elles en plaisantent. Leur préoccupation est tout autre. Au secteur 29, un quartier en périphérie de Ouagadougou, elles en parlent librement. Elles ont entendu parler des conséquences de l'excision mais à ces arguments médicaux, l'exciseuse leur en a donné d'autres. Ainsi, le clitoris serait un foyer de vers qui rongerait le corps féminin! Il y a pis : les femmes non excisées seraient moins fertiles, voire stériles! Il n'y a pas plus grave menace dans ce pays où l'on chasse des villages les vieilles femmes seules sans enfants. La hantise de la stérilité donne lieu à des comportements aberrants. A l'hôpital de Ouagadougou, on raconte l'histoire de cette infirmière, non excisée, qui avait eu deux enfants d'un premier mari mais qui, remariée, ne parvenait plus à être enceinte. Les années passant, celle-ci s'est laissée convaincre, malgré son passé, son éducation et son expérience, qu'il fallait se faire exciser pour arrêter le mauvais sort.

Comment lutter contre ces superstitions? Les femmes du secteur 29 répondent avec leurs mots simples : *«Nous, nous ne pouvons pas refuser l'excision, mais nos filles y parviendront. La civilisation va venir jusqu'à elles.»* La civilisation? L'école, l'éducation au sens large.

A ces résistances, un groupe de femmes, de plus en plus important, oppose sa ferme détermination. Au prix de nouvelles douleurs. Les pionnières ont dû aider leurs filles à braver les moqueries des petites copines. Elles ont dû rouvrir des blessures enfouies dans leurs souvenirs. La souffrance physique, acceptée hier au nom d'une normalité, est devenue une souffrance inutile, insupportable. Pis, elle est devenue mutilation. Elles n'hésitent pas à prononcer ce mot et évoquent un plaisir inconnu auquel elles n'auront jamais accès. Disent-elles que les relations sexuelles, après l'excision, seraient dénuées de plaisir? Bien sûr que non. La jouissance de la femme a l'avantage d'être multiple. Mais elles ne veulent pas que l'on prive leurs filles d'une partie de leur corps.

CHRISTIANE CHOMBEAU

(1) Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles, 147, rue de Lausanne, CH-1202 Genève, Suisse.

SOCIÉTÉ

DÉFENSE

Un « agent » de Berlin témoigne

Les « bricolages » du renseignement français

Après l'annonce du retrait par la France de son système de renseignement électronique à Berlin, chargé d'espionner le « bloc » ex-soviétique (le Monde daté 30-31 mai), nous avons reçu le témoignage suivant d'un fonctionnaire de ces services, auquel nous conservons l'anonymat, sur leur fonctionnement durant la période de la « guerre froide » Est-Ouest en Europe.

« Dans ces escadrons électroniques au sol (EES), de Bad-Lauterberg (en bordure du « rideau de fer »), à Berlin-Tegel (bien visible de l'aéroport), à Goslar (dans le Harz), à Furth-im-Wald (à la frontière avec l'ex-Tchécoslovaquie) et à Achern (en Forêt-Noire), on a compté jusqu'à une centaine de simple anecdote : lorsque nous avons trouvé – enfin ! – le signal du nouvel IFF [un *équipement qui sert à l'équipage d'un avion à identifier un appareil intrus comme étant ennemi ou ami*] soviétique, les Allemands l'avaient déjà décortiqué depuis un an et demi et leur rapport était à Paris... dans un tiroir. Voilà pour nos outils irremplaçables, sauf à avoir réussi à faciliter l'avancement de quelques carrières ou la reconversion d'officiers dans une entreprise d'électronique.

» Il est pourtant une unité qui a obtenu de bons résultats : la mission militaire française de liaisons (MMFL), à Potsdam, dont le travail a consisté à photographier des installations militaires



techniciens à chaque fois. Il y avait plusieurs cellules de travail : ELINT (pour intercepter, analyser et localiser les émissions radars et radio navigation de l'ex-pacte de Varsovie), COMINT (pour connaître le trafic aéronautique), HF (pour intercepter les plots radars) et la cellule propre aux transmissions (pour l'expédition des différents messages).

» Les difficultés étaient importantes. Les matériels étaient obsolètes, inadéquats, non évolutifs et appartenaient à une ancienne génération imposée par le lobby militaro-industriel. Le réseau des EES était mal réparti géographiquement et, pour certains, l'emplacement était très pénalisant pour la qualité de la réception : l'EES 02 de Berlin, situé au ras du sol, était sourd et aveugle au-delà de 80 kilomètres et l'EES 03 de Goslar était, lui, gêné par une crête qui masquait les ondes. D'une manière générale, ce réseau était peu cohérent : deux stations trop proches faisaient double emploi, les autres, trop éloignées, ne parvenaient pas à corréler leurs interceptions.

Des crédits gaspillés

» Enfin, la motivation des personnels est inversement proportionnelle au montant de la solde et aux avantages en nature, avec l'apparition de la fameuse « berlinite » qui est une maladie incurable et dont les symptômes sont l'étalement des signes extérieurs de richesse, la vanité et la jalousie...

» Voilà les causes premières du marasme du renseignement français qui, malgré le volontarisme des différents ministres (de Charles Hernu à François Léotard), des crédits importants engloutis et souvent gaspillés, n'a jamais « décollé ». Face aux services allemands, britanniques et américains, qui disposent de bien d'autres moyens, nous avons toujours été demandeurs. Les alliés ont accepté de nous renseigner avec condescendance.

» Quant aux unités aéroportées spécialisées, elles se résument à un petit « coucou » biplace, dont la mission a été de ramener des photographies prises dans l'espace aérien de Berlin, et à un hélicoptère Puma HET (hélicoptère ELINT technique), qui est aujourd'hui démonté sur la base de Mont-de-Marsan (Landes). Cet hélicoptère, basé à Goslar et chargé d'effectuer des mesures fines sur les radars, a été un fiasco total et coûteux, du fait de sa conception par Thomson. Une

(casernes, véhicules nouveaux, stations radars, bases aériennes, dépôts, etc.) et à enregistrer le trafic aéronautique pour pallier les insuffisances de l'EES 02 de Berlin. Ces personnels de terrain ont des succès à leur actif, même si, à partir de 1983, ils ont dû modérer leur énergie après qu'un adjudant-chef a été écrasé au cours d'un accident « regrettable », selon les autorités est-allemandes, et que beaucoup d'entre eux ont été pourchassés par la Stasi, qui ne reculait devant aucun moyen. Les missions de la MMFL étaient risquées. La communication était conflictuelle entre la MMFL et les personnels des EES, qui, pourtant, restaient à l'abri.

Se faire oublier

» Pour ce qui concerne plus spécialement l'action de la DGSE, qui a dû affronter l'efficacité redoutable du service de contre-espionnage de la Stasi, seule l'ASTRAB [*il s'agit de l'antenne du service technique de recherche avancée de Berlin*] a obtenu des renseignements, en écoutant les liaisons entre hauts fonctionnaires de l'ex-Allemagne de l'Est. Ceux-ci, très au fait des techniques, étaient néanmoins plutôt discrets.

» Du dispositif électronique, il ne subsiste plus à l'heure actuelle que les EES de Berlin-Tegel, Furth-im-Wald et Achern. L'EES de Bad-Lauterberg a été fermé le 19 juin 1992 et celui de Goslar le sera le 21 juin 1993. Aujourd'hui, les trois EES restants espèrent se faire « oublier ». Selon les cas, ils surveillent les forces russes dans les Républiques tchèque et slovaque (d'où elles sont parties depuis quelque temps), les forces polonaises, ainsi que le groupement opérationnel russe dans l'ex-Allemagne de l'Est (qui a pratiquement cessé toute activité). En 1991, les moyens nucléaires, les radars et les missiles anti aériens ont été redéployés vers la Russie.

» Bien des personnels français de Berlin sont rentrés à l'escadron électronique tactique EET 054 de Metz (avec deux avions Transall Gabriel), où ils sont plutôt désœuvrés, et accessoirement à la base aérienne d'Evreux, où est déployé un DC-8 Sarigue pour la reconnaissance électronique stratégique. »

[NDLR. – **Les escadrons de recherche électronique du renseignement, au sol et en vol, qui ne sont que l'une des pièces du réseau français, relèvent du commandement des Forces aériennes tactiques (FATAC) dont le PC est à Metz.**]

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Jeunesses patriotes

CELA a commencé plusieurs semaines avant la fête.

Des tonnes de tubulures ont été assemblées pour protéger les jardins contre la pluie. Une autre tente en dur allait recouvrir la cour pavée de l'hôtel XVIIIe siècle, blotti au cœur du faubourg Saint-Germain. Des dizaines de camions ont apporté des monceaux de décorations florales, comme pour un enterrement de star. On a dressé des buffets champêtres, entassé des vaisselles de noces, monté des projecteurs et une « sono » dignes des plus grandes exhibitions rock. Les restaurants du quartier ont été loués en ordre de marche, pour pouvoir privatiser la rue et mieux trier les passants. Acheminés en minibus pour leur épargner les vulgaires problèmes de parking, les invités étaient soumis à des contrôles d'identité prouvant, en somme, que ce genre de vexation n'est pas réservé aux Africains oisifs de la Goutte-d'Or.

Des majordomes en grosses cylindrées réglaient le ballet des fournisseurs. Des escouades de vigiles privés, talkie-walkie au poing, canalisaient les robes du soir, aidés par des cordons de police et de gardes mobiles, selon une entraide qui faisait chaud aux cœurs républicains. Les reines en visite ne mobilisent pas tant de protections officielles. Cherchait-on à étourdir un émir acheteur de chasseurs bombardiers ?

Il s'agissait d'une des mondanités-phares de l'année, d'une soirée dansante pour douze cents jeunes gens de la meilleure société, parés comme des couvertures de magazines, et bien décidés à se marier « entre soi ». Du moins est-ce le souhait des parents, pour qui rien n'est plus épouvantable, hormis la gauche au pouvoir, que le risque de compromettre, par mésalliance, particules et portefeuilles en Bourse.

Trois millions nouveaux, cinq, plus peut-être, sans compter le coût des toilettes de haute couture : la somme, apparemment, n'est pas pour gêner nos élites de 1993, pour lesquelles le danger de perdre son « rang », le rang de perles et celui des carnets mondains, vaut bien cette prime d'assurance.

On aurait tort d'être choqué. Le bal de haut *luxe prend, en période de crise, une dimension* proprement patriotique. Au lieu de restreindre les achats alimentaires, comme le font les basses classes, avec une évidente mauvaise volonté et comme pour saboter l'effort de la nouvelle majorité, donc de la France, les gros possédants donnent l'exemple de ce qui pourrait bien relancer la consommation et sauver des emplois : le salut par la somptuaire. Pourquoi pas ? Et pourquoi rougir ? C'était bon pour hier, les complexes vergogneux !

∴

Déjà, la fripe se porte mieux que l'édition, qu'elle a largement supplantée dans les rues réputées intellectuelles. Les coquettes des beaux quartiers montrent leurs vraies préférences : la fringale de fringues, dès lors qu'elles ne se croient plus obligées de jouer les éprises de culture. On pourrait imaginer que la course à l'esbroufe s'étende aux bals à tout casser, à ces réjouissances éphémères auxquelles les as de la communication ont donné un nom emprunté au monde en vogue, l'information, et qui vaut toutes les excuses. « *Nous meublons vos événements* », propose un fournisseur de ces féeries hors de prix. On croyait qu'un « *événement* », ça ne se décrétait pas. Erreur. A défaut de faire l'Histoire, nos nantis espèrent sans doute rendre mémorables leurs assauts de futilité. Autrefois, cela s'appelait la décadence. Il y faut du talent, un grain de folie. Est-ce le cas aujourd'hui ?

∴

Il semblait à ceux qui avaient le plus souhaité l'alternance que celle-ci tardait à se marquer dans la vie quotidienne, que se perpétuait mollement la détestable utopie partageuse et irresponsable des socialistes. Le changement commence à se faire jour ; comme souvent, par des symboles. Les signes s'accumulent d'un retour à la sainte règle qui veut que la précarité aille à la précarité, et l'aisance à l'aisance. La société ne se disloquera plus sous l'iniquité, puisque, par hypothèse, la lutte des classes a disparu, et qu'aucune majorité de rechange ne menace.

Le retour aux valeurs bourgeoises que réclament deux Français sur trois implique la restauration des vieilles distances économiques et culturelles : ici, les banlieues lépreuses ; là, le gâchis aristocratique, au nom des jolies manières et du bon goût. La France n'a pas voté en vain le 28 mars : tout va rentrer dans l'ordre.

هكذا من الإهمال

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Qualifié de « fils spirituel d'Hitler » par un « Comité antifasciste »

M. Le Pen est débouté de sa plainte devant les juges de Nancy

Le tribunal de grande instance de Nancy a jugé lundi 14 juin que dire publiquement que M. Jean-Marie Le Pen *« était le fils spirituel d'Hitler »* ne constitue pas une *injure au sens juridique du terme.*

NANCY

de notre correspondante

Le 15 janvier 1992, dans le cadre de la campagne pour les élections régionales, huit mille personnes avaient défilé dans les rues de Nancy à l'appel du Collectif antifasciste et antiraciste (CAFAR), pour protester contre la venue de M. Le Pen. A l'issue de la manifestation, M. Levy déclarait à la tribune que M. Le Pen était *« le fils spirituel d'Hitler, Mussolini et Pétain »*.

Le 10 mai dernier, le leader du Front national assignait pour injure devant le tribunal de grande instance de Nancy M. Paul-Elie Levy, porte-parole du CAFAR, et lui réclamait 10 000 francs de dommages et intérêts. M. Levy était assisté de Mes Gérard Michel, de Nancy, et Henri Leclerc, de Paris, tandis que Me Bruno Vallas, de Nancy, représentait M. Le Pen.

Lundi 14 juin, la première chambre présidée par M. Guy Dory a rejeté la demande de M. Le Pen, et, au terme de son jugement, l'a condamné aux dépens. Le tribunal a notamment considéré que les propos tenus par M. Levy l'avaient été dans un contexte très particulier et *« qu'il était compréhensible, pour convaincre son auditoire, que le défenseur ait cru pouvoir recourir à l'outrance du langage pour fustiger le langage et les thèses politiques du demandeur »*. Le tribunal note que M. Levy a entendu *« non pas comparer ou assimiler le demandeur à des personnages de la seconde guerre mondiale, mais établir l'existence d'une continuité de pensée entre les idéologies incarnées par les précités et les conceptions politiques de M. Le Pen »*.

« Des rapports intellectuels aux contours incertains »

Le tribunal va plus loin sur le fond : *« Force est de constater qu'au-delà de la véhémence de la rhétorique M. Le Pen entretient avec les idées jadis mises en application par les hommes politiques nommés par M. Levy des rapports intellectuels aux contours incertains et qui paraissent très équivoques ; que cette ambiguïté est notamment attestée par la complaisance certaine du demandeur envers les thèses dites révisionnistes qui tendent à nier la réalité criminelle des camps d'extermination nazis, l'aspiration antisémite de nombre de ses collaborateurs, diatribes et harangues, sa perception quasi anecdotique du génocide des juifs, ses relations nouées avec divers individus ou groupes cultivant en France ou à l'étranger une nostalgie malsaine de la période des années 1933 à 1945, alors que les stigmates en demeurent indélébiles. »*

Le tribunal concède que *« la sincérité peut, comme en l'espèce et sans abus de la liberté d'expression, conduire à outrepasser les conventions de la bienséance et de la controverse politique, dont d'ailleurs le demandeur lui-même n'hésite pas à s'affranchir fréquemment, quelle que soit la cible visée »*.

« C'est de Nancy qu'est parti le mouvement de protestation contre le leader du Front national, a commenté le défenseur de M. Levy, Me Gérard Michel. *Et c'est de Nancy que vient le premier jugement qui met un terme à l'attitude insupportable de M. Le Pen, qui consiste à dire n'importe quoi de ses adversaires mais à rejeter la critique sous peine de procès. »*

M. Le Pen a fait savoir, dans un communiqué, qu'*« il attendait avec impatience de pouvoir étudier les attendus de cette décision mirobolante, selon laquelle ce serait l'insulté qui devrait payer des dommages et intérêts à ses insulteurs »*. Il a fait appel de la décision.

MONIQUE RAUX

RELIGIONS

Au cours de son voyage en Espagne

Le pape rend hommage à Christophe Colomb

Le pape devait se rendre, mardi 13 juin, à Madrid, dernière étape de son voyage en Espagne. La veille, près de Huelva (Andalousie), il avait rendu hommage à Christophe Colomb et souhaité que l'Espagne retrouve un élan missionnaire.

HUELVA

de notre envoyé spécial

Après l'étouffante Séville, le pape a retrouvé, lundi, l'air du grand large à Huelva, port de cent cinquante mille habitants au sud-ouest de l'Espagne. Les deux villes sont séparées par l'autoroute dit du « Cinquième Centenaire ». Jean-Paul II, qui n'avait pas été avare, en 1992, de manifestations commémoratives de la « découverte » de l'Amérique latine, avait une ultime dette à rendre à Christophe Colomb et ses compagnons : se recueillir au lieu même d'où débarquèrent, le 3 août 1492, les trois caravelles.

A La Rabida, il a donc visité le monastère où Colomb trouva les appuis franciscains pour obtenir le patronage des Rois catholiques d'Espagne, puis le port de Palos où il recruta ses marins – dont les fameux frères Pinzon – et où il reçut les ultimes sacrements, avant de partir vers l'inconnu. Les sanctuaires, les monuments, les statues de la Vierge prolifèrent sur cette côte d'Espagne, terre de marins et de missionnaires. Jean-Paul II a salué le souvenir de ces hommes *« qui ont fait de l'Océan une route pour la diffusion de l'Evangile »*.

A ceux qui s'étonnent de cette fièvre commémorative, on rappellera la fonction que joue, pour le pape, la mémoire : éclairer le passé pour faire ressortir les ombres présentes ; rappeler à un pays et un peuple leurs racines culturelles et religieuses ; rallumer leur flamme missionnaire ; rompre, en un mot, avec la sécularisation et la déchristianisation, par lesquelles, à l'entendre, l'Espagne serait en train de perdre son âme.

Un passé idéalisé

Mais le passé qu'il décrit est idéalisé et sa mémoire sélective. Le tri n'est pas fait entre les pages blanches et noires de cette *« première évangélisation »* qu'il vénère. Ainsi le pape a-t-il cru bon, à La Rabida, de rendre hommage à Isabelle la Catholique, qui *« mit au service de la foi le projet intrépide de Christophe Colomb »*. Ouvert à Rome sous la pression des milieux les plus conservateurs de l'Eglise espagnole, le procès de béatification de la reine avait pourtant échoué, en 1991, devant les protestations de la communauté juive, *pour qui Isabelle la Catholique* reste associée au souvenir de leur expulsion d'Espagne, cette même année 1492.

De même Jean-Paul II s'est-il rendu lundi soir au Rocio, haut lieu de la religion populaire espagnole, où toutes les confréries de pénitents et un million de pèlerins convergent pendant sept jours, chaque année, à la Pentecôte. Là, il a pu donner libre cours à sa dévotion mariale, tout en distinguant, dans son discours, la religion et la religiosité faite d'une part de superstition.

Le pape polonais aime ce peuple de marins, de missionnaires, de pèlerins, à la fois simple et brut, du sud de l'Espagne. A voir la ferveur des rassemblements, celui-ci le lui rend bien. Mais il en faudra plus pour éloigner le spectre, que le pape a aussi décrit à Huelva – devant cent mille fidèles massés le long des boulevards, – de la « société sans Dieu » et de cette *« idolâtrie du gain et de la consommation sans freins »* qui aurait saisi l'Espagne.

HENRI TINCQ

COMMUNICATION

Malgré un mieux aux Etats-Unis

Le marasme de la publicité se confirme

1993 sera une année particulièrement noire pour la publicité française et les médias qui en dépendent, selon Claude Matricon, directeur du marketing d'Information et publicité (IP, régisseur de RTL). Dans sa « Note de conjoncture publicitaire » publiée le mardi 15 juin, il fait remarquer que, *« en mai 1993, aucune amélioration publicitaire n'est prévisible avant le premier trimestre 1994 »* en France.

Dans un marché stable voire en retrait, même la progression de la télévision et de la radio est affectée (+5 % d'investissements publicitaires cette année contre + 7 % l'an dernier pour le petit écran). Mais c'est surtout l'affichage (– 6 %) et la presse écrite (– 10 %) qui sont touchés en France, la part de marché de cette dernière tombant à 48,2 % alors qu'elle était encore de 51,1 % en 1992.

Selon IP, la presse quotidienne nationale devrait perdre environ 15 % de ses ressources publicitaires en 1993, après en avoir perdu 18,4 % l'an dernier. Le hors médias n'échappe pas à la tourmente puisque la publicité directe et les expositions et salons devraient aussi être atteints cette année.

Mais le marasme n'est pas que français. Au Japon, le marché intérieur est en crise, les quotidiens sont en baisse pour la seconde année consécutive et le marché de la télévision et de la radio poursuit sa chute.

En Allemagne, les journaux ont certes augmenté leurs recettes publicitaires, grâce aux cinq nouveaux Lander de l'Est, mais on s'attend à une stagnation des magazines et de la télévision, trop coûteuse.

En Belgique, en dépit d'un accroissement des investissements publicitaires de 10 % en 1992 et de 3 % cette année (+7 % pour la presse écrite et + 16 % pour les quotidiens), le moral est atteint par le montant de la dette publique et n'est donc pas au beau fixe.

Quant à l'Espagne, ex-Eldorado publicitaire, elle présente des signes de faiblesse : seule la télévision continuera à croître en 1993, les annonceurs concentrant leurs investissements en presse sur les grands titres (*El Pais, la Vanguardia, ABC*) et sur les suppléments dominicaux.

Les éclaircies viennent d'Amérique du Sud, d'Asie du Sud-Est mais aussi des Etats-Unis et de Grande-Bretagne, voire de la Hongrie et de la jeune République tchèque, pays qui devrait connaître en 1993 un bond de ses investissements publicitaires de 32,9 %.

Après la chute de 1991, le marché publicitaire américain *« repart sur une base de croissance de 4 % hors inflation »*, ce dont devraient profiter la presse écrite (+ 7,6 %) – qui reste, outre-Atlantique, le premier média avec 51,4 % de part de marché – et les *grands réseaux de* télévision (+ 6,5 %). Enfin, au Royaume-Uni, un léger mieux est enregistré.

L'ensemble de la presse devrait croître de + 7 %, surtout au bénéfice de la presse nationale et des magazines. Quoi qu'il en soit, *« les actions publicitaires vont aller à l'essentiel*, conclut Claude Matricon. *Les grands supports recevront une part de plus en plus importante de la publicité, de même que les supports très ciblés. La taille de l'audience sera toujours retenue, mais la relation entre support et audience, la qualité de la connivence, sera le critère déterminant. La fidélité n'est pas un vain mot »*.

YVES-MARIE LABÉ

Les suites de l'affaire Metro Goldwyn Mayer

Deux producteurs indépendants déboutés de leur action contre le Crédit lyonnais

Eduardo Sarlui et Moshe Diamant, deux producteurs fondateurs d'Epic, une maison de production cinématographique de Hollywood, ont été déboutés, le 19 mai, par le tribunal de commerce de Paris d'une action en dommages et intérêts qu'ils avaient engagée contre le Crédit lyonnais (*le Monde* du 30 janvier). Ils reprochaient notamment à la banque française de leur avoir fait perdre de l'argent en empêchant la vente d'Epic à Giancarlo Parretti, ex-PDG de Metro Goldwyn Meyer. Le tribunal a prononcé la *« nullité de l'assignation »* parce que les demandeurs *« n'avaient pas procédé à une élection de domicile »* comme le prescrit le nouveau code de procédure pénale.

Ce jugement sur la forme n'interdit pas aux plaignants de reformuler leur assignation, mais ils pourraient bien en être dissuadés par l'aspect lapidaire du jugement. Selon les avocats de la défense, le tribunal aurait jugé le fond aussi irrecevable que la forme.

□ **La société mère de TLM et de 8 Mont-Blanc sous administration provisoire.** – La société Lucie SA, *opérateur et principal actionnaire* des deux chaînes de télévision locale, Télé-Lyon-Métropole (TLM) et 8 Mont-Blanc (Annecy), dont le président est André Campana, a été placée à sa demande sous administration provisoire par le tribunal de commerce de Paris, le lundi 14 juin. Les deux entreprises rencontrent de réelles difficultés économiques (*le Monde* daté 23-24 mai). La recapitalisation prévue de TLM, d'un montant de 5 millions de francs, aurait été entravée par le refus du ministre de la communication, Alain Carignon, d'autoriser l'accès des télévisions locales à la publicité pour la distribution. Lucie SA réclame aussi une baisse des coûts de diffusion de TDF et un engagement plus tangible des collectivités locales. Les actionnaires privés n'entendent pas s'engager davantage sur le plan financier, et la paie du mois de mai n'a pas été versée. Un conseil de surveillance doit se réunir le 16 juin. – *(De notre bureau régional.)*

COMMUNICATION

En bonne santé mais à l'étroit au Canada

La presse québécoise vise le marché français

Dominée par de puissants groupes – Hollinger et Québécor notamment, – la presse canadienne continue sa restructuration (*le Monde* du 16 avril). A l'étroit sur leurs marchés, les industriels canadiens s'intéressent de plus en plus à la France. Les contacts se multiplient.

MONTRÉAL

de notre envoyé spécial

On est discret, au Québec comme à Paris. On ne donne guère de précisions pour protéger la confidentialité des négociations. Mais on confirme que plusieurs entreprises de presse françaises, dont *France-Soir*, sont concernées par les appétits grandissants des groupes canadiens.

Pas étonnant : les quotidiens québécois, pour ne citer qu'eux, dans un univers riche en titres de toutes sortes, affichent une bonne santé financière malgré la baisse des recettes publicitaires (pas loin de 10 % en deux ans pour l'ensemble des journaux canadiens). Chacun a trouvé sa «niche» après une période de restructuration qui a vu la disparition de plusieurs titres. Les mouvements sont aujourd'hui davantage financiers (notamment la prise de contrôle récente du groupe anglophone Southam conjointement par le groupe Hollinger de Conrad Black et la Power Corporation de Paul Desmarais) et le marché est globalement stable.

Cas particulier : *le Devoir*, indépendant des grands groupes, prestigieux, mais faible, et sans cesse au bord du gouffre. Il a lancé en 1992 une rénovation complète : abandon de son immeuble vétuste au profit de bureaux neufs en location, informatisation, rénovation du contenu et de la formule visuelle, et, maintenant, recherche de nouveaux financements, notamment par l'appel au public. Le groupe Québécor de Pierre Péladeau, *qui imprime le* quotidien, a accepté d'effacer une dette de 2 millions de dollars (1). Résultat : une remontée des ventes – tombées à 25 000 exemplaires – à 30 000 en semaine et environ 38 000 en fin de semaine. *Le Devoir* n'est pas sauvé pour autant, même si chacun ici souhaite qu'il s'en sorte. *«La mort du* Devoir *porterait un coup au pluralisme des opinions»*, estime Alain Saulnier, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. Pierre-Karl Péladeau, fils du fondateur de Québécor et lui-même à la tête de la branche édition du groupe, reste *«optimiste»*, tout en se posant des questions sur la viabilité économique du journal.

C'est que le marché québécois – *6 millions* d'*habitants – est étroit* et va le demeurer. Chacun souligne ici les faibles taux de natalité, la crise économique endémique, et certains en viennent à mettre en cause une propension québécoise à *tourner* en rond *dans les problèmes* locaux. C'est le cas de Roger D. Landry. Le bouillonnant patron de *la Presse*, le quotidien-phare du groupe Power Corp. (2), n'est *«pas très optimiste pour le Québec. Avec un marché en régression et une mondialisation des échanges, on continue à se regarder le nombril!»*.

Hollinger à l'affût

Mais cette apparente faiblesse québécoise cache des capacités réelles et un redoutable réalisme financier. *Le marché est étroit?* Voyons ce qu'on peut faire aux Etats-Unis. Et Québécor, par exemple, rachète une grosse chaîne d'imprimeries et devient le deuxième réseau en Amérique du Nord. Le marché est difficile? Voyons en Europe, et d'abord en France.

Les industriels canadiens font une analyse simple. La même que celle qui a conduit trois journaux européens (*El País, la Repubblica*, et *The Independent*) à s'associer avec *le Monde* dans un projet : pourquoi les Français lisent-ils si peu de quotidiens? *«Ça n'a pas de bon sens»*, traduit en québécois Pierre Des Marais, président d'Unimédia, filiale du groupe Hollinger, éditrice notamment du *Soleil* à Québec (100 000 exemplaires en semaine). Des formules nouvelles, des savoir-faire affirmés ailleurs sont peut-être de nature à combler des lacunes, soit dans une presse «moyenne gamme», soit dans le registre «populaire».

Pierre Des Marais a conduit il y a quelques années, au nom de son groupe, des négociations autour de deux projets de quotidien, qui ont tourné court. Il a eu plusieurs conversations avec le groupe de Robert Hersant. Le grand patron de Hollinger, Conrad Black, ne fait-il pas peur aux Français avec sa réputation affirmée d'homme de droite ultra? Faux problème, selon Pierre Des Marais : depuis que Hollinger a racheté Unimédia, il n'est jamais intervenu dans le contenu des journaux québécois. La difficulté du marché français réside plutôt dans les restrictions législatives à l'entrée de capitaux étrangers dans la presse quotidienne, en voie d'être assouplies. Lancer un nouveau titre est tentant mais demande, selon Pierre Des Marais, un investissement de 200 à 400 millions de francs. Pas découragé, il affirme que Hollinger *«a des discussions avec différents titres en France»* et que son groupe *«va sans doute revenir»* dans l'actualité. Même son de cloche au groupe Québécor (*le Journal de Montréal, le Journal de Québec...*). Pierre-Karl Péladeau ne paraît pas découragé par son échec dans la reprise de l'imprimerie Cino Del Duca à Blois, à partir de laquelle il souhaitait établir *«la tête de pont d'une chaîne d'imprimeries en France et en Europe»*. Il n'a pas dit son dernier mot – deux autres «dossiers» d'imprimeries françaises sont actuellement à l'étude – et se déclare même *«enthousiaste»*.

«France-Soir» en discussion

Québécor demeure également en pourparlers avec le groupe Hersant pour la reprise de *France-Soir*. Sa stratégie consiste en effet à se développer sur toute la chaîne verticale de l'imprimé : des bois que l'on coupe jusqu'au portage des journaux à domicile. Le quotidien parisien est précisément dans la cible d'un des savoir-faire de Québécor, le quotidien populaire. La chute continue de sa diffusion inspire au patron de Groupe Québécor Inc. deux pistes possibles : le format tabloïd (*«les grands formats ont partout tendance à plafonner»*) et l'information locale (*«il faut donner plus aux lecteurs de Paris, faire un vrai quotidien régional comme* Ouest-France*»*).

Mais l'attrait de la chose imprimée ne doit pas faire oublier que la véritable stratégie de Québécor, tout comme celle de Hollinger, est avant tout financière. *«Nous devons poursuivre notre croissance, nous sommes condamnés à être performants pour assurer des dividendes à nos actionnaires du marché boursier»*, affirme Pierre-Karl Péladeau. Et l'argent ne manque pas pour investir. En 1992, Québécor a atteint un record de 87 millions de dollars de bénéfice net consolidé pour un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de dollars. De son côté, Hollinger annonce 74 millions de dollars de bénéfice net pour 878 millions de chiffre d'affaires.

De quoi faire rêver plus d'un quotidien français. Derrière la *modestie* des *propos* et *la retenue* des informations se profilent de vrais moyens et une volonté réelle d'action.

YVES AGNÈS

(1) Un dollar canadien vaut environ 4,25 francs.

(2) 225 000 exemplaires en semaine, 380 000 le week-end; *le Journal de Montréal*, de format tabloïd et plus populaire, diffuse 300 000 exemplaires en semaine, 350 000 le samedi et 330 000 le dimanche.

Lise Bissonnette, une battante à la tête du «Devoir»

«Fais ce que dois»

MONTRÉAL

de notre envoyé spécial

Lise Bissonnette n'a pas froid aux yeux. Cette battante entend savourer sa revanche. Ecartée du quotidien montréalais *le Devoir* en 1986, à la suite d'un différend avec le directeur, elle est rappelée début 1990 par le conseil, qui la nomme directrice, pour redresser le journal. Une femme à la tête de ce monument, fondé en 1910 par le prestigieux (mais misogyne) Henri Bourassa? C'est sans précédent. Même au Québec, où les femmes n'ont pas leur langue dans la poche. Aujourd'hui, deux journaux canadiens anglophones ont des rédactrices en chef : *la Gazette*, au Québec, et un quotidien de l'Ontario. Au *Devoir*, les femmes constituent un tiers de la rédaction, ce qui représente la moyenne en Amérique du Nord.

Si Mme Bissonnette a emporté cette première manche avec brio, la partie est cependant loin d'être gagnée. Certes, la nouvelle formule du *Devoir*, réalisée de A à Z sur ordinateur Macintosh selon la technologie la plus avancée du continent, est réussie. La *maquette* est claire et séduisante, le renouveau bien accueilli et le crédit de sympathie dont jouit le titre est réel. Mais l'augmentation de 25 % des ventes ne suffit pas à sortir le journal du rouge. *«La nouvelle formule avait fait monter le tirage à 35 000 ou 36 000 exemplaires*, explique une rédactrice. *Mais ce chiffre est retombé à 30 000, à cause de la crise. Or, il en faut 35 000 pour l'équilibre financier. Et les caisses sont vides...»*

Il faut reconnaître que tout se ligue contre *le Devoir* : à la récession s'ajoutent un effondrement des revenus publicitaires et une nouvelle taxe de 15 % (forme de TVA) sur les journaux québécois. Ceux-ci ont connu une baisse globale de 75 000 exemplaires depuis janvier 1991. *«A 65 cents* [2,75 francs], *notre journal est le plus cher du pays, même si c'est la moitié de ce qu'il coûte en France*, fait remarquer Lise Bissonnette. *Mais nous avons pris le pari d'aller de l'avant, en investissant dans la technologie la plus moderne qui soit, et en engageant dix journalistes.»*

Cela explique pourquoi Mme la directrice est plus souvent à l'extérieur que dans son bureau (malgré les deux ou trois éditoriaux qu'elle signe chaque semaine). Elle doit financer son rêve. *«J'ai cherché 5 millions de dollars*, dit-elle, *dont la moitié représentait notre dette envers l'imprimeur. Nous avons lancé une souscription, et les employés du journal ont investi 200 000 dollars. Maintenant, je dois vendre un million d'actions à 1 dollar chacune.»*

Pari fou? *«Pari réaliste*, répond Lise Bissonnette, *car le Québec a besoin du* Devoir.*»* *Le Devoir* a aussi besoin de cette femme volontaire, qui n'a pas oublié la devise de son journal : *«Fais ce que dois.»*

ALAIN WOODROW

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Thomas Ferenczi,
Philippe Herreman, Jacques-François Simon

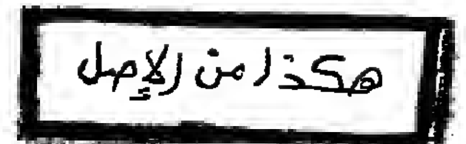
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10


هكذا من الإعلام

MUSIQUES

Le Velvet Underground ressuscité

Suite de la première page

Ce mythe est entouré de figures périphériques : Andy Warhol, inspirateur (mais pas instigateur), la chanteuse Nico, morte en 1988, et toute la faune de la Factory warholienne. Et sa descendance fut innombrable, de David Bowie à Suede en passant par Joy Division ou les Cowboy Junkies, sans que jamais elle arrive à épuiser ce patrimoine minuscule fait de sept albums, dont trois posthumes.

En Europe, il est deux villes où le culte du Velvet Underground est plus intense encore qu'ailleurs. Ce sont Paris et Prague. L'album en public qui témoignera de cette tournée sera enregistré pendant les trois concerts qui seront donnés à l'Olympia. A Prague, le groupe symbolise depuis plus de vingt ans une certaine forme de dissidence. Il n'a eu aucune peine à remplir le grand Palais de la culture, qui accueillait naguère les fastes du régime communiste. Le prix des billets était prohibitif ; il n'empêche qu'au marché noir, le soir du concert, les acheteurs ne trouvaient pas de vendeurs.

Il a fallu attendre les derniers rappels pour que les Pragois se lèvent au bout de deux heures d'une cérémonie simple et écrasante : la résurrection en toute fidélité, mais sans respect excessif, de ces chansons violentes (*I Heard Her Call My Name*), tristes (*All Tomorrow's Parties*), cruelles (*The Gift*), noires (*Heroin*) ou blafardes (*Some Kinds of Love*), réinventées un quart de siècle après leur création.

Moe Tucker s'installe derrière sa batterie, dont la grosse caisse est posée à l'horizontale. Il y a seulement cinq ans qu'elle est revenue à la musique. Lorsque le Velvet Underground s'est séparé, elle s'est installée à Phoenix (Arizona) et a élevé les cinq enfants qu'elle a mis au monde pendant que Lou Reed et John Cale égrenaient les albums solo. Petite femme qui ne fait rien pour cacher son âge et son histoire, sa présence et son jeu rudimentaire, mais infaillible, sont un des mystères les plus lumineux de l'univers du groupe. Sterling Morrison avait lui aussi abandonné le rock.

Compagnon d'études de Lou Reed à l'université de Syracuse, il était retourné à ses chères études après avoir quitté le groupe. Devenu, un temps, marin sur un remorqueur dans le golfe du Mexique, Sterling Morrison ne s'est remis à la guitare électrique que très récemment, en rejoignant le groupe de Moe Tucker pour sa tournée de l'an passé.

Tout au long de ces années sans Velvet, on n'est jamais resté très longtemps sans nouvelles de John Cale et Lou Reed. On se contente de remarquer la mine resplendissante du premier, la maigreur du second, et de s'émerveiller de les voir tous deux sur la même scène. Cale, altiste, bassiste, pianiste, fut le premier à quitter le groupe, ignominieusement remercié par Reed (qui chargea Morrison de notifier sa décision à l'intéressé) en 1969, après l'enregistrement de *White Light White Heat*, le second album. Depuis, leurs chemins se sont croisés à plusieurs reprises. *Songs for Drella*, le recueil de chansons à la mémoire d'Andy Warhol, qu'ils composèrent en 1990, fut une étape décisive de la reformation du Velvet Underground.

L'illusion et l'éternité

Elle fut suivie d'une réunion impromptu des quatre membres à l'occasion de l'exposition Warhol organisée à la fondation Cartier de Jouy-en-Josas, en juin 1990. Ensuite sont venues les négociations contractuelles, la perspective d'enregistrer un album en public pour le label Sire du groupe Warner (celui de Lou Reed) et l'idée de tourner un documentaire sur le groupe. La tournée avait trouvé son économie, limitée à l'Europe, en souvenir du traitement que les Etats-Unis réservèrent au Velvet Underground : ventes de disques dérisoires et critiques acerbes. Il y a encore deux ans, le film d'Oliver Stone sur les Doors présentait le groupe dionysiaque et californien de Jim Morrison comme l'antithèse des New-Yorkais infernaux. *« Ce n'est pas par vengeance* [que nous ne jouons pas aux Etats-Unis], proteste John Cale, dans sa chambre d'hôtel pragoise. *Mais nous sommes obligés de nous produire là où les gens ont su nous apprécier. Il faut bien convenir qu'aux Etats-Unis, ça donne une tournée de trois concerts : Boston, Cleveland et New-York. »*

En fait, le groupe pourrait très bien remplir une grande salle de n'importe quelle ville universitaire des Etats-Unis. Ce serait accepter définitivement la banalisation qui menace cette reformation. Déjà, son annonce a été accueillie comme un sacrilège par certains fidèles, percés d'une vraie douleur à l'idée de voir le Velvet Underground jouer dans un stade en première partie de U2, comme ce sera le cas à Strasbourg et à Vincennes, sans doute parce qu'en un seul concert le groupe touchera un public plus nombreux qu'au long des cinq années de sa première existence. Ces gardiens du temple auraient raison si la musique servie par le groupe était simplement décongelée après hibernation. Or l'affaire est plus compliquée que ça.

C'est de la tension entre la culture musicale de John Cale et ses aspirations atonales (il a travaillé avec John Cage) et l'amour du rock'n'roll de Lou Reed et son attachement à la poésie narrative qu'est née la grandeur du Velvet Underground. Cette tension a donné aussi bien la perfection formelle des ballades du premier album, enregistré avec la chanteuse allemande Nico, que les aventures bruitistes de *White Light White Heat*. En deux heures de concert, deux douzaines de titres, le groupe essaie de faire vivre la fiction selon laquelle il ne s'est rien passé dans le monde et dans leurs vies en un quart de siècle. L'illusion est presque parfaite. La totale nouveauté de la musique du Velvet Underground est désormais éternelle : réarrangés sans jamais s'écarter du principe de sobriété, joués dans un esprit d'aventure constant, aucun morceau ne sort avili de sa résurrection, parce que la musique du Velvet est sans âge.

Les Beatles ou les Stones grandissaient en public, partageant leurs émotions adolescentes avec la planète. Le Velvet est arrivé armé d'une terrible sagesse. C'est en partie une question d'éducation : Lou Reed a appris le rock'n'roll tout seul, mais son maître en poésie fut Delmore Schwartz, et John Cale avoue avoir *« passé son enfance à faire des gammes en attendant l'été pour partir sur la route avec un orchestre symphonique »*. Ce qui ne ressemble guère au curriculum de John Lennon ou Paul McCartney. Il ne faut pas oublier non plus le regard impitoyable qu'Andy Warhol porta sur le groupe pendant les deux premières années de son existence, ses interventions constantes, sa conviction – à l'époque totalement aberrante – que le rock pouvait être une forme d'expression majeure.

« Pour le plaisir »

Cet héritage, le Velvet Underground de 1993 en est le dépositaire allègre. Lou Reed, que l'on a connu très préoccupé de son statut d'artiste, ces dernières années, affirme que cette tournée n'existe *« que pour le plaisir »*. Sur scène, il sourit, bouge, accepte les interjections violentes du contingent français venu en bus jusqu'à Prague et entame, avec Cale, de longs dialogues guitare-violon alto, en bord de l'atonalité. Dans l'espace froid du Palais de la culture, l'intensité se dissipe par moments. On devine alors qu'il manque un peu de rage au Velvet Underground pour préserver la belle fiction du quart de siècle aboli.

Mais un sentiment nouveau est apparu : le concert se termine sur *Pale Blue Eyes*, joué et chanté avec tendresse, et *Coyotes*, un nouveau titre – triste et serein – dont John Cale dit : *« Nous avons porté ce titre au niveau dont est capable un groupe qui a joué une douzaine de fois. Maintenant, il faudrait y consacrer autant de temps qu'aux chansons de notre premier album. Parce que c'est ce qui a fait la grandeur de ce groupe. Passer assez de temps pour trouver de nouvelles formes. »*

THOMAS SOTINEL

▶ Les 15, 16 et 17 juin, à 20 h 30, à l'Olympia, 28, bd des Capucines, Paris 9e. Complet. Le 23 juin à Strasbourg, au stade de la Meinau, avec U2. Le 26 juin à l'hippodrome de Vincennes, avec U2.

▶ Discographie : The Velvet Underground, un coffret de 4 CD rassemblant les albums : The Velvet Underground and Nico, White Light White Heat, The Velvet Underground et VU. Verve/Polydor.

Le souterrain Prague-Manhattan

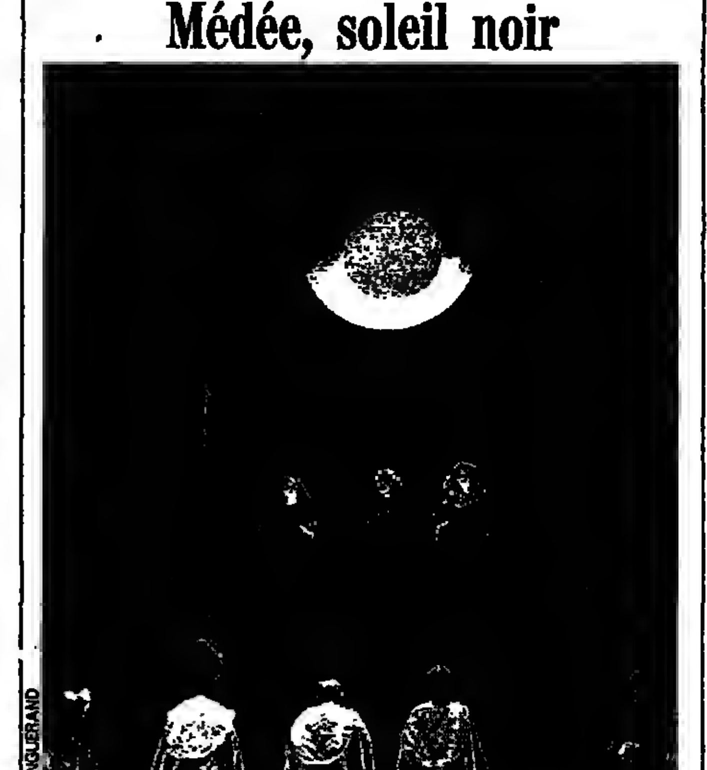
La veille du concert du Velvet Underground au Palais de la culture, le Junior Club, établissement perdu dans un des grands ensembles de la périphérie de Prague, accueillait le Velvet Underground Revival. De par le monde industrialisé, de nombreux groupes se consacrent à l'imitation fidèle et plus ou moins lucrative de gloires passées du rock'n'roll. Mais cet hommage-là allait plus loin et plus profond que les autres. Le Velvet Underground Revival est un groupe occasionnel, qui se réunit, de temps à autre, depuis 1985. L'un de ses concerts les plus mémorables fut organisé à l'occasion de la mort d'Andy Warhol, en 1987. Il est composé de musiciens relativement jeunes et d'anciens du rock tchéco-slovaque. Jiri Kabes, le violoniste, faisait partie des Plastic People of the Universe. Il a entendu le premier album du Velvet Underground en 1969. Très vite, les Plastic People ont puisé leur inspiration et une partie de leur répertoire dans la musique du Velvet. Emprisonnés, interdits de concert par le régime mis en place par les Soviétiques, les Plastic People ont fondé le Revival avec d'autres musiciens, à l'approche de la chute du régime. En 1990, lorsque le Velvet Underground s'est reformé le temps d'une chanson à la fondation Cartier, Sterling Morrison a emprunté sa guitare à l'un des membres de Pulnoe, groupe tchèque issu de la famille Plastic, invité pour la circonstance. Fort de cette histoire, Lou Reed a interviewé le président Havel, qui avait découvert le Velvet lors d'un séjour aux Etats-Unis à la fin des années 60, pour le bimensuel américain *Rolling Stone*.

Si l'on remonte plus loin dans le temps, on s'aperçoit qu'Andy Warhol, bonne fée et mauvais génie du Velvet Underground, est né de parents slovaques et qu'aujourd'hui Medzilebarce, petite ville de l'Est de la Slovaquie, abrite une belle collection donnée par la famille du peintre. Ces rencontres et ces coïncidences reposent sur une parenté plus profonde que Sterling Morrison définit ainsi : *« Dans les années 60, le Velvet Underground n'avait aucun discours politique, nous ne faisions pas semblant de croire que les choses devaient s'améliorer. On nous a reproché cette attitude. Ironiquement, elle est devenue un refuge pour les mécontents de Tchécoslovaquie et d'autres pays d'Europe de l'Est. »*

Aujourd'hui, certains fidèles de la première heure se sentent mal à l'aise face au retour de ces idoles. Jiri Kabes est déçu qu'aucun des membres du Velvet original ne soit venu au concert du Revival, d'autres se moquent du choix du Palais de la culture. Il n'empêche : le 13 juin au soir, ils se sont tous retrouvés dans la salle, du président de la République au violoniste. A la place des hommes gris qui péroraient, le Velvet Underground jouait.

T. S.

Médée, soleil noir



COLETTE MASSON/ENGUERAND

Baptistère ? Salle de bal ? Boudoir galant ? Chapelle funéraire ? L'espace, sur deux étages, est insolite, polyvalent, équivoque, magnifique. Carlo Tommasi, décorateur inspiré, l'a construit pour la *Médée* de Marc-Antoine Charpentier, qui, venue de Caen par *Strasbourg*, atterrit à *Paris*, pour douze représentations à l'Opéra-Comique.

Charpentier, rival de Lully, et son librettiste Thomas Corneille ont traité en cinq actes contrastés, parfois péremptoires, parfois un peu languissants, le drame le plus sanguinaire de la mythologie grecque. L'œuvre n'a sans doute pas la force dramatique et symbolique d'*Atys*, de Lully. Elle a mobilisé la même équipe gagnante : Jean-Marie Villégier à la mise en scène ; Patrice Cauchetier pour les costumes ; William Christie et ses musiciens des Arts florissants dans la fosse. Tout de noir vêtue, coiffée de petites cornes diaboliques, la Médée de Lorraine Hunt mène le jeu.

A. R.

▶ Opéra-Comique, rue de Marivaux (2e). Tél. : 42-86-88-93. Métro Richelieu-Drouot. Les 15, 16, 18, 19, 22, 23, 25, 26, 29, 30 juin à 19 h 30 ; les 20 et 27 juin à 17 heures. De 50 F à 500 F.

Deux disparitions

La soprano américaine Arleen Auger

La soprano américaine Arleen Auger, cinquante-trois ans, connue pour son interprétation majestueuse des œuvres de Mozart, est morte d'un cancer du cerveau, jeudi 10 juin, près d'Amsterdam (Pays-Bas). Née à Long-Beach (Californie) le 13 septembre 1939, Arleen Auger avait d'abord étudié le piano et le violoncelle, avant de prendre, à partir de 1963, des cours de chant à Chicago avec Ralph Errolle.

Une bourse lui permet de poursuivre ses études à Vienne où elle est remarquée par le directeur de l'Opéra, Joseph Krips, qui lui signe un contrat longue durée (1967-1974) et la fait débuter avec éclat dans le rôle de la Reine de la nuit de *la Flûte enchantée*.

Après l'Opéra de Vienne, elle est invitée à Hambourg, à Munich, au Met (New-York) en 1978. Cette grande voix de l'opéra classique, colorature aux notes hautes cristallines et à la technique raffinée, s'intéresse également à la musique contemporaine, créant notamment, en 1974, la *Geistliche Sonate*, de Gottfried von Einem. Installée à Hartsdale (Etat de New-York), Arleen Auger devient aussi enseignante à la Musikhochschule de Francfort jusqu'en 1987, sans interrompre ses tournées en Europe et aux Etats-Unis.

En juillet 1986, elle interprète Mozart lors du mariage du prince Andrew et de Sarah Ferguson, cérémonie retransmise dans plusieurs centaines de millions de foyers dans le monde entier. Elle a enregistré plus de deux cents disques : beaucoup d'œuvres de Mozart, mais aussi Bach, Haendel et des musiciens contemporains. Ces disques ont remporté plusieurs prix internationaux : le grand prix du disque, l'Edison Prize et le Deutscher Schallplattenpreis.

Le chanteur de blues John Campbell

Le guitariste et chanteur de blues John Campbell est mort le 12 juin à New-York à quarante et un ans. Les causes de son décès ne sont pas connues. D'abord pilote de dragsters, John Campbell était devenu bluesman à la suite d'un grave accident qui l'avait laissé borgne.

Pendant des années, il avait joué dans les clubs de Shreveport en Louisiane et n'avait commencé à enregistrer qu'en 1988. Doué d'une voix habitée, d'un jeu de guitare puissant et sauvage, John Campbell venait de réussir avec *Howling Mercy* (Elektra WEA), sorti au début de l'année, un magnifique album de blues brut, qui pouvait se réclamer aussi bien de Robert Johnson que de Tom Waits, dont il reprenait *Down in the Hole*. Après un concert mémorable à la Cigale en mars dernier, John Campbell devait revenir jouer en France au mois de juillet.

T. S.

THÉATRE

Festival universitaire à Nanterre

Le Théâtre des Amandiers de Nanterre a organisé un concours universitaire, en liaison avec le département des arts du spectacle de l'université Paris-X.

En février, cette année, a eu lieu une présélection. Vingt et un projets ont été retenus, sur lesquels, à la fin du mois d'avril, huit ont été admis à participer à la finale, qui se tient les 25, 26 et 27 juin aux Amandiers, où les spectacles sont présentés dans des conditions professionnelles.

Le 25, à 14 heures : *Lettres de la religieuse portugaise*, École des arts décoratifs ; à 16 heures : *la Punaise*, de Maïakovski, Stasimon/Paris ; à 21 heures : *Drames de la vie courante*, de Cami, université des sciences humaines/Strasbourg. Le 26, à 14 heures : *les Bacchantes*, d'après Euripide, Paris-X ; à 16 h 30 : *Légère en août*, de Denise Bonal, université de Belle-Beille-Angers ; à 21 heures : *le Procès*, de Kafka, Paris-X. Le 27, à 14 heures : *Lorenzaccio*, de Musset, Paris-X ; à 18 heures : *Dormez je le veux*, de Feydeau, Paris-VIII ; à 21 heures, proclamation des résultats. La troupe lauréate recevra un prix de 50 000 francs.

▶ Théâtre Nanterre-Amandiers, grande salle, 7, avenue Pablo-Picasso, entrée libre. Tél. : 46-14-70-00.

هكذا من الأصل

CULTURE

ARTS

Lumière des pionniers

La postérité d'une révolution plastique

REGARD SUR L'AVANT-GARDE RUSSE
à Tanlay

On n'en finit pas de redécouvrir les *représentants de* l'avant-garde russe. Ils resurgissent de l'implacable exil intérieur que leur avait infligé, en 1933, une révolution au sein de laquelle ils avaient pourtant exercé, dès le début, des fonctions culturelles militantes. Leur rôle historique, dans l'invention du langage plastique abstrait entreprise par les artistes européens du début du siècle, prend un éclat singulier. On s'engoue à juste titre, aujourd'hui, de leur modernité. Louis Deledicq, au château de Tanlay, expose des peintures et des dessins de cette avant-garde (1910-1925) en les associant à des œuvres contemporaines.

L'ensemble russe, constitué de prêts de collections publiques et privées, avec une présence particulière de Natalia Gontcharova, est empreint de dynamisme et de poésie. Dans le petit format des aquarelles et des dessins, rayonnistes et suprématistes donnent aux formes géométriques, dont ils administrent les équilibres avec une rigueur sensible, une palpitation qui traduit leur quête spirituelle. Des dessins de Kasimir Malevitch, de 1915, d'une gracilité extrême, ne sont que des frottis géométriques de noir et de gris, jouant les uns par rapport aux autres dans un espace en réduction et pourtant sans limite.

Chez Jean Pougny, ce sont des lettres dans un espace bleu qui jonglent avec un quadrilatère noir. Le suprématiste Nikolaï Souetine fait régner la sérénité des horizontales. Le dépouillement n'est jamais austère. Avec Alexandre Rodtchenko, dont l'œuvre impose sa force, les cercles s'évadent de la surface plane, se gonflent en sphères, et Lioubov Popova met l'accent sur la *« construction »* avec ses *« compositions architectoniques »*.

Incandescence intellectuelle

On distingue l'évolution de Mikhaïl Larionov, du primitivisme – dont témoigne le solide et plantureux *Portrait de Bourliouk*, de 1910, – au rayonnisme dans lequel il entraîna Gontcharova. On mesure l'apport du futurisme italien à l'œuvre de Varvara Stepanova. On évalue à son prix l'influence des Russes installés en France : Sonia Delaunay, dont l'orphisme évoque les ambitions cosmiques des suprématistes et rayonnistes; on Marie Vassiliev, très beau peintre au cubisme dynamique dont l'académie, installée à Paris, fut un lieu de rencontre où enseigna Fernand Léger. Dans les vitrines, des cartes postales éditées par le poète Kroutchonykh, des livres et des revues à la typographie très élaborée dont les couvertures ont été souvent conçues par El Lissitsky ou Rodtchenko, témoignent de la formidable incandescence intellectuelle de la société moscovite dans les années antérieures et postérieures à la Révolution, jusqu'en 1930.

Le second volet de l'exposition est en partie imbriqué dans le premier. Un accrochage astucieux, fondé tout autant sur la culture historique que sur l'intuition personnelle, suggère des rapprochements formels ou idéologiques. Un rectangle noir de Richard Serra, appuyé sur la section d'un angle, voisine avec des œuvres de Malevitch. Des ardoises géométriquement découpées d'Ulrich Rückriem, une grande peinture acrylique de Peter Halley dominée par un carré noir. Les monochromies ou quasi-monochromies juste troublées de quelques signes peuvent toutes, d'une certaine manière, faire référence au langage expérimental des Russes. Sans être expressément des héritiers, Sol LeWitt, Donald Judd, Ellsworth Kelly, Dan Flavin, Joseph Kosuth, Richard Long, Martin Barré, Gerhard Merz, Georg Baselitz doivent quelque chose à l'aventure de ces pionniers délivrés de l'ombre.

JEAN-JACQUES LERRANT

► **Centre d'art contemporain, château de Tanlay (Yonne), jusqu'au 3 octobre. Tél. : 86-75-76-33.**

LÉGISLATION

Les Douze s'accordent sur les droits d'auteur

La CEE porte à soixante-dix ans le délai de protection d'une œuvre

LUXEMBOURG (Communautés européennes)
de notre correspondant

L'harmonisation de la protection des droits d'auteur dans la Communauté, nécessaire au bon fonctionnement du marché unique, se fera sur une base voisine du modèle en vigueur en France. C'est le résultat de l'accord politique auquel est parvenu, non sans mal, lundi 14 juin à Luxembourg, le Conseil des ministres des Douze.

La future directive européenne fixera la durée de protection de base à soixante-dix ans après la mort de l'auteur, comme c'est le cas dans le droit français pour les œuvres musicales. A ce jour, la date d'application n'a pas été fixée. Les législations de plusieurs États membres, de tradition anglo-saxonne, moins orientées vers la protection des créateurs et plus soucieuses de faciliter les affaires, prévoient des délais sensiblement plus courts. On aurait pu penser à un compromis entre ces deux traditions juridiques. Cependant, pour la plus grande chance du lobby culturel français, il s'est avéré que la seule manière d'harmoniser les législations dans ce secteur sensible en respectant les droits acquis était d'opérer sur la base de la durée la *plus longue*.

De ce fait, pour plusieurs États membres, la nouvelle directive signifiera une modification radicale des usages. La majorité du Conseil a estimé que l'enjeu – le bon fonctionnement du marché unique dans le domaine culturel – justifiait un tel effort, mais cependant quatre délégations ont voté contre le projet, qui n'a donc été approuvé qu'à la majorité qualifiée. Il s'agit de l'Irlande, du Luxembourg, des *Pays-Bas, du Portugal.*

S'agissant du cinéma et des œuvres audiovisuelles, comme le voulaient les Français la directive ne tranche pas le problème de la «titularité des droits», qui constitue un enjeu important dans le débat en cours avec les Etats-Unis. Faut-il considérer, comme en France, que le principal auteur, qui bénéficie de la protection de la loi, est le réalisateur? Ou bien plutôt, comme le font les Américains, attribuer ce privilège au producteur, étant entendu qu'il s'agit alors le plus souvent d'une personne morale? Les Français conserveront donc leur système, ce qui n'est pas négligeable car apparemment ils sont devenus minoritaires au sein des Douze, la majorité des Etats membres optant pour une solution économique et donnant la préférence au producteur.

La directive comprendra des dispositions visant à protéger les photographies ayant un caractère d'originalité dûment établi. Elle prévoit encore la protection d'œuvres posthumes, ce qui devrait en faciliter la publication. La durée de protection des principaux droits voisins, tels ceux des artistes interprètes ou des producteurs d'œuvres musicales, est harmonisée à cinquante ans.

PHILIPPE LEMAITRE

Cinéma : vingt ans de réflexion

Pour le cinéma français, le droit patrimonial était jusqu'à présent protégé durant cinquante ans à dater de la mort du dernier des auteurs d'un film – cette durée était supérieure en Allemagne, plus courte en Italie et au Portugal, équivalente dans les autres pays européens. La prolongation de la durée de protection de cinquante à soixante-dix ans représente surtout un délai de réflexion supplémentaire face à l'épineuse question du passage des films dans le domaine public.

La «jeunesse» de ce moyen d'expression – le cinéma – avait jusqu'alors, à de rares exceptions près, réglées au cas par cas, évité que la question se pose. Ainsi, les droits des films de Méliès, mort en 1938, continuaient d'être gérés par sa fille. Pour ceux de Louis Lumière, mort en 1948, on avait en quelque sorte anticipé la solution, en créant un GIE (groupement d'intérêt économique) associant les héritiers, la Cinémathèque et l'Institut Lumière de Lyon.

Il est d'ailleurs significatif que la France, traditionnellement en pointe sur ces questions de droit d'auteur, ait réclamé et obtenu de la CEE que ce ne soit pas nécessairement la disparition de l'«auteur principal» (le réalisateur) qui marque le démarrage du compte à rebours, mais éventuellement, si elle est plus tardive, celle de l'auteur de la musique, du scénario ou des dialogues, afin que la disparition prématurée d'un cinéaste ne lèse trop gravement les ayants droit. Ce système avait déjà cours dans plusieurs pays d'Europe, mais a fait l'objet d'une forte opposition de la part des Britanniques. Le principal mérite de cette décision est d'étendre à toute la Communauté la reconnaissance que l'auteur est une personne physique (à la différence de ce que considère le copyright anglosaxon).

Pourtant, à l'heure où le patri*moine cinématographique connaît* un regain d'intérêt, cette protection risque de s'avérer à double tranchant : avant même la décision de Luxembourg, les pouvoirs publics français réfléchissaient à des mesures qui, tout en respectant les prérogatives des ayants droit, empêcheraient ceux-ci de garder des films sous le boisseau.

J.-M. F.

Édition : les fonds littéraires valorisés

C'est en France, en janvier 1791, que la première loi sur la protection des écrivains et de leurs œuvres avait été adoptée. La définition précise du champ d'application de la propriété littéraire et artistique a, quant à elle, été fixée par la loi du 11 mars 1957. Selon ce texte, les ayants-droit jouissent du bénéfice lié à l'exploitation d'une œuvre durant cinquante années après la mort de l'auteur. Les années de guerre sont ajoutées à ce décompte; de plus, des prorogations exceptionnelles étaient prévues pour les auteurs morts au cours de l'une des deux guerres (Alain-Fournier, Charles Péguy, Paul Nizan...).

Le mérite de la nouvelle disposition européenne est d'harmoniser *des législations* sur les droits d'exploitation d'une œuvre après la mort de l'auteur. Des disparités importantes existaient, en effet, entre les différents pays de la Communauté, mais aussi entre les différents domaines artistiques à l'intérieur d'un même pays.

L'alignement européen de la période d'exploitation des droits littéraires et artistiques sur la durée la plus longue – comme en Espagne et en Allemagne – profitera aux éditeurs comme aux ayants droit des auteurs. Les enjeux financiers peuvent être énormes. D'une manière moins anecdotique, cette directive favorisera les éditeurs, comme Gallimard, qui possède un fonds prestigieux tout en continuant à publier de nouveaux auteurs. Elle permettra enfin de réduire les effets néfastes de la concurrence entre les différents pays et de favoriser la libre circulation des œuvres dans un cadre juridique cohérent.

P. K.

► **Signalons la dernière édition (1993) de l'ouvrage de Bernard Edelman, *Droits d'auteurs, droits voisins* (Dalloz, 360 p., 450 F).**

Musique : en Allemagne, les Beatles seront à nouveau protégés

Pour les œuvres musicales, la décision de Bruxelles ne change rien au régime appliqué en France depuis 1985 (date à laquelle la durée de protection a été alignée sur celle des œuvres littéraires), mais elle permettra de sortir de l'imbroglio européen créé par les disparités de durée entre pays.

En Allemagne, les droits des producteurs d'enregistrements sonores n'étaient protégés que pendant vingt-cinq ans, vingt ans en Italie. Ce qui signifie que les enregistrements des Beatles, l'album *Sergeant Pepper's* inclus, pouvaient être édités par n'importe quel maison de disques, à condition que les droits d'auteurs soient versés. EMI, la multinationale qui édite les albums des Beatles, a engagé plusieurs procédures judiciaires en Allemagne, entre autres contre la compagnie Tchibo qui distribuait avec des paquets de café des enregistrements de vieux titres des Beatles. Jusqu'ici l'argument des éditeurs phonographiques internationaux reposait sur l'article 7 du traité de Rome sur l'égalité de traitement dans la Communauté, mais les tribunaux allemands n'avaient pas encore établi de jurisprudence à ce sujet. Plusieurs éditeurs italiens s'étaient fait une spécialité de publier des enregistrements *en public* de Bob Dylan assez anciens pour n'être plus protégés, mais qui, dès qu'ils passaient les Alpes, devenaient des enregistrements pirates.

Mardi matin, à Paris, la SACEM (Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique) se déclarait *«très satisfaite»* de l'accord de Bruxelles.

T. S.

Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

Tout et son contraire

Des particules élémentaires aux productions les plus sophistiquées du vivant l'univers tout entier est asymétrique. A commencer par le corps humain

COMMENT *partir* d'une banale étude sur la pigmentation du pelage et aboutir à une découverte majeure pour l'embryologie ? En comptant sur la «sérendipité». Un mot qui ne figure pas en dictionnaire, et que comprennent pourtant tous les scientifiques : la sérendipité *(serendipity* : «découverte heureuse et inattendue», selon le Harrap's), vous expliqueront-ils, c'est trouver par hasard ce que l'on ne cherche pas. Paul Overbeek et Takahiko Yokoyama, biologistes au Baylor College of medicine de Houston (Texas), ne pourront que confirmer l'intérêt de cette «science de l'imprévu» : grâce à elle, ils viennent de localiser le gène qui gouverne l'emplacement du cœur à gauche et du foie à droite. Une découverte convoitée depuis des lustres par les embryologistes, qui pourrait expliquer certaines graves malformations humaines et relancer le débat, ouvert par Pasteur il y a un siècle et demi, sur l'asymétrie de la nature.

En 1848, le futur découvreur du virus de la rage ne se soucie pas encore des microbes. Alors âgé de vingt-six ans, il observe, sous son microscope, de curieux cristaux que vient de lui soumettre un fabricant alsacien d'acide tartrique. Dans ce sous-produit de la vinification, Pasteur découvre l'existence de deux types de cristaux, exacte image l'un de l'autre dans un miroir. Il sépare les deux familles à la pince, les dissout dans de l'eau, éclaire les solutions avec de la lumière polarisée, et constate que l'une dévie la lumière vers la gauche, tandis que l'autre la dévie vers la droite. Le jeune chercheur en déduira que les molécules qui composent ces cristaux existent elles-mêmes sous deux formes, une forme «droite» (dextrogyre) et une forme «gauche» (lévogyre). On parlera plus tard de molécules «chirales» (du grec *kheir* : main), ces molécules, telles la main gauche et la main droite, ne pouvant être confondues avec leur image dans un miroir.

A dire vrai, Pasteur n'est pas le premier à s'interroger sur les lois de la symétrie cristalline. Au siècle précédent, le minéralogiste René-Just Haüy avait déjà observé que le cristal de roche, le quartz, se présentait sous deux formes chirales. *«En 1811, Arago avait de son côté trouvé que des lames de ce cristal de roche, convenablement taillées, déviaient la lumière polarisée dans un certain sens, et que d'autres le faisaient dans un sens inverse»*, rappelle le chimiste Jean Jacques, professeur de chimie au Collège de France (1). Mais Pasteur, dont la théorie sur la dissymétrie moléculaire découlera de son observation première, va plus loin encore.

Lévogyre ou dextrogyre

En 1857, il constate que des moisissures, placées dans une solution optiquement inactive, lui confèrent elles aussi le pouvoir de faire dévier la lumière polarisée. Sa conviction est désormais faite, et s'étend à l'ensemble des principes essentiels à la vie : *«Tous les produits, pour ainsi dire, de l'œuf et de la graine sont dissymétriques»* (2). L'intuition du savant se révélera juste, et plus encore que son siècle ne pouvait l'imaginer.

A mesure que la biochimie du vingtième siècle se développait, on découvrit en effet que la nature, dans son ensemble, était asymétrique. De la plus petite molécule à l'organisme le plus complexe, rien de ce qui la compose ne reste semblable à lui-même de l'autre côté du miroir. Images inversées l'un de l'autre, les antipodes optiques (de leur nom savant : énantiomères) ont, le plus souvent, des origines ou des fonctions distinctes. Ainsi l'essence de térébenthine produite par le pin d'Alep est-elle dextrogyre, celle du pin de Bordeaux lévogyre. Et ce sont deux énantiomères d'un même composé aromatique, le limonène, qui offrent à nos palais les parfums distinctifs de l'orange et du citron.

D'autres exemples ? Dans la nature, les acides aminés (molécules constitutives des protéines) n'existent pratiquement que sous la forme lévogyre. La molécule d'ADN, support de l'hérédité, répond au principe inverse : sa double hélice tourne toujours à droite, ainsi que la structure interne des hormones ou des enzymes.

De même, une substance extérieure ne sera pas perçue de la même manière par l'organisme selon qu'elle sera dextrogyre ou lévogyre : l'énantiomère du glucose n'aura pas de goût, celui de la *morphine* ne sera pas une drogue... et ainsi de suite. L'illustration la plus dramatique de cette sensibilité restant celle de la thalidomide, ce médicament employé à la fin des années 50 pour traiter les nausées des femmes enceintes, et dont l'un des énantiomères, tératogène, provoqua chez leurs enfants des malformations gravissimes. Dans la mesure où l'on sait désormais «orienter» la synthèse chimique de multiples molécules – ce que Pasteur lui-même avait vainement tenté, – on comprend alors que les médicaments de synthèse, de plus en plus souvent, soient conçus de manière à respecter le principe naturel de la chiralité.

Elargissons la perspective, passons de la molécule à l'organisme entier : l'échelle change, la chiralité demeure. Autour de son tuteur, le chèvrefeuille s'enroule toujours suivant une spirale gauche, tandis que le liseron, comme la plupart des plantes à enroulement hélicoïdal, choisira le sens inverse. A moins qu'une mutation ne les contrarie, les coquilles des escargots forment immanquablement des hélices droites. Les bactéries hélicoïdales, elles, prolifèrent à droite comme à gauche. Mais ce polymorphisme ne doit là encore rien au hasard, puisque c'est la température qui, chez ces micro-organismes, détermine le sens de l'enroulement.

Asymétriques, les êtres vivants le sont donc presque tous. *«Si l'influence mystérieuse à laquelle est due la dissymétrie des produits naturels venait à changer de sens ou de direction, les éléments constitutifs de tous les êtres vivants prendraient une dissymétrie inverse. Peut-être un monde nouveau s'offrirait à nous. Qui pourrait prévoir l'organisation des êtres vivants si la cellulose de droite qu'elle est devenait gauche, si l'albumine du sang de gauche devenait droite ?»* (3), s'interrogeait Pasteur. S'est-il également demandé, en considérant ce chef-d'œuvre de latéralisation qu'est le corps humain, pourquoi le cœur y était placé à gauche, le foie à droite, et ce qu'il adviendrait s'il en était autrement ? A supposer qu'il l'ait fait, les travaux d'Overbeek et Yokoyama, récemment publiés dans la revue *Science* (4), ont fini par lui répondre.

Les deux chercheurs, on l'a dit, ne s'intéressent guère à l'asymétrie de la nature lorsqu'ils réalisent leur expérience. Leur objectif : étudier, chez la souris, l'expression d'un gène responsable de la pigmentation de la peau. Familiers des techniques de la biologie moléculaire, ils tentent de «greffer» ce gène sur des embryons de souris albinos. Après réimplantation, naissance et croisements *ad hoc*, ils espèrent ainsi obtenir une lignée de souris homozygotes pour ce gène (c'est-à-dire l'ayant intégré en double exemplaire dans ses chromosomes), et observer ce que devient alors leur pelage.

Inversion des organes

Après quelques mois de tâtonnements, Overbeek et Yokoyama obtiennent le résultat espéré : les souris transgéniques expriment bien le gène greffé, et une légère pigmentation brune apparaît dans leurs yeux et leurs poils. Mais l'essentiel est ailleurs : en observant la peau transparente des souriceaux, les chercheurs découvrent que ces derniers ont tous l'estomac placé du mauvais côté ! Très vite, les radios confirment l'ampleur du phénomène. Qu'il s'agisse du cœur, du foie, des intestins ou du système veineux, leurs souris présentent une inversion complète de l'emplacement de leurs organes. Par un pur hasard, le fragment d'ADN qu'ils étudiaient s'est inséré à l'emplacement d'un autre gène, que les embryologistes désespéraient de trouver : un gène dont le dérèglement est sans doute responsable, chez l'homme, du *situs inversus* (5), et qui, en temps normal, gouverne la polarité gauche-droite des organes. Essentielle à la bonne marche de l'organisme, l'asymétrie interne du corps serait-elle, chez la souris comme chez l'homme, contrôlée par un seul gène ? La réalité est sans doute plus complexe : *«Chronologiquement, la détermination de la polarité gauche-droite survient assez tardivement au cours du développement embryonnaire* [vers le cinquième jour chez la souris, entre la quatrième et la sixième semaine chez l'homme], *après celles de l'axe tête-queue et de l'axe ventre-dos. Le message qui gouverne ce phénomène est donc forcément sophistiqué, et implique sans doute une cascade d'événements moléculaires»*, explique Patrice Bouvagnet, l'un des rares biologistes français à travailler sur le *situs inversus*, à la faculté de médecine de Montpellier (Unité 249, INSERM-CNRS). Selon lui, la découverte des chercheurs de Houston n'en constitue pas moins *«une piste très sérieuse»* pour comprendre comment cette latéralisation se met en place, et surtout pour rechercher le gène humain équivalent.

Les avancées de la génétique permettront-elles, pour autant, de comprendre la raison d'être de la chiralité de notre monde ? Rien n'est moins sûr. Au-delà du règne du vivant, les physiciens découvrent aujourd'hui, à mesure qu'ils plongent plus profond dans la structure intime de la matière, que l'univers tout entier est asymétrique. Que les particules élémentaires de la matière se répartissent, elles aussi, entre la droite et la gauche – ou, plus exactement, que le mouvement de rotation qui les anime, par le biais de la force nucléaire faible, ne les fait pas tourner dans n'importe quel sens. On l'a déjà vérifié pour les électrons, les positons, les neutrinos. Et les chercheurs, dans ce domaine en pleine exploration, ne sont sans doute pas au bout de leurs surprises.

De l'asymétrie des particules élémentaires à celle des êtres supérieurs, y-a-t-il un lien de cause à effet ? Si l'on regardait l'univers dans un miroir, y trouverions-nous encore place ? *«Si les principes immédiats de la vie sont dissymétriques, c'est que, à leur élaboration, président des forces cosmiques dissymétriques. C'est là, suivant moi, un des liens entre la vie à la surface de la terre et le cosmos, c'est-à-dire l'ensemble des forces répandues dans l'univers»*, disait déjà Pasteur (2). Avec un siècle d'avance sur son temps, le grand savant, une fois encore, avait vu juste. Mais la nature de ce lien reste à découvrir.

CATHERINE VINCENT

(1) *Recherches sur la dissymétrie moléculaire*, Louis Pasteur. Christian Bourgois 1986.

(2) Conférence faite à la Société chimique de Paris, le 22 décembre 1883.

(3) Leçon professée à la Société chimique de Paris, le 3 février 1860.

(4) *Science*, vol. 260, 30 avril 1993.

(5) Le *situs inversus*, affection humaine qui atteint environ un individu sur 20 000, se manifeste par une inversion de l'emplacement des organes du thorax et de l'abdomen. Lorsque l'inversion est complète, les personnes qui en sont atteintes ne souffrent d'aucun handicap – au point qu'on ne la découvre, le plus souvent, qu'au hasard d'un examen médical ou d'une opération. Lorsque l'inversion est partielle, elle provoque en revanche d'importants troubles cardiaques, dus à des connections anormales entre le cœur et les principaux vaisseaux. Si les plus bénignes de ces malformations peuvent aujourd'hui être traitées par la chirurgie, les plus graves entraînent une mort précoce, voire prénatale.

POINT DE VUE

Cancer du sein : quelle prévention ?

par Frédérique Kuttenn, Simone Saez et Annie Sasco

Couramment utilisé dans le traitement du cancer du sein, le tamoxifène pourrait-il également être prescrit, dans cette même indication, à titre préventif ? Toutes les données disponibles incitent à la plus extrême prudence.

LE cancer du sein est de loin le cancer le plus fréquemment observé chez la femme dans les pays occidentaux, puisqu'il atteint une femme sur huit, tandis que son incidence augmente de 1 % par an, et que la mortalité due à ce cancer n'a pas diminué depuis trente ans, malgré les moyens mis en œuvre et les progrès thérapeutiques.

Il apparaît que c'est à une politique de dépistage des formes précoces et de prévention qu'il devrait finalement appartenir de faire reculer la mortalité due à ce cancer.

Le dépistage repose sur la recherche de moyens techniques (essentiellement la mammographie) permettant de détecter la tumeur à un stade où les thérapeutiques pourraient en réduire le potentiel prolifératif (éradiquer, neutraliser la tumeur). La prévention primaire vise à intervenir avant même l'apparition de cellules cancéreuses. Elle s'adresse d'abord aux populations à risque, et doit, pour avoir une chance d'efficacité, s'appuyer sur des bases physio-pathologiques solides.

Le cancer du sein peut apparaître après une évolution lente pendant laquelle il est indétectable et qui peut durer de cinq à dix ou quinze ans. Les cellules deviennent malignes lorsque certains de leurs gènes qui contrôlent leur activité au sein d'un tissu sont altérés et que ceux-ci, transmis aux cellules filles, entraînent une série de dérèglements en chaîne. De nombreux arguments fondés sur des études cliniques, épidémiologiques et expérimentales indiquent que les lésions initiales (initiation du cancer) peuvent être dues à l'action d'agents physiques (rayons X, rayons UV), chimiques (diverses substances dites carcinogènes), tandis qu'aucun agent viral n'a été mis en cause avec certitude dans le cas du cancer du sein chez la femme. Des mécanismes de régulation peuvent normaliser la situation, tandis que d'autres facteurs, au contraire, peuvent favoriser ce que l'on appelle la « promotion » du cancer, c'est-à-dire concourir à faciliter son développement à partir des premières cellules lésées.

La promotion peut intervenir après un temps très long, soit que les mécanismes eux-mêmes soient lentement mis en place, soit que des facteurs favorisants puissants apparaissent avec le temps. Les variantes individuelles observées sont multiples. On pense que les mêmes facteurs qui facilitent la promotion contribuent ensuite à entretenir la progression et l'extension tumorale. Parmi les « promoteurs » de carcinogenèse mammaire figurent les hormones, et plus particulièrement les estrogènes : en stimulant la multiplication cellulaire, ils rendent la cellule plus vulnérable aux facteurs d'initiation de la carcinogenèse, et aussi augmentent le risque d'erreur au niveau des gènes au moment de la replication. A ce titre, les périodes prolongées d'hyperestrogénie relative, soit du fait de troubles de l'ovulation, soit de surdosages thérapeutiques, sont souvent citées comme facteurs de risque hormonal du cancer du sein.

Lire la suite page 19

▶ Le professeur Frédérique Kuttenn appartient au service d'endocrinologie-métabolisme gynécologie médicale et reproduction humaine, hôpital Necker-Enfants malades. Simone Saez est biologiste (Lyon) et Annie Sasco est chercheur à l'INSERM, unité d'épidémiologie analytique (CIRC, Lyon).

هكذا من الإهمال

SCIENCES • MEDECINE

L'envers du miroir

Le télescope géant que les Européens veulent construire dans les Andes prend du retard. Aux difficultés budgétaires s'ajoute le ressentiment des Chiliens, soucieux d'être partenaires à part entière

« *ON ne nous achètera pas avec de la verroterie et des miroirs comme les conquistadors l'ont fait avec les Indiens au seizième siècle.* » Si la direction de l'Observatoire européen austral (ESO) nourrissait quelques doutes à ce sujet, la campagne de presse menée ces derniers mois par les médias chiliens l'aura dissuadée de continuer dans cette voie. Le Chili n'est pas à vendre. Du moins pas à n'importe quel prix, et l'ESO ne saurait installer son futur observatoire géant, le Very Large Telescope (VLT), sur l'un des sommets de la cordillère des Andes, le Cerro Paranal (2636 m), en pratiquant la force comme l'Espagnol Pedro de Valdivia, vainqueur des « indomptables » Araucans.

Bien sûr la comparaison est caricaturale. Mais chacun reconnaît que, dans cette affaire, les Européens ont fait preuve de ces petites maladresses vis-à-vis des Chiliens que les Américains, souvent familiers de ce genre de bévues, ont su éviter sur les pentes du Cerro Tololo. On n'impose plus sa présence, il faut la faire accepter. Car aujourd'hui, « *le ciel très pur et très transparent de certains sites montagneux convoités par les astronomes du monde entier est considéré par les pays qui en possèdent comme une richesse naturelle* », explique Pierre Léna, astrophysicien, représentant de la France au conseil de l'ESO. Une richesse dont ils souhaitent gérer l'exploitation, au même titre que leurs gisements de matières premières.

La position du Chili est donc simple. Oui à l'implantation du VLT des Européens à la condition d'être traité comme un véritable partenaire du projet et d'obtenir pour les astronomes chiliens un temps d'observation pouvant aller jusqu'à 10 % du temps d'observation total sur cet instrument qui sera, à l'aube de l'an 2000, l'un des plus puissants, sinon le plus puissant, instrument d'observation optique du monde avec ses quatre télescopes géants de 8 m de diamètre (1).

Cette attitude du Chili n'a rien de surprenant. D'autres, avant lui, se sont engagés dans cette voie pour mieux valoriser les exceptionnels sites d'observation astronomique dont ils disposent. C'est ainsi qu'Hawaii a réclamé 35 % de temps d'observation aux Italiens qui envisageaient d'installer un télescope de 3,50 m au sommet d'un volcan éteint, le Mauna Kea. Cette exigence, trop forte, a fait capoter le projet qui se réalisera aux Canaries contre un temps d'accès nettement plus faible.

Ces revendications n'ont rien que de très normal dans la mesure où ces pays disposent aujourd'hui d'astronomes compétents. Le récent conseil de l'ESO, qui vient de se tenir à Florence, a pris en compte cette délicate situation. Son nouveau directeur général, Riccardo Giacconi, devrait proposer à l'ESO une solution tenant compte des revendications chiliennes, solution qu'un conseil extraordinaire devrait examiner le 5 octobre prochain.

Temps d'observation et droit du sol

L'affaire n'est pas simple car il s'y greffe quelques épisodes savoureux tenant plus des arguties diplomatiques et des procédures juridiques que de l'observation astronomique. Premier exemple : l'accord de 1962 qui donne à l'ESO pour ses différentes installations au Chili les privilèges d'une organisation internationale comme l'ONU ou le CERN. Aux termes d'une note signée en 1984, le Chili avait admis que l'accord de 1962 sur l'observatoire de l'ESO de la Silla s'appliquerait au futur VLT, même si ce dernier devait être construit sur un site autre que celui de la Silla. Fort de cette assurance et d'un décret présidentiel pris en 1987 par le général Pinochet (2), l'ESO retenait donc le Cerro Paranal, plutôt que la Silla, pour accueillir ses quatre télescopes de 8 m et les trois ou quatre télescopes plus petits (1,50 à 1,80 m) du réseau interférométrique qui est associé à cet observatoire.

Mais aujourd'hui le Parlement chilien considère que ce décret n'a peut-être aucune valeur juridique car il n'a pas été ratifié par le Parlement tandis que les personnels de l'ESO réclament vivement une réforme de leur statut. Dans une résolution adoptée fin mai, il appelle à des renégociations. La situation est d'autant moins simple que le Chili est en pleine période électorale, ce qui cristallise un peu plus les manifestations de souveraineté. L'affaire pourrait s'arrêter là, mais ce serait sans compter avec les revendications d'une famille chilienne qui s'est soudainement découvert récemment des titres de propriété sur ce site totalement désertique du Cerro Paranal offert par le gouvernement à l'ESO (3).

« *Tout cela n'est pas facile* », reconnaît Pierre Léna, qui estime cependant que « *les choses devraient s'arranger car le conseil de l'ESO est très ouvert. Nous souhaitons nous installer au Paranal. Tout le monde a envie d'aboutir et je crois que l'occasion nous est offerte de parvenir à un accord qui « modernisera » les relations ESO-Chili, aidera au développement scientifique de ce pays et pourra servir demain de modèle pour des sites d'observation futurs.* » En attendant, l'ESO se doit de résoudre les autres difficultés auxquelles il est actuellement confronté. Difficultés internes du fait d'une « *gestion discutable* » de l'ESO et difficultés budgétaires dues à des surcoûts. Sur le premier point, nombreux sont ceux qui déplorent que « *l'organigramme de l'ESO ait changé quatre fois en cinq ans. On ne peut travailler dans de telles conditions, on ne peut mener sereinement un projet de grande ampleur* » « *Plus d'un an a été perdu du fait des tergiversations des trois grands pays (Allemagne, France et Italie) plus soucieux de préserver les contrats à venir de leurs industriels que de changer rapidement l'ancienne direction. Résultat : plusieurs centaines de millions de francs ont été gaspillés avant que le nouveau directeur général ne prenne ses fonctions en janvier 1993* », regrette un astronome.

Dérapage du budget

Comme à cela s'ajoutent de petits imprévus techniques, inévitables dans ce genre de projet de haute technologie, on assiste à une dérive des coûts et du calendrier de mise en service de ce télescope géant. C'est ainsi que les responsables du projet ont découvert à partir de 1988, grâce aux satellites, que le VLT allait être installé dans une zone beaucoup plus sismique qu'on ne le supposait et où l'affrontement des plaques tectoniques donne naissance, environ une fois par siècle, à un tremblement de terre de magnitude 8,5 sur l'échelle de Richter. Or le séisme de référence retenu pour ce télescope géant n'était au départ que de 6,5. Il a donc fallu prendre de nouvelles mesures qui se sont traduites par une augmentation du coût des structures d'environ 10 %.

Fort heureusement, un groupe de géophysiciens, présidé par Raul Madariaga de l'Institut de physique du globe, s'est aperçu que le Paranal était sur une espèce de bulle de roche d'une trentaine de kilomètres de diamètre qui « flottait » par rapport au reste de la plaque à laquelle elle appartenait, ce qui devrait réduire sensiblement les effets d'une très forte secousse. En outre, la gestion passée et contestable du projet a mis les équipes du VLT dans une situation telle qu'elles se sont trouvées dans l'impossibilité, voici deux mois, de conduire en interne des études qui leur auraient permis de juger des propositions des cinq industriels sur les délicates mécaniques contrôlant la forme des miroirs géants (4).

Conséquence inévitable : le dérapage du budget (5). Au point que, dans le meilleur des scénarios, le coût à achèvement du projet devrait s'établir à 573 millions de deutschemarks (1925 millions de francs) contre 463 millions de deutschemarks selon les estimations initiales, soit environ 25 % de plus. « *Cette dérive est d'autant plus regrettable*, constate Pierre Léna, *que, pour les sommes qui ont été déjà dépensées (plus de 40 % du tout) dans la foulée des choix faits à l'origine du projet par le professeur Lodewigk Woldter, les prix ont été tenus alors même qu'il s'agissait de technologies délicates à maîtriser, comme celle des miroirs de 8 m.* » Tous les quatre ont en effet été coulés par la firme Schott et le premier, qui reçoit actuellement sa couche réfléchissante, devrait arriver en août chez Reosc, près de Melun, pour y être poli.

Compte tenu de ces contre-temps, le nouveau directeur général de l'ESO se propose donc de décaler la mise en service des différents télescopes du VLT. Ainsi, pour des raisons contractuelles, on construirait l'essentiel des quatre 8 m conformément au calendrier initial, mais seul le premier d'entre eux serait totalement équipé pour être ouvert en janvier 1998, soit avec un an de retard. Les autres suivraient ensuite avec deux ans et demi de retard, le télescope nº 2 entrant en service en mars 1999 juste un peu avant les trois petits télescopes du réseau interférométrique, le nº 3 en janvier 2000 et le nº 4 six mois plus tard. Ce calendrier, que le conseil d'octobre doit approuver, permettrait à court terme aux Européens « *de conserver les objectifs scientifiques les plus juteux du VLT* » et de ne pas trop se faire distancer par les Américains dont le télescope mosaïque de 10 m (Keck-1), installé à Hawaii et pratiquement opérationnel, devrait être lui aussi doté avant l'an 2000 d'un système interférométrique copié sur celui du VLT.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Les plus grands télescopes actuels sont ceux du Hale Telescope du mont Palomar (Etats-Unis) dont le miroir atteint les 5 m de diamètre, celui de 6 m de l'Observatoire de Crimée (CEI) et celui tout récent du Keck.

(2) Sous réserve que les travaux soient engagés dans les cinq ans, le VLT pouvait être construit sur les pentes du Cerro Paranal, proche de la ville d'Antofagasta, célèbre pour ses gigantesques mines de cuivre.

(3) Il y a en effet des mines dans la région et l'ESO en agissant ainsi se protège de l'ouverture d'une mine dont les poussières pollueraient irrémédiablement l'atmosphère très pure de ce site convoité.

(4) La technique révolutionnaire retenue par l'ESO pour construire ses miroirs géants consiste dans la fabrication de miroirs ultra-minces dont la forme est corrigée par de centaines de petits vérins (actuateurs) pour lui donner une courbe parfaite. L'image de l'objet observé (galaxie, étoile, planète, etc.) est ensuite renvoyée sur un miroir de taille plus modeste équipé d'un système d'optique adaptative permettant en temps réel de corriger les perturbations de l'atmosphère pour donner l'image la plus nette possible (*Le Monde* du 16 avril 1986). C'est d'ailleurs un domaine où les Européens, et notamment les Français, ont fait une percée reconnue depuis novembre 1989 en appliquant pour la première fois à l'astronomie des techniques secrètes alors développées par les militaires américains pour le compte de l'Initiative de défense stratégique.

(5) Dans l'état de la proposition actuelle, le surcoût de fonctionnement pour la France devrait être au total de 74 millions de francs.

Les « 1 000 puits » de Grand

Il a fallu des études géophysiques, géologiques et tectoniques pour retrouver dans un site des Vosges le savoir-faire empirique des hydrauliciens romains

EN 1926, le célèbre historien et archéologue Camille Jullian se demandait pourquoi « *1 000 puits* » parsemaient le site gallo-romain de Grand (Vosges), près de Domrémy-la-Pucelle. Il posait la bonne question. Même si on en était, en 1992, à 307 puits « seulement » et si, depuis quelques années, on en découvre fortuitement une dizaine de plus par an.

Le site gallo-romain de Grand est connu depuis toujours en raison des vestiges monumentaux et des nombreuses sculptures de très belle qualité qui ont été visibles pendant des siècles. Mais les premières fouilles n'y ont été faites qu'en 1821-1823 par Jean-Baptiste Jollois, un ingénieur des ponts et chaussées qui avait participé à la campagne d'Egypte (1798-1801). L'amphithéâtre a commencé à être dégagé et ses dimensions importantes à intriguer : pourquoi ce grand lieu de spectacle dans ce coin retiré des Vosges où aucune importante ville gallo-romaine ne semblait avoir existé ?

On a donc cherché. Au fil des décennies, des fouilles, souvent entreprises à l'occasion de trouvailles fortuites, ont mis au jour des vestiges de vastes édifices, de remparts et de villas, des pièces de monnaie, des fibules, des statues, des inscriptions datant des quelque quatre cents ans, allant du règne d'Auguste (27 avant notre ère à l'après Jésus-Christ) au Ve siècle de notre ère (1). En 1883, on a ainsi trouvé une mosaïque de 224 mètres carrés, la plus grande du nord de l'empire romain, qui était manifestement le pavement d'un vaste édifice public. Mais il a fallu attendre les fouilles systématiques, dirigées depuis 1962 par Jean-Paul Bertaux, ingénieur-archéologue à la sous-direction de l'archéologie (activement secondé par l'archéologue Chantal Bertaux), pour que l'organisation du Grand gallo-romain apparaisse.

La pièce la plus évidente de ce puzzle archéologique est, sans conteste, le demi-amphithéâtre, dégagé à partir de 1963 par Roger Billoret, alors directeur des Antiquités historiques de Lorraine : on en a retiré 50 000 mètres cubes de remplissage ! Le monument, dont la construction a voulu tirer parti de deux collines se faisant face, est long de 148 mètres, et 17 000 spectateurs prenaient place aisément sur les gradins.

Demi-amphithéâtre et non théâtre. Certes, sur les quatre groupes de gradins, le plus bas, celui qui était réservé aux personnalités, entourait complètement l'ellipse parfaite de l'arène (l'espace central, lieu des spectacles, sanglants bien souvent). Mais les trois autres groupes de gradins n'occupaient que la moitié de celle-ci et l'arène n'est pas coupée en deux (le long de son grand axe) par un mur rectiligne comme on le voit au fond des scènes des théâtres antiques.

Deux visites impériales

Les fouilles de ces trente dernières années, souvent faites à l'occasion de trouvailles fortuites dues à des travaux d'aménagement, permettent d'avoir maintenant une idée d'ensemble de l'établissement gallo-romain. Le village actuel de Grand s'élève sur l'emplacement d'un vaste sanctuaire consacré à Apollon Grannus (sans oublier diverses autres divinités masculines et féminines) et suffisamment renommé pour avoir reçu la visite de Caracalla en 213 et de Constantin en 309.

De la venue de ces deux visiteurs impériaux, on peut supposer que Grand gallo-romain attirait des foules de pèlerins. Grand, d'ailleurs, semble bien figurer comme station thermale sur la table de Peutinger, cette copie médiévale d'une « carte » – très schématique et maintes fois recopiée – des itinéraires routiers parcourant l'empire romain pendant le règne d'Auguste. En outre, les Romains étaient friands de cures thermales et deux ex-voto reproduisant des jambes (guéries ?) et des statues de pèlerins ont été retrouvés, notamment, à Grand. Enfin, les vertus curatives des eaux de Grand, d'abord attribuées à la bienveillance d'Apollon Grannus, ont été transférées aux mérites de sainte Libaire, décapitée lors des persécutions ordonnées par Julien l'Apostat (361-363).

Les différentes zones de tout sanctuaire antique étaient soigneusement délimitées. A Grand, la plus vaste, formant un cercle parfait d'environ 880 mètres de diamètre, était entourée par le *pomœrium*, un chemin de ceinture qui, depuis le remembrement de 1967, se voit nettement sur les photos aériennes et dont une partie porte encore le nom évocateur de « Voie close ».

A l'intérieur de ce grand cercle, la deuxième zone encore plus sacrée de Grand a été entourée à la fin du Ier siècle par une enceinte renforcée ou percée, exactement tous les 80 mètres – disposition exceptionnelle dans l'Antiquité, – par 17 tours rondes, une tour carrée et 4 portes. Ce rempart épais de 2,70 mètres a été construit « par plaisir » et non par nécessité de défense puisqu'on était alors en pleine période de paix romaine. Il dessinait un hexagone biscornu dont le périmètre était long de 1 760 mètres et il était doublé d'un fossé extérieur. Dans le périmètre ainsi délimité, un portique rectangulaire à colonnes, dont un des côtés se confondait avec le rempart, isolait la zone exclusivement réservée au(x) culte(s). Dans l'esplanade ainsi enclose s'élevaient deux temples de taille différente. A l'extérieur du portique, mais à l'intérieur du rempart, on sait que s'élevaient une importante basilique (le bâtiment public où a été retrouvée l'énorme mosaïque) et des thermes.

Dans la surface délimitée par le *pomœrium* ont été construites, d'abord de petites maisons indigènes qui ont été rasées, dès que le rempart a été construit, pour laisser la place à l'organisation rationnelle et majestueuse du sanctuaire, ensuite des *villae* qui, au fil du temps, se sont concentrées dans la partie nord de la zone. Mais, au total, 60 % de l'espace sacré délimité par le *pomœrium* étaient vides de toute construction. La toponymie en a gardé le souvenir avec l'appellation de « Grand Jardin » donnée à ce « quartier ».

Restait à expliquer la présence des centaines de puits dont nous avons parlé plus haut. La réponse est venue grâce à plusieurs études relevant aussi bien de la géophysique que de la géologie et de la tectonique.

La résurgence déstabilise l'église

L'église Sainte-Libaire, qui est à peu près située au centre du cercle défini par le *pomœrium*, est très instable. Elle s'est même effondrée en partie en 1733 et en 1769 et montre actuellement des signes certains et inquiétants d'affaissement. Les archéologues en charge du site ont donc sollicité des prospections géophysiques que la fondation EDF, sous la houlette de Marc Albouy, fait ou fait faire dans le cadre des opérations de son mécénat technologique. A Grand, selon les zones, les spécialistes d'EDF et de diverses sociétés, dirigés par Pierre Delétie, ont utilisé depuis 1989 les méthodes électromagnétique, électrique ou thermique et ont eu aussi recours au radar et à la microgravimétrie. Ils ont ainsi décelé, sous l'entrée de l'église et le bas de la nef, la présence d'un sol très mou. Celui-ci, artificiel puisque fait d'argile, de terre et de débris de briques, remplit deux cuvettes profondes de 3,50 mètres et ayant des diamètres respectifs de 5 mètres et de 10 mètres.

D'autres prospections géophysiques ont révélé que les puits jalonnaient des galeries souterraines amenant l'eau circulant dans le soubassement calcaire jusqu'à ces cuvettes. Ces dernières marquent, à n'en pas douter, l'emplacement de la résurgence naturelle qui a suscité la construction du sanctuaire gallo-romain de Grand et qui est située avec beaucoup de précision au centre géométrique du *pomœrium*. Ces études, conjuguées à l'exploration difficile de 12 des 15 (?) kilomètres de galeries par le Cercle lorrain de recherche spéléologique et les archéologues, ont montré que les Romains avaient apporté, jusque dans cette campagne perdue des Vosges, leur art de l'hydraulique. Tous ces aqueducs souterrains suivent très exactement la couche imperméable de marne argileuse située sous le calcaire. Ce qui explique que la profondeur des puits (et des galeries) varie de 2,50 mètres à 13 ou 14 mètres sous la surface du sol.

Rayonnant autour de la résurgence de Grand, 3 aqueducs souterrains longs de plusieurs kilomètres amenaient l'eau à celle-ci. Ils étaient équipés, éventuellement, de vannes qui régularisaient les débits en fonction, sans nul doute, de la pluviosité et du nombre de pèlerins. Selon la nature du sous-sol, les galeries sont maçonnées ou non, voûtées ou non, mais suffisamment hautes pour pouvoir être parcourues en y marchant. En tout cas, les constructeurs puis le personnel d'entretien pouvaient pénétrer dans le réseau par les centaines de puits dont la raison d'être est ainsi résolue.

Utilisation très astucieuse de la géologie

Non seulement les Romains ont créé ces adductions d'eau. Mais encore ils ont utilisé, pour organiser leur réseau souterrain, des fissures naturelles (les diaclases), agrandies par dissolution naturelle comme toujours dans le calcaire. Or des études de géologie et de tectonique conduites sous la direction de Bernard Haguenauer, professeur de géologie à l'université de Nancy, ont montré que toute la région est actuellement en extension sous l'influence de l'ouverture – au rythme moyen de 0,5 millimètre par an – du fossé rhénan.

Étant en extension, la région descend : le bassin rhénan est ainsi plus bas que ceux de la Seine et de la Meuse et le Rhin « vole » peu à peu des affluents à ses deux confrères. La Moselle, par exemple, était autrefois un affluent de la Meuse mais a été capturée par le Rhin... en attendant d'attirer la Meuse qui, elle aussi, deviendra alors tributaire du Rhin. Pour le moment, le Rhin se contente de captures souterraines : ainsi une partie des eaux de l'Ornain (un sous-affluent de la Marne) va-t-elle déjà se jeter dans la Meuse en suivant des diaclases du calcaire.

L'histoire géologique de toute cette partie de l'Europe a créé deux directions de diaclases, l'une nord-nord-est-sud-sud-ouest, l'autre nord-sud. Les Romains l'avaient découvert puisque leurs puits sont alignés sur des diaclases et que leurs trois aqueducs souterrains présentent parfois des coudes surprenants. De nos jours, il a fallu avoir recours à des études très techniques pour retrouver ce que les Romains avaient su créer par empirisme et savoir-faire.

Le ministère de la culture et le conseil général des Vosges se partagent à égalité les frais des fouilles. Depuis 1988, Grand (comme Carnac, Alésia et près de trente autres sites) bénéficie de la loi de programme sur le patrimoine monumental : soit 33 millions de francs pour une période de cinq ans. Actuellement, commence la mise en valeur de l'amphithéâtre où des spectacles devraient être donnés dès l'année prochaine. Mais les visiteurs viennent déjà nombreux (43 283 entrées payantes, y compris les scolaires, en 1992, contre « seulement » 20 000 en 1988) pour voir l'amphithéâtre, la mosaïque et une petite exposition.

YVONNE REBEYROL

(1) La découverte la plus extraordinaire a été faite dans le fond d'un puits en 1967-1968. Il s'agit de tables zodiacales (astrologiques), gravées sur des plaquettes d'ivoire, d'origine égyptienne. Reconstituées et restaurées au Musée du fer de Nancy à partir de plus de 200 fragments et quasi complètes, ces tables en forme de diptyques sont uniques au monde. L'un des diptyques est conservé au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, l'autre au Musée départemental des Vosges à Epinal.

▶ L'amphithéâtre est ouvert au public, du 1er avril au 15 septembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h ; du 16 septembre au 31 mars de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Entrée : 8 F ; billet couplé avec la visite de la mosaïque : 10 F.



Cancer du sein : quelle prévention ?

Suite de la page 17

Depuis très longtemps, l'attention, même des non-spécialistes, avait été attirée par la fréquence de cancers de diverses localisations dans certaines familles. Des études récentes de filiation génétique montrent en effet qu'il existerait des lignées familiales dans lesquelles les femmes présentant un risque de cancer du sein beaucoup plus élevé que dans la population générale. Ces cancers *surviennent le plus* souvent avant quarante-cinq ans. On pense que ces cancers représentent moins de 10 % des cancers du sein. Dès l'instant que l'on a pu approcher la définition de ce risque, il est logique et souhaitable d'essayer de proposer une conduite médicale qui en réduise les conséquences. C'est ce qui est proposé en France par un suivi régulier de ces sujets.

Par ailleurs, en se basant sur les données des analyses épidémiologiques qui montrent une incidence maximale de cancer du sein diagnostiqué dans les premières années après la ménopause (cancer dit, malgré sa fréquence, «sporadique»), des campagnes d'information ont été menées auprès des femmes et auprès des médecins depuis une quinzaine d'années par les organismes nationaux et régionaux de lutte contre le cancer. Les femmes elles-mêmes ont très vite réalisé que le cancer du sein n'est pas obligatoirement une fatalité, que, plus le traitement est précoce, *plus il* est efficace et *plus il* respecte le schéma corporel. Au-delà de l'information, certaines régions françaises, soutenues par la CNAM, ont promu des campagnes de dépistage systématique par mammographie. Elles permettent la découverte de *tumeurs non détectables cliniquement.*

Il semble que l'on puisse faire plus et plus tôt et qu'une politique de prévention devrait parvenir à réduire l'incidence même de ce cancer si fréquent, et encore trop souvent *meurtrier.*

Les inconnues du tamoxifène

En raison du rôle reconnu de l'estradiol comme «promoteur» de carcinogenèse, les diverses stratégies qui ont été proposées pour la prévention du cancer du sein chez les femmes considérées «à risque» – antécédent de cancer familial proche, antécédent personnel de mastopathie bénigne proliférative, terrain hormonal d'hyperstrogénie relative prolongée – consistent toutes à diminuer la sécrétion de l'estradiol et/ou à s'opposer à son action au niveau mammaire :

– Certains ont proposé une inhibition complète de la fonction ovarienne par les analogues de la LHRH qui réalisent une castration biochimique chez la femme. Il est certain qu'il n'est pas raisonnable de mettre des femmes jeunes en situation d'hypoestrogénie profonde prolongée, et que, par ailleurs, un traitement temporaire serait sans effet. Cette *éventualité ne paraît dès lors* pas souhaitable.

– Des hormones de synthèse qui reproduisent l'action de la progestérone (progestatifs de synthèse) ont été proposées chez les femmes atteintes de mastopathie bénigne et *considérées comme ayant un risque* augmenté de cancer du sein. Ce traitement substitutif de l'insuffisance en progestérone souvent constatée lors de mastopathie bénigne est en cours d'évaluation en terme de «protection» du cancer du sein chez les femmes à risque.

– C'est en raison de son effet inhibiteur de l'action de l'estradiol au niveau mammaire que l'«antiestrogène» tamoxifène a été proposé dans le cadre d'une recherche de prévention du cancer du sein.

Le tamoxifène est couramment utilisé en complément des autres traitements du cancer du sein (chirurgie, cobaltothérapie, chimiothérapie), en raison de son effet «cytostatique», c'est-à-dire de ralentissement de la multiplication des cellules estrogéno-dépendantes. Il entraîne un retard dans l'apparition des rechutes et un allongement de la survie dans 25 à 30 % des cas. Il a en outre été constaté que l'apparition d'un deuxième cancer du sein, dans le sein controlatéral, était moins fréquente ou *plus tardive* chez les femmes recevant après traitement «curateur» de leur cancer du sein du tamoxifène. Cet effet *cytostatique*, constaté à la fois *sur* les cellules mammaires cancéreuses, mais aussi normales, il *paraîtrait effectivement avantageux* de ne pas l'utiliser seulement en cas de cancer, quand il ne peut plus freiner l'évolution de la maladie, mais aussi avant l'apparition du cancer, alors que les cellules sont encore normales.

Un *large essai multicentrique* a été lancé aux Etats-Unis en 1992. Cet essai randomisé concerne 16 000 femmes considérées «à haut risque de cancer du sein», qui recevront soit du tamoxifène (20 mg en continu), soit un placebo pendant cinq, dix ans ou plus (*le Monde* du 2 septembre 1992).

Toutefois, l'utilisation d'un tel traitement chez des femmes saines et pendant de longues années mérite d'être examinée et les effets secondaires connus ou possibles mûrement pesés.

Il convient de rappeler que l'action du tamoxifène n'est pas univoque et qu'il exerce, en fait, trois types d'effets :

– un effet antiestrogénique au niveau mammaire, pour lequel il est prescrit, et qui permet de ralentir la multiplication cellulaire mammaire ;

– le tamoxifène exerce aussi un effet antiestrogénique au niveau de l'hypothalamus, bloquant le contrôle estrogénique avec, chez les femmes non ménopausées, une hypersécrétion des hormones hypophysaires et ovariennes (avec des taux d'estrogènes circulants considérables). Cet effet est bien sûr intempestif lorsque le but poursuivi est d'être antiestrogénique au niveau du sein. En raison de cet effet, il ne devrait pas être possible d'administrer le tamoxifène chez des femmes jeunes, non ménopausées, autrement qu'en association avec un traitement freinateur des ovaires ;

– enfin, à côté de ses effets antiestrogéniques, le tamoxifène peut aussi avoir dans certains tissus des effets *estrogéniques, qui peuvent* être intéressants (en favorisant la trophicité vaginale chez les femmes ménopausées) ou au contraire inopportuns (en augmentant le risque de cancer de l'endomètre).

Des effets bénéfiques de type estrogénique du tamoxifène, concernant notamment la minéralisation osseuse et la protection cardiovasculaire, ont été mis en avant par les partisans d'un tel essai de prévention. Ces effets, qui seraient bienvenus s'ils étaient réels, demandent à être confirmés.

D'autres effets du tamoxifène méritent eux aussi d'être examinés *sérieusement* avant administration à de larges cohortes de femmes saines :

– Alors que le tamoxifène a un effet freinateur sur le déminéralisation osseuse du rat, rien de tel n'a pu être démontré jusqu'à présent chez la femme. La plupart des études se contentent de montrer que, chez la femme ménopausée, le tamoxifène n'accélère pas la déminéralisation plus que l'absence de traitement estrogénique. Aucune *réduction du taux de fractures* n'a été démontrée.

– Sur le plan cardio-vasculaire, l'effet protecteur escompté n'a pas actuellement été démontré.

Un risque de tumeur du foie

– Sur les lipides, le tamoxifène ne reproduit pas un profil estrogénique : le taux de cholestérol total tend vers une légère diminution, tandis que le HDL-cholestérol («bon» cholestérol) diminue, se maintient ou augmente selon les études, et que les triglycérides augmentent. Il ne s'agit donc pas d'un profil «protecteur».

– Le risque thromboembolique est augmenté jusqu'à sept fois chez les patientes recevant du tamoxifène par rapport à celles sans hormonothérapie adjuvante. A l'origine de ces thromboses veineuses et artérielles sont impliquées des modifications des facteurs de la coagulation dans le sens d'une hypercoagulabilité.

– L'effet sur l'endomètre d'un traitement prolongé par le tamoxi*fène mérite une attention spéciale*, car le tamoxifène a clairement un effet estrogénique au niveau utérin. Une hyperplasie de l'endomètre est fréquemment observée et le risque de cancer de l'endomètre est augmenté cinq fois.

*Le bon pronostic du cancer endo*métrial rend peut-être ce risque acceptable chez des femmes traitées pour cancer du sein ; il n'est plus acceptable chez des femmes saines dans le cadre d'un essai de prévention.

– Les effets du tamoxifène au niveau du foie restent parmi les plus problématiques. Il est responsable de tumeurs hépatiques chez le rat dans 11 à 71 % des cas selon les doses. Chez la femme, les périodes de traitement par le tamoxifène ont rarement atteint cinq ans dans les premières études, et il a été exceptionnellement déterminé si les atteintes hépatiques étaient primitives (effet du tamoxifène) ou secondaires (métastases du cancer du sein). Les observations cliniques les plus récentes de malades trai*tées plus* de *cinq* ans *mettent* en évidence un effet cancérogène du tamoxifène au niveau du foie. Elles montrent aussi une augmentation de l'incidence d'autres cancers, en particulier des carcinomes digestifs, chez des femmes traitées pendant plus de cinq ans par de fortes doses de tamoxifène. Récemment encore, le Comittee on Safety of Medicines, en Angleterre, a rapporté plusieurs cas de défaillance hépatique fatale, hépatite et diverses complications hépato-biliaires.

Des cas identiques ont été rapportés par le Food and Drug Administration. C'est devant ces constatations que le Medical Research Council, en Angleterre, a émis les plus sérieuses réserves et souhaité ne pas participer à l'essai.

– Enfin, des atteintes rétiniennes ont été rapportées chez 6,3 % des femmes traitées par tamoxifène. Il apparaît donc que des effets secondaires, peut-être acceptables chez des femmes atteintes de cancer du sein et chez qui se joue un problème de survie, méritent d'être mûrement analysés et pesés lorsqu'il s'agit de soumettre des *femmes saines pendant plusieurs* années à une telle thérapie, d'autant que l'ensemble des effets à long terme n'a pas été totalement évalué.

En pratique, la situation se présente différemment chez les femmes pré et postménopausées :

– *Avant la ménopause*, tout indique que le traitement par le tamoxifène introduit des perturbations de la fonction ovarienne.

1. On observe une hyperstimulation ovarienne, avec kystes de l'ovaire, perturbation des cycles et augmentation de la production des estrogènes. Outre qu'il n'est pas souhaitable d'interférer ainsi avec la fonction ovarienne normale en la contrariant, cela va à l'encontre d'un principe, jamais démenti, que les estrogènes favorisent la promotion d'un cancer du sein latent.

2. Les biologistes spécialistes de l'activité du tamoxifène ont montré que l'effet optimum du tamoxifène ne pouvait être obtenu que si la quantité d'estrogènes endogènes était peu importante. Ce n'est pas le cas ici.

3. Ces deux arguments représentent autant de *préjudices potentiels* pour les sujets qui pourraient entrer dans l'essai. Ce n'est pas ce que l'on attend d'un essai qui se veut préventif.

Il nous semble qu'en aucun cas des femmes non ménopausées ne devraient être incluses dans un tel essai.

– *Après la ménopause*, la situation est plus simple, et le tamoxifène ne risque plus de stimuler l'ovaire et d'entraîner d'hypersécrétion estrogénique.

Toutefois, étant donné la durée d'évolution du cancer sur dix à quinze ans avant son expression, et son âge habituel de survenue précisément postménopausique, il faut savoir que l'on risque d'intervenir un peu tard, et d'exercer surtout une «tumoro-suppression», c'est-à-dire *freiner un cancer non exprimé mais* déjà existant, plutôt qu'une véritable «prévention».

Il restera à évaluer, chez ces femmes randomisées pour cette tentative de «prévention-ou-suppression», les risques encourus en ce qui concerne le métabolisme lipidique, les facteurs de la coagulation, le cancer de l'endomètre, la fonction hépatique et le cancer du foie, et à vérifier un éventuel effet protecteur cardiovasculaire et osseux, qu'on nous a fait miroiter sur des bases encore un peu minces.

FRÉDÉRIQUE KUTTENN, SIMONE SAEZ, et ANNIE SASCO

هكذا من الأهل

CARNET DU Monde

Naissances

Jacqueline et Emmanuel JANVIER
laissent à

Paul

la joie d'annoncer la naissance de son frère

Julius,

le 4 juin 1993.

26, villa Rothier,
10000 Troyes.

Rosa PALLAVICINI
et
Mario BAUDINO
ont la joie d'annoncer la naissance de

Luisa.

Torino, le 21 mai 1993.

Décès

– Les familles André et Cornier
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Robert ANDRÉ,
née Françoise Cornier,

survenu le 12 juin 1993, dans sa soixante-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 16 juin, à 15 h 45, en l'église réformée de Marly-le-Roi (Yvelines).

– James Pichette,
Henri Pichette,
ses fils,
Laurent, Jérôme, Véronique
et Alexandra Monnier,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de

Mme Andrée, Jeanne BLEINAT-PICHETTE,

survenue à son domicile, le 10 juin 1993, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Les obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, place de la République,
75003 Paris.

– M. et Mme Michel Cler,
ses enfants,
M. Lionel Cler,
son petit-fils,
Mme Suzanne Cler et ses enfants,
Les familles Schürr, Garçon, Jacquet,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André CLER,
professeur agrégé des universités,
ancien professeur du lycée Marcellin-Berthelot
de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne),

survenu le 12 juin 1993, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 17 juin, à 15 h 30, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine).

Ni fleurs ni couronnes.

– Nadine Ruppert,
sa femme,
Emmanuel et Audrey,
ses enfants,
M. et Mme Henri Cottez,
ses parent,
M. et Mme Ruppert,
ses beaux-parents,
Ses frères et sa sœur,
Son oncle et sa tante,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Ses cousins et cousines,
Tous ses proches et amis,
ont la grande tristesse de faire part du brusque décès, à cinquante-quatre ans, de

Simon COTTEZ,
ingénieur au BRGM.

Les obsèques ont eu lieu à Orléans, le 10 juin 1993.

4, rue Lavoisier,
45100 Orléans-La Source.
23, quai Le Gallo,
92100 Boulogne.

– Alain Cougniot,
son époux,
Toute sa famille,
Et ses amis,
ont le chagrin de faire part du décès de

Marie-France COUGNIOT-GÉRARD,
proviseur,

survenu accidentellement le 8 juin 1993, dans sa quarantième année.

6, avenue du Commandant-Manoukian,
95170 Deuil-la-Barre.

– Le docteur François Delbos,
son époux,
M. et Mme Vincent Delbos,
M. et Mme Jean-Pierre Durand,
Olivier et Laurent Delbos,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Panas et Dupuy,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Marie-Antoinette DELBOS,
née Panas,

survenu le 10 juin 1993, dans sa soixante-dixième année.

Les obsèques ont été célébrées le 14 juin, en l'église de Gallardon (Eure-et-Loir).

102, rue Carnot,
93100 Montreuil.

– Françoise et Etienne Balibar,
Jean-Jacques et Nicole Dumesnil,
Marie-Christine et Bernard Lagrange
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur père et grand-père,

Georges DUMESNIL,

survenu le 14 juin 1993, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

28, avenue Victor-Hugo,
92340 Bourg-la-Reine.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges DUMESNIL,
agrégé de l'Université,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 14 juin 1993, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

– M. Léon Kolnik,
son époux,
M. et Mme Alain Kolnik,
M. et Mme Claude Varaine,
ses enfants,
Valérie et François, David,
Bénédicte et Edwige,
ses petits-enfants,
Pauline et Camille,
ses arrière-petites-filles,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Léon KOLNIK,
née Victoria Tessler,

survenu accidentellement, le 13 juin 1993.

La cérémonie aura lieu le jeudi 17 juin, à 11 heures, au cimetière du sud de Compiègne, allée du Cimetière, où l'on se réunira.

Un registre recevra les condoléances.

130, boulevard des Etats-Unis,
60200 Compiègne.

– Renée Marchand,
son épouse,
Sa famille,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Guy MARCHAND,
citoyen du monde,

survenu à Paris, le 12 juin 1993.

La levée du corps aura lieu le jeudi 17 juin, à 9 heures, au funérarium de l'hôpital Boucicaut, rue des Cévennes, Paris-15e.

L'inhumation aura lieu le vendredi 18 juin au cimetière de la Trapelle, à Pineuilh, près de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

45, rue des Morillons,
75015 Paris.

– Renée et Marcel David,
ses enfants,
Bernard et Marielle Boucilh,
Pierre et Olivier,
Monique David-Ménard, Sandrine,
Jean David,
Philippe et Chantal Galy, Charles,
Marc et Brigitte Galy,
Hélène et Alice,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Raymond et Lucie Aubrac,
Yvon et Suzette Samuel,
Ginette et Henri Gauvin,
Janine d'Ieteren,
Bella et René Moerel,
ses neveux et nièces,
et leurs enfants,
Simone Floersheim,
Paul et Janine Franck,
Nadia et Fabricio Pellacci,
Myria Rolli,
Jean-Paul et Patricia Rolli
et leurs enfants,
François David,
Chantal Wallier,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mme Marcelle MOEREL,

survenu le 13 juin, 1993 dans sa cent unième année.

L'inhumation aura lieu le mercredi 16 juin, à 10 h 15, au cimetière du Montparnasse (réunion à l'entrée principale).

34, rue Miollis,
75015 Paris.

Romain MOUNIER,

vingt et un ans, est mort.

De la part de
Alain,
son père,
Monique,
sa mère,
Nicole,
son amie,
Et de toute la famille.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 15 juin 1993, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

374, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence*

– L'écrivain et essayiste d'origine cubaine

Severo SARDUY,

est décédé le 8 juin 1993.

Tous ses amis de Radio-France internationale qui l'ont connu et apprécié s'associent à la douleur se ses proches.

Depuis son arrivée en France, Severo Sarduy a collaboré activement aux émissions en langue espagnole de RFI.

(Le Monde *du 12 juin.)*

– Mme Gérard Vincent,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gérard VINCENT,
ingénieur des mines,

survenu accidentellement le 7 juin 1993, au Soudan.

87 *bis*, rue de Coulmiers,
45000 Orléans.

Messes anniversaires

– Le 21 juin 1991,

Mme Jacques FOCCART,
née Isabelle Fenoglio,

quittait les siens.

Une messe sera célébrée le lundi 21 juin 1993, à 10 heures, en l'église de Luzarches (Val-d'Oise).

On y associera le souvenir de sa belle-sœur,

Mme Marcelle LAMARRE,

décédée le 22 avril 1993, à Basse-Terre (Guadeloupe).

Anniversaires

– Le 15 juin 1943, s'éteignait à Sakrau, camp satellite d'Auschwitz,

Jancu CURTZ,
dit Jean,
né en 1891 à Bucarest,
architecte des Beaux-Arts,
constructeur de plusieurs immeubles à Paris et ses environs,

arrêté par deux inspecteurs au 30, rue Saint-Antoine, à 7 h 30, le 24 septembre 1942, dirigé sur Drancy, déporté le 28.

Paris, le 15 juin 1993.

– Le 16 juin 1990,

Alphonse DUPRONT

nous quittait.

Ceux qui l'ont connu, ceux qui ont reçu son enseignement, ceux qu'il a aidés ne l'oublient pas.

– Pour

Monique EMORINE,

absente depuis le 16 juin 1984.

« ... Que, du silence, naisse un chant, un rêve nocturne qui te soit dédié et n'aura jamais de fin, puisque toujours je resterai à la fenêtre pour veiller sur toi et m'emplir de ton image. »

Antonio Delfine,
le Dernier Jour de la jeunesse.

– Le 16 juin 1989, à Bastia,

Michel FABRIKANT

quittait les siens et ses nombreux amis.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Communications diverses

– La Fondation européenne pour la psychanalyse organise, les 19 et 20 juin 1993, dans les locaux du Parlement européen, place de l'Europe à Strasbourg, un colloque international intitulé « Actualité et suite de la psychologie des masses », avec notamment des intervenants israéliens et palestiniens et les contributions de P.-M. de la Gorce, Y. Lacoste, V. Dimitrijevic et J.-P. Faye. Tél : (1) 43-25-74-76.

– L'association Phare (Pour l'harmonie des relations enfants-parents) organise une conférence-débat sur « L'interprétation du geste suicidaire des jeunes », le 18 juin 1993 à l'hôtel Napoléon, 38, avenue de Friedland, de 18 heures à 21 heures. Intervenants : Guy Benamozig, psychanalyste, docteur en anthropologie sociale et médicale ; Patrick Baudry, docteur ès lettres et sciences humaines, maître de conférence en sociologie ; Luce Janin-Devillars, psychologue, psychanalyste, chercheur-enseignant. Phare, 7, rue Parrot, Paris-12e. Tél : 43-07-80-68.

Soutenances de thèses

– Laurent Douzou soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat : « Le mouvement de résistance Libération-Sud (1940-1944) », le samedi 19 juin 1993, à 14 heures, à la Sorbonne (amphithéâtre Gaston-Bachelard).

– Thèse de doctorat. Mme Richard : « Rollon, légende et réalité », vendredi 18 juin 1993, à 14 heures, Paris-IV (amphithéâtre Cauchy).

LE 40e SALON DU BOURGET

Alors que Boeing prédit la reprise

Les avionneurs continuent à réduire leurs cadences et leurs effectifs

Avec deux ans de décalage sur les compagnies aériennes, les avionneurs affrontent la crise. La production mondiale d'avions de transport sera en 1993 et 1994 inférieure de 40 % à celle des belles années 1987-1990. Face aux réductions drastiques des commandes, les trois grands de l'aéronautique civile, Boeing, Airbus et McDonnell Douglas, se serrent la ceinture pour affronter deux années de vaches maigres.

Aux grands maux, les grands remèdes. Confronté aux annulations de commandes des compagnies aériennes, Boeing, le premier constructeur aéronautique américain, qui assure à lui seul 60 % du marché de l'aviation civile, a prévu de supprimer 28 000 emplois dans les dix-huit mois, sur les 143 500 que compte la firme de Seattle. Soit l'équivalent d'une ville française moyenne comme Agen ou Montbéliard.

A Toulouse, siège de l'Aérospatiale, la composante française d'Airbus Industrie, seules des mesures de chômage partiel concernant 6 000 des 8 500 employés ont été prises pour trois semaines réparties tout au long de l'année. En revanche, chez McDonnell Douglas, qui est le seul des trois grands avionneurs civils à avoir terminé 1992 dans le rouge, on prévoit de supprimer 5 000 postes supplémentaires. De 1991 à 1992, l'effectif de la société était déjà passé de 109 000 à 87 500 employés.

Les constructeurs d'avions sont victimes du *« différentiel d'inerties »* propre à leur industrie hautement capitaliste. En effet, alors que les compagnies aériennes sont entrées en récession dès 1990, les cadences de production chez Boeing et Airbus n'ont cessé de croître jusqu'en 1992. Dans le couple transport aérien-constructeur aéronautique, l'un montre une très forte réactivité en marché, l'autre une très forte inertie. *« Quand on appuie sur le frein, ça met deux ans pour que les premiers effets se fassent sentir »*, explique un responsable du secteur aéronautique.

Dès 1992, Airbus a enregistré un nombre élevé d'annulations de commandes, 95 contre seulement 24 en 1991. Mais dans le même temps, le consortium européen a livré 157 appareils, ce qui lui a permis d'atteindre un chiffre d'affaires de 7,3 milliards de dollars, sensiblement identique à celui de l'année précédente et de conforter ainsi sa place de deuxième fournisseur mondial d'avions civils. Depuis le début de l'année, Airbus a dû subir principalement l'annulation d'une commande de 20 Airbus A330 et A340 par Continental Airlines.

Face au rétrécissement du marché provoqué par les massifs reports et annulations de commandes, les constructeurs ont développé deux méthodes pour réduire leur coût et devenir plus compétitifs. La première consiste à ralentir les cadences de fabrication pour les adapter à la chute de la demande. Boeing a ainsi pris la décision de faire passer le rythme de production des 737 de 14 à 10 appareils par mois, à partir d'octobre, et celui des 747 de 5 à 3, à partir du deuxième trimestre 1994. La seconde solution est recherchée du côté d'une amélioration de la productivité. Ce qui se traduit par une concurrence accrue entre les différents avionneurs. A la barbe de ses concurrents, le géant de Seattle a remporté en mai dernier un contrat de 92 appareils commandés par Continental Airlines.

A la fin de 1990, le délai de livraison moyen pour un nouveau client se présentant à Seattle ou à Toulouse approchait de cinq. S'est ensuivie entre les grandes compagnies aériennes et les sociétés de leasing internationales une course à la commande pour assurer le renouvellement des flottes. Depuis, on estime à 800 avions commerciaux le nombre de commandes évaporé dans le portefeuille des avionneurs, soit environ une année mondiale de production.

La querelle des subventions

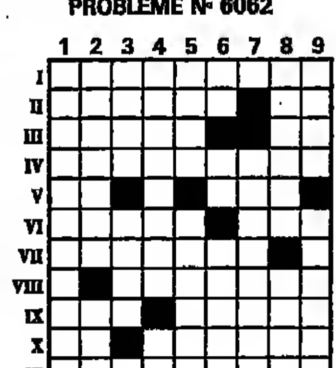
Toutefois, malgré la conjoncture aéronautique qui reste défavorable, les grands avionneurs réunis au Bourget demeurent confiants. En dépit de la faiblesse de son carnet de commandes en cours (19 commandes nouvelles pour le consortium européen depuis le début 1993, contre 136 pour l'année 1992), Jean Pierson, administrateur-gérant d'Airbus Industrie, a justifié l'annonce faite au cours du salon du lancement de l'A319, un biréacteur de 130 places, par la volonté d'*« être prêt en 1996, lorsque le marché repartira »*.

De même, lors de sa conférence de presse au Bourget vendredi 11 juin, Phil Condit, numéro deux de Boeing, a estimé *« déceler les premiers signes favorables d'une reprise du transport aérien aux Etats-Unis »*, avant-coureurs d'une reprise mondiale. Malgré l'annonce de ces perspectives moins sombres, le trou d'air que traverse les constructeurs d'avions préoccupe les gouvernements. Le secrétaire d'Etat américain au commerce, Ronald Brown, fait campagne pour une renégociation des accords conclus en juillet 1992 entre la CEE et les Etats-Unis sur l'aéronautique (*le Monde* du 15 juin). Il juge trop élevé le taux des avances remboursables que les gouvernements peuvent accorder à leur industrie aéronautique. Un avis qui n'est pas partagé par les Européens, qui répliquent que les Etats-Unis subventionnent leurs avionneurs de façon indirecte, notamment par le canal de la NASA ou des budgets de défense.

ALAIN BEUVE-MÉRY

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6062



HORIZONTALEMENT

I. Qui fait du jus sans faire de l'effet. – II. Passer outre en outrepassant. Préposition. – III. Machine à eau. Morceau de musique. – IV. Un ferrailleur toujours en quête de casse. – V. Pronom. Importante partie du globe. – VI. Cornichon. Lettres de préavis. – VII. Ne pardonne pas toujours. – VIII. A donc changé d'allure. – IX. La belle époque. Compagnes éventuelles. – X. Conjonction. Peut être heureux comme un roi. – XI. Cafard ou bourdon.

VERTICALEMENT

1. Une manière comme une autre de se donner du mouvement. – 2. Une vraie ruine. Son champ n'est pas fréquentable. – 3. Résidence d'un ministre. Chanteur des cours. – 4. Relatif à l'hospice. Partie de la Corse. – 5. Ami juré. Marque de reconnaissance. – 6. Symbole. Préfixe. Eclipse de soleil. – 7. Ne sont pas du genre à fumer. – 8. N'aime pas se mouiller. Exprime l'absence. – 9. Ouverture. Pas lent.

Solution du problème n° 6061

Horizontalement

I. Coricide. – II. Aborigène. – III. Doge. Tu. – IV. Ale. Tour. – V. Vertèbres. – VI. Allée. – VII. Rigole. – VIII. Ira. Mafé. – IX. Quilles. – X. Une. Inini. – XI. Senteur.

Verticalement

1. Cadavérique. – 2. Obole. Irun. – 3. Roger. Gaies. – 4. Ire. Tao. – 5. Ci. Tell. Lin. – 6. Ignoblement. – 7. Dé. Ure. Asie. – 8. Entrée. Nu. – 9. Eu. Sévir.

GUY BROUTY

N DU BOURGET

…teurs continuent à réduire …dences et leurs effectifs

La querelle des subventions

Le Monde

Répartir les sacrifices

A peine publiés, les comptes nationaux de la santé pour 1992 vont nécessiter un gros effort d'explication de la part du gouvernement, qui prépare justement un plan de 30 milliards de francs d'économies sur l'assurance-maladie.

En effet, il y a fort à parier que l'annonce d'une stabilisation de la hausse de la consommation médicale va alimenter chez les représentants des professions de santé nombre de plaidoyers *prodomo* destinés à mettre en doute l'opportunité d'encadrer plus strictement leur activité. Le rapport ne reconnaît-il pas que les effets des accords de modération des dépenses conclus en 1991 et 1992 (concernant les biologistes et, à un degré moindre, les transports de malades, les cliniques privées et certains auxiliaires médicaux) se font sentir ? Quant aux assurés sociaux, déjà contraints de supporter un alourdissement de la CSG et de certaines taxes, ils risquent de mal comprendre les mesures de déremboursement en cours d'élaboration.

A bien y regarder, les chiffres énumérés tout au long de ce rapport ne fournissent pourtant guère d'arguments susceptibles d'inciter le gouvernement à modérer ses ambitions. Comparée à ses voisins, la France, dont la « Sécu » rembourse *« à guichets ouverts »* en ajustant ses recettes après avoir pris connaissance de ses dépenses, consacre beaucoup plus de moyens à son système de soins sans obtenir, en termes de santé publique, des résultats supérieurs. Ainsi, on ne saurait tenir comme parfaitement rationnels des taux d'augmentation de 6,7 % en ce qui concerne les auxiliaires médicaux, de 6,3 % pour la pharmacie, de 7 % pour les soins de médecins, de 9,8 % pour les transports de malades ou de 10 % pour les prothèses. Surtout lorsque le ralentissement économique porte la part des dépenses de santé dans le produit intérieur brut de 8,3 % en 1991 à 8,6 % en 1992.

Néanmoins, le gouvernement aurait tort de s'enfermer dans une lecture trop défensive de ces chiffres. Tout d'abord, ceux-ci soulignent que les accords de maîtrise des dépenses conclus par ses prédécesseurs donnent des résultats appréciables et constituent un bon outil. En second lieu, ils confirment la progression excessive des budgets hospitaliers. Pour y remédier, il faudra inévitablement trancher dans le vif en fermant des établissements ou des services et en redéployant le personnel. Enfin, ils suggèrent une répartition équilibrée des efforts d'économie. De 1980 à 1993, la part des dépenses directement supportée par les assurés sociaux n'est-elle pas passée de 15,6 % à près de 19 % ?

JEAN-MICHEL NORMAND

Les dépenses de santé et leur maîtrise

La consommation médicale a atteint 612 milliards de francs en 1992

Les comptes nationaux de la santé, rendus publics mardi 15 juin, évaluent à 612,4 milliards de francs la consommation médicale totale des Français en 1992, soit 10 674 F par habitant. Cet agrégat, qui recense les dépenses financées par les régimes d'assurance-maladie, l'Etat et les mutuelles mais également celles directement à la charge des malades, augmente de 6,5 % contre 6,4 % en 1991 et 7,9 % en 1990.

Exprimée en volume, c'est-à-dire déduction faite de l'inflation, la hausse enregistrée durant l'année écoulée est de 4,3 % contre 4,5 % en 1991 et 6,2 % en 1990, soit l'un des taux de progression les plus faibles depuis le début des années 80. Ce résultat *« ne représente pourtant pas une nette rupture de tendance par rapport à la moyenne des années antérieures »*, relève toutefois le rapport.

Hormis les soins hospitaliers, tous les postes subissent une légère décélération de leur croissance. La hausse des soins de médecins (84 milliards de francs) est limitée à 7 % en valeur, malgré la revalorisation des honoraires, en raison notamment de la faible évolution des effectifs des praticiens. Très sensibles à l'environnement économique car mal remboursés, les soins dentaires (39,9 milliards) n'augmentent que de 5,1 %, le taux le plus faible depuis 1970, alors que la progression des soins des auxiliaires médicaux reste élevée (6,7 %) mais se modère sensiblement. La consommation pharmaceutique (109 milliards, soit 1 900 F par habitant) s'infléchit pour la troisième année consécutive, ce qui peut s'expliquer par la baisse de certains prix publics.

En revanche, les budgets des hôpitaux publics dérapent. La hausse des dépenses de soins hospitaliers (213 milliards, 3 729 F par personne) atteint 6,4 % en valeur contre 5,3 % en 1991. *« En 1992*, souligne le rapport, *cette croissance provient surtout d'une forte augmentation de la masse salariale du personnel hospitalier en liaison avec les accords dits du « Protocole Durieux » signés en novembre 1991. »* Dans le secteur des cliniques privées (67,9 milliards de francs, 1 181 F par personne), l'augmentation de la consommation, exprimée en volume, est plus faible qu'en 1991 (4,9 % contre 5,2 %).

ASSURANCES

1,5 milliard de francs de pertes en 1992

L'année terrible de la Garantie mutuelle des fonctionnaires

Fait sans précédent dans l'histoire des mutuelles d'assurance, la toute-puissante GMF (Garantie mutuelle des fonctionnaires) a annoncé, mardi 15 juin, une perte consolidée de 1,5 milliard de francs. Le numéro deux en France de l'assurance automobile et des habitations des particuliers est victime de la forte augmentation des vols de véhicules, mais paie également au prix fort une stratégie de diversification entreprise par Michel Baroin et poursuivie, après sa disparition en 1987, par le président actuel, Jean-Louis Pétriat. Depuis plusieurs mois, M. Pétriat est la cible d'attaques de plus en plus virulentes sur sa gestion, mais il a réussi à se faire réélire président à l'unanimité lors de l'assemblée générale qui s'est réunie samedi 12 juin à Nantes (*le Monde* du 15 juin).

Etrange mutuelle que la GMF, construite depuis 1934 sur un fonds de commerce hors pair, l'assurance des fonctionnaires, brutalement sortie de l'ombre par Michel Baroin et gérée, tant bien que mal depuis six ans, par Jean-Louis Pétriat dans l'ombre pesante de son prédécesseur. Ses détracteurs, nombreux et actifs, font d'ailleurs de M. Pétriat le principal responsable des désastres successifs qui ont miné les comptes de la mutuelle, et la cause du climat délétère qui y règne à coup de rumeurs, de lettres de corbeau, de cabales et autres fuites de documents comptables confidentiels.

« Sous les feux de la rampe »

Rarement président aura été l'objet d'autant de haines à la fois à l'intérieur et à l'extérieur d'une maison présentée tour à tour comme un fief de la franc-maçonnerie, du Parti socialiste et de Force ouvrière. En tout cas, les tentatives répétées de déstabilisation de Jean-Louis Pétriat auront eu plutôt pour effet de faire se resserrer les rangs autour de lui. Les 250 à 300 délégués envoyés par les trois millions de sociétaires à l'assemblée générale du 12 juin ont même été jusqu'à voter une motion exceptionnelle de soutien à leur président. Même le Groupement des sociétés d'assurances à caractère mutuel, qui ne peut être soupçonné de sympathie à l'égard de M. Pétriat et d'une GMF trop diversifiée et médiatique, y est allé, il y a quelques semaines, de son communiqué de soutien.

« La GMF est sous les feux de la rampe; sa puissance réelle ou supposée intéresse beaucoup de monde », explique Jean-Louis Pétriat. Au-delà des enjeux de pouvoir, la notoriété récente de la GMF, construite au milieu des années 80 à partir d'une politique de diversification tous azimuts vers la distribution (FNAC), la communication, la banque, le tourisme, l'immobilier, l'agroalimentaire et l'assistance, lui aura coûté également très cher sur le plan financier. A l'exception de la FNAC, dont la GMF a pris le contrôle en 1985 et qui a dégagé l'an dernier un bénéfice de 156 millions de francs, la plupart des autres diversifications auront tourné au désastre.

L'échec le plus retentissant a été celui de AMI (Assistance médicale internationale), une filiale avec laquelle M. Pétriat avait l'ambition de devenir le numéro un mondial de l'assistance. Mais le retournement de la conjoncture, la conquête à tout prix de parts de marché et, pour finir, des malversations de dirigeants d'AMI auront finalement coûté à la GMF près de 1 milliard de francs avant qu'elle jette l'éponge. Les opérations menées dans le tourisme avec GO Voyages qui va être géré par Air France, dans la banque avec GMF-Banque (ex-BCCM), et dans l'hôtellerie, à Saint-Martin (Caraïbes) ont également débouché sur des centaines de millions de francs de pertes.

Une mutuelle exsangue

Le plus inquiétant, c'est que l'activité principale et historique de la GMF, l'assurance-dommages des particuliers, a affiché l'an dernier, encore une première, des pertes de 593,7 millions de francs. La faute en incombe à la fois à une augmentation considérable des sinistres automobiles – 820 000 en 1992 pour la mutuelle contre 714 000 en 1991 – et à une stratégie à contre-cycle de conquête de parts de marché *via* sa filiale, la compagnie La Sauvegarde.

La mutuelle des fonctionnaires sort exsangue de son année terrible. Non seulement elle a perdu 1,5 milliard de francs, mais elle a réalisé près de la moitié (2 milliards de francs) de ses plus-values latentes. Sa solvabilité (fonds propres et plus-values latentes) a été ramenée à 3,6 milliards, contre 5,5 milliards à la fin de 1991. Sa survie n'est pas en jeu, mais son potentiel de développement a été considérablement réduit. La GMF reste solide, à condition toutefois que les provisions prises lors d'une opération vérité des comptes voulue par Jean-Louis Pétriat soient suffisantes.

La relative « impunité » de M. Pétriat aura au moins eu le mérite de mettre sur la place publique le débat sur le statut des mutuelles et leur contrôle. Jean-Claude Seys, président de la MAAF (Mutuelle d'assurance des artisans), reconnaissait, il y a quelques semaines, que le monde mutualiste *« est le système le moins contrôlé qui soit »*.

ÉRIC LESER

La rencontre du premier ministre avec M. Clinton

M. Balladur ne veut rien demander ni concéder à Washington

Présentant, lundi 14 juin à Paris, sa rencontre avec le président américain Bill Clinton, mardi 15 juin, Edouard Balladur a indiqué qu'il ne se rendait pas à Washington *« pour demander, obtenir ou concéder quelque chose »*, mais pour *« une prise de contact et une information réciproque »* sur les questions liées aux négociations commerciales internationales du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

A l'occasion de ce *« voyage amical »*, M. Balladur présentera au président américain les conditions de la France à un accord. Un bon accord nécessite d'abord *« l'ouverture des marchés, notamment ceux, fermés, des pays d'Asie du Sud-Est, du Japon et d'Amérique latine »*. Il doit être négocié dans un cadre global et multilatéral. A ce sujet, M. Balladur a expliqué que les sommets du G 7 (les chefs d'Etat et de gouvernement des sept grands pays industriels), comme celui du 7 au 9 juillet à Tokyo, *« n'ont pas vocation à négocier des questions du commerce international »*. La France devrait, dans ces conditions, s'opposer à l'approbation d'un accord sur l'accès aux marchés que les Etats-Unis et le Japon souhaitent promouvoir.

Un bon accord doit ensuite être *« équilibré »*, a expliqué le premier ministre, estimant toujours que *« le pré-accord de Blair House »* restait profondément déséquilibré. Un bon accord doit enfin *« garantir le maintien et renforcer la personnalité de l'Europe »*.

Interrogé sur l'accord séparé entre les Etats-Unis et l'Allemagne dans les télécommunications, M. Balladur a affirmé *« ne pas pouvoir croire à son existence »*, indiquant que c'est à la Commission européenne de vérifier ce qu'il en est en réalité.

INDICATEURS

ALLEMAGNE OCCIDENTALE

• **Prix à la consommation : + 0,3 % en mai.** – Les prix à la consommation ont augmenté de 0,3 % en mai dans la partie ouest de l'Allemagne par rapport au mois d'avril. En glissement annuel, cette progression mensuelle correspond à une inflation de 4,2 %, contre 4,3 % en avril.

GRANDE-BRETAGNE

• **Prix de gros : + 0,2 % en mai.** – Les prix de gros ont augmenté de 0,2 % en mai, portant leur progression annuelle à 4 % contre 3,8 % en avril en données provisoires corrigées des variations saisonnières. Les analystes prévoyaient une hausse mensuelle de 0,2 % et annuelle de 3,9 %.

JAPON

• **Excédent commercial : 7,7 milliards de dollars en mai.** – Le Japon a dégagé en mai un nouvel excédent commercial de 7,7 milliards de dollars (42 milliards de francs), en très légère baisse (de 0,1 %) sur mai 1992, la première depuis près de deux ans et demi. Les exportations japonaises ont progressé en un an de 5,6 %, à 26,8 milliards de dollars, tandis que les importations augmentaient de 8,1 %, à 19,1 milliards. En avril, l'excédent s'était élevé à 10,3 milliards de dollars.

Tout en concédant une dérogation à la Grande-Bretagne

Les Douze ont conclu un accord pour limiter la puissance des motos

Les Douze se sont entendus, lundi 14 juin à Luxembourg, pour limiter à 74 kW (100 chevaux) la puissance des motos, tout en acceptant des dérogations temporaires autorisant l'immatriculation d'engins plus puissants. Le compromis élaboré par la présidence danoise du Conseil a permis aux ministres de voter un texte qui fixe – comme c'est déjà le cas en France – la limitation de puissance des motocyclettes à 74 kW. Cependant, la Grande-Bretagne, qui s'opposait à toute limitation sur son territoire (le constructeur britannique Triumph fabrique des engins atteignant 125 chevaux), a obtenu une dérogation de cinq ans. Celle-ci pourra être reconduite à la lumière d'un rapport consacré au lien entre puissance et accidents de la route que la Commission remettra au plus tard à la mi-1998.

Lors de la discussion, près de trois cents motocyclistes s'étaient rassemblés devant le bâtiment du conseil des ministres pour protester contre cette mesure et soutenir la position de la Grande-Bretagne.

ÉCONOMIE

Le 54e congrès des HLM à Lyon

Le logement social miroir de la crise

La cinquante-quatrième congrès des HLM, qui se tient à Lyon du mercredi 16 au samedi 19 juin, se déroule sur fond de crise. La récession économique, avec ses corollaires, la montée du chômage, la poussée de la paupérisation des locataires, le malaise des « banlieues », font évoluer le métier des bailleurs sociaux.

« Beaucoup de décideurs ont longtemps pensé que l'habitat social n'avait qu'une fonction d'accueil transitaire, en attendant que l'élévation des niveaux de vie des locataires leur permette d'accéder à d'autres formes d'habitat privé. Cette vision ne correspond plus à la situation actuelle. » Les HLM n'ont jamais fait dans le lyrisme. La lecture du rapport de synthèse rédigé à l'occasion du congrès annuel – qui se tient du 16 au 19 juin à Lyon – en apporte une fois encore la preuve. Mais, comme chaque année, il est l'occasion de dire sans ambages quelques vérités.

Ecrire que *« le locatif social joue depuis longtemps une autre fonction que celle de transition vers d'autres formes de logement »*, c'est mettre un terme à quelques mythes bien ancrés dans l'imaginaire collectif : par exemple, celui d'*« une France de propriétaires »* qui suppose que tous les ménages suivent un *« parcours résidentiel »*, les faisant passer du statut de locataire de HLM à celui de locataire dans le privé, pour enfin accéder à la propriété, le fin du fin étant d'avoir *« sa maison à soi »*, consécration de toute une vie d'effort.

Le mouvement HLM ne s'appesantit pas sur les frustrations que ce type de désillusions peut engendrer chez les Français. En revanche, il en tire rapidement les conséquences sur sa propre activité, en soulignant, d'une part, la nécessité de continuer à construire pour accueillir les nouveaux venus et, d'autre part, celle d'améliorer la qualité du service aux locataires.

Un million de demandes en instance

Estimant les besoins annuels en logements entre 350 000 et 360 000 unités, l'Union des HLM préconise la construction pendant plusieurs années de 100 000 PLA (prêts locatifs aidés). Le message a été entendu, au moins pour 1993, puisque le nouveau gouvernement a même dépassé de quelques milliers cet objectif. Mais seul un maintien de cette cadence permettra de réduire les tensions qui se manifestent dans le logement locatif social : selon le rapport, il y aurait actuellement 1 million de demandes en instance, soit une file d'attente de deux ans et demi en moyenne, pouvant culminer jusqu'à cinq, six voire sept ans dans certaines agglomérations. Autres clignotants allumés : le taux de vacance est tombé à un niveau incompressible de 1,3 % (un point de moins qu'en 1985) et le taux de mobilité a reculé à 10,4 %, soit trois points de perdus par rapport à 1985, représentant l'équivalent de 100 000 logements.

L'amélioration du service rendu suppose que l'effort de réhabilitation reste soutenu : à ce jour, 1 100 000 logements ont déjà été réhabilités. Les HLM estiment que les besoins restant à satisfaire sont équivalents, soit un montant de travaux de 66 milliards de francs, équivalant, au rythme actuel, à cinq ans de programmes. De même, les deux tiers du parc auront plus de trente ans en l'an 2000 : l'Union chiffre donc à 120 milliards de francs les sommes nécessaires aux grosses réparations d'ici à la fin de la décennie.

« Vivre tranquillement dans son logement, pouvoir aller et venir en toute sécurité, avoir une bonne école pour ses enfants, trouver à proximité un guichet de poste et divers équipements publics ou privés, disposer de transports en commun qui fonctionnent et qui ne s'arrêtent pas la nuit venue, disposer de services locatifs considérés comme normaux, avoir le sentiment d'être écouté et reconnu ... les besoins qui s'expriment actuellement vont au-delà des rapports habituels bailleurs-locataires » : les mains dans le cambouis, les HLM sont mieux placées que tout autre pour parler du malaise des habitants des banlieues. Et la montée de la crise économique, avec son cortège de malaises sociaux, fait évoluer leur métier. Là encore, le rapport annuel énonce calmement les choses : *« Si l'existence de logements sociaux a toujours joué un rôle d'amortisseur des tensions sociales, cette vocation prend aujourd'hui une forme plus active. »*

Tirées par les événements, les HLM en arrivent petit à petit à faire de l'accompagnement social, à participer activement à la lutte contre le chômage, en facilitant l'emploi de jeunes ou de chômeurs, grâce aux commandes qu'ils passent, à faire de l'animation de quartier... autant d'actions au jour le jour qui les éloignent de leur stricte mission de bailleurs.

« Une politique ambitieuse »

Le mouvement en vient donc à plaider pour *« une politique ambitieuse »*, afin de lutter contre les exclusions dans les quartiers en difficulté. *« L'habitat est un lieu où s'expriment et se concentrent les problèmes sociaux »* : pour illustrer leur propos, les auteurs du rapport citent une étude de l'INSEE, basée sur le dernier recensement, montrant que sur environ 500 quartiers accueillant 3 millions de personnes, on dénombre deux fois plus de chômeurs que dans le reste de la France (19,7 % contre 10,8 %), trois fois plus d'étrangers (18,3 % contre 6,3 % – dont 80 % d'origine non communautaire, – ce taux montant même à 21,6 % parmi les moins de 15 ans), et deux fois plus de ménages de plus de six personnes (7,5 % contre 3,2 %). 600 000 logements HLM (soit 17 % de son parc) sont dans ces quartiers en convention (1).

Là encore les choses sont dites sobrement : *« L'apparition d'une économie parallèle sur certains quartiers tend à compenser les insuffisances de revenus causées par le chômage ou des emplois précaires. Au-delà des formes anciennes de travail clandestin ou d'économie souterraine, il faut noter le développement d'activités et de trafics qui peuvent entraîner des dérives vers la délinquance et la criminalité avec le risque considérable que représentent la drogue et la violence. Certains quartiers deviennent des lieux d'insécurité où il est difficile de faire appliquer la loi. »* Néanmoins, ces quartiers ont des potentialités : *« Il y a des personnes, des groupes qui pourraient être porteurs de renouveau. »* Mais, avertit le monde des HLM, *« si ce rendez-vous était manqué, il pourrait y avoir une crise grave de notre civilisation urbaine »*.

FRANÇOISE VAYSSE

(1) Faisant l'objet de procédures de type convention de quartier ou développement social des quartiers.

Paupérisation

Contrairement à une idée reçue, les HLM – qui logent 11,5 millions de personnes – n'abritent pas *« les riches »*. Et les exceptions, traditionnellement dénoncées, ne doivent pas cacher la paupérisation croissante des locataires du parc social, sous l'effet combiné du départ des classes moyennes vers l'accession à la propriété, de la crise économique sur les occupants actuels et de l'accueil de populations démunies prévu par des textes comme la loi Besson.

En 1992, 34 % des locataires disposaient de revenus les situant dans le quart le plus pauvre de l'ensemble des ménages (1). A titre de comparaison, ce chiffre n'était que de 30,3 % en 1988, de 25,7 % en 1984 et de 12 % en 1973. A l'inverse, ils n'étaient que 11 % en 1992 à avoir un revenu les plaçant dans le quart le plus riche de la population, à comparer avec les 11,9 % de 1988 et 24 % en 1973.

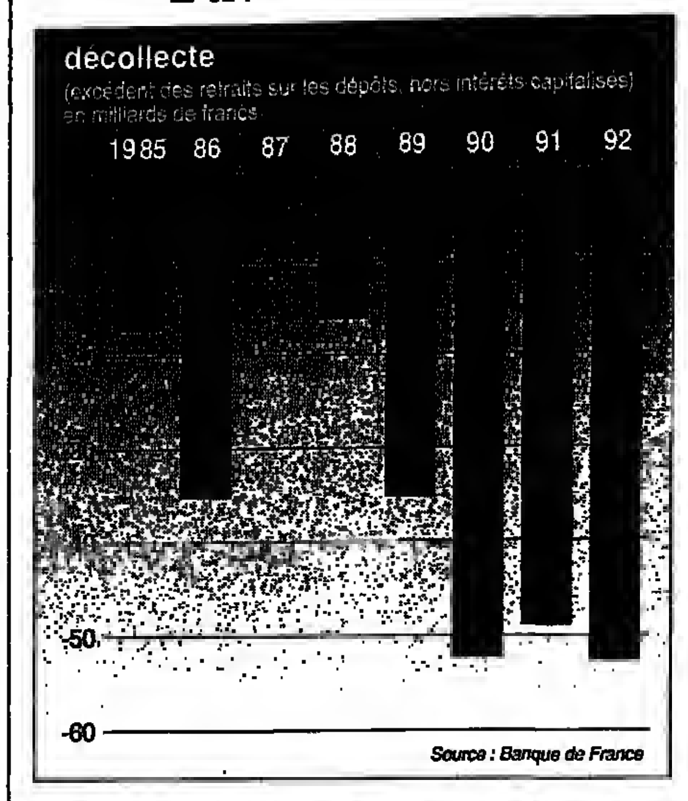
De même, alors que le revenu moyen des locataires de HLM était en 1973 à peu près équivalent à celui de l'ensemble des Français, ce chiffre n'était plus que de 79 % en 1988, à comparer avec les 88 % de 1984 et 92 % de 1978. Récemment, le groupe immobilier 3 F indiquait que 80 % de ses nouveaux locataires avaient des revenus moyens annuels inférieurs à 60 000 francs. En 1990, 21,7 % des locataires dépassaient le plafond de ressources (1,7 fois le SMIC pour une personne seule) à comparer avec 29,3 % de 1980. Si le plafond de ressources avait suivi ces dix dernières années le coût de la vie, ce taux ne serait que de 3 %.

55 % des locataires de HLM sont ouvriers ou employés, contre 33 % pour l'ensemble des ménages et 12 % sont de nationalité étrangère contre 6 % pour la totalité de la population.

F. V.

(1) En 1988, le quart le plus pauvre de la population gagnait moins de 5 600 francs par mois.

L'érosion du livret A



Les Français épargnent autrement et se détournent du livret A, moins rémunérateur que d'autres placements comme les sicav monétaires. Les retraits excèdent donc de plus en plus les dépôts depuis de nombreuses années. L'inquiétude vient de ce que les fonds des livrets A financent une bonne partie des HLM. D'où l'inquiétude devant cette érosion contre laquelle les pouvoirs publics n'ont jusqu'ici pris aucune mesure. Pour gommer le différentiel de taux entre le livret et les autres placements, il avait été suggéré d'instituer une prime de fidélité. Mais cette idée n'a pas été suivie d'effet. Le problème va peut-être se résoudre de lui-même, grâce à la baisse générale des taux, qui risque de rendre les sicav monétaires moins intéressantes.

Une nouvelle politique immobilière à Paris

Jacques Chirac souhaite freiner la construction de bureaux et accélérer celle des appartements

Coup de frein sur la construction de bureaux, accélération de mise en chantier de logements, ouverture de HLM aux revenus moyens : tels sont les trois volets de la nouvelle politique que le maire de la capitale entend mener désormais. Avec Yves Galland, son adjoint chargé de la construction, il en a détaillé les modalités, lundi 14 juin, devant le Conseil de Paris. Le premier ministre, Edouard Balladur, qui est conseiller de Paris, a assisté au début de cette séance, au cours de laquelle l'opposition municipale a dénoncé un « virage tardif » de la politique du maire de Paris.

C'est un véritable plan de relance du logement que Jacques Chirac propose aux Parisiens, aux professionnels de l'immobilier et à l'Etat. Il suppose sinon une révision déchirante du moins un changement de cap considérable par rapport aux pratiques actuelles. Le plus spectaculaire touche à la construction de bureaux qui était jusqu'ici encouragée pour, disait-on à l'Hôtel de Ville, permettre à Paris de tenir son rang parmi les capitales économiques européennes.

Les promoteurs se sont lancés avec enthousiasme dans la modernisation des immeubles haussmaniens du Triangle d'Or et dans l'édification d'ensembles neufs. La surproduction de locaux, la crise, puis la récession leur laissent aujourd'hui sur les bras un stock de bureaux dont la surface totale varie, selon les estimations, entre 600 000 et 1 million de mètres carrés. Conséquence pour la Ville : certains quartiers du 8e arrondissement ont été vidés de leurs habitants mais sont quasiment sinistrés. En même temps, la grande opération d'aménagement Seine-rive gauche (140 hectares autour de la Bibliothèque de France) qui est financièrement conditionnée par la vente de 900 000 mètres carrés de bureaux se trouve compromise. Il fallait un coup d'arrêt politique. Jacques Chirac vient de le donner.

Le Plan d'occupation des sols (POS) de la capitale va être révisé de manière à restreindre drastiquement (diminution de moitié du coefficient d'occupation des sols) les possibilités de construire des immeubles de bureaux. Comme cette révision peut exiger dix-huit mois de procédure, le maire demande, exceptionnellement, au Conseil d'Etat la permission de l'appliquer par anticipation. Bien entendu, elle ne touchera pas *Seine-Rive gauche qui restera ainsi* le seul espace parisien vraiment favorable à l'installation de bureaux.

Autre mesure dont l'évocation faisait ricaner les professionnels il y a quelques semaines encore : la mairie veut favoriser la transformation des bureaux, des locaux d'activités et même des hôtels en appartements. Et elle donne l'exemple en modifiant la destination de deux immeubles lui appartenant dans le 16e et dans le 3e arrondissements. Coût de la transformation : de 3 500 francs à 5 000 francs le mètre carré. Jacques Chirac se dit prêt à appuyer les demandes d'aide ou de déduction fiscale que les professionnels du bâtiment ne manqueront pas de solliciter avant de l'imiter. Enfin, l'Hôtel de ville en profite pour demander une « rectification de frontières ». Seul le préfet est actuellement habilité à autoriser la modification d'un appartement en bureaux. Au motif qu'il sera plus intransigeant, le maire souhaite que cette compétence lui soit désormais transférée.

Deuxième volet du plan Chirac : répondre à la grogne des Parisiens, y compris des classes moyennes, qui n'ont plus les moyens de se loger dans la capitale. *« Nous allons construire des logements partout où c'est possible »*, promet le maire. Pour cela il faut de l'argent. Comme il est probable que l'Etat n'en donnera guère plus que l'an passé (environ 240 millions de francs) la Ville lancera, en 1994, un emprunt d'un milliard de francs spécialement affecté à l'édification de logements sociaux et intermédiaires. De quoi en financer 1 000 de plus.

Modernisation du parc ancien

Les terrains ? On va en dégager dans les opérations d'urbanisme non encore entamées : celle de la Porte Maillot où certains bureaux disparaissent, celle de La Villette ou l'hôpital Claude-Bernard est déclassé, celle de Seine-Rive gauche où l'université prévue a été refusée par l'Etat. Autant d'hectares libres. Mais on réclame aussi, à nouveau, les terrains de la SNCF, de la RATP et de l'Assistance publique dont la mise à disposition avait été promise par Michel Rocard lorsqu'il était à Matignon. Au total, dix hectares encore disponibles. On y ajoute le terrain occupé par la Direction de l'aviation civile, dans le 15e arrondissement, et ceux de quatre hôpitaux parisiens qui doivent, soit fermer, soit réduire leur emprise.

On n'oublie pas pour autant la modernisation du parc ancien que les Parisiens préfèrent, pour la plupart, aux rénovations du style démolition-reconstruction qui les chassent de leur quartier. Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont financées par les propriétaires avec une aide de l'Etat. Après la Goutte-d'Or et la Butte-aux-Cailles, la Ville annonce le lancement de six nouvelles opérations dans les 10e, 11e, 14e, 17e et 18e arrondissements.

Enfin, troisième chapitre de la relance : Jacques Chirac veut ouvrir plus largement l'accès des HLM aux ménages dont les revenus sont trop importants pour y avoir droit mais trop modestes pour se loger dans le secteur privé. Exemple : une famille dont les membres gagnent plus de 15 000 francs par mois ne peut prétendre à un logement social. Et si ses ressources dépassent 22 000 francs mensuels, elle n'a pas droit non plus à un logement dit intermédiaire. Le maire demande donc au gouvernement de relever ces plafonds de 50 % à Paris. Si on lui donnait satisfaction des milliers de ménages, aujourd'hui condamnés à partir en banlieue, pourraient rester dans la capitale.

Le logement était l'un des points faibles de la gestion de Jacques Chirac. Les Parisiens lui en auraient demandé raison aux élections municipales de 1995. Mais, pour améliorer les choses, le maire avait besoin du concours de l'Etat. La victoire de ses amis, en mars dernier, et la volonté affichée par Edouard Balladur de relancer la construction lui donnent l'occasion de redresser la situation. Il ne la laisse pas passer. *« Entre l'Etat et la Ville,* assure-t-il, *les négociations s'effectueront désormais dans la confiance »*.

MARC AMBROISE-RENDU

Une convention modèle dans le Cantal

Les entreprises du bâtiment seront plus vite payées

AURILLAC

de notre correspondant

Mettre un terme à la « plaie » des délais de paiements publics : dans la ligne du rapport Prada, préconisant une réduction du crédit interentreprises, le bâtiment a multiplié les conventions, afin d'obtenir une réelle mise à disposition des fonds au bout d'un délai de trente jours. Depuis deux ans, 80 conventions de ce type ont été signées, dont plusieurs avec des organismes de HLM. Mais, dans le Cantal, l'office public départemental fait encore mieux en réduisant de moitié ce délai.

Les entreprises du bâtiment traversent, en effet, une période très difficile, en particulier dans ce département. Aussi apprécient-elles la bouffée d'oxygène qui leur est apportée, pour leur trésorerie, à la suite de la signature d'une convention entre l'office public départemental d'HLM du Cantal et la Fédération du bâtiment. Au terme de cet acte, qui constitue une première au plan national, le délai de paiement à réception des situations de travaux est ramené de trente à quinze jours. Ce type d'initiative tend à se généraliser dans le Cantal.

Voici quelques mois, la ville d'Aurillac et son centre communal d'action sociale, ainsi que le district du bassin d'Aurillac, qui regroupe onze communes, avaient apposé leurs paraphes, avec la Fédération du bâtiment, sur un document prévoyant le règlement des échéances dans les 30 jours.

BERNARD CATUS

ÉTRANGER

L'inflation ayant atteint 29 % au mois de mai

Le ministre brésilien des finances annonce un « plan vérité »

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Moins d'un mois après avoir assumé les fonctions de ministre des finances, Fernando Henrique Cardoso a annoncé, lundi 14 juin, le contenu de son plan économique baptisé *« plano verdade »* (plan vérité). Dans sa conférence de presse comme dans son discours télévisé, il a reconnu la responsabilité du gouvernement dans l'inflation chronique du Brésil et s'est montré ferme, insistant sur l'appui que lui avaient assuré les ministres et le président Itamar Franco. Il lui manque encore celui du Congrès.

Tout en indiquant que le Brésil *« commençait à sortir de la récession »*, M. Cardoso a insisté sur la nécessité de *« remettre de l'ordre dans la maison »*. *« Il s'agit de dépenser moins, mais de dépenser mieux »* et de mettre en place *« un budget de régime »*. Les trois axes de ce plan sont une réduction des dépenses de l'Etat, un renforcement du contrôle fiscal et une poursuite du programme de privatisations.

Concernant le budget national (d'un montant équivalent à 70 milliards de dollars par an, soit 385 milliards de francs), le ministre souhaite procéder à des coupes budgétaires évaluées à 6 milliards de dollars. *« Le maximum possible »*, selon lui, compte tenu des obligations du Brésil, tant en ce qui concerne les salaires des fonctionnaires qu'en raison des engagements pris sur la dette interne et externe. M. Cardoso a annoncé son intention de *« discipliner »* les banques nationales et d'Etat et d'entamer *« une action énergique contre la fraude fiscale »* qu'il estime à 10 milliards de dollars par an. Le ministre a annoncé que le programme de privatisations *« serait poursuivi »* sans donner d'autres indications, hormis la *« nécessaire protection du patrimoine public »* dont il n'a pas défini les limites.

Alors que l'inflation du mois de mai a dépassé 29 % et que la parité du cruzeiro vis-à-vis du dollar équivaut à 50 000 pour un, M. Cardoso n'a pas fixé de date pour la définition d'un cruzeiro novo (qui perdrait trois zéros), en se contentant de dire qu'une prochaine loi serait soumise au Congrès.

Fidèle à sa promesse de n'adopter aucune mesure hétérodoxe ou solution miracle, le ministre a reconnu que ce plan *« ne changerait pas le Brésil du jour au lendemain »*, mais qu'il s'agissait d'un *« changement d'attitude »*. Un langage *« de vérité »* dont l'avenir dira s'il est ou non la énième mouture d'un plan de stabilisation.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT



ÉCONOMIE

Tous freins serrés

Suite de la première page

Comme le relève dnuloureusement un petit patroo : *« Pour se suicider, on peut employer le poison, le gaz ou le revolver. Mais le moyen le plus rapide et le moins spectaculaire est encore la corde des taux d'intérêt : elle ne vous rate pas et on meurt en silence. »*

L'envolée des faillites

Effectivement, jamais depuis la guerre les feillites o'oot été aussi oombreuses, touchant maintenant les entreprises moyennes réputées anparavant robustes, mais que la baisse des commandes a commencé à asphyxier et que le dépôt de bilan de certains de leurs clients a achevées : uoe disparition tootes les minutes ouvrables, a reconnu le mioistre Alain Madelin an « Grand Jury RTL-*le Monde* » du 13 juin. Le patrooat a dnnc raisoo de demander des taux à conrt terme beaucoup plus bas. Sans aller jusqu'aux 3 % américains, qui not pourtant mis deux ans pour agir, ce o'est plus aux 6 à 6,50 % envisagés pour la fio de l'année qu'il faudrait desceodre mais bien à 4 nu 5 %, niveau très honnrable et historiquemeot très satisfaisant pour une inflation qui ne dépasse plus 2 %.

Mais, avance-t-on, qu'attend donc la Banque de France, evec noe inflatinn si basse et un chômage si bant, pour décrocher enfin d'une Bundesbank empêtrée dans les soubresauts d'une masse monétaire dont les effets de la réunification brouillent toutes les indications ? Face à un véritable désastre oatiooal, que o'a-t-elle le courage de prendre sa liberté en matière de taux d'intérêt ? Aujourd'hui, elle n'aurait plus à craindre des accès de faiblesse d'un franc, comme en octobre 1991 lorsqu'un timide essai de décrochage provoqua une fuite de capitaux dans les semaines qui suivirent et l'obligea à relever ses taux en catastrophe pour défendre le franc. Les circonstances ont changé (à l'époque, les taux allemands montaieot) et, à l'annoce de la baisse du taux directenr à Paris an début de la semaine, le franc s'est encore raffermi.

En fait, le vrai problème aujourd'hui, ce n'est plus le franc, c'est le mark, affaibli par l'inflation et les difficultés de la réunification. Dans le contexte actnel, il faut bien se dire que tnut décrochement des taux français par rapport aux taux allemands supérieur à un demi point pourrait être considéré par les marchés internationaux comme l'affirmation d'une meilleure santé pour le franc et, *a contrario*, comme un signe de défiance vis-à-vis du mark, véritable agression que la Bundesbank ne peut supporter un seul instant. Car un mark plus faible, c'est une inflation plus forte et des taux à court terme en hausse. Inacceptable à Francfort !

L'horizon européen bonché

On l'a bieo vn lorsque, la semaioe dernière, le financier américano-hongrois George Soros a osé, dans une lettre au *Times*, affirmer : *« Ce n'est pas la monnaie des obligations françaises qu'il faut vendre, mais bien la monnaie des obligations allemandes. Je m'attends à une chute du mark vis-à-vis de toutes les grandes monnaies, y compris la livre sterling. »* Aussitôt, les dirigeants de la Bundesbank ont riposté furieusement : *« Nous ne permettrons pas une dévaluation du mark. »* C'est là que l'on prend conscieoce de la vraie nature do Système monétaire européen, zone mooétaire restreinte dont le mark est le pivot. Les partenaires de l'Allemagne peuvent pratiquer librement des taux d'intérêt supérieurs au sien (preuve de la faiblesse de leurs monnaies), mais en aucun cas ils oe sont autorisés à les rendre inférieurs de manière significative : ce serait un crime de lèse-majesté monétaire et une atteinte à la crédibilité de la Banque centrale allemande.

Dans ces cooditions, la Banque de France oe peut, même indirectement, agresser une BUBA qui, au surplus, a volé à son secours sans restrictions en septembre et janvier derniers. Si elle le faisait, la baisse des taux s'arrêterait à Francfort et les taux à lnng terme y remonteraient immédiatement. Ajoutons que l'institut d'émissions français craint par-dessus tout d'avoir à relever ses taux directeurs après les avoir abaissés, ce qui serait psychologiquement désastreux.

Pourtant, jamais notre pays u'a en tant besoin d'une diminution sensible du loyer de l'argent. Sans doute une baisse des taux ne peut guère relancer les investissements quand la demande faiblit. Pour nos industriels, l'horizon européen est bouché pour de très longs mois. Le marché allemand, si porteur depuis 1990, vacille et, en Italie, eo Espagne et en Grande-Bretagne, les dévaluations sauvages ou compétitives dopent spectaculairement les exportatioos et pénalisent durement les nôtres. On va s'en apercevoir au fil des mois.

An reste, on sait bien que jamais un problème de taux d'intérêt, si élevés soient-ils, o'a dissuadé d'investir un chef d'entreprise quand les perspectives lui sont favorables. On l'a bien vn entre 1986 et 1990. Mais une baisse sensible des taux à court terme permettrait d'atténuer le carnage des PME, tout en réduisant la rémunératinn absolument indue d'une épargne liquide, dissuadée de s'investir en quoi que ce soit.

Il faut donc souhaiter que les autorités mnnétaires allemandes poursuivent l'assouplissement de leur politique, peut-être cette semaine. Mais si elles continuent à ne le faire que prudemment, comme on les y pousse, il est envisagé qu'uoe forte pression ne s'exerce sur le gonvernement français pour, sinon décrocher unilatéralement les taux en France, tout an moins renforcer les aides aux PME, en allégeant, d'une manière ou d'une autre, leurs frais financiers. Aujourd'hui, il faut choisir : le franc fort soit, mais pas les taux d'intérêt meurtriers imposés par d'eutres ; les deux en même temps, ce o'est plus tnlérable. Sinnn, de récession, la France tnmbera en dépression, et alors tout sera possible. Gare à l'automne !

FRANÇOIS RENARD

Les grandes banques françaises ramènent leur taux de base de 8,80 % à 8,60 %

Las grandas banques da dépôt françaises ont répercuté, pour l'essentlal, la nnuvalla baisse des taux directeurs de la Banqua da Franca. Ellas ont annoncé, lundi 14 juin dans l'après-midi, una diminution da 0,20 point de 8,80 % à 8,60 % de leur taux da basa bancaira (TBB) qui prendra effet à compter de jeudi 17 juin. Le TBB est un taux da référence sur lequel est indexée une partie des prêts accordés aux particuliers et aux PME. Dapuis la mi-avril, las grandes banques françaises ont abaissé à six reprises leur taux da base qui, da 10 %, vient ainsi d'être ramené à 8,60 %.

Prévoyant une croissance de 1,4 % l'an prochain

M. Alphandéry attend « un redémarrage de l'activité au début de 1994 »

Edmood Alphandéry, ministre de l'écooomie, a confirmé, lundi 14 juin, au Club de la Presse d'Europe 1, une nouvelle révision à la baisse des prévisions du gouvernement pour 1993 et anticipé, après *« une stabilisation de l'activité au second semestre, un redémarrage au début de 1994 »*. Pour l'ensemble de 1994, l'hypothèse de croissance du produit iotérieor brut (PIB) marchand reteno est de 1,4 % (entre 0,8 % et 2 %).

Pour 1993, le gouvernement prévoit ooe chute du PIB marchand de 0,8 %. Il avait retenu, le 10 mai, une baisse de 0,4 %. Cette cootractino résulterait d'une cnnsommation en progression de 0,6 % seulement, d'expnrtatinos stables (+ 0,3 %) et d'investissements des eotreprises en recul de 6,4 %. Le redémarrage attendo sera, selnn M. Alphandéry, la conséquence du *« retour de la confiance »*, de l'amélioratino de la coojnncture aux Etats-Uois et ao Japoo, de la *« politique de soutien budgétaire »* do gouvernement, d'une réévaluation dn dollar jugée *« indispensable »* et de la baisse des taux d'intérêt. *« L'Allemagne ne pourra pas continuer longtemps à mettre le pied sur le frein monétaire »*, a affirmé le ministre.

FINANCES

Afin de limiter les risques

Le CBV augmente le taux de couverture sur deux valeurs

Le Conseil des Bourses de valeurs (CBV) a annoncé lundi 14 juin un relèvement des taux minima de couverture applicable aux valeurs cotées au règlement mensuel. Cette mesure concerne les valeurs qui font l'objet d'une position reportée supérieure à 100 millions de francs et représentant plus de cinquante fois la moyenne quotidienne des transactions relevées au cours des trois derniers mnis. L'autorité de marché avait autorisé son président à majorer les taux de couverture an début du mois de juin. La mesure adoptée lundi par le CBV concerne Ingenico et SCOA.

Le report est la faculté donnée aux opérateurs de proroger d'une liquidation à l'antre leurs engagements venus à échéance. Ainsi, l'acheteur qui fait reporter sa position vend ses titres à la liquidation qui s'achève et les achète à la liquidation suivante. De même, le vendeur qui reporte sa positioo achète les titres qu'il evait vendus précédemment et les revend à la liquidation suivante.

Ces opérations à terme nécessitent une couverture afin que le banquier on l'agent de change soient à l'abri des risques de pertes de leur client. Le mootant de cette couverture est calculé par rapport au montant des opérations réalisées et le pourcentage est fonction de la nature des titres qui la composent. Ainsi, le pourcentage pour les couvertures constituées en espèce ou bons du Trésor passe de 20 % à 30 % ; celle constituée en obligations françaises et valeurs assimilées passe de 25 % à 35 % et la couverture constituée en actions ou obligation passe de 40 % à 50 %. Par exemple, pour des opérations à terme de 200 000 francs, le client devra avoir en garantie 60 000 francs en espèces nu bons du Trésor, 70 000 francs en obligatinns françaises ou 100 000 francs en actions ou obligations étrangères.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ALCATEL
ALSTHOM

Assemblée générale du 24 juin 1993

Alcatel Alsthom donne rendez-vous à ses Actionnaires le 24 juin 1993

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

L'Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, d'Alcatel Alsthom Compagnie Géoérale d'Électricité se tiendra le jeudi 24 juin 1993 à 14 h 30, au Palais des Congrès, 2, place de la Porte Maillot à Paris.

Si vous souhaitez **assister** personnellemeot à l'Assemblée, **une carte d'admission est indispensable**, elle vous sera délivrée sur votre demande.

Si vous ne pouvez pas y assister personnellement, vous pouvez y **participer** en donnant **pouvoir au Président, ou à un autre actionnaire, ou en votant par correspondance.**

Pour exprimer votre choix, un formulaire unique est à votre disposition.

Si vous êtes **Actionnaire Nominatif,** vous avez reçu par courrier l'avis de coovocation accompagné du formulaire unique. Il vous suffit de **renvoyer le formulaire exprimant votre choix,** à l'aide de l'enveloppe prévue à cet effet, au **Service Titres Alcatel Alsthom** 54, rue La Boétie, 75008 Paris, qui devra le **recevoir avant le 21 juin 1993** et se chargera des formalités.

Si vous êtes **Actionnaire au Porteur,** adressez-vous à l'intermédiaire financier auprès duquel soot déposés vos titres pour qu'il vous envoie, s'il oe l'a déjà fait, les documents nécessaires (avis de convocation, formulaire unique).

Exprimez votre choix à l'aide du formulaire et renvoyez-le rapidement à votre intermédiaire financier. Celui-ci immobilisera vos actions Alcatel Alsthom jusqu'au 24 juin 1993 inclus et transmettra le certificat correspondant et votre formulaire à la banque centralisatrice qui devra les recevoir avant le 19 juin 1993.

Au cours de l'Assemblée, les Actionnaires seront appelés ootamment à approuver les comptes de l'exercice 1992 et la distribution correspondante (dividende hors avoir fiscal de 14,50 F par action cootre 13,50 F par action au titre de l'exercice 1991, avec option pour le paiement de ce divideode en actions), à procéder à la ratificatioo de la nomination d'un Administrateur, au renouvellement du mandat de quatre Administrateurs, à la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant et à autoriser le Conseil d'administratioo à opérer en bourse sur les actions de la société pour en régulariser le marché. Les Actionnaires seront par ailleurs invités à autoriser le Conseil d'administration à émettre diverses valeurs mobilières.

Alcatel Alsthom publiera dans la presse un compte rendu de l'Assemblée générale dans les jours qui suivront celle-ci.

ALCATEL ALSTHOM EN DIRECT :
- MINITEL : 36.16 Code CLIFF
- Téléphone vert actionnaires : 05 354 354

VIE DES ENTREPRISES

Alors que les titres du groupe chutent

Les banques tentent de sauver Ferruzzi

Les cours des valeurs du groupe Ferruzzi ont fortement chuté à la Bourse de Milan, lundi 14 juin, au moment où les banques engagent une course contre la montre pour reprendre et tenter de sauver ce conglomérat. Dans la soirée, la compagnie d'assurances Fondiaria passait de la famille aux banques, par le biais d'une augmentation de capital pour épurer ses pertes.

ROME

de notre correspondante

« Des dettes, des dettes... Qu'est-ce qu'ils ont tous à parler de dettes? Moi avec des dettes je fais de l'argent. » Ainsi parlait Serafino Ferruzzi, le fondateur du deuxième groupe privé italien, mort dans un accident d'avion en décembre 1979 à soixante et onze ans. Ces propos à l'emporte-pièce, répercutés par la presse italienne, ont aujourd'hui une résonance bien amère : vingt ans après, l'empire de Ravenne, le groupe Ferruzzi-Montedison qui s'était étendu sur plusieurs continents (Europe, Amérique du Nord et du Sud) et diversifié dans des domaines aussi variés que l'agro-alimentaire (en rachetant notamment en France Beghin-Say), la chimie, l'assurance, l'énergie, le transport maritime ou l'édition, nage sur un océan de dettes bien prêt de l'engloutir.

Au passage, la famille Ferruzzi, décidée à garder en main son affaire, a dévoré quelques managers, y compris dans les rangs de ses proches alliés, tel Raul Gardini, le beau-fils, mari d'Idina Ferruzzi. Ce fou de voile et véritable artisan de la croissance démesurée du groupe, auquel, au terme d'une bataille dantesque, il fit acquérir précisément la Montedison en 1987, a été contraint de claquer la porte du groupe durant l'été 1991, après onze ans de gestion sans partage, à la suite de la coûteuse aventure « Enimont », le mariage raté entre Eni et Montedison, dont il voulait faire le plus grand pôle chimique du monde.

L'engrenage des dettes

Aujourd'hui, ce monopole familial semble sérieusement compromis, et les trois héritiers encore dans la société, Carlo, Franca et Alessandra (Idina s'est retirée du « clan », moyennant 500 milliards de lires de dédommagement) ont envoyé, le 4 juin, une lettre en forme de SOS à un groupe de banques, leur donnant pratiquement carte blanche pour tenter de sauver le groupe. A l'origine de cette démarche désespérée, un premier constat, effectué le 28 mai devant le conseil d'administration de Montedison, par l'administrateur délégué du groupe Ferruzzi, Carlo Sama, ex-bras droit de Raul Gardini et mari d'Alessandra : *« Pour sortir de l'engrenage des dettes, il faut se concentrer, et vendre le reste. Il faut aussi ouvrir le holding familial, la Serafino Ferruzzi, à de nouveaux actionnaires. »*

En d'autres termes, après deux ans de bilans en trompe-l'œil, et de fuite en avant financière, Carlo Sama venait de se résoudre à en passer par un plan de restructuration drastique accompagné d'un peu plus de transparence. Sous la pression de ses créanciers et des autorités boursières, Ferruzzi qui, jusqu'ici, s'en tenait à un endettement net consolidé de 15 123 milliards de lires au 31 décembre 1992, a admis que ses dettes financières brutes atteignaient 25 346 milliards de lires à cette date (90 milliards de francs).

Pour sortir de l'impasse, Ferruzzi a dû finalement s'en remettre à cinq banques dont l'État italien est l'actionnaire majoritaire (Mediobanca; Credito italiano; Banca commerciale italiana; Istituto San Paolo di Torino et Banca di Roma). Quel sera ce plan? Préparé pour l'instant en secret, ses grandes lignes devraient être annoncées à la fin du mois avant le conseil d'administration du 30 juin à Ravenne.

En attendant, lundi 14 juin, dans l'incertitude, les cours des actions du groupe ont accusé une nouvelle et forte chute. Dans la soirée, l'une des perles du groupe, la compagnie d'assurances Fondiaria, annonçait une perte de 576 milliards de lires, contre un gain de 91 milliards de lires en 1991. Pour rétablir la situation, une augmentation de capital de 1 058 milliards de lires (4 milliards de francs) va être souscrite par le pool bancaire. De même, des rumeurs évoquaient la cession de toute la société chimique Himont à la Shell et non plus de la moitié comme convenu.

Au moment même où les banques viennent d'être autorisées à entrer dans le capital des entreprises (*le Monde* du 15 juin), des voix de plus en plus nombreuses s'interrogent sur le précédent que pourra créer le cas Ferruzzi, cette grande première italienne, de banques nationalisées volant au secours d'un holding familial. Certains, dénonçant le risque de *« nationalisations masquées »* et coûteuses pour le contribuable, profitent de l'occasion pour demander une accélération du plan de privatisations, pour ne pas risquer un jour de retrouver l'entreprise italienne encombrée de *« navires hôpitaux »*.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

MANAGEMENT

□ **Yves René Nanot quitte la direction générale de Total pour rejoindre les Ciments français.** – Yves René Nanot, cinquante-six ans, directeur général de Total Raffinage Distribution, va quitter le groupe Total pour rejoindre les Ciments français. Il succédera à Bernard Laplace à la présidence de ce groupe, filiale de l'italien Italcementi. M. Nanot, avant d'être l'un des numéros deux de Total depuis 1990, fut président du directoire de Du Pont de Nemours France et président d'Hutchinson. Il sera remplacé à son poste par Jean-Paul Vettier, jusqu'à présent directeur général adjoint. M. Vettier, quarante-huit ans, lui succédera également au comité exécutif. Deux nouvelles fonctions ont été créées *au sein du secteur raffinage distribution* : une direction Europe confiée à Michel Bénézit, trente-sept ans, jusqu'à présent directeur gaz, électricité et charbon au sein de Total Trading et Moyen-Orient, et un secrétariat général à Pierre-Antoine Grislain, quarante-deux ans, jusqu'à présent directeur distribution Europe.

□ **BP France : nouveau président au 1er octobre et OPA à 120 francs sur le titre.** – Raymond Bloch, président-directeur général de BP France, quittera ses fonctions le 30 septembre *« dans le cadre d'un départ anticipé de la société »* et devrait être remplacé à ce poste par Paul Castellan, actuellement directeur général. Agé de cinquante-cinq ans, M. Castellan est ancien élève de l'Ecole polytechnique et diplômé de l'ENSAE. Entré à BP France en 1963, il a notamment tenu le poste de directeur économique et financier avant d'être nommé directeur général en 1989. Cette nomination est antérieure au lancement par le groupe BP d'une offre publique d'achat simplifié visant la totalité des actions de la société BP France, dont il détient 85,99 % du capital. Le prix d'offre proposé est de 120 francs par action, soit pour les actionnaires une prime de 43 % par rapport au dernier cours du 9 juin.

INVESTISSEMENT

□ **Malteurop s'implante en Allemagne.** – Malteurop, filiale du premier groupe céréalier européen Champagne Céréales, vient de lancer deux unités industrielles en Allemagne, Gebler et Malteurop Rostock, ayant chacune une capacité de 80 000 tonnes par an. Avec ces deux nouvelles implantations, la firme porte à onze ses sites européens et devient le premier producteur européen de malt avec 724 000 tonnes par an, et le premier exportateur mondial. Dans la filière orge-malt-bière, Malteurop réalise un chiffre d'affaires de plus de 1,5 milliard de francs et emploie 180 personnes.

PROJET

□ **Volkswagen pourrait construire une usine en Espagne.** – Ignacio Lopez de Arriortua, le nouveau directeur des achats et de la production de Volkswagen, s'est dit *« confiant »*, lundi 14 juin, de réaliser son *« rêve »* de construction d'une usine ultra-moderne en Espagne et a fermement écarté les menaces de son ancien employeur, General Motors, de lui intenter un procès en cas de réussite. Lors d'une conférence de presse à Hanovre, M. Lopez s'est montré avare de détails sur son projet. Il a estimé qu'il serait en mesure d'en avoir *« une vision claire »* d'ici à 1995, sans vouloir en chiffrer le coût. SEAT, la filiale espagnole de VW, a actuellement des pourparlers *« officiels »* au sujet de cette usine avec un consortium industriel espagnol, comprenant des banques.

COOPÉRATION

□ **Accord SGS-Thomson/Sanyo Electric sur les circuits intégrés pour CD-I.** – Le fabricant de composants franco-italien SGS-Thomson et le japonais Sanyo Electric vont concevoir et commercialiser ensemble des circuits intégrés de type LSI utilisés dans les lecteurs de disques compacts interactifs (CD-I) et les fax/modems, selon un communiqué des deux sociétés publié lundi 14 juin. Le contrat signé par les deux groupes, qui n'inclut pas de contrepartie financière, prévoit que chacun développera des circuits s'appuyant sur son savoir-faire et commercialisera les circuits développés par son partenaire. Le marché visé devrait dépasser le milliard de dollars d'ici à 1995, affirme le communiqué, qui souligne que ces circuits sont destinés à des applications grand public à croissance rapide : les CD-I eux-mêmes mais aussi les CD-*karaoke*, les systèmes de navigation sur CD, les ordinateurs multimédias.

□ **Travaux publics : GTM-Entrepose (Lyonnaise-Dumez) va contrôler une société hongroise.** – GTM-International, filiale du groupe GTM-Entrepose (groupe Lyonnaise des eaux-Dumez), vient de créer avec l'entreprise hongroise de travaux publics Hidépito Vallalat, une nouvelle société baptisée Hidépito RT, selon un communiqué publié lundi 14 juin par GTM-Entrepose. Hidépito RT est appelée à *« reprendre la plus grande partie des activités présentes de Hidépito Vallalat et à en poursuivre le développement »*, précise la société française. Hidépito RT (1 100 personnes), dont le capital est détenu à 51 % par GTM-International et 49 % par Hidépito Vallalat, prévoit de réaliser un chiffre d'affaires d'environ 230 millions de francs en 1993. Hidépito Vallalat, spécialisée dans la construction d'ouvrages d'art, a réalisé la majorité des ponts hongrois sur le Danube et est partenaire de GTM-International dans des concours pour l'attribution de concessions d'autoroutes et d'infrastructures de transport. C'est l'entreprise pilote d'un groupement qui répond à l'appel d'offres de la construction de la quatrième ligne de métro de Budapest. – *(AFP.)*

RÉSULTAT

□ **Daihatsu enregistre une perte annuelle de 4,4 milliards de yens en 1992.** – Daihatsu Motor a essuyé une perte (société mère) de 4,4 milliards de yens (220 millions de francs) au cours de l'exercice 1992 après un bénéfice imposable de 4,6 milliards de yens en 1991. L'année fiscale 1992 (avril 1992-mars 1993) s'est toutefois soldée, pour ce constructeur automobile appartenant au groupe Toyota, par une légère hausse de 0,2 % de ses ventes à 785 milliards de yens.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 14 juin ⬇ Effritement

Malgré la baisse des taux directeurs de la Banque de France, la Bourse de Paris a fait preuve d'une grande irrégularité, lundi 14 juin, les perspectives économiques restant bien médiocres. En hausse de 0,1 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a par la suite évolué aussi bien en légère baisse qu'en légère hausse avant de terminer sur une perte de 0,18 %, à *1 916,84 points. Le marché a été* calme avec un chiffre d'affaires de 1,9 milliard de francs pour le règlement mensuel.

La baisse d'un quart de point des taux directeurs de la Banque de France, lundi matin, avait été largement anticipée la semaine précédente par les marchés. Le phénomène du fait accompli a donc une nouvelle fois joué. De plus, les milieux financiers estiment que l'assouplissement de la politique de crédit décidée par le gouvernement est trop frileuse, compte tenu de la dégradation de la conjoncture.

En France, la récession en 1993 risque d'être plus forte que prévu il y a encore peu de temps : – 0,8 % et certains spécialistes misent même sur un chiffre de – 1,5 % avant une reprise de + 1,5 % seulement en 1994.

Pour les experts, il serait donc nécessaire de diminuer les taux d'intérêt en France même si à court terme, ces taux sont à présent légèrement inférieurs aux taux allemands. Ils soulignent, par ailleurs, que les taux d'intérêt réels en France (taux diminués de l'inflation) sont nettement plus élevés en France (5,5 %) qu'en Allemagne (3,5 %).

Du côté des valeurs, Ingénico et SCOA, qui ont fait l'objet une vive spéculation ces derniers jours et pour qui la Société des Bourses françaises (SBF) a demandé un relèvement du seuil de couverture pour achats à terme, ont fortement baissé. Ingénico a abandonné 6,8 % et Scoa 5,4 %.

NEW-YORK, 14 juin ⬆ Légère avance

Wall Street a fini sur un gain de près de dix points, lundi 14 juin, à l'issue d'une séance calme, avant la publication mardi de l'indice des prix de détail américains en mai. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 514,69, en hausse de 9,68 points, soit une progression de 0,28 %. Quelque 210 millions de titres ont été échangés, avec un équilibre entre les titres en hausse et en baisse : 945 contre 952, alors que 638 valeurs sont restées inchangées.

Les investisseurs s'attendent que l'indice des prix de détail confirme que les craintes d'une relance de l'inflation sont pour l'instant infondées. L'indice des prix de gros, annoncé vendredi, était resté inchangé en mai.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans est resté inchangé à 6,81 %, lundi en fin d'après-midi par rapport à vendredi.

Eastman Kodak a gagné 2-5/8 à 53-3/4 en raison de la réunion mardi de responsables de la firme avec des analystes et des investisseurs. McDonnell Douglas a progressé de 1 3/4 à 70 3/8 et Caterpillar 1 7/8 à 77 3/4.

VALEURS	COURS DU 11 juin	COURS DU 14 juin
Alcoa	67 3/8	66 5/8
ATT	62 1/8	63 1/8
Boeing	38 7/8	39
Chase Manhattan Bank	29 5/8	30
Du Pont de Nemours	51 5/8	51 1/2
Eastman Kodak	51 1/8	53 3/4
Exxon	65 1/4	65 1/2
Ford	53 3/4	51 7/8
General Electric	94 1/4	93
General Motors	40 5/8	40 1/2
Goodyear	38 3/4	38 1/2
IBM	52 5/8	52
ITT	81 3/8	82 5/8
Mobil Oil	71 1/4	71 3/4
Pfizer	70 7/8	72 3/8
Schlumberger	64 3/4	64 1/2
Texaco	63 1/8	63 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	133 3/8	131 7/8
Union Carbide	18 3/4	19
United Tech.	52 1/2	52 3/4
Westinghouse	15 1/8	14 7/8
Xerox Corp.	75 1/2	76

LONDRES, 14 juin ⬆ Nette progression

Les valeurs ont enregistré leur plus forte progression depuis un mois, lundi 14 juin, au Stock Exchange, encouragées par les baisses de taux d'intérêt en France et au Portugal, et l'espoir de voir le gouvernement britannique suivre le mouvement dans le cadre d'une stratégie de croissance. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 23,7 points à 2 885,5 points, soit une avance de 0,8 %. Les échanges ont porté sur 495,6 millions d'actions contre 528 millions vendredi.

Les boursiers ont fait preuve de confiance avant le discours que devait prononcer, mardi 15 juin, le nouveau chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, devant les banquiers de la City. Selon la presse du week-end, il pourrait mettre l'accent sur la nécessité d'une croissance plus soutenue, ouvrant la porte à des baisses de taux.

En revanche, l'annonce d'une progression de la hausse annuelle des prix de gros à 4 % en mai contre 3,8 % en avril a eu peu d'impact.

La plupart des secteurs ont participé à la hausse, à l'exception de quelques compartiments plus faibles comme les pétrolières, les immobilières et les supermarchés.

VALEURS	Cours du 11 juin	Cours du 14 juin
Allied Lyons	5,32	5,43
B.P.	3,13	3,11
B.T.R.	6,13	3,69
Cadbury	4,60	4,66
De Beers	11,18	10,88
Glaxo	5,99	6,08
G.U.S.	30	30
I.C.I.	6,90	7,06
Reuters	13,53	13,55
RTZ	6,53	6,62
Shell	8,18	8,25
Unilever	10,28	10,48

TOKYO, 15 juin ⬇ Vif recul

La Bourse de Tokyo a terminé en nette baisse mardi 15 juin en réaction à la hausse du yen et à l'enlisement du débat parlementaire sur les réformes politiques. L'indice Nikkei a cédé 351,47 points, soit 1,72 % à 20 045,88 points, pour clôturer juste au-dessus du niveau psychologique des 20 000 points. Le volume a été estimé à 350 millions de pièces contre 250 millions, la veille.

Après une ouverture en baisse, des achats à bon compte ont permis à l'indice de se maintenir au cours de la matinée. Mais le repli a repris de plus belle dans l'après-midi sous la pression des ventes de courtiers et d'institutionnels. Les atermoiements de la Diète déçoivent le marché et font craindre un retard dans l'adoption des mesures économiques, a noté un boursier.

VALEURS	Cours du 14 juin	Cours du 15 juin
Ajinomoto	1 350	1 330
Bridgestone	1 350	1 360
Canon	1 330	1 320
Fuji Bank	2 320	2 250
Honda Motors	1 380	1 370
Matsushita Electric	1 280	1 230
Mitsubishi Heavy	706	693
Sony Corp.	4 400	4 290
Toyota Motors	1 640	1 570

CHANGES

Dollar : 5,4666 F ⬆

Le deutschemark est inchangé à 3,3624 francs mardi 15 juin lors des premiers échanges entre banques, par rapport aux échanges interbancaires de lundi soir. Il s'inscrivait à 3,3634 francs selon le cours indicatif de la Banque de France. Le dollar s'apprécie à 5,4666 francs contre 5,4640 francs dans les échanges interbancaires de lundi soir.

FRANCFORT	14 juin	15 juin
Dollar (en DM)	1,6215	1,6257
TOKYO	**14 juin**	**15 juin**
Dollar (en yens)	105,20	105,83

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (15 juin) .... 7 5/8-7 11/16 %
New-York (14 juin) .... 3,06 %

BOURSES

	11 juin	14 juin
(SBF, base 100 : 31-12-81) Indice général CAC	521,90	524,90
(SBF, base 1000 : 31-12-87) Indice CAC 40	1 920,43	1 916,84

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	11 juin	14 juin
Industrielles	3 505,01	3 514,69

LONDRES (indice « Financial Times »)

	11 juin	14 juin
100 valeurs	2 861,80	2 885,50
30 valeurs	2 244,20	2 262,90
Mines d'or	179,16	170,30
Fonds d'Etat	95,37	95,57

FRANCFORT

	11 juin	14 juin
Dax	1 690,98	1 691,98

TOKYO

	14 juin	15 juin
Nikkei Dow Jones	20 397,35	20 045,88
Indice général	1 659,46	1 619,88

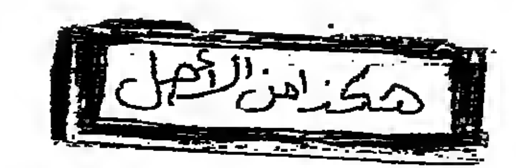
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,4670	5,4680	5,5225	5,5255
Yen (100)	5,1943	5,1978	5,2485	5,2543
Ecu	6,5790	6,5805	6,5759	6,5810
Deutschemark	3,3633	3,3638	3,3606	3,3630
Franc suisse	3,7677	3,7711	3,7902	3,7964
Lire italienne (1000)	3,6975	3,7025	3,6721	3,6792
Livre sterling	8,3800	8,3900	8,4093	8,4235
Peseta (100)	4,3901	4,3927	4,3443	4,3509

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4
Ecu	7 3/4	7 7/8	7 3/8	7 1/2	7 1/16	7 3/16
Deutschemark	7 11/16	7 13/16	7 7/16	7 9/16	7 1/8	7 1/4
Franc suisse	5 1/8	5 1/4	5	5 1/8	4 7/8	5
Lire italienne (1000)	9 7/8	10 1/8	9 7/8	10 1/8	9 13/16	10 1/16
Livre sterling	5 13/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16
Peseta (100)	11 15/16	12 7/16	11 3/16	11 9/16	10 9/16	10 15/16
FRANC FRANÇAIS	7 7/16	7 9/16	7 1/4	7 3/8	6 15/16	7 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 14 JUIN

Cours relevés à 17 h 30

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nominal	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Obligations

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV (sélection) 11/6

VALEURS	Émission Frais inc.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 14/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 482	5 460	5 2	5 7
Ecu	6 678	5 578	.....	.....
Allemagne (100 dm)	336 360	336 340	326	346
Belgique (100 F)	18 363	18 361	15 9	16 8
Pays-Bas (100 fl)	298 900	298 900	288	308
Italie (1000 lires)	3 682	3 701	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	88 040	88 030	84	92
Irlande (1 iep)	8 206	8 205	7 9	8 6
Gde-Bretagne (1 L)	8 387	8 341	7 8	8 7
Grèce (100 drachmes)	2 467	2 463	2 5	3 1
Suisse (100 f)	375 650	377 240	362	382
Suède (100 krs)	75 990	75 710	70	79
Norvège (100 k)	79 590	79 550	75	84
Autriche (100 sch)	47 806	47 798	46 4	49 4
Espagne (100 pes)	4 384	4 385	4 1	4 7
Portugal (100 esc)	3 540	3 540	3 1	3 8
Canada (1 $ can)	4 286	4 257	4 1	4 5
Japon (100 yens)	5 155	5 183	5	5 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/6
Or fin (kilo en barre)	64800	64000
Or fin (en lingot)	65100	64500
Napoléon (20f)	370	361
Pièce Fr (10 f)	340	.....
Pièce Suisse (20 f)	377	368
Pièce Latine (20 f)	369	369
Souverain	472	484
Pièce 20 dollars	2320	2220
Pièce 10 dollars	1112 50	1112 50
Pièce 5 dollars	600	.....
Pièce 50 pesos	2400	2340
Pièce 10 florins	384	372

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 11 juin 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 195 317

COURS	Juin 93	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	118,70	118,50	118
Précédent	118,34	118,14	117,56

CAC 40 A TERME
Volume : 45 915

COURS	Juin 93	Juillet 93	Août 93
Dernier	1 926	1 921	1 927,50
Précédent	1 916	1 912,50	1 924,50

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

RAI 2 : l'écran mutant : la Fine è nota, v.f.), de Cristina Comencini, 16 h ; Un altra vita (1992, v.o. s.t.f.), de Carlo Mazzacurati, 21 h.

PALAIS DE TOKYO *(47-04-24-24)*

MERCREDI

Histoire permanente du cinéma : les Nuits de Chinatown (1929, v.o.), de William Wellman, 19 h ; les Bas-fonds new-yorkais (1961, v.o. s.t.f.), de Samuel Fuller, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Le *Cinéma arménien* : le Noyer solitaire (1966, v.o. s.t.f.), de Frounzé Dovlatian, 14 h 30 ; les Frères Saroyan (1968, v.o. s.t.f.), de Frounzé Dovlatian, 17 h 30 ; les Iles (1967, v.o. s.t.f.), de Rouben Kevorkiants, An Armenian Journey (1988, v.o. s.t.f.), de Ted Bogosian, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles *(40-26-34-30)*

MERCREDI

Les Seventies - 2e partie : l'après-Mai 68 : Agnès B. programme : Un homme qui dort (1974) de Georges Perec et Bernard Queysanne, 16 h 30 ; Carte blanche à Agnès B. : Mourir à trente ans (1962) de Romain Goupil, 18 h 30 ; la Maman et la Putain (1973) de Jean Eustache, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'ADVERSAIRE (Ind., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
AGAGUK (Fr.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
AMANTS (Esp., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
ANTONIA & JANE (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
AVRIL ENCHANTÉ (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).
LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; La Pagode, 7e (36-68-75-55) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; *UGC Convention*, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BODY SNATCHERS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont *Parnasse*, 14e (*36-68-75-55*) ; *v.f.* : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Epée de Bois, 5e (*43-37-57-47*).
CARMEN REVIENT AU PAYS (Jap., v.o.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33).
CE QUE FEMME VEUT... (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
CHUTE LIBRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; *Gaumont* Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
LA CRISE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67).
CUISINE ET DÉPENDANCES (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
DES JOURS ET DES NUITS DANS LA FORÊT (Ind., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
FIORILE (It., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
FOREVER YOUNG (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (36-68-75-55).
FRANÇOIS TRUFFAUT, PORTRAITS VOLÉS (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
HÉROS MALGRÉ LUI (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES HISTOIRES D'AMOUR FINISSENT MAL... EN GÉNÉRAL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
IMPITOYABLE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
JENNIFER 8 (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
LE JEUNE WERTHER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE JOUR DU DÉSESPOIR (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; *Gaumont Gobelins* bis, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; La Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MA SAISON PRÉFÉRÉE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (*42-33-42-26 ; 36-65-70-67*) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).
MAD DOG AND GLORY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).
MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE MARI DE LÉON (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MENDIANTS ET ORGUEILLEUX (Eg., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
MONSIEUR LE DÉPUTÉ (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
NIAGARA, AVENTURES ET LÉGENDES (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
NINJA KIDS (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
L'ŒIL DE VICHY (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
PASSAGER 57 (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
LE PAYS DES SOURDS (Fr.) : 14 *Juillet Parnasse*, 6e (*43-26-58-00*).
PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).
PÉTAIN (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).
PROPOSITION INDÉCENTE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
OU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné *Beaubourg*, 3e *(42-71-52-36)* ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SANTA SANGRE (**) (Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
SINGLES (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
SOMMERSBY (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).
LE SONGE DE LA LUMIÈRE (Esp., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES SURVIVANTS (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TOUT ÇA POUR ÇA (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (*36-68-75-55*) ; *Mistral*, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
TOXIC AFFAIR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).
TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
UN FAUX MOUVEMENT (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
UN JOUR OU L'AUTRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Les *Halles*, 1er (36-68-75-55) ; *Gaumont* Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; *Publicis Champs-*Elysées, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; *Pathé Wepler II*, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
LES YEUX BLEUS DE YONTA (Guinée-Bissau-Por.-Fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément «Arts et Spectacles» du mercredi (daté *jeudi*).

LES FILMS NOUVEAUX

A CAUSE D'ELLE. Film français de Jean-Loup Hubert : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC *Maillot*, 17e (*40-68-00-16* ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

A TOUTE ÉPREUVE. Film Hong-Kongais de John Woo, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

L'ARCHE ET LES DÉLUGES. Film français de François Bel : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

C'EST DE L'ART. Film français de Pierre Coulibeuf : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

COMMENT FONT LES GENS. Film français de Pascale Bailly : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

LA CRÉATURE DU LAGON, LE RETOUR. Film américain de Jim Wynorski, v.f. : Brady, 10e (47-70-08-86).

DEUX DOIGTS DE MEURTRE. Film américain d'Eddy Matalon, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-*42-26 ; 36-65-70-67*) ; *George V*, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

L'ENFANT LION. Film français de Patrick Grandperret : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

FANFAN. Film français d'Alexandre Jardin : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les *Nation*, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

JAMBON JAMBON. Film espagnol de Bigas Luna, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; *UGC Rotonde*, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

QUELQUE PART VERS CONAKRY. Film français de Françoise Ebrard : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RED ROCK WEST. Film américain de John Dahl, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

RELACHE. Film français de Gilles Bourdos : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

SAUVE-TOI. Film français de Jean-Marc Fabre : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 19 h toutes les 15 mn.
LES AMIES DE CŒUR (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) mer., sam., lun. 22 h.
ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 13 h 30.
ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) mer., sam. 20 h, dim. 20 h 30.
LES AVENTURES DE ZAK ET CRYSTA (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mar. 13 h 30, sam. 16 h 40.
BENNY'S VIDEO (Autr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) mer., ven., dim., mar. 14 h 10.
BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) mar. 14 h.
LES BICYCLETTES SONT POUR L'ÉTÉ (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) mer., ven., dim., mar. 14 h.
CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 19 h, 21 h.
CHÉRIE, J'AI AGRANDI LE BÉBÉ (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 15 h.
CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.
LES DAMNÉS (It.-A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer., lun. 16 h 20, ven., dim. 16 h.
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.-Por.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 21 h 30, ven., lun. 16 h 30.
LES DIABOLIQUES (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mar. 16 h 45, mar. 21 h.
FLESH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) *mer.* 10 h 50.
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 16 h.
HYÈNES (sénégalais-Suis.-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 19 h 50, dim. 16 h.
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.-It.-All.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, lun. 18 h 40.
L'INCONNU DU NORD-EXPRESS (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., ven., lun. 18 h 30, jeu., sam. 14 h, mar. 14 h, 18 h.
JE T'AIME, MOI NON PLUS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mar. 10 h 45.
JEUX INTERDITS (Fr.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, 18 F pour les - de 14 ans.
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 10 h, 13 h 50, 15 h 30, sam. 16 h 30, 17 h, dim. 15 h 30 ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) séances mer., sam., dim. à 13 h 20, 15 h, 18 h 30 film 15 mn après. ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., dim. 16 h.
LE MÉPRIS (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) mer., ven., dim., mar. à 12 h.
MERLUSSE (Fr.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mar., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, 18 F pour les - de 14 ans.
LES MILLE ET UNE FARCES DE PIF ET HERCULE *(Fr.)* : *Le Berry Zèbre*, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45, 16 h 30, sam. 15 h, dim. 17 h 15.
LE MIRAGE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 11 h 50.
MO' MONEY (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 21 h 50, sam. 16 h, dim. 20 h, lun. 14 h 15.
MUSIC LOVERS (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) ven. 19 h 50, mer., sam. 15 h.
ORANGE MÉCANIQUE (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) *mer., dim.* 21 h.
PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., ven., sam. 18 h, jeu., lun. 21 h 30.
LES PETITS CHAMPIONS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 18 h 40.
PORTIER DE NUIT (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) mer. 22 h.
LA POURSUITE INFERNALE (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) mer., jeu., ven., sam., de 12 h 30 à 21 h 40.
QUERELLE (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40.
SAUVE QUI PEUT (Fr.-Suis.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) mer., ven. 12 h.
SPETTERS (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer., lun. 17 h 10.
STORMBOY (Austr., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 15 h, sam. 16 h 15.
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., ven., sam. 21 h 30, jeu., lun. 19 h, mar. 22 h.
TINTIN ET LES ORANGES BLEUES (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 15 h 40.
TOM ET JERRY, LE FILM (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 13 h 30.
LES TRENTE-NEUF MARCHES (Brit., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., ven., lun. 14 h, jeu., sam. 16 h 30, mar. 16 h.
ULTIME RAZZIA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) mer., ven., dim., mar. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.
VILLÉGIATURE (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) mar., jeu., lun. 12 h 15.
ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 16 h 45.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 17 h, *sam. 18 h 30.*

LES GRANDES REPRISES

AN ANGEL AT MY TABLE (néo-zélandais, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
L'ARME FATALE (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
CASABLANCA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
CORRESPONDANT 17 (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
IF (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
MY FAIR LADY (A., v.o.) : Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
L'OR DE NAPLES (It., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).
ORANGE MÉCANIQUE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA PETITE AMIE D'ANTONIO (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
THE KING OF NEW YORK (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
LES TUEURS (A., v.o.) : Grand Action, 6e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

PARIS EN VISITE

MERCREDI 16 JUIN

«Le Palais-Royal : carrefour de l'esprit et des plaisirs», 14 h 30, colonnes de Buren (Côté Comédie-Française), métro Palais-Royal (Sauvegarde du Paris historique).

«Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges», 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

«De la place Dauphine au couvent des grands Augustins», 14 h 30, métro Pont Neuf (Paris pittoresque et insolite).

«Le Chinatown du treizième arrondissement et ses sanctuaires bouddhiques en musique», 14 h 30, métro Porte-de-Choisy devant la BNP (C. Merle).

«Les jardins de Bagatelle», 15 heures, terminus autobus 43, place de Bagatelle (M.-G. Leblanc).

«Le nouveau conservatoire national de musique et de la danse», 15 heures, 209, avenue Jean-Jaurès (Paris et son histoire).

«L'Institut océanographique, une fondation d'Albert 1er de Monaco» (visite limitée à trente personnes), 13 h 30, 195, rue Saint-Jacques (Monuments historiques).

«L'observatoire de Meudon», 14 h 30, devant la grille d'entrée du parc, en haut de l'avenue du château, (Monuments historiques).

CONFÉRENCES

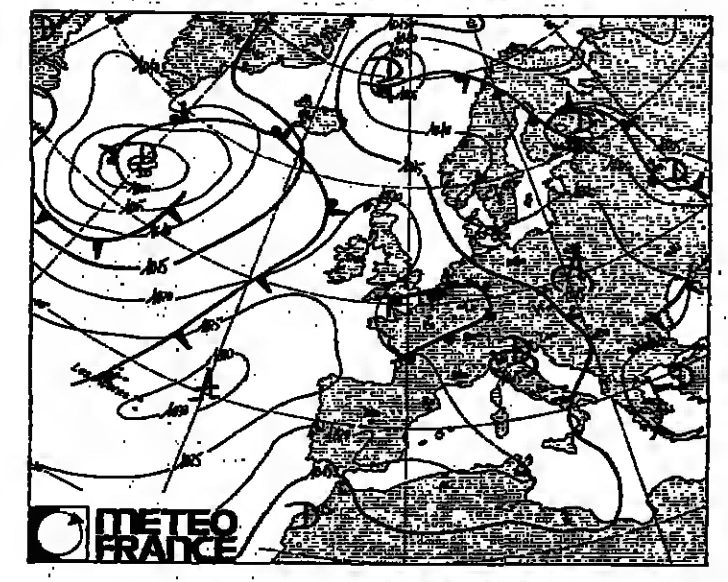
Avenue Franklin-D.-Roosevelt, 21 heures : «*Magnéto-hydrodynamique et physique des plasmas dans le système solaire*», par M. Blanc (Palais de la découverte).

Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 15 h 30 : «Le parc de La Villette ou la genèse d'un parc urbain», par A. Orlandini (Maison de La Villette).

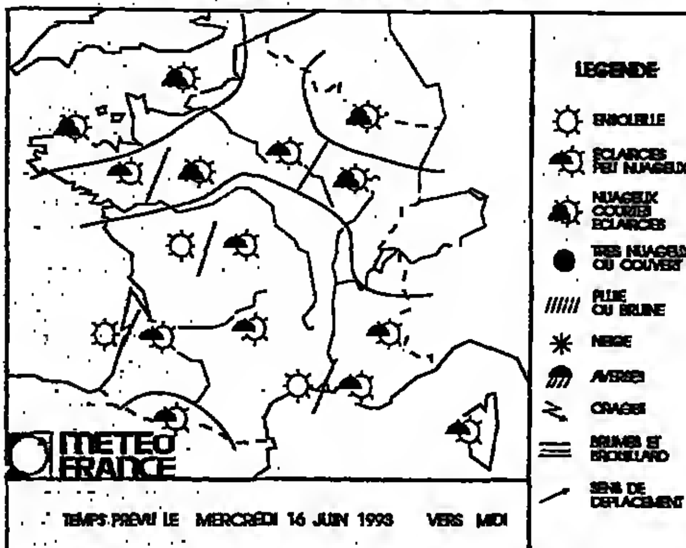
Cité universitaire, 16 bd Jourdan, 21 heures : «Le cas Schreber», par A. Corlet et Ch. Pisani (Séminaires psychanalytiques de Paris).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 15 JUIN A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 16 JUIN 1993



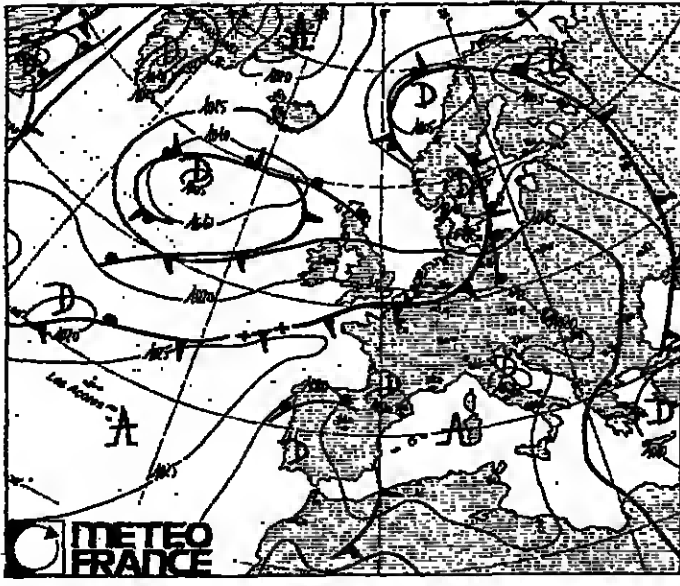
Mercredi : très nuageux au nord de la Loire, ensoleillé au sud. – Sur toutes les régions situées au nord de la Loire, la matinée sera bien grise, avec soit des brouillards sur la Bretagne, le sud du Bassin parisien, la Bourgogne et la Franche-Comté, soit des nuages bas sur les autres régions. L'après-midi, de timides éclaircies essaieront de se développer.

Au sud de la Loire, il y aura aussi des bancs de brouillard dans l'intérieur, mais ils se dissiperont rapidement, et le reste de la journée sera bien ensoleillé.

Seules les Pyrénées subiront quelques nuages l'après-midi. Les températures seront légèrement inférieures aux normales saisonnières au nord de la Loire, avec des minimales comprises entre 11 degrés et 14 degrés et des maximales entre 19 degrés et 21 degrés, et supérieures au sud, avec des minimales comprises entre 13 degrés et 17 degrés et des maximales entre 24 degrés et 29 degrés du nord au sud.

Le vent sera partout faible ou modéré, d'ouest sur la moitié nord, de nord sur la moitié sud.

PRÉVISIONS POUR LE 17 JUIN 1993 A 0 HEURE TUC





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 15-6-93

Valeurs relevées le 14-6-1993 à 18 heures TUC et le 15-6-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	24	15	N
BIARRITZ	20	15	P
BORDEAUX	19	15	P
BOURGES	16	13	P
BREST	15	12	B
CAEN	17	13	P
CHERBOURG	14	12	C
CLERMONT-FER.	18	12	N
DIJON	16	13	C
GRENOBLE	21	14	P
LILLE	15	12	P
LIMOGES	14	12	C
LYON	18	13	C
MARSEILLE	25	17	N
NANCY	16	13	C
NANTES	16	14	C
NICE	21	16	N
PARIS-MONTS.	15	14	C
PAU	21	14	P
PERPIGNAN	25	18	N
POINTE-A-PITRE	30	24	N
RENNES	17	13	C
ST-ETIENNE	16	13	C
STRASBOURG	19	12	C
TOULOUSE	20	14	P
TOURS	15	13	C

ÉTRANGER			
ALGER	27	13	D
AMSTERDAM	14	8	D
ATHÈNES	31	22	D
BANGKOK	35	26	C
BARCELONE	22	13	D
BELGRADE	23	11	D
BERLIN	17	12	D
BRUXELLES	14	11	P
COPENHAGUE	19	10	N
DAKAR	28	23	N
GENÈVE	19	12	C
ISTANBUL	29	19	N
JÉRUSALEM	29	17	D
LE CAIRE	36	21	D
LISBONNE	33	22	D
LONDRES	18	9	D
LOS ANGELES	23	16	C
LUXEMBOURG	15	12	P
MADRID	28	15	D
MARRAKECH	38	17	D
MEXICO	25	14	C
MILAN	25	15	P
MONTRÉAL	29	17	D
MOSCOU	19	13	C
NAIROBI	22	13	C
NEW-DELHI	37	28	N
NEW-YORK	29	17	D
PALMA	26	13	D
PÉKIN	32	18	N
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	23	14	C
HONGKONG	32	32	C
SÉVILLE	37	18	D
SINGAPOUR	33	23	O
STOCKHOLM	17	9	N
SYDNEY	16	6	D
TOKYO	26	22	C
TUNIS	26	17	D
VARSOVIE	18	10	N
VENISE	23	18	C
VIENNE	20	13	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brouillard	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Mercis

ON a beau être habitué, on est toujours surpris du professionnalisme avec lequel Michel Drucker parvient à construire des émissions dont rien ne reste. Deux heures s'écoulent dans la liesse, les félicitations, les flonflons. Et puis? Et puis rien. Une émission furtive a traversé la soirée, comme un avion américain le ciel de Somalie.

Ce soir-là, chez Drucker, il faillit se passer quelque chose. Après deux heures de présentation de l'Olympique de Marseille, sa coupe d'Europe, son président, son entraîneur, ses supporters, son Basilou, ses joueurs, leur camaraderie, leurs épouses, dont une Bordelaise – *« houuu »*, fit le public, – après la présentation de soixante-six livres *« pour sourire pendant vos vacances »*, de trois cent onze disques, de quelques pièces de théâtre et de « la » cassette de « la » finale produite par TF 1, survint le comédien Francis Huster. Il venait théoriquement vendre son dernier film, mais il apparut assez vite qu'il s'en souciait autant que de sa première pièce. A Michel Drucker, sur le point de lui reprendre la parole, il manifesta expressément la volonté de dire quelque chose, phénomène assez rare en ces lieux pour éveiller aussitôt chez le téléspectateur une attention inquiète.

Francis Huster voulait parler de la Yougoslavie, là, chez Drucker, au milieu des joueurs de l'OM, et avant le final de Sacha Distel. La Yougoslavie au cœur de l'Europe, l'Europe de la Coupe, la même. Avec une belle émotion d'acteur, il évoqua les morts de Sarajevo, sur des terrains de foot improvisés, justement, quand un obus conclut la partie. Il souhaita qu'avant chaque match de football, les joueurs et le public trouvent une minute, un instant, pour penser à ces autres footballeurs.

La proposition pouvait paraître sympathiquement démagogique, mais peu importe. Pas un battement de cils de Michel Drucker ne manifesta que ces mots eussent un sens pour lui. *« Merci Francis, et voici un chanteur... » « Merci Francis »*, comme après un sketch ou une chanson. Les applaudissements qui le saluèrent furent d'ailleurs les mêmes qui eussent ponctué un sketch ou une chanson. Francis Huster aurait pu réciter une colonne de l'annuaire, se déshabiller, marcher sur les mains, entonner *l'Internationale* : Drucker l'aurait gratifié du même *« merci Francis »*, par lequel tout se nivelle, tout équivaut. Quelques minutes plus tard, Tapie invita Drucker à la prochaine convention des radicaux. On attendit vaguement un : *« Merci Bernard »*, qui ne vint pas. Il n'avait pas dû entendre.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 15 juin

TF 1

20.45 **Cinéma : L'Africain.** ■ Film français de Philippe de Broca (1982).
22.35 **Magazine : Durand la nuit.** Présenté par Guillaume Durand, en direct. Sur le thème : la provocation est-elle utile ?
0.25 **Magazine : Le Club de l'enjeu.**

FRANCE 2

20.50 **Cinéma : Périgord noir.** ■ Film français de Nicolas Ribowski (1989).
22.35 **Magazine : Bas les masques.** Je suis interdit aux moins de dix-huit ans : la pornographie. Reportages : Laetitia ; John et Jennifer ; Di Rosa.
23.50 **Journal et Météo.**
0.10 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 **Téléfilm : Une femme sous tension.** D'Agnès Delarive.
21.45 **Documentaire : Planète chaude.** Ne détruisez pas le rempart de l'Europe. 1. L'impossible héritage.
22.35 **Journal et Météo.**
23.05 **Magazine : Pégase.** Au Salon du Bourget.
23.10 **Danse : Cinquième concours Eurovision des jeunes danseurs.** Présenté par Alain Duault.
0.40 **Continentales.**

CANAL PLUS

20.35 **Cinéma : La Manière forte.** ■ Film américain de John Badham (1991).
22.20 **Flash d'informations.**
22.25 **Cinéma : Epouses et concubines.** ■■ Film chinois de Zhang Yimou (1991) (v.o.).
0.30 **Cinéma : Baron Vampire.** ■ Film italo-allemand de Mario Bava (1972).

ARTE

20.40 **Soirée thématique : Sida, vivre avec le mort.** Soirée conçue par Christoph Jörg (ZDF).
20.41 **Documentaire : Silverlake Life, the View from Here.** De Tom Joslin et Peter Friedman.
22.20 **Interview.** Wieland von Speck, distributeur de films.
22.30 **Reportage : Les Infirmières du sida.** Une semaine à l'hôpital Bichat.
22.55 **Interview.** Brigitte Lefèvre, administratrice de l'Opéra-Garnier.
23.05 **Documentaire : Sida, vivre avec.** De Daniel Schweizer.
0.05 **Interview.** Daniel Larrieux, chorégraphe.
0.10 **Court métrage : Relax.** De Chris Newby. *Film britannique six fois primé. L'attente après un test de dépistage.*

M 6

20.40 **Téléfilm : A la recherche de l'oncle Jack.** De F.T. Pavlov.
22.25 **Série : Mission impossible.** Les Mercenaires.
23.25 **Magazine : Le Glaive et la Balance.** Le droit des enfants.
0.20 **Informations : Six minutes première heure.**
0.30 **Musique : Flashback.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Archipel science.** La phyllotaxie.
21.30 **Le Salon aéronautique du Bourget.** La sécurité aérienne.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Le paysage. 1. Site et non-site.
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 28 mai salle Olivier-Messiaen) : Symphonie n° 82 en ut majeur, de Haydn ; Kammermusik n° 2 pour piano et douze instruments solistes op. 36 n° 1, Kammermusik n° 5 pour alto et grand orchestre de chambre op. 36 n° 4, de Hindemith ; Symphonie n° 83 en sol mineur, de Haydn, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France.
22.00 **Les Voix de la nuit.** Par Henri Goraïeb. Œuvres de Massenet, Messager, Puccini, Fauré.
23.09 **Ainsi la nuit.** Concerto italien pour flûte et piano, de Demersseman ; Quintette, de Taneiev ; Nocturnes, de Debussy.
0.33 **L'Heure bleue.**

Mercredi 16 juin

TF 1

14.35 **Club Dorothée.**
17.50 **Série : Premiers baisers.**
18.20 **Série : Hélène et les garçons.**
18.50 **Magazine : Coucou, c'est nous !** Caroline Loeb.
19.45 **Divertissement : La Bébête Show** (et à 0.40).
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.40).
20.00 **Journal, Météo et Loto.**
20.50 **Variétés : Sacrée soirée.** Avec Björn Borg, Philippe Bouvard, la Mambomania, Carlos, Etienne Daho, Alma Ritano, Michel Fugain, hommage à Jacqueline Maillant.
22.45 **Magazine : Ex libris.** Histoire : les blessures jamais refermées. Invités : Pierre Rigoulot *(les Enfants de l'épuration)* ; Annette Kahn *(le Fichier)* ; Pierre Péan *(le Mystérieux Docteur Martin)* ; Jean Tulard *(Vendée, le livre de la mémoire)*.
23.50 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**

FRANCE 2

15.20 **Variétés : La Chance aux chansons.** Emission présentée par Pascal Sevran. Bal chez Régine.
18.20 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
16.45 **Magazine : Giga.**
18.30 **Série : L'Equipée du Poney Express.**
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne plus.** Animé par Nagui.
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Téléfilm : Un amour de banquier.** De Ian Toynton.
22.25 **Première ligne.** La Beauté séparée : les Noirs d'Amérique 1900-1963, documentaire de Frédéric Mitterrand et Reynold Ismard. 1. Black Faces et nègres blancs.
23.45 **Journal et Météo.**
0.05 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.00 **Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.**
16.40 **Les Minikeums.**
17.30 **Magazine : Fractales.** Dossier : éthologie-ethnologie, grandir ici et ailleurs. Invité : le professeur Cyrulnic, neurologue et psychiatre, cofondateur du groupe d'éthologie humaine.
18.00 **Magazine : Une pêche d'enfer.** Présenté par Pascal Sanchez. Spécial XIIes Jeux méditerranéens.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers.
18.50 **Un livre, un jour.** *La Renaissance de l'Asie*, de François Godement.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Hugodélire** (et à 20.40).
20.15 **Divertissement : La Classe.**
20.45 **Magazine : La Marche du siècle.** Présenté par Jean-Marie Cavada. Le dauphin, cet animal qui sourit. Invités : Jacques Mayol, plongeur ; Wade Doak, océanographe et anthropologue, auteur d'*Ambassadeur des dauphins* ; Yves Paccalet, écrivain, naturaliste ; Guillaume Le Penher, seize ans, qui a participé à plusieurs expéditions aux Açores et en Mauritanie ; Antoine Delmas, jeune garçon qui a nagé avec les dauphins ; Robert Merle, écrivain, auteur d'*Un animal doué de raison*. Reportage : La vie extraordinaire de nos amis les dauphins, de Bernard Veillot et Bernard Caretta.
21.55 **Journal et Météo.**
22.15 **Sport : Jeux méditerranéens.** Cérémonie d'ouverture des XIIes Jeux méditerranéens, en direct de Cap-d'Agde. Présentation : Michel Drhey ; mise en scène : Jérôme Savary.

CANAL PLUS

15.30 **Téléfilm : Le Procès de Jackie Robinson.** De Larry Pierce.
17.05 **Documentaire : La Planète des enfants cubains.** De Valéria Sarmiento.
18.00 **Canaille peluche.**

En clair jusqu'à 21.00

18.30 **Ça cartoon.**
18.50 **Le Top.**
19.20 **Série animée : Tam-tam.**
19.22 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Invités : Patrick Grandperret et Thierry Lepontier.
20.30 **Le Journal du cinéma.**
21.00 **Cinéma : A quoi tu penses-tu ?** □ Film français de Didier Kaminka (1991).
22.20 **Flash d'informations.**
22.30 **Cinéma : China Girl.** ■ Film américain d'Abel Ferrara (1987) (v.o.).
23.55 **Cinéma : Lucky Luke.** □ Film américain de Terence Hill (1991).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Magazine : Mégamix** (rediff.).
17.55 **Chronique : Le Dessous des cartes.** De Jean-Christophe Victor (rediff.).
18.00 **Documentaire : Histoire parallèle** (rediff.).
19.00 **Magazine : Rencontre.** Gilles Servat/Maripol Graffart.
19.30 **Documentaire : La Casbah d'Alger.** De Samuel Schurmbeck. *Une « ville dans la ville », un lieu privilégié pour appréhender les tensions actuelles entre tradition et modernisme. Le projet de restauration envisagé par l'Unesco.*
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 ▶ **Opéra : Macbeth.** De Giuseppe Verdi, d'après William Shakespeare. Mise en scène de Luca Ronconi.
23.10 **Documentaire : Gay Day Parade.** De Nelson Sullivan.
23.35 **Documentaire : A Walk to the Pier, the Last Day.** De Nelson Sullivan.
0.05 **Cinéma d'animation : Snark.** La Ville, de Rein Raamat.

M 6

15.35 **Magazine : Fréquenstar.** Eddy Mitchell.
16.35 **Magazine : Nouba.**
17.05 **Variétés : Multitop.**
17.35 **Série : Les Aventures de Tintin.** Le Secret de la Licorne (1re partie).
18.00 **Série : L'Homme de fer.**
19.00 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Cosby Show.**
20.35 **Magazine : Ecolo 6.**
20.45 **Téléfilm : Amour et chocolat.** De Josée Dayan.
22.30 **Téléfilm : Mortelle rencontre.** De Christian I Nyby II.
0.15 **Magazine : Vénus.**
0.45 **Six minutes première heure.**
1.00 **Magazine : Nouba.**
1.50 **Magazine : Fréquenstar.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Tire ta langue.** Le judéo-espagnol.
21.32 **Correspondances.** Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 **Communauté des radios publiques de langue française.** La biographie et sa passion.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Le paysage. 2. Emeutes dans un jardin anglais.
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 10 juillet 1992 lors du Festival de Cheltenham) : Divertimento on Sellinger's round, Concerto pour violon, alto et violoncelle, de Tippett ; A London Symphony, de Vaughan-Williams, par l'Orchestre symphonique de la BBC.
23.09 **Ainsi la nuit.**
0.33 **L'Heure bleue.**

هكذا من الإهمال

Le Monde

L'architecte Ricardo Bofill s'intéresse à un projet de ville nouvelle dans le sud de la Chine

Le cabinet d'architecte Ricardo Bofill a engagé une étude de faisabilité sur le projet du milliardaire de Hongkong Henry Fok de construire la ville nouvelle de Nansba (*le Monde* du 4 juin). Située à proximité du bourg natal de M. Fok, à Shunde, non loin de la ville de Canton, dans le sud de la Chine, cette ville pourrait atteindre, à terme, 700 000 habitants.

Selon le directeur international du cabinet, M. Chiambaretta, Ricardo Bofill, qui était récemment à Hongkong, cherche des partenaires pour mener à bien ce projet colossal d'urbanisme ; en particulier Campenon Bernard SGE (filiale du groupe CGE), les groupes SAE/Fougerolles et Tractebel (filiale du groupe Suez) et plusieurs banques (Worms, BNP, Indosuez). D'autres grands projets sont par ailleurs envisagés, en particulier touristiques, dans le sud du pays.

P. de B.

□ **Commission Raynaud : le rapport définitif sera remis vendredi à M. Balladur.** – L'ancien procureur général près la Cour des comptes, Jean Raynaud, remettra, vendredi 18 juin au premier ministre, Edouard Balladur, le rapport définitif de sa commission sur le budget de l'Etat et les comptes sociaux. Le 6 mai, lors de la présentation de son rapport d'étape, M. Raynaud avait souligné la gravité de la situation, dans un environnement économique international très difficile. Il avait alors précisé que le rapport définitif comprendrait *« une analyse d'autres aspects extrêmement positifs de la vie économique et financière, tels que la stabilité des prix et le rétablissement de notre balance commerciale »*.

Après avoir renforcé la protection des intérêts nationaux

Le Sénat a adopté le projet de loi de privatisation

Après quatre jours et quatre nuits de discussion en première lecture, le Sénat a adopté, par 229 voix contre 89, lundi soir 14 juin, le projet de loi de privatisation amendé. Le gouvernement a tenu compte des préoccupations des sénateurs quant à la protection des intérêts nationaux en renforçant le mécanisme de l'action spécifique. Le texte, dont le gouvernement avait déclaré l'urgence, devrait venir en discussion à l'Assemblée nationale dans la dernière semaine de juin.

Il était minuit moins cinq, lundi 14 juin, quand le Sénat a adopté, en première lecture et après amendements, le projet de loi de privatisation qui prévoit le transfert au privé de vingt et une entreprises publiques du secteur concurrentiel. La quasi-totalité des sénateurs de la majorité ont voté en faveur du texte (21 RDE sur 24, 90 RPR sur 90, 63 centristes sur 64, 46 RI sur 47, 9 non inscrits sur 9). L'opposition a voté contre (71 PS, 15 PC et 3 RDE). Le président de séance, Roger Chinaud (RI), et le président du Sénat, René Monory (UC), n'ont pas pris part au vote.

« Ce projet de loi est un texte moderne, qui correspond aux problèmes de l'heure », avait affirmé peu avant le vote Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, enfin revenu d'Europe 1 où il était l'invité du « Club de la presse ». Le ministre a d'ailleurs présenté ses plus plates excuses aux sénateurs, quelque peu froissés par ses absences répétées. M. Alphandéry a invoqué le fait qu'il défendait en même temps deux textes, l'un sur la réforme du statut de la Banque de France à l'Assemblée nationale, l'autre sur les privatisations au Sénat.

René Monory ne s'était d'ailleurs pas privé, en ouvrant la séance lundi matin, de rappeler à l'ordre le gouvernement, en lui demandant *« à l'avenir d'organiser le travail du Sénat de manière à éviter des nuits blanches »*. *« D'autant »* a-t-il ajouté, *que M. Alphandéry ne peut suivre toutes les séances. »*

L'avalanche d'amendements déposés par l'opposition communiste et socialiste (près de trois cents), dont certains *« auraient mérité une discussion approfondie »*, a même reconnu M. Alphandéry, a fait s'étendre sur quatre jours et quatre nuits des débats qui y ont perdu beaucoup d'intérêt. Elle a en outre conduit le ministre de l'économie, samedi après-midi, à demander au Sénat de se prononcer par un vote unique sur les dix-neuf derniers articles d'un texte qui en comporte vingt et sur les seuls amendements retenus par le gouvernement.

Ces débats ont surtout montré, sur tous les bancs du Sénat, une *« certaine inquiétude sur la sauvegarde de l'indépendance nationale »*, selon la formule même de M. Alphandéry. Inquiétude que le gouvernement s'est employé à lever, en reprenant à son compte un amendement de la commission sénatoriale des finances, qui prévoit d'instituer le plus en amont possible, c'est-à-dire avant la saisine de la commission de la privatisation, et quand *« la protection des intérêts nationaux l'exige »*, une *« action spécifique »* qui donne des droits importants au ministre de l'économie.

C'est la principale modification apportée au texte gouvernemental, qui devrait être discuté à l'Assemblée nationale dans la dernière semaine de juin. Pour le reste, le gouvernement a accepté d'étendre les avantages fiscaux accordés dans le collectif budgétaire aux petits épargnants *« aux échanges de titres réalisés dans le cadre des opérations de privatisation »*. Un autre amendement prévoit que le Parlement sera informé, par un rapport annuel, à l'automne, au moment de l'examen du budget, de la mise en œuvre du programme de privatisation.

CLAIRE BLANDIN

Deux textes adoptés par les députés

L'Assemblée nationale a adopté, lundi 14 juin, en première lecture, deux textes de loi portant l'un sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité, l'autre sur le code de la consommation.

– **La transparence des prix du gaz et de l'électricité** : les députés ont adopté à la quasi-unanimité le projet de loi transposant une directive communautaire sur la transparence des prix en bénéfice du consommateur final industriel de gaz et d'électricité. Seuls les communistes se sont abstenus. Les entreprises et les organismes de distribution d'électricité et de gaz devront dorénavant transmettre à l'autorité administrative, comme c'est déjà souvent le cas, des *informations statistiques* concernant les prix de ces énergies, qui permettront aux industriels de vérifier l'équité des tarifs qui leur sont appliqués.

– **Le code de la consommation** : les députés ont ensuite adopté à l'unanimité, après l'avoir très légèrement modifié, en première lecture, le projet de loi déjà adopté par le Sénat, instaurant un code de la consommation. Ce texte élaboré par le précédent gouvernement rassemble en un *même livre les principaux textes qui* codifient les relations entre les vendeurs et les consommateurs.

EN BREF

□ **Le groupe socialiste du Sénat saisit le Conseil constitutionnel du « collectif » budgétaire.** – Le groupe socialiste du Sénat a saisi, lundi 14 juin, le Conseil constitutionnel de la loi de finances rectificative (« collectif » budgétaire) pour 1993. Selon les sénateurs du PS, la déductibilité d'une partie de la contribution sociale généralisée et l'exonération des droits de mutation en faveur des constructions nouvelles rompent le principe d'égalité des citoyens devant l'impôt. Les sénateurs socialistes soulignent également que *« le gouvernement n'a pas respecté la procédure et a outrepassé son droit d'amendement »* en introduisant dans le collectif un emprunt d'Etat qui *« dénature l'objectif annoncé »* par le projet de loi.

□ **L'instruction de l'affaire Botton : Jean-Pierre Elkabbach entendu comme témoin.** – Jean-Pierre Elkabbach a été entendu, lundi 14 juin, par le juge Philippe Courroye, chargé de l'instruction du dossier Botton. L'audition, à titre de témoin, du directeur général adjoint d'Europe 1 Radio a duré deux heures. Lors d'une de ses auditions Pierre Botton avait fait état d'un poste de télévision offert sur le compte d'une de ses sociétés à Jean-Pierre Elkabbach *« sans aucune raison précise, si ce n'est entretenir les relations »*. *(Corresp.)*

□ **Les récupérateurs de vieux papiers manifestent et réclament un « plan de sauvegarde ».** – Sept semaines après avoir paralysé la circulation aux abords de plusieurs grandes villes françaises (*le Monde* du 25 mars), les professionnels de la récupération et du recyclage des vieux papiers ont à nouveau manifesté, mardi 15 juin. Après que des bennes entières ont été déversées dans la nuit sur plusieurs grandes places de Paris, plusieurs centaines de camions de récupération se sont regroupés dans la matinée à la porte Maillot à Paris avant de gagner en convoi la préfecture des Hauts-de-Seine.

Un colloque sur la situation internationale

Philippe Séguin et « le traité que vous savez... »

Ni les Etats-Unis ni le traité de Maastricht n'ont été à la fête, lundi 14 juin, au Sénat, où se tenait un colloque consacré au rôle de la France dans la nouvelle donne internationale de cette fin de siècle. L'organisateur, le cercle Périclès, que préside Yvon Guéna, sénateur (RPR) de la Dordogne, avait convié des personnalités qui, à l'époque des blocs, n'avaient jamais manqué de dire le mal qu'elles pensaient de « l'impérialisme américain ».

Pendant une journée, la salle Clemenceau a donc abrité des hommes tels qu'Alexandre Adler, ancien militant communiste, expert de l'Union soviétique, Léo Hamon et Michel Jobert, anciens ministres gaullistes, Jean-Pierre Chevènement et Claude Cheysson, anciens ministres socialistes. Tous ne sont pas allés aussi loin que Gilbert Pérol, ancien ambassadeur, prônant l'isolement volontaire de la France, mais chacun à sa manière, à l'instar du général de Gaulle, a appelé à la lutte contre l'établissement du *« nouvel ordre mondial »*, c'est-à-dire la domination politique de Washington.

Il est revenu à Philippe Séguin de clore ce colloque. Le président de l'Assemblée nationale ne s'est pas contenté d'un discours ordinaire, en exposant ses vues sur *« l'exception française »*. Pendant une heure, les auditeurs ont pu se croire revenus quelques mois en arrière, au moment de la campagne sur la ratification de Maastricht, dont le maire d'Epinal n'a, cette fois, jamais prononcé le nom, parlant seulement du *« traité que vous savez »*. S'il s'est présenté comme le champion d'une relance de la *« construction européenne »*, afin de corriger son image antieuropéenne, *c'était pour mieux dénoncer « la fausse construction d'aujourd'hui, destructrice de notre grande richesse qu'est le dynamisme des nations »*.

En cinquante pages, *« dévorées »* par une assistance sous le charme, M. Séguin a taillé en pièces le GATT, *« dieu tonnant qui dispense la foudre du libre-échange sur les têtes courbées des peuples »*, la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe), *« bonne déesse »* qui *« n'a cessé de fournir son sourire consolateur aux peuples de l'ancienne Yougoslavie »*, le FMI (Fonds monétaire international) et la Commission de Bruxelles. Pourfendeur du *« libéralisme sans régulation »* et de *« l'Europe du marché unique,* [qui] *ne protège pas les pauvres,* [mais] *les exclut »*, le député des Vosges a appelé l'Etat à revoir *« les règles du jeu »*.

Déplorant l'absence de *« projet politique »* des gouvernements européens – dans lesquels on peut supposer qu'il englobe celui de la France –, M. Séguin a indiqué que *« l'architecture politique de l'Europe a quatre piliers »*, qui sont *« la préférence communautaire, le maintien de hauts niveaux de protection sociale, le redéveloppement de l'Europe centrale et orientale, l'invention d'une solidarité vraie avec ce tiers-monde immédiat, et pour nous essentiel, que sont la Méditerranée et l'Afrique »*. D'aucuns se sont pris à penser que l'ancien chef de file des anti-Maastricht voulait donner à ce colloque un peu « rétro » un parfum d'avenir.

OLIVIER BIFFAUD

La privatisation des télécommunications outre-Rhin

L'Etat allemand conserverait la majorité de Bundestelekom

Le gouvernement et l'opposition sociale-démocrate (SPD) seraient parvenus à un accord sur la privatisation de Deutsche Bundestelekom (DBT), l'opérateur public de télécommunications allemand. Hans Gottfried Bernrath, le négociateur du SPD, a effet indiqué, lundi 14 juin, que le gouvernement avait finalement accepté de limiter l'ouverture du capital de DBT, de telle sorte que l'Etat reste majoritaire.

Selon M. Bernrath, le gouvernement qui, à l'origine, avait prévu de ne laisser à l'Etat qu'une minorité de blocage de 25 % plus une action, aurait finalement accepté la demande du SPD qui souhaitait un contrôle public de 50 % plus une action. La loi de privatisation des télécommunications allemande doit être présentée d'ici la fin de l'année. Elle implique une révision constitutionnelle et exige donc le soutien des sociaux-démocrates majoritaires au Bundesrat.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de 29 à 46

Le numéro du « Monde » daté 15 juin 1993 a été tiré à 496 094 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Education-campus » : l'Europe des examens

La fièvre du baccalauréat est loin d'être une obsession spécifiquement française. Mais de Londres à Madrid ou de Berlin à Rome, chaque pays a inventé des mécanismes originaux de sélection. Etonnant kaléidoscope.

« Arts/Spectacles » : Montpellier-danse

Six mois après la disparition de Dominique Bagouet, le festival qu'il a fondé revient sur l'héritage qu'a laissé le chorégraphe, tout en présentant une programmation fortement métissée, enrichie aussi bien par les apports du hip-hop que par les ballets d'opéra.

Le Monde

INITIATIVES

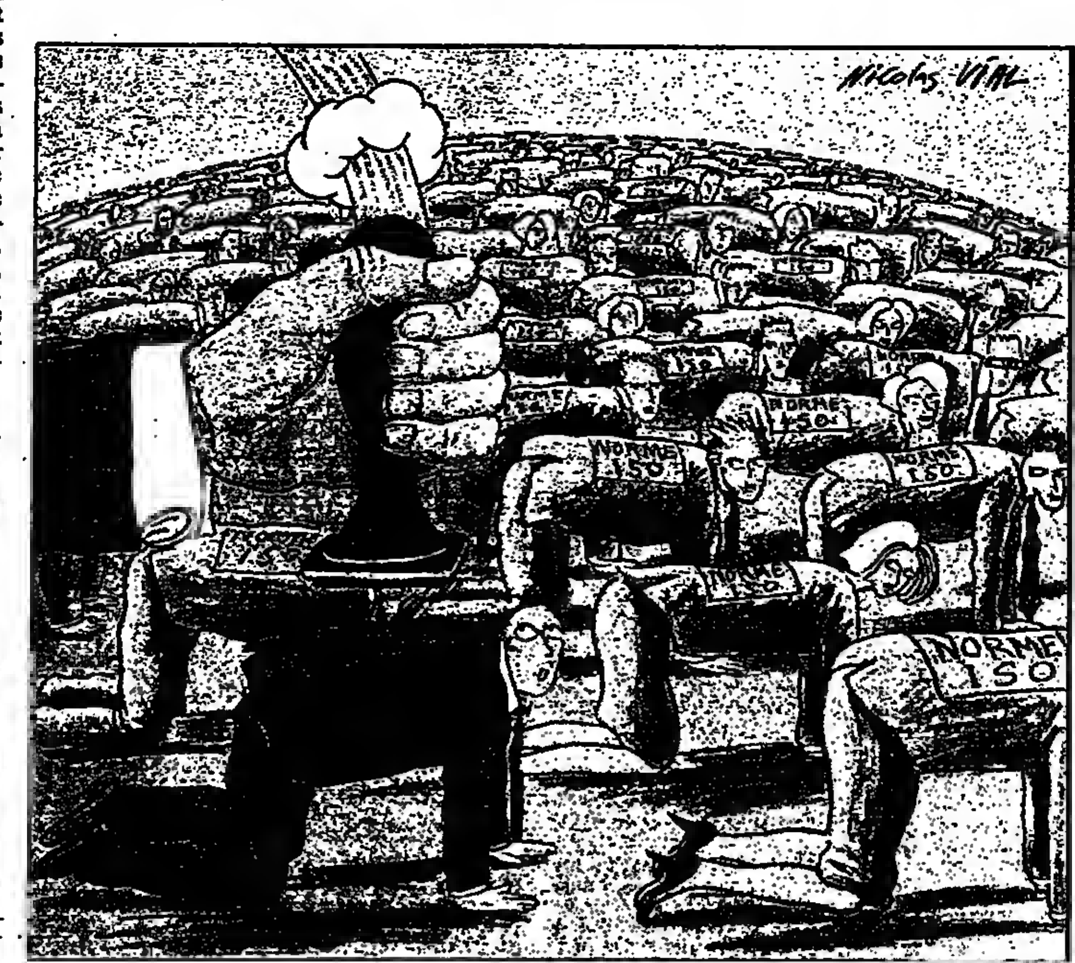
L'impact social des normes

Appelées à s'améliorer pour obtenir les labels ISO, les entreprises devront regarder au-delà de leurs produits. Et s'intéresser au rôle joué par leurs salariés

DANS nombre d'entreprises, l'heure est à la certification de la qualité par les normes ISO (International Standard Organization). L'internationalisation de l'activité économique, le développement du marché unique autant que les objectifs de performance sont à l'origine de cet engouement qui se propage dans tous les secteurs. Les grosses sociétés industrielles ne sont pas les seules à s'engager dans cette voie, après avoir fait leurs premiers essais avec la « démarche qualité » ou avoir, un temps, succombé aux charmes des cercles de qualité. Des PME et des PMI s'y sont lancées, souvent parce que, sous-traitantes, elles devaient se conformer au niveau d'exigence de leurs clients, eux-mêmes bien décidés à afficher le principe de la qualité totale. Pour que leurs produits soient admis sans contestation, il fallait bien que, à leur tour, elles garantissent la régularité de leur excellence. Par suite, le phénomène a trouvé de nouveaux lieux d'application : chez les fabricants de logiciels, qui passent ainsi de la conception artisanale à une phase de développement quasi industriel. Dans les sociétés de service qui, de cette façon, peuvent prétendre à la fourniture d'une prestation définie, étalonnée. C'est le cas des SSII (sociétés de services d'ingénierie et d'informatique), qui sont soumises à une concurrence de plus en plus internationale.

En chiffres, le mouvement est encore modeste, mais il marque bien la tendance. Alors qu'il y a quatre normes ISO (9000, 9001, 9002 et 9004), des équivalences européennes avec les normes CEN 29000, ou françaises avec NFX 50 130 (établie par l'AFNOR, Association française pour la normalisation), on comptait 700 entreprises qui, en 1992, avaient obtenu la norme ISO 9002, la plus répandue. Plus de mille autres seraient actuellement en cours de procédure, et bien des entreprises ne cachent pas leur intention de se lancer dans cette course d'obstacles. Si la certification est un gage de compétence, et donc un argument essentiel pour conquérir ou conserver des marchés, il faut savoir que le contrôle en est strict, à base d'audits réguliers, et qu'il s'inscrit dans un processus long, géré par l'Association française pour l'assurance-qualité (AFAQ). De plus, comme rien n'est définitivement acquis, la détention de la norme peut être remise en cause chaque année.

Pour satisfaire à cette ardente obligation, les entreprises sont conduites à opérer de véritables révolutions, et pas simplement dans les mentalités. Evidemment, elles doivent revoir tout leur processus de production, réorganiser leur mode de travail et s'assurer qu'elles peuvent, dans la permanence du temps, réunir toutes les conditions permettant, tout à la fois, de reproduire de manière stable la qualité, et d'en laisser des traces formalisées. Ce qui suppose études, examen dans le détail, choix des matériaux et des techniques, amélioration des modes de gestion et de direction, etc.



ENSUITE, cela se complique encore. D'une façon ou d'une autre, il faudra bien associer le personnel, et donc toute l'entreprise, autour de cet objectif. C'est-à-dire qu'il faudra donner à cette démarche une dimension sociale. Or, de ce point de vue, les résultats ne sont pas toujours clairement identifiés. Spécialiste de la question au sein de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), Serge Deltor reconnaît même que, au-delà de l'incidence sur la production, dûment évaluée, il n'y a presque rien sur l'appréciation des effets sociaux. *« L'évaluation n'a pas été faite »*, dit-il, en soulignant que ce n'était pas, jusqu'à présent, la priorité d'une méthode surtout productive ou commerciale. Pourtant, qui dit qualité devrait dire amélioration des conditions de travail, organisation plus qualifiante, donc formation, et, logiquement, professionnalisation accrue de la main-d'œuvre, appelée à prendre davantage d'initiatives ou à exercer des responsabilités nouvelles. Au contraire, il apparaît que, dans certaines entreprises, le processus de certification a produit des régressions graves, dont le retour, au travers de la formalisation des procédures, à un taylorisme inavoué. Ailleurs, pour parvenir à la norme, des employeurs ont été tentés par des mesures expéditives. Ils se sont débarrassés des anciens salariés, soupçonnés d'être incapables de s'adapter, pour les remplacer par d'autres, plus formés. Le personnel peu qualifié, et, *a fortiori* les publics en difficulté peuvent se trouver exclus par cette évolution. De nombreux experts, d'ailleurs, s'interrogent sur les conséquences de la mise en place et en débattent à l'infini.

Mais il y a heureusement des contre-exemples rassurants. Un atelier de Bretagne, où sont employés des travailleurs handicapés, a pu obtenir la labellisation en ISO 9002. La mission « nouvelles qualifications » est intervenue pour faciliter l'adaptation de salariés qui, jusqu'alors, n'avaient pas été associés au projet. Chez Renault, ou chez PSA, l'action, pourtant concertée, n'aboutit pas aux mêmes résultats ni, surtout, ne relève pas de la même conception des rapports, notamment avec la sous-traitance. L'ancienne Régie fait preuve d'une meilleure compréhension des enjeux et semble en avoir tiré des enseignements sociaux plus intéressants.

Pour que la démarche s'impose définitivement, c'est dans ce sens qu'il faudra nécessairement s'orienter. Sauf à prendre des risques à terme. Car, que serait la modernisation *« labellisée »* si elle ne s'accompagnait pas d'une implication réelle des salariés, dûment favorisée ?

Alain Lebaube

DOSSIER • L'impact social des normes

Les salariés en première ligne

Les aspects humains devraient être aussi pris en compte lors d'une certification

LES normes ISO ont-elles un impact social ? A l'AFNOR (1), lieu d'élaboration des normes, et à l'AFAQ (2), l'organisme chargé de la certification, la question laisse d'abord perplexe. Et puis, on sent chez les interlocuteurs l'envie de réfléchir sur ce thème un peu inédit pour eux. Car il faut bien le reconnaître, ce ne sont pas les aspects sociaux qui prédominent dans la démarche de certification, mais des motivations purement économiques. Les entreprises cherchent à décrocher ce label international d'assurance qualité, soit sous la pression de leurs donneurs d'ordre, c'est le cas des sous-traitants des grands groupes industriels, soit d'elles-mêmes parce qu'elles espèrent, en s'attirant la confiance de clients potentiels, décrocher plus facilement des marchés.

« Au jeu des entreprises, l'ISO 9000 a désormais un côté magique et on assiste à une flambée de demandes de certifications » indique Bernard Vaucelle, directeur général de l'AFNOR et vice-président de l'International Standard Organisation (ISO), qui souhaiterait tordre le cou à quelques idées fausses telles que *« les certificats ouvriraient automatiquement les portes des marchés. Ou encore, pour que les produits puissent circuler en Europe, il faut qu'ils soient certifiés »*, alors que ce n'est pas nécessaire, sauf dans certains cas, peu nombreux.

Iconoclaste, Bernard Vaucelle qui déplore un tel engouement ? Non, simplement il a peur que les industriels déçus de ne pas obtenir de la certification tous les avantages qu'ils en attendaient *« jettent le bébé avec l'eau du bain »*. Pour lui, il est clair qu'une certification digne de ce nom ne peut être que le point de départ d'une véritable démarche de qualité ou son aboutissement, mais en aucun cas, un objectif à lui tout seul.

La certification du système d'assurance qualité des entreprises, telle qu'elle existe actuellement, est en effet une approche assez *« bureaucratique »* de la démarche qualité. Se référant aux tests de la norme, l'entreprise candidate à la certification rédige un manuel qualité des procédures concernant la conception, la production ou le contrôle, ou les trois à la fois selon qu'elle souhaite une certification ISO 9001, 9002 ou 9003. L'audit réalisé ensuite permet de vérifier que les procédures ont bien été écrites noir sur blanc et que l'entreprise les applique réellement.

« L'auditeur ne va pas au-delà de ce qu'il voit écrit. Il ne cherche pas à savoir si l'entreprise a mis en place une organisation optimum, compte tenu de l'usine, de son équipement, de la formation des hommes... Il doit seulement étudier si les procédures couvrent bien la démarche générale de la norme ISO 9000 qui dit qu'il faut penser à ceci ou cela, à l'information des gens, aux moyens de contrôle ou aux moyens d'essais », précise Bernard Vaucelle.

Réorganisation des tâches

Quant à la préoccupation sociale, en dehors de l'aspect formation, elle n'est guère prise en compte dans la procédure.

Pourtant, si la certification n'a pas au départ cet objectif, elle peut avoir des conséquences sociales dans l'entreprise. Ainsi, lorsque l'AFAQ demande aux entreprises candidates à une certification d'expliquer leur motivation, certaines indiquent qu'elles la considèrent comme un outil de management qui permet de mobiliser les salariés vers un objectif commun. *« Bien souvent, c'est un challenge pour les salariés de se faire certifier, car il y a une sanction extérieure à l'entreprise. Et la remise des certificats se fait en présence de tout le personnel. Les gens sont contents de voir que la démarche a abouti et ça les ressoude »*, souligne Pierre Lacroze, délégué à la certification à l'AFAQ. Et si l'amélioration des conditions de travail n'est pas le but initial recherché, la clarification de l'organisation de l'entreprise est susceptible d'y contribuer.

« Les salariés savent mieux ce qu'on attend d'eux, comment faire les choses, souligne Pierre Lacroze. *Du coup, ils sont plus sûrs, mieux dans leur peau. »* Et puis, estime-t-il, *« la démarche a plus tendance à responsabiliser qu'à déresponsabiliser les salariés »*, même si, il le reconnaît volontiers, il est toujours possible de trouver des cas qui penchent plus dans un sens ou dans l'autre. Mais globalement, la démarche de certification, *« si elle est bien faite »*, donne l'occasion à l'entreprise de se poser des questions. *« Cela ne se traduit pas forcément par une réorganisation des tâches. Mais ça permet au moins d'améliorer certains points. »*

Les membres de l'International Standard Organisation ont engagé récemment un nouveau travail de réflexion autour des normes pour tenir compte d'un nouveau concept : *« la qualité totale »* qui, par une vision globale et stratégique de l'entreprise, permettrait de satisfaire les besoins des clients mais aussi ceux de toutes les parties prenantes : salariés, fournisseurs ou actionnaires. Faut-il profiter de l'occasion pour intégrer les aspects sociaux dans les normes ? *« Les Français sont très vigilants et très réservés dans ce domaine »*, indique Hervé David, du service Efficacité de l'entreprise de l'AFNOR, et cela pour trois raisons. Le concept de qualité totale est intimement lié à des cultures d'entreprise et de pays et vouloir calquer en France des principes japonais alors que les mentalités sont différentes *« semble très risqué »*. Ensuite, autant il est facile d'auditer des exigences techniques, autant il est *« difficile et dangereux d'auditer des choses moins tangibles, comme la motivation du personnel* ou *son bien-être. Enfin, il y a des responsabilités de management d'entreprise qu'on peut difficilement transposer dans une norme ».* Le débat promet d'être long et houleux. Il ne faut guère escompter de résultats avant l'an 2000.

Catherine Leroy

(1) Association française de normalisation.

(2) Association française pour l'assurance qualité.

Retour au taylorisme ?

L'abus de procédure tue l'initiative. L'intelligence peut être niée. Et on assiste à une régression

« QUAND *tu es astreint à une procédure*, explique Jean, qui a longtemps travaillé comme fraiseur pour l'industrie nucléaire, *on te donne avec le dessin de la pièce à exécuter un texte qui détaille les opérations à réaliser, texte auquel il faut te conformer sans la moindre modification. A certains moments il faut même aller chercher le contrôleur pour qu'il vérifie si tu peux continuer. »* Arrive-t-il à Jean de prendre – lui, le professionnel chevronné – quelques libertés avec la procédure, par exemple parce qu'il a imaginé une façon plus simple d'aboutir au résultat demandé ? *« Non, parce que s'il apparaît ensuite le moindre problème cette initiative risque de me valoir les pires ennuis. »* Ne va-t-il pas au moins dire son idée à son chef ? *« Cela m'est arrivé mais je ne le fais plus : comme lui aussi craint d'avoir des ennuis, il répond immanquablement :* « Arrête de te casser la tête et fais ce qui est écrit »... »

Sa conclusion est claire : *« Les procédures, ça fige..., l'initiative en prend un coup »*, mais il s'y est plié sans trop de difficultés à cause du sentiment de sécurité que lui donnaient ces contraintes.

Interprétation rigide

« Je suis consterné : c'est *la revanche de l'Union soviétique et le retour du taylorisme ! »*, s'exclame Jacques Christol, qui dirige le plus important cabinet français d'ergonomie. Consacrant depuis vingt ans toute son énergie à mieux comprendre le travail en entreprise et à le faire évoluer vers plus d'autonomie, il voit dans la brusque inflation des réglementations liées au dispositif Iso 9000 l'ébauche d'un inquiétant retour de balancier : *« Dire que des procédures écrites à l'avance vont garantir la qualité, c'est nier tout ce que l'on sait sur le travail humain. Tout système vivant comporte par définition de l'imprévisible, auquel seule l'intelligence des hommes permet de faire face. Les procédures sont utiles mais seulement comme guide et à condition qu'elles laissent des marges de manœuvre. »*



Or, en France, comme le faisait ressortir voilà quelques mois une journée de travail sur ce thème organisée par le cabinet CISTE de Grenoble, la tendance est plutôt à une interprétation rigide du système : *« On tient à décrire l'ensemble des activités par des procédures et des modes opératoires »*, alors que *« la norme permet de certifier qu'il faut planter un clou et que le clou est bien planté. On ne demande pas de dire avec quel marteau et comment. »*

La certification risque de faire peser des obligations d'autant plus paralysantes sur les salariés que l'entreprise est petite et fragile. Dans nombre de PME la démarche de certification est en effet imposée de l'extérieur par des clients fictifs ou espérés : *« Elle est alors plaquée sur un organisme dont le fonctionnement est très empirique et que personne ne connaît vraiment »*, constate Serge Deltor, chargé de mission à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT). La procédure risque donc d'être mal adaptée alors que les dirigeants ont tendance à croire, quant à eux, que la qualité va relever quasi automatiquement du nouveau système qu'ils mettent en place.

Ceux que préoccupe cette évolution rappellent, comme Olivier du Roy (du cabinet AEGIST) et Robert Givet (de CISTE), que *« le système de production de la qualité n'est pas qu'un système technique, ni même qu'un système organisationnel, mais plus profondément un système humain fait d'acteurs libres »*, qui ne s'investiront dans leur travail que s'ils ont de vraies responsabilités. Et comme Serge Deltor ils appellent à *« une approche complètement différente de la notion de procédure passant par l'idée d'« aides au travail » : par une analyse des contraintes et problèmes qu'ont à gérer ceux qui produisent, et par la recherche de ce qui les aidera à y faire face le mieux possible. Un suivi, des échanges, de la formation... »*

Marie-Claude Betbeder

Réorganiser le travail

Les opérateurs doivent s'approprier la démarche. Y compris face aux « chefs »

LES chefs d'entreprise le savent bien : la démarche qualité nécessite l'adhésion de chacun. Reste qu'il ne s'agit souvent que d'un slogan de communication interne. Rarement, en effet, on considère que l'adhésion du personnel à un projet ne peut résulter que d'un environnement de travail favorable. Si bien qu'au lieu de chercher comment impliquer les salariés dans la démarche, on leur demande juste d'appliquer des procédures sans leur donner les moyens de se les approprier. Il s'agit alors plus d'une adhésion de façade, forcément fragile.

D'où des risques d'erreurs en cas d'incident, de stress, de perte de temps, qui démotivent le personnel et rendent l'entreprise moins performante. De façon générale, la démarche qualité est rarement perçue comme l'occasion d'une remise en question de l'organisation et des conditions de travail, qui ne figurent d'ailleurs pas parmi les critères d'obtention d'une certification ISO.

Il existe toutefois des exceptions où des entreprises ont, par exemple, initié une démarche qualité par *« une analyse longue et fine du travail des opérateurs pour comprendre les logiques qui sous-tendent leur activité »*, indique une spécialiste de situation de travail. Ce qui permet d'*« anticiper les difficultés qui pourraient accompagner la mise en place d'une assurance qualité »* et de concevoir des outils pour y pallier tels que la formation, un classement pratique des manuels de procédure, ou encore la présentation même de ces procédures qui doit les rendre facilement utilisables. Ainsi, en cas d'incident, *« l'opérateur se trouve dans une situation de travail fiable et peut réagir rapidement »*, estime encore cette spécialiste.

« Sortir de la routine »

Estion Pérotti, PDG d'Armand Interchauffage (290 millions de chiffre d'affaires en 1992, 150 salariés) – première entreprise de génie climatique à avoir obtenu la certification ISO 9001, en janvier 1992, – considère, lui, que, si l'objectif de l'assurance qualité est la satisfaction du client, il a pour *« impératifs la rentabilité de l'entreprise et l'épanouissement de l'individu »*. Aussi, dès sa prise de fonctions, il y a cinq ans, Estion Pérotti évalue le coût des dysfonctionnements et de la non-qualité entre 5 % et 15 % du chiffre d'affaires. *« Un gisement que l'on ne peut exploiter que par la motivation des salariés »*. Il engage alors ce qu'il appelle *« une révolution »*. *« Avant, c'était une entreprise taylorienne. Le patron voulait tout voir et décidait à la place de ses collaborateurs. La hiérarchie était composée de petits chefs s'arrogeant un pouvoir qui n'était pas vraiment inscrit dans l'organigramme. »*

Dès lors, transparence, honnêteté, solidarité, confiance et considération seront ses maîtres mots. Estion Pérotti lance la gestion prévisionnelle de l'emploi et la démarche assurance qualité. Des groupes de travail, où sont représentées toutes les fonctions, élaborent le manuel qualité et les procédures, tandis qu'un important plan de formation se met en place – le budget formation varie de 4 % à 5 % de la masse salariale.

Pour favoriser la prise de responsabilité, les lignes hiérarchiques sont réduites et les chantiers gérés tels des *« centres de profit, avec un patron entièrement autonome qui est le chargé d'affaires »*, son bras droit étant le chef de chantier, indique Estion Pérotti. Chaque salarié inscrit les anomalies qu'il repère sur des fiches « info qualité » qui seront transmises au service qualité avant d'être étudiées en groupe mensuel d'amélioration de la qualité dans le but de modifier ou de définir des règles d'exécution.

La démarche qualité a apporté *« une remise en question dans l'entreprise où les gens qui avaient beaucoup d'expérience ont dû réfléchir sur leurs habitudes et sortir de la routine »*, indique Jérôme Madoire, secrétaire du CE. Certes, au début, *« les salariés croulaient sous des tonnes de paperasses. Mais maintenant on s'y est fait »*. De plus, *« les gens s'expriment plus librement, même s'il y a encore des petits chefs qui le prennent de haut. Mais certains chefs et des grands chefs sont devenus totalement transparents »*.

Francine Aizicovici

Associer les opérateurs

La Mission nouvelles qualifications propose d'impliquer les salariés dans la définition de la qualité

EST-il possible d'élaborer une nouvelle organisation du travail en entreprise, dans un souci d'excellence et de qualité des produits, en faisant l'impasse sur les principaux acteurs du travail : les opérateurs ? La question est sans aucun doute au cœur même des conditions de réussite des multiples procédures développées par les entreprises afin d'obtenir – pour des raisons essentiellement commerciales – la certification des normes ISO, voire tout simplement dans un souci interne de recherche de qualité des produits.

A l'évidence, la matière grise de l'entreprise, ainsi que la maîtrise, sont le plus souvent à l'origine de la réflexion et de la définition des nouvelles orientations de production et de contrôle. Mais, dans la plupart des cas, la participation des salariés s'arrête là. C'est-à-dire que la fraction des employés qui exécute une grande partie – pour ne pas dire l'essentiel – des tâches liées à la qualité de la fabrication sont le plus souvent exclus de la définition des nouvelles procédures de travail. Autant dire que l'exécutant est en général considéré comme sous-qualifié et, en somme, inapte à participer à une démarche de réflexion...

Cette conception taylorienne des tâches et des compétences dans l'entreprise n'est pas sans présenter de lourds effets induits. Car à trop chercher à œuvrer pour une nouvelle organisation du travail en excluant les principaux intéressés, on reproduit toujours, et on aggrave souvent, les rigidités au sein de l'entreprise. La mise en place des procédures d'obtention des normes ISO en est un bon exemple, qui débouche sur l'exclusion d'une partie des salariés.

Savoir-faire et compétences

A la direction de la Mission nouvelles qualification, Claire Sutter ne cache pas que l'introduction de ces nouveaux critères de qualité véhicule des dérives. *« L'essentiel est d'impliquer les opérateurs eux-mêmes en développant leurs propres compétences*, précise-t-elle. *Si on laisse ces salariés à l'écart des réunions de production, en dehors de l'élaboration du livre de procédures, on ne peut pas mordre sur le travail réel. A terme, la qualité elle-même des produits n'est pas viable dans le temps »*.

Bien souvent, des schémas tout faits s'imposent à la réalité, enfermant cette dernière dans une logique toute faite. Telle entreprise n'a-t-elle pas copié un schéma outre-Atlantique clés en main, au nom significatif de « Qualité sans larme »... ! Le constat est en tout cas suffisamment préoccupant pour que des entreprises qui bénéficient déjà de la certification ISO reviennent peu à peu sur leur démarche. C'est le cas de certaines entreprises de Lorraine qui, après plusieurs mois de fabrication aux normes de qualité – notamment européennes – font actuellement appel aux services de la délégation régionale de la Mission nouvelles qualifications.

Pourquoi ? Parce qu'après un certain temps de production avec des normes qualité « imposées » aux salariés, le naturel revient au galop. Et les directions de ces entreprises craignent une chose : voir les audits réguliers leur retirer la certification, et donc diminuer le chiffre d'affaires qu'elle a récemment engendré. Claude Thiry, délégué régional en Lorraine, connaît bien la logique. *« Nous avons entamé ces derniers temps des opérations auprès de sociétés qui possèdent la certification ISO 9003 et qui, devant l'augmentation des rebus, ont peur de les perdre »*.

Simulation après-coup des procédures, implication des opérateurs : la méthode porte ses fruits. Avec des particularités, toutefois, à l'image de cette fromagerie de la Meuse qui se trouve obligée de démontrer à ses salariés que la tradition n'est pas toujours une vertu. Ses produits ont une histoire, déclinée selon les goûts et habitudes des salariés-consommateurs. Les fromages livrés par les producteurs sont-ils aux normes de qualité ? Chacun le croit, convaincu qu'en la matière le savoir-faire est bien respecté. Reste que l'application des normes a d'autres exigences. Le fromage en devient-il insipide ? La question demeure : qui de la tradition ou des techniques fixera les critères de qualité ?

Olivier Piot

DOSSIER • L'impact social des normes

Automobile : l'excellence à marche forcée

Pour faire face à la crise, les constructeurs français souhaitent fidéliser leurs sous-traitants

«NOUS n'avions pas trente-six solutions... », reconnaît Jean-Claude Gorenne, directeur de la stratégie du GIE achats de Renault-Volvo. La crise de l'industrie automobile d'abord, les menaces liée à la concurrence japonaise ensuite, ont en effet conduit Renault et PSA à améliorer à marche forcée tant la qualité de leurs véhicules que la productivité de leurs usines. Une bataille qui a, bien sûr, entraîné dans le sillage des deux constructeurs français les centaines d'équipementiers qui leur fournissent chaque jour 65 % des pièces nécessaires à l'assemblage d'une voiture.

Dès le milieu des années 80, Renault et PSA ont uni leurs forces afin de mettre sur pied, en 1987, un réseau commun d'auditeurs pour mesurer la qualité des produits achetés à l'extérieur par rapport à un ensemble d'exigences définies de concert. Revu en 1991, ce cahier des charges concerne tout à la fois la qualité du produit, la maîtrise des procédures, l'implication du personnel et de la direction. Du point de vue de l'amélioration des conditions de travail comme de la formation des salariés – prise parfois en charge par les constructeurs eux-mêmes – *«ce système d'assurance-qualité a indubitablement fait évoluer nos fournisseurs dans le bon sens»*, estime Michel Lenoir, sous-directeur de la division assurance-qualité chez Automobiles Peugeot. *«N'oublions pas*, précise-t-il, *qu'en 1988, les salariés de certains fabricants de pièces mécaniques travaillaient encore les pieds dans l'acide. Cela existe d'ailleurs toujours aujourd'hui*, fait-il observer, *mais ces entreprises ne font plus partie de nos fournisseurs.»*

Ceux qui ont, en revanche, accepté de jouer le jeu de l'assurance-qualité, ne s'en plaignent pas même si les négociations entre clients et fournisseurs sont actuellement, sous l'effet de la récession, un peu plus tendues. *«Si au début nous nous sommes demandé où voulaient en venir nos clients, nous considérons aujourd'hui que leur démarche nous a permis d'amortir le choc»* de la crise, explique Gérard Lepoint, directeur de la qualité chez Trèves SA, fabricant de garnitures textiles pour le compte notamment de Peugeot et de Renault. Néanmoins, sous l'effet d'une pression accrue des constructeurs et alors que la maîtrise de l'excellence des procédures s'apparente à un tour de vis sans fin, *«chacun a tendance à regarder dans le camp du voisin pour voir si les gains de productivité sont équitablement répartis»*, reconnaît Gérard Lepoint.

Soucieux de fidéliser autour d'eux un noyau dur d'équipementiers, Renault et PSA ont en fait progressivement abandonné la logique, par essence inégale, client-fournisseur des origines et considèrent de plus en plus leurs vis-à-vis comme des *«partenaires»*. Comme en témoigne la mise au point, d'ici au 1er janvier 1994, d'un nouveau cahier des charges européen ratifié non seulement par les constructeurs européens mais aussi par la Fédération des industries des équipements de véhicules (FIEV). *«Nous souhaitons constituer un panel de fournisseurs experts capables de piloter, quatre ou cinq ans en amont, la conception et le développement d'une des fonctions d'un nouveau véhicule»*, expliquent Jean-Claude Gorenne et Michel Lenoir.

Toutefois, si la finalité demeure la même chez les deux constructeurs, les moyens divergent pour parvenir à cette fidélisation des fournisseurs. D'un côté, Peugeot entend sélectionner ses meilleurs sous-traitants via le tamis de la certification et des gains de productivité effectivement réalisés (avec un objectif fixé à – 15 % en trois ans). De l'autre, Renault invite ses partenaires à s'organiser en réseaux cimentés par l'assurance-qualité, tout en essayant de les convaincre d'adopter une organisation du travail comparable à la sienne parce que jugée, à l'usage, plus efficace.

«Après avoir fortement investi pendant huit ans dans l'assurance-qualité, que ce soit en heures de conseil gratuit ou en formation, nous estimons que les fruits doivent aujourd'hui tomber sous forme de gains de productivité», explique Michel Lenoir. *«Sans pour autant étrangler nos fournisseurs... »*, ajoute-t-il aussitôt.

«Nous nous efforçons de faire évoluer les esprits de nos partenaires assure, de son côté, Jean-Claude Gorenne. *Et à partir du moment où ils ont compris notre impulsion, nous les laissons nous apporter la preuve qu'ils sont bien à la hauteur de nos ambitions.»* Une autonomie qui n'empêche pas Renault de *«conseiller»* à ses sous-traitants d'abandonner l'organisation taylorienne du travail, de revaloriser la qualification de leurs opérateurs et d'écraser leur hiérarchie pour mieux diffuser leur message. *«Les fournisseurs sont toujours preneurs des méthodes qui nous ont permis de réaliser des gains de productivité dans nos usines»*, observe Jean-Claude Gorenne.

Renault souhaite aujourd'hui répercuter cette logique tout au long des quelque 250 chaînes de sous-traitants correspondant à chacun des principaux métiers de l'assemblage d'un véhicule. Ils disposent, pour cela, d'un relais de poids : les fédérations syndicales, qui participent à toutes les discussions menées avec les organisations professionnelles de constructeurs et d'équipementiers.

Valérie Devillechabrolle

Handicap et... qualité

Equipementier de Citroën, un atelier protégé breton est certifié

Ce début d'année, flambant neuf, capot ouvert, le dernier modèle Citroën Xantia était présenté devant l'entrée d'une entreprise bretonne spécialisée dans le câblage automobile. Pressé autour de la voiture, le personnel pouvait toucher du doigt, non sans fierté, le résultat de son travail.

Cette scène banale a *priori* ne l'était pas. Première raison : les salariés en question sont à 80 % des personnes handicapées. Deuxième raison : en juillet 1992, leur entreprise, Bretagne-Ateliers, sous-traitant industriel de l'usine Citroën de Rennes, était jugée conforme aux exigences de la norme Iso 9002. Une belle revanche sur le destin que cette certification, d'autant plus que cet atelier protégé, situé à Vern-sur-Seiche près de Rennes, l'un des plus importants de France avec environ 400 salariés, fut aussi la première entreprise française de câblage à se voir ainsi récompensée. Il y a moins d'un an, elle faisait partie des quatre entreprises bretonnes certifiées et entrait dans le peloton des 600 entreprises françaises devenues conformes.

«Nous bannissons d'emblée l'idée communément répandue qu'un atelier protégé sous-tend une forme d'assistanat, précise Michel Laporte, l'un des chefs d'atelier. *Nous sommes une entreprise ordinaire, régie par la convention collective de la métallurgie, soumise à la concurrence.»*

Ergonomie et organisation

Qu'a apporté la qualification Iso à Bretagne-Ateliers, outre un très grand sentiment collectif de valorisation? *«Elle nous a permis de prouver que, grâce à certains aménagements, notamment ergonomiques, des travailleurs handicapés peuvent non seulement réussir comme les autres mais être encore meilleurs que les autres. C'est un défi que nous nous étions lancé à nous-mêmes»*, résume le chef d'atelier. De fait, il était vital pour l'entreprise de réussir. La raison? Les flux tendus. Ces flux, que l'on pouvait ici appeler synchrones et que tout constructeur impose aujourd'hui à ses sous-traitants, dépendent aujourd'hui à 50 % de l'usine de Rennes. Ayant eu Citroën pour premier partenaire lors de sa création, en 1975, Bretagne-Ateliers ne pouvait se permettre de ne pas évoluer avec son principal client, d'autant plus que la situation de la sous-traitance automobile est peu brillante. En 1992, l'entreprise a connu les affres du chômage technique.

D'où, en plus de la philosophie propre à l'entreprise, dont l'une des finalités est la réinsertion en milieu de travail classique, l'effort constant porté sur la qualité. Et le paradoxe apparent veut que ce soit le handicap de la main-d'œuvre qui ait généré cette qualité. Comment? Par l'ergonométrie d'abord. Des améliorations successives ont été apportées aux postes de travail adaptés à la personne. Ils sont en constante évolution depuis dix-sept ans. Organisation et innovation permanentes ensuite. Toutes les étapes du processus de fabrication sont détaillées sur des tableaux grâce à des symboles visuels, où couleurs et formes jouent un rôle-clé. Poussée à son maximum encore : la simplification des tâches.

«Qu'est-ce qui est essentiel à une opération?» est encore une question chaque jour posée. Polyvalence et motivation des hommes, mise en place d'unités homogènes de travail (UHT) regroupant environ vingt-cinq personnes, dont un agent de maîtrise, font encore partie des recettes. Enfin, l'effort sur la formation est à la mesure de l'ambition poursuivie : plus de 6 % de la masse salariale y est consacrée.

«Notre force, commente Jean-Marie Quéguinier, un travailleur social doublé d'un technicien, qui créa Bretagne-Ateliers avec la Caisse régionale d'assurance-maladie, *vient de notre précarité. Nous l'avons toujours connue. De ce fait, elle nous a obligé de manière permanente à trouver des solutions à chacun de nos problèmes. Et la résolution une à une de ces difficultés nous a conduit petit à petit à la qualité industrielle.»* Une qualité reconnue par ailleurs, les autres clients de Bretagne-Ateliers étant en effet Canon, Legris Industrie ou encore la SAGEM.

Jean Menanteau

Une arme de mobilisation pour les SSII

Pour les sociétés de services, la labellisation renforce la culture d'entreprise

LES rares sociétés de services et d'ingénierie informatique (SSII) qui ont déjà obtenu des certifications AFAQ ne le vivent pas comme un bouleversement. *«Entendons-nous bien*, confirme François de la Porte, directeur technique de Cap Sesa, *la labellisation ISO 9001 n'est pas un objectif en soi. C'est plutôt une étape dans un processus de démarche qualité entrepris depuis longtemps. C'est finalement la reconnaissance externe d'un long travail en interne.»*

Aujourd'hui, une petite dizaine de SSII sont certifiées. D'autres sont en passe de l'être. Beaucoup s'y intéressent sans être prêtes pour autant à passer ce cap qui, de l'avis de tous, ne supporte aucun placage ou aucune tromperie. Le sérieux des audits effectués par les certificateurs les débusquerait à tous les coups.

Pour les heureuses élues, l'avantage concurrentiel est certain. La conjoncture morose fait que toute différentiation supplémentaire par rapport à un marché qui tire les prix à la baisse est la bienvenue. La norme ISO 9001 devient ainsi, par exemple, un critère de sélectivité objectif pour les administrations, les grands comptes, qui diminuent actuellement le nombre de leurs fournisseurs. C'est un bon point mais ce n'est pas le seul. La certification formalise et systématise une culture d'entreprise tournée en priorité vers le client. En clair, elle permet de bien maîtriser la réalisation des projets en respectant les coûts et les délais.

La démarche est stratégique, personne ne viendrait à en douter, et donc obligatoire. *«Cela dit*, comme l'explique Gérard Vahée, directeur de la qualité chez CGI Informatique, une SSII qui a obtenu la norme ISO 9001 le 24 mai dernier pour l'ensemble de ses divisions de systèmes informatiques en gestion, *la labellisation est un bras de levier incomparable pour mobiliser encore plus les salariés.» «Elle imprime dans l'esprit des chefs de projet qui y participent une marque profonde»*, insiste Hubert Tardieu, directeur technique de la recherche et du développement de SEMA Groupe. Avec un enjeu évident puisque, selon François de la Porte, *«60 % à 70 % des dépassements de prix (retards, etc.) tiennent à un mauvais management de la mission».*

La labellisation entraîne donc fréquemment une organisation du travail qui fait de la recherche de la qualité un leitmotiv. A CGI Informatique, les chefs de projet, depuis la labellisation, passent ainsi *«des contrats de service»* avec leurs propres départements pour s'engager à respecter toutes les étapes de la démarche qualité. A Cap Sesa, l'un des pionniers de la certification, obtenue maintenant il y a trois ans, un service interne d'audit de l'assurance qualité a été créé. Il teste en principe au moins un projet sur deux.

Si certaines SSII concoctent des manuels précis, en revanche il semble qu'il n'y ait pas de formation particulière mise en place. *«L'essentiel*, explique François de la Porte, *c'est que tous les salariés de l'entreprise aient un langage commun du haut de la hiérarchie jusqu'en bas. C'est indispensable car le vocabulaire est technique et précis.»* Chez CGI Informatique, on parle plutôt d'*«autoformation»*. Si, comme l'analyse Hubert Tardieu (Sema Groupe), la labellisation est une preuve de plus de la maturité de la profession, car *«elle joue sur la capitalisation des savoir-faire»*, pour le moment il est encore trop tôt pour estimer quel effet elle pourrait avoir sur le *turn over* qui, dans la profession, a été longtemps très élevé.

La conjoncture actuelle l'aurait fait passer aujourd'hui en moyenne de 18 % à 10 %. *«C'est vrai qu'un salarié qui a le sentiment, en partie grâce à la certification, d'appartenir à une société qui réussit réfléchira encore plus avant de la quitter. C'est donc un frein possible à l'hémorragie des effectifs»*, remarque Gérard Vahée. Un effet à ricochet qui, pour le moment, n'est pas la préoccupation numéro un des SSII, plutôt intéressées à améliorer leur argument commercial et marketing, cela afin de séduire des clients de plus en plus sélectifs et rigoureux.

Marie-Béatrice Baudet

هكذا من الأصل

INITIATIVES

EXPÉRIENCES

SONDAGE

Les jeunes diplômées entre la famille et le travail

Une enquête renvoie une image lisse d'une génération de cadres féminins qui prétend concilier la vie professionnelle et les enfants

INTERROGÉES par DSA, pour le compte du « Monde Initiatives » et de Média PA, les jeunes diplômées des grandes écoles de commerce ou de grandes écoles d'ingénieurs (1), eyant moins de dix ans d'expérience professionuelle, sont sans surprise et presque lisses. Trop, peut-être, à la lecture des 900 réponses qu'elles ont fournies à un questionnaire écrit qui les a manifestement passionnées.

Logiquement, on eppreod done que ces jeunes femmes, de vingt-buit ans et demi en moyenne, vivent surtout en régioo parisienne (78 %), sauf pour 26 % d'ingénieurs, qu'elles sont mariées à 80 %, soot 47 % à avoir un ou deux enfants, dont le premier est oé juste evant leur trentième année, et que, massivement, elles travaillent (92 %). Pour la plupart, sauf quelques ingéoieurs, elles o'ont pas fait une grande école par vocation, mais d'abord parce qu'elles étaieot *« les meilleures en classe »* et, ensuite, pour être iodépendantes financièrement, selon le conseil de leur mère on le cootre-modèle de la mère eu foyer. D'ailleurs, elles o'entendent pas renoncer à leur vie professionnelle.

Sans réel étonoement non plus, il apparaît bien qu'elles exercent leur activité dans quelques secteurs privilégiés, dont la banque ou la fioance, l'informatique ou la bureaotique, et les services ou le conseil, sachant que, evec le temps, leur présence dans les deux premiers groupes augmente, tandis qu'elle diminue dans le troisième. Un mouvement qui correspond à celui observé dans les fonctions puisque la recherebe et le bureau d'études sont *moins* souvent cités par les plus âgées. Normalemeot, aussi, ces jeunes femmes sont moins mobiles que leurs collègues masculins puisqne 84 % d'entre elles o'ont connu qu'une ou deux entreprises.

De même, mais cela devieot déjà plus intéressant, il se confirme qu'elles partent plus tard à leur travail que leur coojoint, entre 8 et 9 beures du metio (66 %), saof pour les ingénieurs (35 % entre 7 et 8 beures), et que, pareillement, elles rentrent plus tôt, entre 19 et 20 beures, pour 45 % d'entre elles. Même si elle augmente avec l'ancienneté, leur dnrée bebdomadaire de travail demeure inférieure à celle des bommes, et il est manifeste que la présence d'enfents oblige à une certaine régularité. Mais, et la ouance est d'importance, qui se signalera sur d'autres sujets, il est également évident que la vraie rupture de comportement entre jeunes diplômés, seloo les sexes, intervient dès la vie en couple. C'est-à-dire que la femme soit considère qu'une partie de sa vie est ailleurs que dans l'eotreprise, soit qu'elle doit assumer le plus large part des tâches communes. Sens enfants, elles effectuent 47 h 30 par semaine, 47,9 (2) si elles vivent seules, mais 43 b 30 avec des enfants et 45 beures si elles vivent en couple. En regard, l'homme travaille 48,8 heures par semeioe en moyenne et encore davantage dès qu'il y e des enfants au foyer (49,2 heures); ce qui doit l'amener à rentrer eprès le biberon...

Le coût de la nourrice

La question du temps de travail se fait éclairante, de toute manière. Pour celles qui constatent une augmentatioo, la crise écooomique conjoncturelle est signalée comme le deuxième motif, juste derrière la progression hiérarchique. Quand il y e diminution (19 % des cas), elle est due dans des proportions presque équivalentes à de oouveaux boraires « officiels », pour cause d'enfants, plus qu'à une réduction « oon officielle » dictée par la fin de le crèche ou l'heure de départ de la nourrice. Au passage, les célibataires oot parfois recours à ces facilités qui témoignent d'un certain détacbement par rapport au travail, et beaucoup disent qu'il y e une propension toute masculine à traîner au bureau sans de réels motifs de performance professionnelle.

Moins disponibles, elles sont aussi moins mobiles. Certes, elles pratiquent des déplacements professionnels, à 69 %, mais le foot moins quand elles soot mères de femille (62 %), et, de toute maoière, quittent leur domieile pour uoe durée de moins de quinze jours, pour près de la moitié d'entre elles.

Pour les salaires, les oiveaux soot inférieurs à ceux des hommes, *comme oo pouvait s'y attendre*, et se situent pour l'essentiel dans une fourchette comprise entre 200 000 et 350 000 francs annuels, les plus âgées et les diplômées d'écoles de commerce gagnant plus. Ayant à 79 % le même niveau d'études – ce qui n'est pas toujours vrai en sens contraire, les diplômés bommes se mariant plus souvent evec de moins diplômées qu'eux, – leurs eonjoints ont, à 61 %, un revenu *supérieur*, et *encore 50 %* quand elles o'ont pas d'enfant.

A lire leurs réponses, il est clair que l'arbitrage entre la vie professionnelle et les enfants relève de la performance. La première naissance est intervenue très tôt, entre no et trois ans de vie professioonelle pour 44 %, entre quatre et six ans pour 38 %. Elles o'auront suspendu leurs ectivités professionoelles que le temps légal. Ensuite, elles disent pratiquer une répartition des tâches avec le conjoint, à 62 %, mais sont surtout 45 % à déclarer disposer d'une personne à domicile, 38 % d'une nourrice, 24 % de beby-sitter et 3 % d'une jeuoe fille au pair, entre autres aides (soutien familial, diminution des horaires, crèche, etc.). Elles y consacrent d'ailleurs des sommes importantes, 2 868 francs mensuels pour une oourrice, 2 839 franes pour la crèche, 4 850 francs pour la personne à domieile, et 914 francs pour le babby-sitting.

Rejet de la carrière d'homme

Malgré tous les discours, ce sont elles qui, dans le ménage, assurent l'essentiel des tâches domestiques, la vaisselle, la cuisine, le linge, le ménage, à la différence du bricolage, de l'entretien de la voiture, et des eourses. Pour emmener les enfants à l'école, elles sont là, mais ce sont des tierces personnes, à 58 %, qui viennent les chercher. C'est significatif : même sans enfants, ce soot les femmes qui prennent eo *charge les tâches* administratives, en général, qui tiennent le budget, et qni organisent les loisirs ou maintiennent les relations familiales et amicales. Quant à la participation aux dîners professionnels, la question a été semble-t-il tranchée dans la clarté. Ni la femme ni l'homme o'accompagne son conjoint dans ces eirconstances, sauf 8 % des jeunes diplômées et 9 % de leurs maris.

Ioterrogées ensuite sur les réflexions que leur iospire la vie professionnelle, en géoéral, ces jeunes femmes actives se révèlent encore uoe fois d'uo parfait conformisme, seulement teinté de secrètes espérances. Curieusement, elles distioguent toujours, dans leurs appréciations, ce qui relève de leur situation propre et ce qu'elles imaginent du sort des autres femmes. C'est ainsi qn'elles considèrent, à 80 %, avoir un salaire ideotique à celui des bommes de eompétence et de niveau biérarcbiqne comparables mais ne sont plus que 53 % à estimer qu'il eo est ainsi en géoéral. De même, elles sont 46 % à évaluer evoir les mêmes perspectives de carrière, dans leur entreprise, *mais les ramènent* à 24 % *pour les* autres femmes. Bien sûr, elles évoquent la misogynie pour expliquer cette situation, d'abord quand elles sont sans enfants, mais admettent, à 46 %, qu'elles souffreot d'une moiodre disponibilité, réelle ou supposée. A leurs commentaires, on se demande d'ailleurs si elles oot envie de faire une carrière « d'homme »...

La suite est dès lors compréhen*sible*, qui *exprime une réserve* latente. A 72 %, elles manifestent de l'intérêt pour une diminution de travail, la tendance se renforçant avec les années d'expérience, plus souveot chez les commerciales, et bien sûr parmi celles qui viveot en couple et oot des enfants. Elles veuleot se consacrer davantage à lenrs enfants, mais eussi disposer de plus de temps pour les loisirs. Massivemeot – et c'est logique, s'agissant de cadres – elles optent alors, avec (72 %) ou sans eofants (68 %), pour la semeine de quatre jours qui apparaît comme la séquence idéale. Et elles entendent bien, à 42 % pour celles qui sont sans enfants, en faire la formule définitive de travail dont elles admettent, à 83 %, qu'elle se traduise par une réductioo proportionnelle de le rémunération.

Angéliques ou soumises ?

Retour à la réalité, ou décalage que les employeurs devraient prendre en compte ? Toujours est-il *que, pour* 68 % *d'entre elles, cette* réduction du temps de travail n'est pas envisageable dans leur entreprise et qu'elles seraient 90 % à l'accepter d'une autre, à l'occasion d'un changement d'emploi. Uo révélateur indirect d'une aspiration, d'eutant que, à 72 % dans leur entreprise, à 92 % en général, elles considèrent que le fait de s'arrêter temporairement est un handicap.

Sont-elles angéliques ? Elles sont 80 % à croire qu'il est possible de concilier sa carrière evec la vie familiale mais reconnaissent immédiatement que cela suppose de limiter ses ambitions professionnelles, que e'est *« très difficile »* et, d'ailleurs, qu'il faut faire un choix. C'est à ce propos qu'elles parlent de *« carrière honorable »*, par opposition à *« carrière brillante »*. En revanche, elles ne seraient pas soumises. Concilier sa carrière evec celle de son conjoint serait possible *(81 %)* dès *lors que les choix font* l'objet de concessions mutuelles (42 % des « oui »). Elles ne sont qu'une minorité (11 % des « oui ») à laisser entendre qu'une priorité doit être accordée à l'un des deux. Mais ce n'est pas si simple. En réalité, et en raisoo de l'homogénéité des niveaux d'études, an sein du couple, la vraie question est celle de la mobilité professionnelle à deux puisqu'il serait difficile pour chacun de retrouver un poste intéressant, notamment en province ou à l'étranger. Uo certain fatalisme pointe, que la questioo de savoir qnel serait l'événement le plus synonyme d'échec permet de cerner. Elles ne citent pas parmi ces motifs le fait d'evoir sacrifié sa carrière pour sa famille ou pour soo conjoiot. En revaoche, dans l'ordre, elles elassent le divorce, la mésentente grave avec un ou des enfants, puis ne pas avoir consacré suffisamment de temps à des activités personnelles. Une réussite professionnelle médiocre ne vient qu'en quatrième position, et un oiveau de vie inférieur aux espérances eo cinquième. Dans le même ordre d'idée, elles déclarent à 51 % qu'elles snivraient lenr mari s'il acceptait une opportunité intéressante. Pour elles-mêmes, eo sens contraire, elles seraient 66 % à refuser le poste à l'étranger oo en province; 10 % partiraient seules, et 24 % affirment que leur conjoint les suivrait. Comme quoi le conformisme de comportement concerne eussi les jeunes diplômées, au moins en apparence.

Alain Lebaube

(1) *Le sondage e été réalisé* en mars 1993 par questionnaire adressé à 2 450 jeunes femmes diplômées de grandes écoles de commerce et d'ingénieurs ayant entre un et dix ans d'expérience professionnelle. Au total, 947 réponses ont été retournées et 900 étaient exploitables. Les écoles sélectionnées étaient les suivantes : Polytechnique, Centrale Paris, Centrale Lyon, Supélec, Mines Paris, Ponts et chaussées, Télécom Paris, ENSAM, HEC, ESCP, ESSEC et ESC Lyon.

(2) Calculé en dixièmes d'heure.



Paroles de femmes

RÉUNIES pour eller plus loin, eee *« sondées »* eveient toutes moins de einq ennéee d'expérience professionnelle, et cela se voyait à leurs réactions plutôt confiantes.

Jeunee, souvent eeulee femmes dans leur entreprise à ce niveau *ou* dans ees fonctions, elles *s'émerveillent* encore da *« pouvoir dire des choses »* qu'on n'eccepterait pas toujours d'un homme et prétendent qu'*« avec* un *sourire, ça passe* mieux *»*. Mais elles ne sont pas totalement *dupes : « C'est à double tranchant, aussi. Une femme, on s'en souvient*, et *quand elle rate, ça reste pendant des années. »* De même pour les perspectives de carrière, dont elles sevsnt qu'elles ne seront pas exceptionnelles. Ce qu'ellee semblent edmettre eer *« il arrive* un moment *où »*, à eeuee dee enfants ou de leur vie de couple, elles refuseront d'aller plus loin.

Fetalistes, elles disent avoir *« intériorisé »* une tulls évolution, inéluctable. Elles n'sxsrceront plus de fonctions opérationnelles, iront vers *« le service études* qui *est le service bébés »* et reconnaissent que *« le blocage, c'est le manque de disponibilité »*. D'ailleurs, le phénomène commence dès qu'elles vivent evee quelqu'un nt pae seulement eprès une neissance. *« Pour que les perspectives de carrière soient égales, avoue l'une d'entre elles, il faudrait être exceptionnelle »*, et elles ne se voient pas ressembler aux *executive women* de quarante ens qu'elles côtoient.

« Je ne me trouve pas merveilleuse »

Derrière leur « suivisme » se profile une fêlure. Elles n'ont pas forcément envie de travailler comme les hommes qui restent trop tard à leur bureau pour des résultats improbables. Se confondre avec le travail ne les intéresse pas. Serait-ce une explication de leur faible engagement ? Ellee ont fait une grande école pour avoir l'indépendance financière et avouent qu'elles ont suivi ess études *« par hasard, parce que ça se passait bien à l'école »*.

Avec la pression des obligations quotidiennes, la tonalité était différente dans le deuxième groupe de « sondéee », rencontréss plus tard où, plus âgées, les mères de plusieurs enfants étaient massivement représentéee. Chez elles, la réalité pèse lourd. Elles subissent *« trop de contraintes »*, ont déjà fait des concessions et rogné laurs ambitions. L'une d'elles l'exprimera bien en expliquant que la vie professionnelle consiste à se fermer de plus en plus de portes, au fur et à mesure, et que, dans un couple de cadres, la femme e'en est fermé daventage que l'homme. De toute manière, là aussi par pragmatisme, *« on* ne *peut pae être tous les deux au top et avoir deux enfants »*.

Si, eu début de la vie professionnelle, il n'y e pas de différence, elles insistent pour dire : *« Ce qui change tout, c'est la maternité », « la grossesse »*, beaucoup plus que la présence d'enfants. Meis il reste que, *« nous, on n'oublie pas dans la journée »*, elors que l'homme réussit *« à se déconnecter »*. Quant à leur manque de mobilité, elles remettent les pendules à l'heure. *« Le problème se pose dès qu'on vit à deux »*, font-elles remarquer.

Vivent-elles bien catte situation ? Des phrases ressemblent à des eveux. L'une d'elles dira : *« J'ai été élevée comme un mec, et je fais tout à moitié. »* Une eutre ejoutera : *« Tenir bien les deux rôles, ce n'est pas possible ; quand je me regarde, je ne me trouve pas merveilleuse. »* Et une troisième : *« Je fais une belle cerriàre ;* enfin, *pour* une *femme. »* Ce que résumera une dernière en *évoquant* sa quête continuelle *« du bon compromis ou de la frustration minimum »*.

En même tempe, ellee ont conscience d'amorcer un changement, dans la rapport nu travail, qui mettra peut-être dix ens à éclore. Leur recherche d'un équilibre de vie, elles pensent que leur génération l'introduira st que les hommes à leur tour, davantage coincés par leur image, finiront par y venir. D'où leur intérêt pour les formules de semaine de quatre jours qu'elles parviennent à revendiquer ou leur demande de vecances à tempe scoleire. Quand elles rêvent, elles imaginent de faire eutre chose et, pourquoi pas, d'*« exercer à terme une activité, pas forcément très rémunératrice, dans laquelle je me réaliserai »*. En fait, elles reportent à plus tard, et ailleurs, ce besoin de vocation qu'elles *n'ont* pas eu en faisant une grande école.

A. L.

TRIBUNE

UNEDIC : que faire ?

par François Théhoux

ALORS que la France entre en récession et que le nombre des demandeurs d'emploi va encore s'accroître de plus de 300 000 en 1993, le régime d'assurance-chômage voit son déficit se creuser inexorablement : 13,6 milliards de francs pour la seule année 1993; 37,7 milliards en cumul fin décembre prochain.

De fait, l'accord de juillet 1992 n'a pas résisté à la nouvelle détérioration de l'emploi. Dès juin 1993, il manque 3,5 milliards en trésorerie pour assurer le versement des prestations dues aux chômeurs. Autant dire que le système est en faillite. Certes, le versement des allocations ne sera pas interrompu avant l'été. Un arrangement a été trouvé entre l'UNEDIC et l'Etat pour dégager les *indispensables 3,5 milliards* à très court terme.

Mais après ? Au-delà des déclarations préliminaires des uns et des autres, la réunion des partenaires sociaux du 12 *mai* a planté le décor d'une mécanique redoutable.

Le CNPF a clairement indiqué que le sauvetage du régime devait passer *tout* à la fois par une diminution des dépenses et un nouveau partage entre assurance-chômage et régime de solidarité nationale. Autrement dit, l'accès aux indemnisations du régime assurance serait réservé aux seuls cotisants pour une durée plus limitée. Tous les autres, les jeunes à la recherche d'un premier emploi, ceux dont la durée de cotisation sera insuffisante et tous ceux qui auront épuisé leurs droits seront exclus du système et renvoyés au régime public de solidarité... Autre alternative avancée : l'Etat prendrait en charge une indemnisation de solidarité plancher, le régime UNEDIC interviendrait à titre complémentaire pour les seuls assurés ayant suffisamment cotisé.

Avec de tels systèmes, le régime peut être équilibré dans l'avenir sans difficulté majeure. Dès lors que les taux de cotisations patronale et salariale sont définis, il suffit en effet d'ajuster le nombre des bénéficiaires – champ et durée d'indemnisation – aux recettes. A l'Etat de prendre en charge tous ceux que le régime n'indemnise pas. CQFD.

Côté syndicats, d'une manière générale, on exclut une nouvelle diminution des prestations pour les salariés affiliés, mais sans écarter non plus une nouvelle répartition entre les bénéficiaires des régimes d'assurance et de solidarité...

Bref, le décor est planté pour que l'on aboutisse, surtout après la récente ponction CSG, au maintien des cotisations patronale et salariale au niveau actuel mais surtout à une modulation des durées d'indemnisation en fonction des durées d'affiliation et à un transfert vers la *« solidarité nationale »* d'un plus grand nombre de demandeurs d'emploi.

Ainsi le patronat ne verra *pas* ses charges *salariales* croître, les syndicats pourront se prévaloir d'avoir préservé l'essentiel des acquis des salariés affiliés. Ensemble pourront-ils se féliciter, une fois encore, d'avoir démontré leur attachement au régime paritaire d'assurance-chômage. Quant à l'Etat, face aux demandeurs d'emploi, exclus du régime d'assurance en plus grand nombre, il assurera, compte tenu de ses responsabilités mais aussi par souci de ménager le patronat et les syndicats gestionnaires du régime, leur prise en charge au titre de la solidarité à un niveau d'indemnisation; faut-il le rappeler, moindre que dans le régime UNEDIC.

Le régime sera sauvé, mais à quel prix pour ceux qui s'en trouveront désormais exclus. A quel prix pour la cohésion sociale de notre pays, qui verra se renforcer les clivages entre les bénéficiaires du régime d'assurance, les mieux lotis momentanément, les bénéficiaires du régime de solidarité de second niveau puis les bénéficiaires du RMI... Est-ce vraiment la seule voie possible ? Le sauvetage à tout prix d'un régime mis en place à une époque où le niveau du chômage était bien inférieur à 500 000 demandeurs d'emploi n'est pas une fin en soi. C'est de la cohésion sociale du pays qu'il s'agit aujourd'hui.

N'est-il pas temps dans cette tourmente de reconsidérer l'ensemble du système d'intervention en faveur des personnes privées d'emploi ? Ne convient-il pas de revenir aux principes posés par le général de Gaulle le 1er août 1958 et aux objectifs initiaux des signataires de la convention du 31 décembre 1958 : *« Procurer aux travailleurs privés d'emploi la sécurité d'une rémunération de remplacement et des facilités de reclassement professionnel. »*

Comment faire aujourd'hui ? Dès lors que notre pays compte durablement plus d'un chômeur pour dix salariés, les interventions en faveur des travailleurs privés d'emploi doivent relever solidairement des entreprises, des salariés et de l'Etat. Face au chômage, le paritarisme a ses limites, comme l'Etat a les siennes en matière d'emploi. Seule une approche solidaire des trois parties concernées est à même de répondre le moins mal possible aux enjeux des prochaines années sur ce terrain.

La loi-cadre relative à l'emploi, en cours de préparation, pourrait définir la clef de la répartition des ressources émanant des entreprises, des salariés et de l'Etat – la solidarité *via* la fiscalité devrait jouer plus nettement – à affecter à l'intervention en faveur des demandeurs d'emploi – indemnisation et aide au reclassement – au moins pour les cinq prochaines années. La loi fixerait la clef de répartition des contributions de chacune des parties (x % employeurs, y % salariés, z % Etat). Toute décision – accroissement ou réduction des dépenses – lierait solidairement chacune d'entre elles : augmentation ou diminution des contributions au prorata de la clef fixée par la loi. La gestion de ces ressources (indemnisation, appui au reclassement) serait assurée par une instance tripartite associant patronat, syndicats et Etat. La préservation de la cohésion nationale implique naturellement que cette instance soit compétente pour l'ensemble des personnes involontairement privées d'emploi et effectivement à la recherche d'un travail.

La seconde réforme souhaitable et intimement liée à la première passe par l'instauration ou la restauration d'une liaison étroite entre l'attribution d'un revenu de remplacement et l'appui au *reclassement*. Cet *objectif fondamental, poursuivi* par les partenaires sociaux en 1958, n'a pu malheureusement se concrétiser, de par le refus du gouvernement de l'époque, qui subordonna l'extension de la convention du 31 décembre 1958 au renoncement des partenaires sociaux à intervenir en matière de placement. Le temps, les risques encourus par notre société aujourd'hui, comme l'expérience de nos voisins d'outre-Rhin, qui depuis bien longtemps ont compris l'intérêt et l'efficacité d'une telle démarche doivent nous conduire à reconsidérer notre dispositif et à placer les services d'indemnisation et de placement sous une même autorité tripartite – patronat, syndicats et Etat – s'appuyant sur un réseau ANPE-UNEDIC unifié et fortement déconcentré.

Ces propositions ne manqueront pas ici ou là de susciter des oppositions de toutes natures de la part de partenaires sociaux comme de fonctionnaires soucieux de leurs prérogatives. Mais lorsqu'il s'agit de la situation de plus d'un salarié sur dix et que la cohésion sociale même du pays est en cause, il n'est plus l'heure de préserver des rôles définis voici trente ans, il est urgent d'imaginer des réponses.

▶ François Théhoux est économiste.

STAGES

Pour consulter l'une de ces offres de stages et plus de 5 000 autres (bac à bac + 5), tapez directement 3615 LE MONDE.
Pour en bénéficier et poser votre candidature, contactez STAG'ETUD, le service des stages de la MNEF au : (1) 45-46-16-20.
Les entreprises souhaitant passer une annonce sont priées de contacter le même numéro.

COMMUNICATION

□ Secteur : emploi. Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 500 F. Formation : bac + 2/3, *communication, utilisation* du Macintosh et de Word, avec convention de stage. Mission : participer au développement de l'information et de la mobilisation par l'emploi en assurant l'accueil téléphonique et la documentation. Offre réf. : *04649*

□ Secteur : édition. Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind : 1 700 F/*mois*. Formation : bac + 2, communication, connaissances de l'informatique, de la gestion et du domaine de la *presse, avec convention de stage*. Mission : participer à la réalisation et au lancement d'un journal. Offre réf. : 05106.

□ Secteur : énergie. Lieu : Le Bouscat (33). Date : immédiat. Durée : 3 semaines. Ind. : non prévue. Formation : *bac* + 2, documentaliste, secrétariat. Mission : prendre en charge l'organisation de la documentation générale et technique, établir le plan de classement et d'archivage des dossiers. Offre réf. : 05135.

GESTION

□ Secteur : distribution. Lieu : Vitry-sur-Seine. Date : immédiat. Durée : 3 mois à 6 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 4, contrôle de gestion, expérience de la micro-informatique, avec *convention* de stage. *Mission* : mettre en place la comptabilité analytique et assurer le contrôle des coûts. Offre réf. : 05121.

INFORMATIQUE

□ Secteur : ingénierie informatique. Lieu : Lyon. Date : immédiat. Durée : 5 mois. Ind. : 2 800 F/*mois*. *Formation : bac + 5*, ingénieur, connaissance de SGBDR, d'Unix, de réseaux et de C, avec convention de stage. Mission : participer à la réalisation d'outils informatiques autour des bases de données relationnelles (*gestion de configurations, distribution, comparaison de dictionnaires de données*). Offre réf. : 04955.

□ Secteur : maintenance. Lieu : Asnières (93). Date : immédiat. *Durée : 2 mois. Ind. : à définir*. Formation : bac + 2, DUT informatique, connaissances des bases de données, avec convention de stage. Mission : réaliser des programmes de bases de données. Offre réf. : 05042.

MARKETING

□ Secteur : publicité. Lieu : Neuilly-sur-Seine. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : A définir. Formation bac + 1/2, formation commerciale, connaissance de Word 5 et de Lotus 1.2.3, avec *convention de stage. Mission* : assurer le suivi du service après-vente, réaliser une étude de marché et un fichier, et coordonner les actions entre *les* services de la société. Offre réf. : 05072.

□ Secteur : publicité. Lieu : Meudon (92). Date : 1er septembre. Durée : 4 mois. Ind. : 1 726 F. Formation : bac + 2, DUT, BTS, avec *convention de stage. Mission* : participer à la fabrication et au lancement de *nos produits* : collage et pliage d'objets en plexiglas. Offre réf : 05140.

□ Secteur : économie. Lieu : Gannat (03). *Date* : immédiat. Durée : *2 mois. Ind. : 1 600/mois + hébergement.* Formation : bac + 3/4, marketing, connaissances en gestion/finances, avec convention de stage. Mission : établir un diagnostic stratégique ainsi que des projets de développement de notre *union d'associations*, et *rédaction* d'un rapport. Offre *réf.* : 05079.

□ Secteur : marketing. Lieu : Paris/R.P. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir + frais. Formation : bac + 3/4, écoles de commerce, connaissances en marketing *et des études de marché*, avec convention de stage. Mission : stage ouvrier en milieu informatique : réaliser une étude du milieu automobile, saisie et traitement des données. Offre *réf.* : 05105.

□ Secteur : conseil. Lieu : Paris. *Date : immédiat. Durée : 2 mois*. Ind. : à définir. Formation : bac + 5, Sup. de co., université, avec convention de stage. Mission : mettre au point un dossier-type de présentation de sociétés mises en vente, comportant les aspects *marketing, financier* et de production. Offre réf. : 05049.

□ Secteur : conseil. Lieu : Boulogne (92). Date : immédiat. Durée : 4 mois. Ind. : 160 F + prime. Formation : bac + 2, BTS force de vente ou action co., avec convention de stage. Mission : assistant(e) commercial(e) dans le secteur de la PLV : conseiller et informer les clients sur la publicité par l'objet. *Offre réf. : 05137.*

□ Secteur : tourisme. Lieu : Orléans (45). Date : juillet. Durée : 4 mois. Ind. : 5 000 F. Formation : bac + 4/5, Science éco. + 3e cycle *tourisme*, gestion hôtelière, connaissance d'un tableur souhaitée, avec convention de stage. Mission : analyser des données chiffrées provenant d'une *enquête* de comportement, réalisée auprès de la clientèle hôtelière de la région Centre-Val de Loire ainsi qu'une enquête portant sur les caractéristiques du parc hôtelier régional. Offre réf. : 05074.

□ Secteur : banque. Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 4 500 F. Formation : bac + 4/5, *maîtrise d'économie*, DESS banque, utilisation du TTX Word 5 et du tableur Lotus. Mission : élaborer à partir de données statistiques et financières des « fiches-métiers » sur les marchés artisans et des professions libérales. Offre *réf. : 05080.*

□ Secteur : publicité. Lieu : Meudon (92). Date : 1er septembre. Durée : 5 mois. Ind. : 1 726 F, BTS action co., avec convention de stage. Mission : participer à la mise en place d'un plan marketing. Développer notre portefeuille clients : contacts sur le terrain, relance téléphonique. Offre réf. : 05122.

PUBLICITÉ

□ Secteur : publicité. Lieu : Paris. Date : 15 juin. Durée : 3 mois. *Ind. : 1 500 F/mois. Formation :* bac + 2, BTS publicité, avec convention de stage. Mission : assistant de production. Offre réf. : 05052.

□ Secteur : promotion. Lieu : Boulogne (92). Date : immédiat. Durée : *3 mois. Ind. : à définir*. Formation : bac + 1, connaissances en informatique et utilisation d'Excel souhaitées, avec convention de stage. Mission : seconder nos chefs d'opérations, véritables patrons de leurs budgets, sur la *gestion* et le *suivi des campagnes d'animation* des points de vente. Offre réf. : 04914.

RESSOURCES HUMAINES

□ Secteur : conseil-recrutement. Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1 an. Ind. : prime trimes*trielle*. Formation : *bac* + 2. Formation en sciences humaines, politiques ou école de commerce, expérience du marketing téléphonique, anglais souhaité, avec convention de stage. *Mission* : identifier les candidats potentiels, *créer des documentations sur les sociétés, constituer un fichier*, participer au tri des candidatures. Offre réf. : 05081.

□ Secteur : recrutement. Lieu : Paris. Date : septembre. Durée : 3 mois. Ind. : 1 800 F/mois. Formation : *bac + 4/5, GRH ou Psychologie*, avec convention de stage. Mission : prendre en charge le recrutement : rédaction des annonces, tri des candidatures, animation de réunions de groupes, entretiens individuels, tests, participation aux actions de formation. Offre réf. : 05057.

□ Secteur : travail temporaire. Lieu : Paris. *Date* : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 600 F. Formation : bac + 2/4, gestion, ressources humaines, marketing avec convention de stage. Mission : participer à la gestion, au recrutement et à des actions marketing. Offre *réf.* : 05056.

□ Secteur BTP. Lieu : Cambrai (59). Date : immédiat. *Durée :* 2 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 5, DESS ressources humaines ou formation IGS, CELSA, avec convention de stage. Mission : réaliser un audit de la société. Offre *réf.* : 05092.

□ Secteur : *location de véhicules*. Lieu : La Défense. Date : septembre. Durée : 2/3 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 5, DESS ressources humaines, avec convention de stage. Mission : analyser le règlement intérieur, mettre *à jour le manuel des procédures du personnel*, préparer les *élections des délégués* du personnel. Offre *réf.* : 05096.

SECRÉTARIAT

□ Secteur : conseil. Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 2, BTS secrétariat, avec convention de stage. *Mission* : organiser et classer les dossiers des candidats, participer *à la création d'un logiciel* de gestion des dossiers de recrutement. Offre *réf.* : 05050.

□ Secteur : *conseil ressources humaines*. Lieu : Paris. Date : Fin août. Durée : 4 à 5 mois. Ind. : 4 000 F. Formation : bac + 1/2, BTS secrétariat/bureautique, utilisation du TTX Winword 2 sur PC, avec convention de stage. Mis*sion : prendre en charge le secrétariat* : frappe de courriers, rapports et propositions commerciales, classement. Préparation du matériel pédagogique et des séminaires. Offre réf. : 05139.

SOCIOLOGIE

□ Secteur : économie. Lieu : Gannat (03). *Date* : immédiat. *Durée* : 3 mois. Ind. : 1 600 F mois + hébergement. Formation : bac + 4, sociologie, ressources humaines, avec convention de stage. Mission : réaliser une étude sur l'impact du festival Les Cultures du *monde de Gannat, mettre en place* un collège d'*élus* et de partenaires au sein de notre union d'associations, réaliser un rapport. Offre réf. : *05077*.

□ Secteur : *socioculturel*. Lieu : Brignais (69). Date : immédiat. *Durée* : 2 mois. *Ind.* : *non rémunéré*. Formation : bac + 2, communication, sociologie, avec convention de stage. Mission : réaliser une enquête sociologique sur un équipement à caractère social. Offre réf. : 05079.

STAGE EN ALLEMAGNE

□ *Secteur* : habillement. *Lieu* : Willstatt (Allemagne). Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 3, licence d'allemand. Mission : traduction d'un logiciel de 200 000 mots du français vers l'allemand, ainsi que de *fichiers informatique* et de *lettres* de *relance*. Offre réf. : 05103.

VENTE

□ Secteur culture. Lieu : Nantes (44). Date : juillet. Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 2, action commerciale, familiarisé avec *le milieu associatif*, avec convention de stage. Mission : réaliser une étude de faisabilité sur une recherche de financement auprès des entreprises ou d'organismes publics et semi-publics de la région. Offre réf. : *05085*.

□ Secteur : promotion. Lieu : Aix-en-Provence (13). Date : immédiat. *Durée : 3 mois. Ind. : à définir*. Formation : bac + 2, école de commerce, avec convention de stage. Mission : assister le chef de produit : assurer le suivi de la clientèle, prendre les rendez-vous, gérer le planning. Offre réf. : 05131.

□ Secteur : édition. Lieu : R.P. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : commissions. Formation : bac + 1, force de vente, action co. Mission : développer nos produits auprès des libraires, suivre les dossiers, assurer les déplacements sur le terrain. Offre *réf.* : *05139*.

□ Secteur : publicité. Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : *à définir. Formation* : bac + 2, formation commerciale, familiarisé avec les milieux juridiques des collectivités locales, de l'immobilier, avec convention de stage. Mission : assister le chef de produit : participer à la commercialisation d'espaces publicitaires dans des revues professionnelles. Offre *réf.* : 05141.

ÉCHOS

4 500 associations au service des chômeurs

■ Le Comité chrétien de solidarité avec les chômeurs (CCSC) vient de publier la quatrième édition du répertoire « 4 500 associations au service des chômeurs ». Outil efficace, il s'adresse non seulement aux associations et aux chômeurs eux-mêmes, mais également à toute personne qui se préoccupe de la lutte contre le chômage. Pour chacune des cinq catégories d'associations : associations et maisons de chômeurs, accueil et aide aux demandeurs d'emploi, emplois temporaires et travaux occasionnels, aide à la création d'entreprises et artisanat, centres de recherche et de coordination, cet ouvrage distingue *les réseaux nationaux*, les délégations régionales des réseaux nationaux et les *réseaux régionaux, les liaisons* départementales de réseaux nationaux et les réseaux *départementaux, ainsi* que les associations et antennes locales.

▶ Répertoire disponible dans les grandes librairies de Paris et de province au prix de 80 F ou par correspondance au CCSC, 29 rue de Belleville, 75019 Paris (Tél. 42-02-62-02), joindre un chèque de 95 F (80 F + 15 F de frais d'envoi).

LES DIRIGEANTS



Directeur de production

Nantes

DRDD, filiale du Groupe américain HAWORTH (6000 salariés), en forte expansion, fabrique du mobilier de bureau professionnel.

Rattaché directement à la Direction Générale et membre du Comité de Direction, le Directeur de Production assumera l'ensemble des responsabilités inhérentes à la fonction production sur le site de Montaigu (250 salariés), proche de Nantes.

Agé de 35 à 45 ans, il possède une solide expérience de Directeur d'usine au cours de laquelle il a démontré ses qualités d'homme de communication passionné de management.

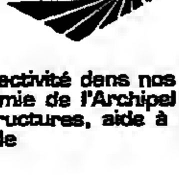
Doté d'une forte autorité naturelle, c'est un homme de terrain qui maîtrise impérativement les méthodes de gestion industrielle juste à temps, Kanban, Iso 9000...

La connaissance de l'anglais sera un atout.

Merci d'adresser CV, lettre de candidature manuscrite, photo et prétentions s/réf. DP 33 à ML CONSEIL - BP 905 92009 Nanterre Cedex.



MEDIAPA — QUALIFIE OPQCM



CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE METIERS

SAINT PIERRE ET MIQUELON

Notre activité dans nos missions de Services Publics pour favoriser le développement de l'économie de l'Archipel (formation, promotion, assistance-technique, modernisation des infrastructures, aide à de nouvelles implantations...), nous conduit à créer un nouveau poste de

DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT

VOTRE PROFIL : agé de 35/45 ans, vous nous apportez une expérience réussie auprès de Directions Générales de PME-PMI par une sensibilité marquée à la production et à la faisabilité de projets. Outre une grande capacité de travail et un très bon sens de l'organisation, ce poste exige à la fois imagination, rigueur et souplesse intellectuelle. Autonome et ouvert, vous saurez saisir toutes les opportunités d'aide au développement de cette région. La connaissance de l'activité consulaire serait un plus. L'ANGLAIS courant est indispensable.

VOTRE MISSION : directement rattaché au Directeur Général et en liaison avec le Conseil Général, vous serez responsable du développement d'un véritable service de recherche d'investisseurs, d'accueil et assistance-conseil aux Entreprises par : • une réelle évaluation du marché (ses contraintes, normes, réglementations fiscales et juridiques, concurrence, prix, communication, etc...) • une sélection des réseaux de distribution potentiels • une détermination des procédures éventuelles de facturation en devises, couverture du risque de change et du risque client • une présentation d'un plan de commercialisation en rapport avec le potentiel de chacune des entreprises et de leurs produits.

NOUS VOUS OFFRONS : l'opportunité d'intégrer une structure en pleine évolution • Une réelle perspective de développement • Une large autonomie d'action • une rémunération motivante.

Merci d'adresser CV détaillé, photo, lettre manuscrite en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil PERSONALIS, 160, Bld Malesherbes, 75017 Paris, sous la réf. MM 2015/93 sur la lettre et l'enveloppe.

160 BLD MALESHERBES **PERSONALIS** 75017 PARIS

LTA'AMP

La Banque de France recrute le **personnel de direction** de ses services centraux et de ses succursales.

ADJOINTS DE DIRECTION

PAR CONCOURS LES 18 ET 19 SEPTEMBRE 1993

Les adjoints de direction sont destinés dans un premier temps à exercer des fonctions de gestion, d'étude et de contrôle dans tous les domaines d'activité de l'Institut d'Emission, et par la suite à occuper des postes d'encadrement supérieur.

Ce concours s'adresse aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un **2e cycle d'études supérieures** ou du **diplôme d'une grande école** de niveau équivalent.

De nationalité française, femmes ou hommes libérés ou non des obligations du service national, ils doivent être âgés de moins de 27 ans au 1er janvier 1993 (sous réserve de prorogations prévues par les dispositions réglementaires).

Inscriptions reçues du 21 juin au 30 juillet 1993.

Documentation et renseignements à la **Banque de France** 56-1508 Recrutement Concours - B.P. 140-01 - 75049 PARIS CEDEX 01 Tél. 16 (1) 42 92 40 17.

Aucun formulaire d'inscription ne pourra être adressé aux candidats, par voie postale, après le **26 juillet 1993.**

Organisation et Publicité



IMPORTANTE SOCIETE AMERICAINE

120 MILLIONS US $

spécialisée dans la conception et la diffusion des systèmes d'informations documentaires, croissance 30 % l'an, recherche pour sa filiale française à Paris en très forte progression

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

550 KF et +

Rattaché au Président Directeur Général, vos responsabilités s'exerceront sur les filiales françaises, Benelux et l'Espagne. Avec une équipe de 6 collaborateurs que vous animerez, vous prendrez en charge la comptabilité générale et analytique, la trésorerie, le recouvrement des créances, la gestion du personnel, la consolidation financière des filiales, le contrôle de gestion et tout particulièrement le reporting. Agé de 35/45 ans, de formation supérieure (HEC, ESSEC, ESC, ...) avec spécialisation juridique et fiscale, vous justifiez de 10 ans d'expérience à un poste de contrôle de gestion au sein d'entreprises de dimensions internationales. Vous avez une bonne maîtrise de l'anglais et de la comptabilité anglo-saxonne. Homme de dialogue, ouvert, rigoureux, disponible et organisé, vous êtes reconnu pour vos compétences et savez appréhender les objectifs commerciaux de l'entreprise en aidant ceux qui portent cette responsabilité à les atteindre.

Merci d'adresser vos lettre manuscrite, CV, à notre conseil Roland ROUX à LYON

59, avenue Victor Hugo 75016 PARIS — RICHELIEU CONSULTANTS — 15, place Bellecour - BP 2403 69219 LYON CEDEX 02

EUROPEAN EXECUTIVE SEARCH

MEDIAPA

GROUPE INTERNATIONAL AGRO ALIMENTAIRE (région CENTRE-OUEST) recherche

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mission :

Dans un premier temps :

- Animer une branche d'activité regroupant plusieurs filiales en collaboration avec les Responsables en place.
- S'assurer de l'atteinte des objectifs de production et de marge.
- Participer à la mise en œuvre de la stratégie commerciale et du développement.

Dans un second temps :

- Participer à l'élaboration de la démarche stratégique du Groupe et animer cette démarche.
- Homme d'action et de dialogue, vous devrez fédérer le potentiel humain et organiser la communication du groupe.

Profil :

Agé de 45 ans minimum, de formation Ingénieur ou Grandes Ecoles, votre expérience dans la fonction de Direction Générale en PME est indispensable, de préférence en Agro-Alimentaire.

Nous vous demandons d'être un véritable leader, communicatif et entreprenant.

Ce poste basé au siège du groupe, suppose de fréquents déplacements. Votre rémunération sera à la hauteur de votre expérience et de vos responsabilités.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence 1506 à l'Agence PLURIAL, 43 rue Carnot, 92161 ANTONY CEDEX qui transmettra.

PLURIAL

OC CONSEIL

a le plaisir de vous communiquer ses nouvelles coordonnées.

1/3 rue E/A Peugeot
92500 Rueil-Malmaison

Tél. 47.08.68.78
Fax 47.08.68.61





Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74



هكذا من الأصل

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Groupe pharmaceutique de premier plan ayant une forte implantation internationale recherche un

Juriste Droit des Affaires

Lyon

Ratteché ao Directeur Juridique eu seio d'une équipe jeune et dynamique, en charge d'un poste polyvalent et évolutif, voos interviendrez principalement eo matière de droit de la distribution : gestion du réseau de distributioo dans le monde ; dc propriété industrielle : suivi du portefenille dc marques ; et eo matière cootractuelle : élaboration et suivi de contrats liés à l'activité recherche et développement.

Agé de 26/28 ans, titulaire d'un DEA, DESS, DJCE, vous justifiez impérativement d'une expérience de 3 ans acquise en droit des affaires et pratique contractuelle eu sein d'un grand groupe ou d'uo cabinet international.

Votre excellent niveau d'anglais écrit et parlé et votre dynamisme font de vous un excellent technicien à fort potenticl.

Cootacter Antoine Goldschmidt eo (1) 47.57.24.24 ou adresser CV + photo + o° de tél + rémnnératioo actuelle à Michael Page Tax & Legal, 3 bouleverd Bineau 92594 Levallois Perret Cedex, sous réf. AG9172MO.

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

JURISTE D'AFFAIRES

Un important groupe français d'assurance recherche un juriste d'affaires pour sa direction internationale. Il aura pour principale mission d'étudier les conditions juridiques et fiscales des diverses opérations menées par la direction et de l'assister dans la mise en œuvre. Il participera notamment aux actions de développement à l'étranger. De plus, il constituera et mettra à jour la documentation juridique et fiscale. Ce poste s'adresse à un jeune diplômé de l'enseignement supérieur (idéalement école de commerce/Sciences Po + Droit) débutant ou ayant une première expérience professionnelle en entreprise ou en cabinet. La maîtrise de l'anglais est indispensable et la connaissance d'une troisième langue constituerait un atout supplémentaire. Ecrire à Dominique BAUD-BERTRAND en indiquant votre rémunération actuelle et la référence R/0004M - **PA Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.69.**

PA Consulting Group

Creating Business Advantage

S.A. d'H.L.M. de la Région Centre recrute

RESPONSABLE COMPTABLE ET FINANCIER

35 ans minimum

Vous avez une formation comptable et financière, et une expérience confirmée dans un poste similaire. Relevant du Directeur Général, vous animerez et superviserez une équipe en place et vous serez chargé de diriger l'ensemble du service comptable et financier et d'actualiser les procédures d'organisation par la mise en place de tableaux de bord. Vous serez Responsable de la comptabilité générale jusqu'au bilan analytique, de l'élaboration du budget annuel, de la gestion prévisionnelle, du tableau de bord de la trésorerie et vous participerez activement au montage et au suivi du financement des opérations.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite accompagnée de votre C.V., d'une photo et de vos prétentions à Havas Domiciliations n° 5376 B.P. 169 - 41005 BLOIS Cedex, qui transmettra.

Importante Société de Vente par Correspondance en forte croissance crée le poste de futur

DIRECTEUR CONTROLEUR DE GESTION (H/F)

Rattaché au Directeur Financier, il assure :

- une première mission de contrôle de gestion opérationnel ;
- prend ensuite la Direction du Contrôle de Gestion.

Cette fonction, très terrain, conviendrait à un candidat de caractère, jeune et ambitieux, de formation supérieure de gestion (ESC, Maîtrise...), possédant une expérience de 4 à 5 ans dans une entreprise industrielle ayant une forte culture dans le domaine du contrôle de gestion.

Rémunération motivante.

Si ce profil vous correspond, envoyez votre CV + lettre + photo et prétentions sous réf. 8657

LE MONDE PUBLICITÉ, 15/17, rue du Col.-Pierre-Avia - 75902 Paris Cedex 15

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

Important Groupa de Presse Quotidienne recherche dens le cadre de aon expansion en **RUSSIE**

DIRECTEUR DÉLÉGUÉ

en charge de la gestion (poste basé à MOSCOU)

Agé da 30-35 ens, le titulaire aura une formetion supérieure de gestion et eu moins cinq ans d'expérience dans das fonctions de contrôle de gestion, d'audit ou de conseil en organisation. Il devra parler couramment russe et anglais.

Aprèe une formation de quelques moie aux méthodes de travail du Groupe, il rajoindra le buraau de Moscou où il aura en particulier la responsebilité de le mise en plece de la comptabilité et du reporting des activités russes.

Merci d'adressar C.V. et prétentions sous la référence 50882 è OPéA - 2, rue Marengo - 75001 PARIS qui transmettra.

CONSEILS EN CARRIÈRE

CADRES à la recherche d'un deuxième souffle

Vous souhaitez évoluer, trouver de nouvelles opportunités, peut-être changer de secteur. Bref, vous recherchez autre chose. Les consultants d'IMPULSE peuvent vous y aider.

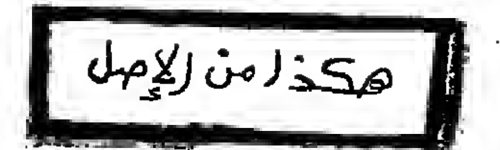
Grâce à notre savoir-faire et à notre connaissance du marché - nous nous appuyons sur 20 années d'expérience - de nombreux cadres ont réussi leur évolution professionnelle, en particulier en accédant à la face cachée du marché qui offre les meilleures perspectives.

Bilan de carrière, outplacement

Vous pouvez nous contacter pour un premier entretien confidentiel et sans engagement au 42 99 95 21 ou écrire à : IMPULSE 8, rue de Berri - 75008 PARIS.

IMPULSE

CONSEIL PERSONNEL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Participez à l'avenir du Monde

Editeur d'un quotidien national diffusé dans 146 pays, de publications mensuelles de grande audience (Le Monde Diplomatique, Le Monde de L'Education...) et de plusieurs publications thématiques (les Dossiers et Documents, le Monde des Débats...), notre groupe de presse réalise un CA de plus de 1 milliard de francs avec 1 000 personnes qui se mobilisent pour le futur, dans un contexte de modernisation rapide des techniques et des métiers.
Afin de compléter l'équipe administrative et financière de notre filiale S.A. Le Monde Imprimerie (250 personnes, Ivry-sur-Seine), nous recrutons un :

Chef comptable

Rattaché au Directeur Financier, vous animez une équipe de 3 personnes et prenez en charge :
- la comptabilité générale : production du bilan, des déclarations fiscales, des comptes de résultats mensuels, gestion des immobilisations, administration des achats,
- le suivi de trésorerie,
- le développement des systèmes informatiques comptables.

Vous proposez et mettez en œuvre de nouvelles procédures dans ces différents domaines et participez activement à adapter notre gestion au développement de l'activité de l'imprimerie.
Environ 30 ans, diplômé(e) de l'enseignement supérieur (DESS Gestion, ESC, DESCF...), vous disposez d'une solide expérience en milieu industriel. La maîtrise de l'outil informatique (micro et gros système), une bonne connaissance de la gestion fiscale, de fortes capacités d'initiative et d'animation sont nécessaires pour tenir ce poste.
Adressez votre dossier de candidature sous la référence LM/1 à Isabelle Mansour, Direction du Personnel du Journal Le Monde, Service Emploi/Formation, 1 place Hubert Beuve-Méry, 94852 Ivry-sur-Seine Cedex.



Nous sommes une maison d'Editions de premier plan en matière fiscale, juridique et sociale. En constant développement, nous recherchons un(e)

Juriste confirmé(e)
Responsable logiciels juridiques

- Créée depuis 1985, notre activité éditoriale de logiciels juridiques et fiscaux se développe et se diversifie.
- Vos fonctions vous amèneront à :
  - Encadrer et animer une équipe de juristes;
  - Concevoir, réaliser et développer nos produits logiciels;
  - Former et assister notre clientèle à nos produits et leurs développements.
- En liaison avec nos équipes techniques (juristes spécialisés, directions commerciale et marketing, informaticiens), vous aurez une latitude et une autonomie importantes pour proposer, gérer et faire évoluer cette activité d'avenir pour notre développement.
- A 30-35 ans environ, de formation juridique supérieure Droit des Sociétés (DESS, DEA), et après six à huit ans au moins comme Juriste praticien en Cabinet ou Entreprise, vous avez acquis une solide pratique de la micro-informatique (cahier des charges, environnement Dos, Windows, réseaux) qui, ajoutée à vos qualités de management et de communication font de vous notre futur collaborateur pour une fonction évolutive et gratifiante.



Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et prétentions) sous réf. 2451 à UN des TROIS - 31, rue Chaptal - 75009 PARIS.

Conseil en dynamique Humaine

Groupe de services de très forte renommée (CA : 8 milliards de francs) très tourné vers l'international recherche un

Juriste d'Affaires

Paris **350 KF**

Rattaché au Directeur Juridique, au sein d'une équipe de juristes, vous intervenez en droit des affaires et notamment dans le suivi de l'ensemble de l'activité contractuelle du Groupe :
- vous négociez et rédigez en particulier les contrats commerciaux, de distribution, les conditions générales de vente et traitez les dossiers en droit de la concurrence et de la consommation.
- vous gérez le contentieux commercial en rapport étroit avec les avocats du Groupe.

Votre mission comporte également le suivi du portefeuille des marques du Groupe.

Agé de 30/34 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS, DJCE, etc...) vous avez une expérience d'au moins 5/7 ans acquise en cabinet ou en entreprise de dimension internationale en droit des affaires et en particulier en droit des contrats et droit des marques.

Vous exercez vos activités avec un sens aigu du conseil et vos aptitudes tant techniques que relationnelles vous permettront d'évoluer au sein du Groupe.
Vous maîtrisez parfaitement l'anglais et idéalement l'espagnol ou l'allemand.

Contactez **Antoine Rusconi** au (1) 47.57.24.24 ou adressez CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à Michael Page Tax & Legal, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, sous réf. AR9216MO.

MP

Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal



Filiale de la Caisse des Dépôts et du Réseau Ecureuil,
vous associe au développement de sa Division Organisation

Nous sommes une jeune Société spécialisée dans la gestion et la conservation de plus de 800.000 portefeuilles titres.
Nous souhaitons accueillir un :

ORGANISATEUR BACK-OFFICE

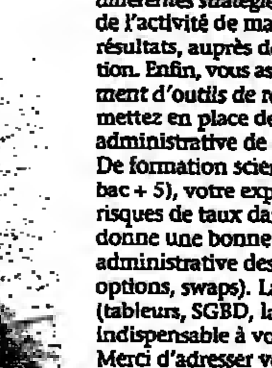
Diplômé IESTO ou BAC + 5, vous avez au moins cinq ans d'expérience en organisation acquise au sein d'une banque, d'une société de bourse ou d'un cabinet de conseil.
Vous avez une bonne connaissance des valeurs mobilières, des systèmes informatiques et plus particulièrement du back-office titres.
Au sein d'une équipe d'organisateurs, vous aurez pour mission d'effectuer des études d'organisation, de définir des procédures administratives et de gérer les modifications issues des réformes de Place et de la création de nouveaux produits.

Nous vous proposons de vous associer à notre challenge :
devenir un des leaders en Back-Office Titres de la communauté bancaire et financière.
Poste situé à ARCUEIL (RER B, Laplace).

Merci d'adresser lettre, c.v. et photo sous référence R32 à notre Conseil FBO CONSULTANTS, Bernard NICOLAS, 15 rue de la Banque, 75002 Paris.

FBO
CONSULTANTS
Finance Bourse Organisation

Gestion de capitaux, ingénierie financière, assurance-vie, gestion de patrimoine... dans tous ces domaines, BIP affirme le savoir-faire d'une équipe de professionnels. Pour maîtriser et gérer les risques du marché, pour en saisir toutes les opportunités, nous renforçons notre middle-office.



Responsable suivi des risques

Rattaché au responsable du middle-office et en étroite relation avec le front-office, vous suivez au quotidien les risques de taux, de spreads et de change des différentes stratégies. Vous assurez également le reporting de l'activité de marché, en termes de risques et de résultats, auprès de la Direction et du contrôle de gestion. Enfin, vous assistez le front-office dans le développement d'outils de reporting statistique et de gestion et mettez en place des procédures relatives à la gestion administrative de la base de données middle-office.
De formation scientifique ou de gestion (grande école, bac + 5), votre expérience de 2 à 3 ans du suivi des risques de taux dans un établissement financier vous donne une bonne pratique financière et administrative des instruments financiers (futures, options, swaps). La maîtrise de l'informatique (tableurs, SGBD, langage système d'exploitation) est indispensable à votre mission.
Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo), sous réf. RSRMO, à BIP, Direction des Ressources Humaines, 108 bd Haussmann, 75008 Paris.

bip Banque Internationale de Placement



Groupe Dresdner Bank

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

IMPORTANTE BANQUE DE DÉPOTS A PARIS

RECHERCHE DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE SA SALLE DES MARCHÉS

UN SALES MULTI-PRODUITS
afin d'étoffer son équipe commerciale

Votre mission aura pour charge de promouvoir et de commercialiser :

- les **Titres de Créances Négociables** (CDN, EURO CP, Billets de trésorerie, auprès d'une clientèle d'investisseurs et de grandes entreprises ;
- **les produits de taux** développés par la salle des merchés.

De plus, voue devrez **participer** è le **prospection** de nouveaux clients entreprises, OPCVM et institutionnels.

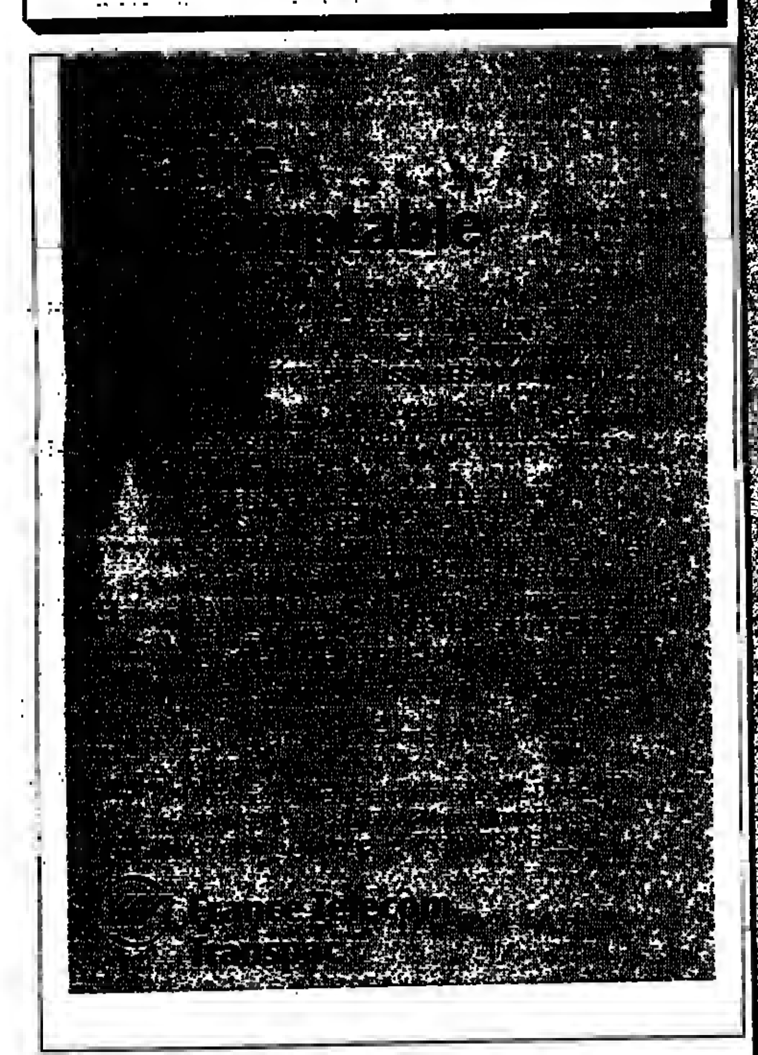
Vote profil :

Vous êtes âgé de 27-30 ans, de formation supérieure, vous avez une expérience éprouvée dans une fonction similaire, au sein d'un établissement bancaire,

Pour réussir, vous disposez d'une bonne connaissance technique des produits de merchés, d'un sens commercial aigu, de ténacité, d'une aptitude certaine au travail en équipe einsi que d'un esprit vif et rigoureux.

Une pratique courante de l'anglais serait un plus.

Écrire eous réf. 8658
LE MONDE PUBLICITÉ
15/17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS Cedex 15



Notre société, prestataire de service, filiale d'un important Groupe International, leader mondial dans son domaine d'activités, recherche son

CHEF COMPTABLE

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET DU REPORTING.

Vous assurerez, sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier, le suivi comptable de plusieurs sociétés, la comptabilité française et anglo-saxonne, le reporting à l'étranger, l'établissement des déclarations fiscales et sociales, et encadrerez une équipe.

Agé(e) de 30/35 ans, diplômé(e) d'une Ecole Supérieure de Commerce ou de Gestion et d'un DECS, vous possédez une solide expérience, notamment en réorganisation, acquise en Cabinet et/ou en entreprise vous permettant d'être directement opérationnel(le), de manager une équipe et de faire évoluer les procédures actuelles.

Doté(e) d'un esprit constructif et créatif, autonome, très impliqué(e) dans votre activité, vous avez la volonté d'aller de l'avant.

L'anglais est indispensable, des connaissances informatiques également.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo) sous réf. 23032 à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex ou par minitel 3616 EUROMES code 23032

3616 EUROMES

EUROMESSAGES

OC. CONTESSE

LE MONDE DES COMMERCIAUX

Marketing - Vente - Commercial

Membre d'un groupe international, NSM est une banque commerciale privée à forte vocation financière.

VENDEURS Actions Françaises et Dérivés

NSM
Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet

Au sein de notre Département Ventes Actions, nous vous proposons de vendre le marché des Actions françaises auprès d'une
-Clientèle institutionnelle étrangère et française. réf.VE
-Clientèle institutionnelle française et de nos attachés de clientèle privée (réseau et gestion collective), réf.VF
Responsables du développement d'un portefeuille de clients, vous les conseillerez sur leurs investissements et veillerez à générer des ordres de marché.
De formation Bac + 4, vous passédez une expérience du marché Actions français d'au moins 2 ans, acquise au sein d'une banque ou d'une société de bourse. Vous connaissez parfaitement le marché des options.
Vous maîtrisez l'anglais et parlez si possible une seconde langue.
Manager, homme de dialogue, votre réussite résidera dans votre talent commercial et votre esprit d'équipe.
Françoise Théron vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature (lettre, photo, CV et prétentions), sous la référence choisie - NSM 75410 PARIS CEDEX 08.

Le Pouvoir du Temps

MEDIAPA

Ingénieurs d'Affaires Export

Nous sommes une entreprise industrielle leader européen dans notre secteur d'activité. Pour renforcer notre département commercial, nous recherchons deux Ingénieurs d'Affaires Export.

En véritable développeur, vous aurez pour mission de prospecter de nouveaux marchés (Afrique ou Asie), de promouvoir nos produits et de négocier auprès de décideurs internationaux.

Vous serez responsable intégralement de l'analyse des besoins de nos clients et de la mise en œuvre des projets sur le terrain.

De formation BAC+5, vous possédez une solide expérience commerciale de 5 ans minimum, acquise impérativement dans le domaine de l'exportation de biens d'équipement.

Excellent négociateur, motivé par les produits techniques, vous maîtrisez parfaitement l'anglais et êtes disponible pour de fréquents déplacements à l'étranger.

Merci d'adresser lettre manus., CV + rémunération actuelle s/réf. PH 701 à **COMMUNIQUÉ** - 50/54, rue de Silly - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

MEDIAPA

POUYET
RESEAUX PUBLICS ET NATIONAUX
La connexion

Industriel de référence du raccordement de réseaux de câbles télécom, le Groupe POUYET réalise un CA de l'ordre de 500 MF dont 1/3 export et en développement. Innovateurs et profitables, nous avons une forte culture de PMI technique.

Directeur des Ventes Grands Comptes France

PARIS - IVRY

Rattaché à la Direction de POUYET RESEAUX PUBLICS ET NATIONAUX (250 MF), vous essurez les ventes, en France, aux grends opérateurs, constructeurs et installateurs. Vos 10 ITC, pour la plupart très expérimentés, sont répartis par régions et marchés.

Trés présent sur le terrain, vous devez animer en structurant et anticiper les tendances marchés/produits.

Agé de 35/40 ans environ, ingénieur evec une bonne eppréhension de le "couche physique" des réseeux, vous présentez une expérience réussie de la velorisation d'équipe commerciale et un potentiel affirmé d'évolution managériale.

Rémunération : 350 KF +.

Nous vous remercions de faire conneître votre candidature, par un dossier complet, sous référence 309, à POUYET, DRH, 1 Bd Hippolyte Marquès, 94200 IVRY SUR SEINE, pour que notre conseil prenne contact avec vous.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

هكذا من الإهمال

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

La plus grande rigueur pour les meilleures décisions

Gestion de capitaux, ingénierie financière, assurance-vie, gestion de patrimoine... dans tous ces domaines, BIP affirme le savoir-faire d'une équipe de professionnels. Pour maîtriser et gérer les risques du marché, pour en saisir toutes les opportunités, nous renforçons notre back-office.

Chef du service back-office marchés français

A la tête d'une équipe de 10 personnes, vous contrôlez et assurez le suivi administratif et comptable de chacune des opérations du middle-office, des filiales du groupe ou de la clientèle institutionnelle et particulière dans les domaines suivants : activité monétaire, futures/options, titres/OST, swaps/cap et floor, prêts à la clientèle, trésorerie du groupe, guichet.
De formation supérieure bac + 4, vous avez 5 à 10 ans d'expérience en back-office francs ou devises.
Vous connaissez donc les instruments élémentaires, les techniques de gestion interne, les procédures, les organismes de contrôle, de conservation ou de compensation ainsi que la technique comptable s'y rapportant. Vos qualités d'organisation et d'animation sont évidemment indispensables.
Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo), sous réf. CSBO, à BIP, Direction des Ressources Humaines, 108 bd Haussmann, 75008 Paris.

bip — Banque Internationale de Placement



Groupe Dresdner Bank

MEDIA-SYSTEM

CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL

A l'écoute de vos ambitions...

AUDITEURS BANCAIRES DEBUTANTS

Le Crédit Mutuel, 252 milliards de Francs de dépôts, 8 millions de clients, 4 000 agences et 22 000 collaborateurs est le 5ème groupe bancaire français.

Son organisme central, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel souhaite intégrer de Jeunes Auditeurs Bancaires.

La Direction de l'Inspection Générale, école de formation concrète et privilégiée, vous propose de rejoindre son équipe chargée d'auditer tous les secteurs d'activités de la banque dans l'ensemble des organismes régionaux qui composent le Crédit Mutuel.

De formation supérieure (Ecole de Commerce, d'ingénieurs ou 3ème cycle de gestion...), vous souhaitez commencer votre carrière en appréhendant toutes les fonctions de la Banque.

Rigoureux et synthétique, vos qualités relationnelles et votre goût du travail en équipe seront des atouts déterminants pour ce poste.

La qualité de l'environnement, les conditions proposées et les perspectives d'évolution sont de nature à motiver des candidats de valeur... et mobiles (déplacements fréquents).

CONTACT
Pour noue parler de vos ambitions, merci d'edresser votre dossier de candidature sous référence 301/M à la DRHRS, Confédération Nationale du Crédit Mutuel, 88/90 rue Cardinet, 75017 PARIS.

Crédit Mutuel
la banque à qui parler

LE MONDE DES COMMERCIAUX

Marketing - Vente - Commercial

Professionnel du marketing pour marque pilier

Chef de projets de marques senior

Heudebert

1 000 personnes, 1 Md de F de CA, des marques renommées : Biscottes Heudebert, Braisor, Grany, Pelletier, P'tit Grillé... leaders sur leur marché.

Sur des marchés vivants, au sein d'une structure souple et réactive, vous prenez en charge la gestion opérationnelle du marketing-mix de la marque Grany, leader *sur le marché des barres céréalières et d'un produit stratégique* à développer.
Vous avez plus particulièrement comme mission le développement des parts de marché des gammes sous votre responsabilité. Vous pilotez le développement des produits en étroite relation avec les services R. & D., Industriel et Commercial. Vous assurez la gestion des investissements publicitaires, promotionnels et hors-média.
De formation supérieure, vous avez une expérience de 2-3 ans en marketing grande consommation. Une expérience de vente sera un plus.
Ce poste est basé à Athis-Mons.
Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous réf. AO44/M à BSN, Service Recrutement et Gestion des Cadres, 7 rue de Téhéran, 75381 Paris Cedex 08.

GROUPE BSN

---

18 magasins sur toute la France, une politique d'expansion soutenue, le développement d'un réseau de franchisés et *surtout une* équipe jeune, les compétences et l'ambiance qui font la réussite !



Manager du réseau magasins et animateur du réseau franchisés, vous participerez en liaison directe avec la direction à l'élaboration des politiques commerciales, gestion et management de votre secteur et les mettrez en oeuvre.
Vous assurerez le développement commercial des 10 magasins de la zone Nord : la dynamisation du chiffre d'affaires, la stratégie promotionnelle, les ouvertures de magasins. *Vous serez garant de la gestion du secteur :* optimisation des coûts, mise en place de procédures, amélioration de l'organisation et vous mettrez en oeuvre un management participatif auprès des responsables de *magasin gestionnaires de leur centre de profit, en assurant* en permanence le développement des compétences et la motivation de vos équipes.

Vous avez une formation commerciale (Bac + 3 minimum), 3 à 5 ans d'expérience dans le secteur de la distribution et, si possible, de l'animation de réseau de points de vente. *Aujourd'hui*, vous souhaitez donner une nouvelle dimension à votre carrière en intégrant un poste qui vous permette de participer à l'élaboration des stratégies tout en assumant des responsabilités plus globales de management commercial. Vous *possédez de réelles capacités d'animateur, le sens de* l'optimisation et le goût du développement.
Poste basé à Valenciennes.

Venez réussir avec nous !
Si cette opportunité vous intéresse, merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 2RC01 à Annie LAUTOUT - 59584 MARLY cédex.



ORC CONTESSE

CLIFFORD CHANCE, cabinet international d'avocats recherche dans le cadre du développement de son département "Judiciaire" à Paris un

AVOCAT
CONTENTIEUX D'AFFAIRES

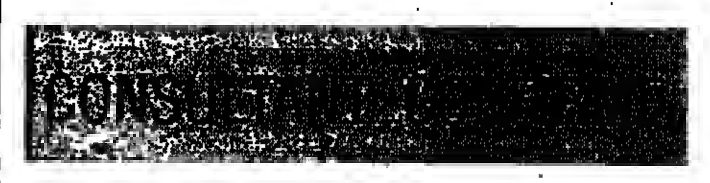
Intégré dans l'équipe en charge de l'activité judiciaire de notre Cabinet, vous interviendrez en qualité d'avocat plaidant auprès d'une clientèle tant française qu'étrangère sur des dossiers de contentieux d'affaires : commercial général, prud'homme, civil, concurrence, marques... Vous serez également amené à travailler en relation avec les autres départements du Cabinet.

Avocat, de formation juridique supérieure, excellent civiliste, vous avez pu développer une pratique du Barreau d'au moins 6 ans sur des litiges d'affaires complexes et variés. Bon technicien de la procédure, vous faites valoir une réelle connaissance du milieu judiciaire.
Dynamique, exigeant, vous avez le goût du travail en équipe et pouvez faire preuve à la fois de rigueur juridique et de pragmatisme. Une très bonne maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo et rémunération actuelle) sous la réf. AV/LM à CLIFFORD CHANCE, Département des Ressources Humaines, 112 avenue Kléber, BP 163 Trocadéro, 75770 PARIS cedex 16.

CLIFFORD CHANCE

AMSTERDAM BARCELONE BRUXELLES DUBAI FRANCFORT HONG KONG LONDRES MADRID MOSCOU NEW YORK PARIS SINGAPOUR TOKYO VARSOVIE BUREAUX ASSOCIES BAHREIN ARABIE SAOUDITE



COACHING, TEAM BUILDING, MANAGEMENT DEVELOPMENT...

Ces termes reflètent des *aspects forts* du métier que nous développons avec succès depuis 12 ans. Ces concepts ne suffisent pourtant pas à exprimer le travail passionnant que nous effectuons auprès de dirigeants et d'équipes de direction d'entreprises et d'organisations françaises et européennes.

Tout à la fois miroir, facilitateur, catalyseur, conseiller, "coach"..., le consultant A.R.J s'attache, de façon pragmatique, à permettre à un dirigeant de mieux localiser le coeur de son métier, de mobiliser son énergie et celle de ses collaborateurs au service de la réussite d'un projet professionnel commun : il conduit le dirigeant à gagner en cohérence entre ses ambitions et ses actes.

Vous souhaitez vérifier que notre métier peut constituer une nouvelle étape dans la pleine affirmation de votre professionnalisme, au sein d'une équipe exigeante et enthousiaste.

Ecrivez-*nous* en *nous donnant* envie de vous rencontrer..

A.R.J - 10, rue de Richelieu 75001 PARIS
totale discrétion assurée.



DU CREDIT MUTUEL

ambitions...

AUDITEURS BANCAIRES DEBUTANTS

Mutuel

AVOCAT

FORD CHANCE

LTANT CONFIRME

PPG

PPG Glass Group Europe

CA : 3,8 milliards de francs, 3 300 personnes, 3 usines en France, 3 usines en Italie, 15 filiales en Europe. Nous sommes rattachés à un Groupe International, 37 000 personnes, leader mondial dans les domaines du verre, de la chimie et de la peinture. Nous souhaitons intégrer un...

INGENIEUR PRODUCTION

AM, IDN, IEI, ENSEM...

Disposant d'une expérience industrielle de 4 à 5 ans en production pour prendre des responsabilités importantes au sein d'une unité de production de verre trempé automobile située à MAUBEUGE (400 personnes) où il sera chargé :

- d'animer et de développer un potentiel humain de 80 personnes avec le souci de s'inscrire dans les objectifs globaux du *Groupe en matière de sécurité et de qualité*
- de participer à l'amélioration et au développement des process.

Son ouverture aux nouvelles technologies (automatismes, informatique industrielle), ses qualités de contact et son dynamisme lui permettront d'avoir un rôle moteur tant sur le plan technique et organisation que sur le plan social où il devra être un interlocuteur reconnu et fiable.

Ce poste offre à un candidat disposant d'un bon potentiel une évolution rapide soit vers une activité élargie en Production, soit vers une responsabilité de Développement des Process au sein du département automobile.

La maîtrise de la langue anglaise est nécessaire.



Ecrire sous réf. 24B 2523 3M
Discrétion absolue.

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Le CIO, c'est 2400 collaborateurs, 172 agences sur 18 départements, un PNB de + 8 % et un RBE de + 34 % au 31/12/92.

Banque de forte notoriété, dotée d'une stratégie performante, le CIO vous propose de rejoindre le GIE Informatique OSIRIS qu'il a créé avec la Société Bordelaise de CIC. La vocation de ce GIE est celle d'une société de service interne engagée dans la qualité et l'évolution constante des moyens informatiques offerts à l'ensemble de notre activité bancaire.

RESPONSABLE SYSTEME ET RESEAU

Votre mission : rattaché à la Direction d'OSIRIS, vous assurez l'évolution cohérente des systèmes (grands systèmes IBM-MVS et Micro OS/2) des équipements et du réseau de transport. Vous êtes aussi le garant de la sécurité informatique. Dans le cadre de vos responsabilités :

- vous étudiez les choix techniques futurs
- vous conduisez leur mise en oeuvre
- vous conseillez les services d'études et d'exploitation dans l'utilisation des moyens offerts
- vous animez une équipe d'environ 15 personnes.

Votre profil : • vous êtes de formation Grande Ecole d'Ingénieur ou équivalent • vous avez au minimum 10 ans d'expérience et avez acquis une réelle expertise des grands systèmes IBM MVS, d'IMS, des systèmes Micro et de leur intégration au Réseau de l'Entreprise.

Une expérience bancaire constitue un atout supplémentaire.
Outre vos compétences techniques, ce sont vos qualités de conception, d'organisation et de management qui feront votre réussite dans le poste et au sein de notre Groupe.

Poste basé à Nantes.

CIC Banque CIO

etap

Ecrire sous réf. 24A 2571 3M
Discrétion absolue

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

CONTROLEUR DE GESTION SENIOR

Nous sommes un groupe de services important et dynamique, à l'actionnariat de renom et gérant de nombreux centres de profit en France et à l'étranger, ayant un CA de l'ordre de 800 millions de francs.

Nous poursuivons notre développement par croissance externe et souhaitons, pour faire face à cette expansion, nous adjoindre un nouveau contrôleur de gestion.

Situé dans la structure de tête, nous vous confierons le contrôle de gestion de plusieurs établissements. Vous aurez comme interlocuteurs le Directeur et le Responsable comptable et administratif des centres de profit. Vous participerez, par ailleurs, à la consolidation comptable et fiscale et à des audits d'acquisition.

Ce poste, situé en proche banlieue Ouest, s'adresse à un candidat de formation Grande Ecole de gestion ayant 5 à 7 ans d'expérience idéalement acquise en partie en cabinet d'audit et en partie en entreprise. L'esprit d'équipe, de bonnes capacités de dialogue et le goût des responsabilités seront nécessaires pour la réussite dans ce poste.

Merci d'adresser lettre manuscrite de candidature + CV + rémunération actuelle sous la référence 24A 2559 3M à ETAP.



Discrétion absolue

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Une société à caractère international, filiale d'un grand groupe à l'échelon mondial, ayant elle-même plusieurs implantations industrielles et commerciales en Europe, recherche pour le développement et la mise en place de son nouveau plan directeur informatique

UN RESPONSABLE ORGANISATION

Rattaché au Chef du Département organisation et systèmes d'information, il sera chargé de concevoir et proposer les organisations optimales liées à l'utilisation des systèmes d'information, d'assurer la coordination générale des actions de déploiement et d'apporter les assistances nécessaires aux utilisateurs.

Ce poste conviendrait à un candidat confirmé (ingénieur ou école de gestion), ayant environ 10 ans d'expérience industrielle lui ayant donné de bonnes compétences en production et si possible en logistique. Le candidat aura de préférence déjà exercé des fonctions d'organisateur et fera preuve de dynamisme, de capacité d'animation et d'esprit d'équipe.

Maîtrise de l'anglais indispensable, connaissance de l'italien souhaitée.

réf. 24A 2565 3M

UN CHEF DE PROJET APPLICATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Rattaché au Chef du Département organisation et systèmes d'information. Il prendra la responsabilité d'un domaine applicatif stratégique : ventes, achats, fabrication, stocks.

Il sera chargé :

- d'établir les cahiers des charges avec les utilisateurs
- de s'approprier un progiciel
- de le faire développer par un partenaire extérieur en assurant le planning, le coût, la validation
- d'en assurer la mise en oeuvre au sein des différentes filiales européennes.

Ce poste conviendrait à un candidat (ingénieur ou école de gestion), ayant au minimum 5 ans d'expérience dans la conduite des projets industriels et commerciaux, connaissant bien l'environnement AS 400 et maîtrisant l'anglais.

réf. 24A 2567 3M

UN CHEF DE PROJET APPLICATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

Rattaché au Chef du Département organisation et systèmes d'information,

Il sera chargé :

- d'établir les cahiers des charges avec les utilisateurs
- de choisir un progiciel
- de développer les compléments nécessaires
- d'assurer la mise en place des applications auprès des différentes filiales européennes.

Ce poste conviendrait à un candidat (école de gestion ou MIAGE), ayant 3 à 5 ans d'expérience dans la conduite de projets comptables et financiers et dans un environnement industriel. La connaissance de l'environnement AS 400 est vivement souhaitée.

Maîtrise de l'anglais indispensable. réf. 24A 2568 3M

Ces trois postes basés à Paris la Défense, impliquent des déplacements en Europe.



Ecrire en précisant la réf. choisie
Discrétion absolue

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Alimentaire

Etudiez les marchés mondiaux de grandes marques renommées. Un groupe français de dimension internationale de forte notoriété, en expansion et dont les marques sont mondialement connues, offre au sein de sa holding le poste de

CHEF DE GROUPE ETUDES MARKETING
à dominante internationale

Votre mission : Intégré à une Direction de Marketing prospective et novatrice, vous serez en prise directe avec les centres de décision du groupe et chargé de :

- l'évolution des méthodologies et des procédures afin que vos recommandations forment un rôle moteur dans les performances de notre marketing
- l'élaboration et la gestion des études stratégiques en France et à l'étranger
- la responsabilité des études de développement de nouveaux produits et des études prospectives
- la conception et la mise en oeuvre d'outils spécifiques pour l'ensemble du groupe (*fichier études, séminaires de formation...*).

Votre profil : L'importance et la diversité de cette mission nécessitent une formation supérieure Ecole Supérieure de Commerce, Sciences Po, DESS études de marché... et une expérience de 5 à 7 ans environ dont 3 ans au moins dans un des instituts connu pour ses techniques avancées et performantes en études de marché qualitatives et quantitatives.

La réussite à ce poste, vos qualités d'innovation et de réalisation vous ouvriront de larges perspectives dans la Société ou le Groupe. Evidemment, vous maîtrisez parfaitement l'anglais (si possible une autre langue étrangère) et vous êtes familier de la micro-informatique.



Ecrire sous réf. 22A 2560 3M
Discrétion absolue

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

هكذا من الأصل

LE MONDE DES CADRES

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF



• Hauts-de-Seine
• 50.000 habitants

• La modernité en bordure de Paris

• Des ambitions et des projets dans tous les domaines, à la hauteur de son potentiel

RESPONSABLE DU BUDGET GENERAL

Attaché ou Attaché Principal

En relation avec le Secrétaire Général Adjoint aux Finances, vous êtes prêt(e) à vous insérer dans une équipe jeune et dynamique, à concevoir et proposer des procédures novatrices, dans une structure performante sur le plan financier.

Avec des outils modernes, vous serez responsable de l'analyse, de la préparation et de l'exécution budgétaire et vous mettrez en oeuvre l'organisation du service Recettes/Dépenses. Vous aurez une vision globale des finances et du budget, dans une vision prospective des projets de développement de la mairie.

En étroite collaboration avec les autres directions internes, vous dirigerez l'exécution du Budget de la Ville et piloterez la réflexion sur l'introduction et la mise en place de la M14 au sein des services. (Réf. 1725)

RESPONSABLE DE LA GESTION BUDGETAIRE DES SERVICES TECHNIQUES

Attaché ou Attaché Principal

Parce que les finances et la gestion publique sont pour vous des matières vivantes, à appliquer au plus près des besoins des services sur le terrain, parce que vous maîtrisez parfaitement la comptabilité publique, parce que vous aimez convaincre, négocier,

Nous vous demanderons de suivre sur le plan financier et comptable les projets des services techniques (gestion budgétaire du patrimoine, achats, magasin), de diriger les trois services concernés et de créer des outils de pilotage et des tableaux de bord performants.

Vous saurez aussi introduire des réflexes de rigueur auprès de vos partenaires, internes et externes. (Réf. 1879)

Ces deux postes sont ouverts à des candidats de niveau Bac + 4 en gestion, munis d'une solide expérience en comptabilité publique. Vous savez animer une équipe et investir votre dynamisme dans vos fonctions. Vos connaissances informatiques achèveront de nous séduire.



Merci d'adresser votre candidature sous la référence choisie à notre conseil LIGHT.
Chantal Landy, 5,7 rue Jeanne Braconnier, Parc tertiaire de Meudon,
92366 Meudon-La-Forêt cedex

safarl



Conseil Général d'Indre-et-Loire

Notre Département est reconnu comme un endroit où il fait particulièrement bon vivre, qui se développe de manière harmonieuse.
Notre Direction de la Prévention et des Affaires Sociales s'étoffe pour donner encore plus la mesure de son efficacité. Dans ce cadre, nous recherchons notre :

Directeur de la protection de l'enfance

Directement rattaché au DGA, vous êtes responsable, dans le cadre d'un budget que vous maîtrisez, de l'ensemble de la politique de l'A.S.E. ainsi que la P.M.I. s'inscrivant dans un projet global ambitieux en matière d'Action Sociale. Bien entendu, vous êtes un professionnel chevronné qui a préalablement déjà occupé cette fonction au sein d'une importante Collectivité Territoriale.
Votre formation supérieure, complétée par un cycle d'études spécifiques en la matière, fait de vous un spécialiste incontestable, passionné par l'ensemble des questions qui touchent à la protection de l'enfance.

Directeur de la protection sociale des personnes âgées et handicapées

Pour porter notre projet ambitieux en matière de protection sociale envers les personnes âgées et handicapées, vous êtes responsable, directement auprès de votre DGA, de l'ensemble des actions menées dans ce domaine, dans le cadre d'exigences budgétaires dont vous devez constamment tenir compte.
Votre formation supérieure, complétée utilement par un cycle d'études adapté à ce domaine, vous a permis d'exercer une fonction similaire dans le cadre d'une Collectivité Territoriale importante.

Pour ces deux postes, nous souhaitons, bien entendu, rencontrer des gestionnaires d'un très bon niveau technique, qui seront également dotés d'une forte personnalité, capable d'animer, de coordonner et de motiver leurs équipes.

L'intégration se fera dans le cadre de la fonction publique territoriale au grade de Directeur Territorial ou sous forme contractuelle.

Adresser votre candidature en précisant le poste choisi à notre conseil Jacques SKOWRON Consultants - 17, rue de la Baume - 75008 Paris. Tél. (16) 1 44 13 40 40

Jacques Skowron
CONSULTANTS

Jonction

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Pour notre Direction de la Coopération Internationale, basée à Sophia Antipolis (Antibes), nous recherchons 3 collaborateurs disposant d'une bonne expérience administrative et technique du secteur de l'eau, disponibles pour de fréquents déplacements :

LE RESPONSABLE DE LA DIVISION AFRIQUE

Le titulaire aura la charge de l'ensemble des activités de l'Office en Afrique subsaharienne, francophone, anglophone et lusophone (pratique courante de l'anglais et, si possible, du portugais).

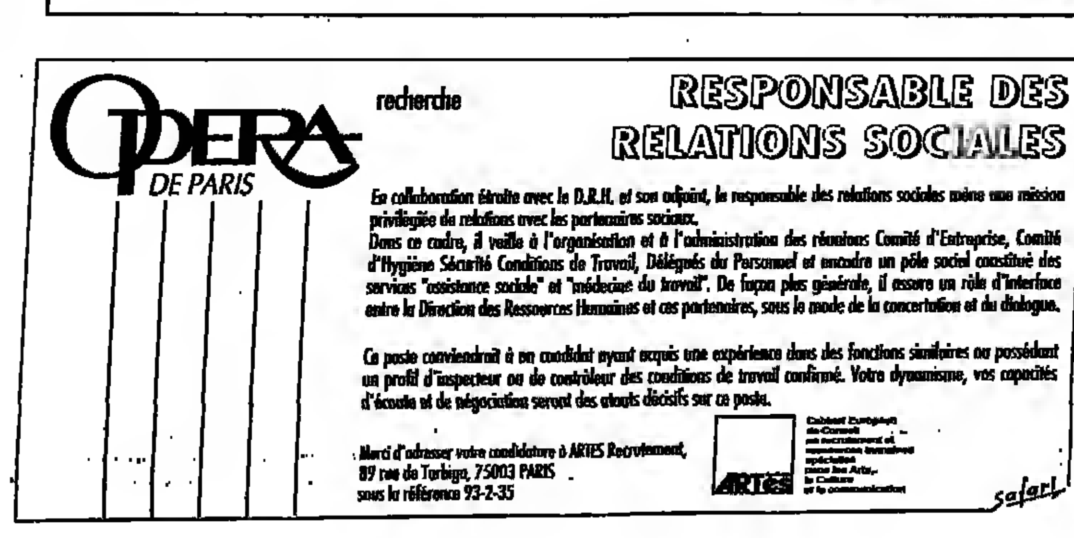
LE DIRECTEUR DE PROGRAMME POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE L'EAU

Le titulaire aura la responsabilité de l'organisation de l'ensemble des missions et activités de l'Office sur le sujet des services municipaux et aura à intervenir en Afrique, Amérique latine, Asie, Europe centrale et orientale et Méditerranée.
Il fera également fonction de chef de division Amérique latine pour toutes les relations de l'Office avec cette région (pratique courante des langues anglaise et espagnole).

UN CHEF DE PROJET

Le titulaire sera chargé de l'appui à la création d'une société d'économie mixte chargée de l'exploitation et de l'entretien d'ouvrages hydrauliques réalisés en Afrique de l'Ouest.
Conseiller auprès du Directeur, il aura pour tâches prioritaires : l'assistance au montage juridique et à l'organisation de la direction, à la fonction commerciale et à la mise en place d'un comité d'usagers.

Envoyer candidature manuscrite + CV complet à :
Monsieur le Directeur de la Coopération Internationale
Office International de l'Eau. BP 75
06902 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX



OPERA DE PARIS

recherche

RESPONSABLE DES RELATIONS SOCIALES

En collaboration étroite avec le D.R.H. et son adjoint, le responsable des relations sociales mène une mission privilégiée de relations avec les partenaires sociaux.
Dans ce cadre, il veille à l'organisation et à l'administration des réunions Comité d'Entreprise, Comité d'Hygiène Sécurité Conditions de Travail, Délégués du Personnel et encadre un pôle social constitué des services "assistance sociale" et "médecine du travail". De façon plus générale, il assure un rôle d'interface entre la Direction des Ressources Humaines et ces partenaires, sous le mode de la concertation et du dialogue.

Ce poste conviendrait à un candidat ayant acquis une expérience dans des fonctions similaires ou possédant un profil d'inspecteur ou de contrôleur des conditions de travail confirmé. Votre dynamisme, vos capacités d'écoute et de négociation seront des atouts décisifs sur ce poste.

Merci d'adresser votre candidature à ARTES Recrutement,
89 rue de Turbigo, 75003 PARIS
sous la référence 93-2-35

ARTES

safarl

ASSOCIATION HUMANITAIRE

recherche un

CHARGÉ DE COMMUNICATION

Sous l'autorité du responsable du Service communication, Il aura la charge :
– des relations avec la Presse et les Régies ;
– du suivi du fichier des donateurs ;
– du secrétariat de rédaction du bulletin.

Vous avez : 28-32 ans et une formation supérieure (ESC, Sciences Po) : au moins deux ans d'expérience réussie en Agence ou poste similaire ; une forte motivation humanitaire ; une bonne capacité rédactionnelle et de l'autonomie ; un grand sens du contact.

Envoyer CV, lettre manuscrite et photo (sous réf. CCM) à :
EUROPACT : 44, rue de la Paroisse - 78000 VERSAILLES

ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

recherche

1 SPÉCIALISTE ENVIRONNEMENT

MISSION : Sensibiliser, informer, conseiller les entreprises industrielles confrontées à des problèmes d'environnement (réglementations, eau, air, bruit, déchets...)

FORMATION : Ingénieur des Mines ou équivalent. Expérience indispensable dans une fonction similaire.

Candidature à adresser (CV + photo) à :

Monsieur VIDAL
CCI ROUEN ■ Quai de la Bourse
BP 641 ■ 76007 ROUEN Cedex



Responsable du service juridique

Le SAN des PORTES de la BRIE Crée le poste de RESPONSABLE DU SERVICE JURIDIQUE (Attaché Territorial)

Sur le site d'Euro-Disney
A 30 km de Paris
5 Communes Rurales
Des Projets Ambitieux

■ *Proche collaborateur du Directeur Général Adjoint, vous superviserez le service Juridique : rédaction des rapports après commissions, études et notes sur les textes officiels, gestion des contrats d'assurances, suivi des contentieux.*

■ *Vos attributions vous amèneront à vous impliquer dans les projets de développement du SAN, notamment en matière d'acquisition foncière.*

■ *A 28-35 ans de formation supérieure, BAC + 4 (juridique, droit public/privé), vous possédez une expérience de plusieurs années [illegible]*
Vos quali[illegible]

■ *Votre autonomie et votre créativit[illegible] réussir dans ce poste qui s'inscrit da[illegible]*

■ *Merci d'adresser CV + lettre [illegible] sous réf. 1868/M [illegible] PREVOST - LIGHT 5/7 [illegible] Meudon la Forêt Cedex.*

LIGHT

LTA*AMP

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



هكذا من الأصل

OPÉRATION SPÉCIALE

HAUTE TECHNOLOGIE

Choisissez une vie au service de la vie



L'eau que vous buvez, l'énergie qui vous chauffe, la propreté de nos villes, la route que vous prenez, les autobus que vous empruntez, les bureaux où vous travaillez, le logement que vous habitez, les soins qui vous guérissent, la télévision que vous regardez... Toutes ces choses de votre vie, nous y participons à travers nos métiers. L'avenir est au service. L'avenir est à l'esprit d'entreprise. Diplômé d'une grande Ecole (X, Mines, Ponts, Centrale, HEC, ESSEC...), débutant ou expérimenté, vous aimez les contacts, l'action et l'autonomie. Venez nous rejoindre.

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Compagnie Générale des Eaux - Service Relations et Ressources Humaines - réf. LM/06
52, rue d'Anjou - 75384 Paris cedex 08.

R e n d o n s   s e r v i c e   à   l a   V i e

PARIS



…s le cadre du développement de systèmes …tion de réseaux de transmission, vous …à la réalisation de logiciels …licatifs. Vous devez donc en gérer les … phases : réaliser la spécification, la conception, le développement, les tests ainsi que la documentation associée. En outre, vous développez des actions spécifiques et proposez … solutions innovantes face à des demandes …culières de la part de vos clients.

…/30 ans, ingénieur de formation, vous …dez une 1re expérience de cette fonction …SII ou en entreprise qui a confirmé vos …cités à travailler en équipe et votre aptitude … l'encadrement. Bien sûr, vous maîtrisez parfaitement le système UNIX, les langages C et C++, les SGBD, les interfaces graphiques ainsi que la conception orientée objet. La connais… de SUN, TEAMWORK et OSI serait un …

… déplacements de courtes durée à l'étranger … à prévoir et l'anglais courant est donc nécessaire.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature, sous la réf. IGL à Media System, 6 impasse des … Cousins, 75017 Paris, qui transmettra.

MEDIA-SYSTEM

Vos qualités techniques et relationnelles au service de marchés porteurs

Ingénieur d'affaires climatisation



FAIVELEY, avec 900 personnes et une forte croissance annuelle, est une entreprise de grande renommée spécialisée dans l'équipement embarqué de pointe. On retrouve ses matériels aussi bien sur le TGV que sur le VAL et divers métros de grandes métropoles mondiales, comme Montréal, Caracas et Le Caire.

Vous intervenez sur la climatisation ferroviaire, qui est un marché porteur principalement avec le TGV.
Vous assurez la liaison avec le bureau d'études, êtes en relation étroite avec le chef de produit, l'ingénieur commercial, les achats, la production pour tous les aspects techniques.
Vous couvrez toute la chaîne, de l'appel d'offre (études et projets) à la réception du produit finalisé. Votre responsabilité est donc capitale à tous niveaux (choix techniques, chiffrage, aide efficace aux commerciaux, suivi de la réalisation coûts, délais, qualité..., etc.).
Ingénieur frigoriste, BTS frigoriste (IFFI) ou généraliste, vous avez acquis une expérience de plusieurs années dans le froid industriel, la climatisation industrielle ou éventuellement dans le bâtiment. Vos qualités techniques et relationnelles, votre approche globale et votre pertinence vous permettront de réussir dans ce poste.
La maîtrise de l'anglais est vivement souhaitée.
Merci d'envoyer lettre, CV, photo et prétentions sous réf. IA/LM à Mme Chouffeteau, Chef du personnel, Faiveley, 143 boulevard Anatole-France, Carrefour Pleyel, 93200 Saint-Denis.

Faiveley
les systèmes du futur

MEDIA-SYSTEM

Orientation et Publicité



SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE

en très fort développement, spécialisée dans le traitement des déchets et le secteur de l'environnement recherche pour son bureau de PARIS :

DIRECTEUR DE PROJET
ET
INGÉNIEURS DE PROJET

Diriger des projets de dimension internationale à forte prédominance d'ingénierie chimique et thermique. Expérience de management et de contrôle de projet dans le milieu de l'ingénierie pétrochimie ou équivalente absolument requise.

Adresser CV avec photo et prétentions à :
TIRU INGÉNIERIE
134, bd Haussmann, 75008 PARIS

INFORMATIQUE

Ingénieur informaticien

VAX/VMS

Participez au développement du Service Informatique (42 personnes) d'un Établissement Financier regroupant 700 collaborateurs.
Sous la responsabilité d'un Chef de Projet, dans le cadre d'une création de poste, vous aurez pour missions : • de suivre des applications Back office marchés financiers • d'assurer l'interface avec les fournisseurs de progiciels et les utilisateurs • de développer les applications complémentaires sur **VAX/VMS**.
Débutant ou 1re expérience, de formation supérieure en Informatique (école d'ingénieurs, de commerce ou Miage), vous êtes capable de travailler en anglais et vous possédez un fort relationnel. Vous souhaitez vous investir personnellement dans le milieu financier.
Ce poste évolutif est basé à Paris Centre (RER Auber).
Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions, en précisant la référence 1185/LM, à Bernard Krief Recrutement, BP 186-07, 75326 Paris Cedex 07. *Nous répondrons à toutes les candidatures correspondant aux exigences ci-dessus écrites.*

BERNARD KRIEF RECRUTEMENT

Un département de Bernard Krief Consulting Group
Washington Moscou Bruxelles Paris



HAUTE TECHNOLOGIE

Impliquez-vous dans la maîtrise d'œuvre de grands programmes spatiaux européens.

La Direction des lanceurs du Centre National d'Études Spatiales à Evry (91) recrute, pour la réalisation des programmes Ariane, un INGÉNIEUR GÉNÉRALISTE.

Vous avez une expérience industrielle de 5 ans minimum dans les techniques aérospatiales, particulièrement dans le domaine des chaînes électriques et des matériaux composites.

Au sein des équipes de la division "Assurance Produit Ariane 4", vous bénéficierez d'une large responsabilité dans le suivi et la synthèse de l'assurance qualité des travaux de production des lanceurs en Europe.

Deux missions en Guyane française d'au moins 6 semaines au total sont à prévoir chaque année.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV, photo et prétentions) sous la référence AP/QL à la Division du Personnel, CNES, Centre Spatial d'Evry, Rond-Point de l'Espace, 91023 Evry Cedex.

Minitel 3615 code CNES



AGENCE FRANCAISE DE L'ESPACE

MEDIA-SYSTEM



INGENIEUR D'AFFAIRES

Notre division ENVIRONNEMENT, fortement implantée sur son marché grâce à des technologies innovantes, poursuit son développement.

Ingénieur Grandes Ecoles, vous bénéficiez d'une expérience de plusieurs années dans la conduite d'affaires clé en main, de centrales thermiques pour l'industrie ou pour la production électrique. Vous possédez des compétences en thermodynamique industrielle et/ou en process chimique ou en valorisation des déchets. La gestion de contrats vous est familière.

Dynamique, rigoureux, pugnace et relationnel, vous êtes un excellent négociateur.

Vous prendrez la responsabilité technique, administrative, financière de contrats se situant entre 100 et 500 MF, se rapportant à la fourniture clé en main de centrales thermiques de cogénération et/ou de chauffage ou bien d'usines d'incinération d'ordures ménagères avec production d'électricité et/ou de chaleur.

Vous serez le gestionnaire et le coordinateur de l'ensemble de l'affaire, de la signature du contrat jusqu'à la réalisation complète, y compris la réception par le client, en passant par les études, les achats, la fabrication, la qualité...

Garant de la conformité de la réalisation (technique, du coût, des délais) avec les clauses contractuelles, vous serez l'interlocuteur privilégié du client et le coordinateur de l'ensemble des services de la société pour la durée du contrat.

Pour ce poste basé à la Seyne-s/mer, près de Toulon, de courts déplacements sont à prévoir en France et à l'étranger.

Bien sûr, la maîtrise de l'anglais est nécessaire.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo à : M. MARCAILLOU CNIM - BP 208 - 83507 LA SEYNE S/MER cedex - tél (16) 94 30 32 16

CNIM

Constructions Industrielles de la Méditerranée (LA SEYNE S/MER, Var)
Groupe CNIM, 2900 personnes, 2 Mds de CA

ORC CONTESSE



Rockwell International

ROCKWELL INTERNATIONAL DIGITAL COMMUNICATIONS

Recrute pour son bureau Europe du Sud

1 INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

VOTRE PROFIL :

- Vous avez entre 26 et 30 ans.
- Vous êtes dynamique, enthousiaste et parfaitement bilingue anglais.
- Vous êtes de formation technique.

VOTRE MISSION :

- Développer les ventes de nos composants :
  - Modems Données.
  - Modems Fax.

Nous vous proposons un salaire très motivant au sein d'une petite équipe dont les performances permettent à ROCKWELL INTERNATIONAL de maintenir sa position de leader et d'évoluer vers de nouvelles technologies.

Poste à pourvoir à Paris la Défense.

Merci d'adresser votre candidature à :

ROCKWELL INTERNATIONAL DIGITAL COMMUNICATIONS
Olivier Robert
Tour GAN - Cedex 13
92082 Paris la Défense 2

INGENIEUR RESERVOIR

AFRIQUE
EUROPE DE L'EST
AMERIQUE LATINE...

KELT ENERGIE FRANCE
Société pétrolière indépendante à capitaux français recherche pour soutenir son rapide développement un ingénieur réservoir expérimenté

Vous êtes diplômé d'une grande école : X, Centrale, Mines... Vous avez acquis éventuellement une formation complémentaire à l'ENSPM. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais écrit et parlé.

Vous disposez de 3 à 6 ans d'expérience de réservoir ou de production ou de géologie dont au moins 2 années comme ingénieur réservoir et **une année de simulation de gisement sur modèle numérique.**

Au sein d'une équipe de géologues et d'ingénieurs travaillant sur l'ensemble des champs de la société vous effectuerez des études de gisements afin d'élaborer des plans de développement, d'évaluer les réserves et de proposer des politiques de production de ces champs.

Ce poste est basé à Paris avec des déplacements fréquents à l'étranger.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à KELT ENERGIE FRANCE - Direction du Personnel - 21, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS.





AGENCE MAILLE

ADMINISTRATION parisienne recherche
par voie de contrat pour participer à la réalisation d'un projet :

UN INGENIEUR INFORMATICIEN DIPLÔME(E)
(Miage, Grandes Ecoles)
25-30 ans

Vous maîtrisez les technologies modernes de développement informatique : Architecture client-serveur, bases de données relationnelles (Oracle, ...), systèmes d'exploitation windows, MAC/OS, Unix, GCOS6...

Vous participerez à la réalisation de logiciels et vous encadrerez une équipe technique.

Salaire brut de 10 000 à 15 000 F (selon expérience).

Envoyer CV, photo, lettre de motivation et salaire actuel à :

IN2P3 - 20, rue berbier du Mets - 75013 Paris
A l'attention de M. K. EL BACCOUCHE

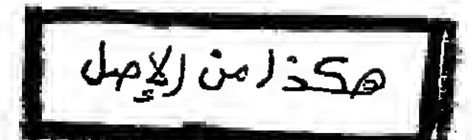
SOURCES

Sources Rhône-Alpes

Ça déménage !

Agence de Communication des Ressources Humaines

Nouvelle adresse au 14 juin 1993
Le Kiaora - 50, avenue du Chanoine Cartellier
69 230 St Genis Laval
Tél. : 72 39 52 52 - Fax : 72 39 52 50



OPÉRATION SPÉCIALE

HAUTE TECHNOLOGIE



INGENIEUR PROJETS

Notre division ENVIRONNEMENT, fortement implantée sur son marché grâce à des technologies innovantes, poursuit son développement.

Ingénieur Grandes Ecoles, vous bénéficiez d'une expérience probante dans l'élaboration de projets sur mesure en Société d'Ingénierie ou Entreprise Industrielle.

Vos compétences en thermodynamique, mécanique, électricité, entreprise générale sont complétées par des connaissances en génie civil.

Vous possédez des qualités de rigueur et de réflexion, un esprit de créativité et de synthèse, l'aptitude au travail en équipe.

Chargé de concevoir des propositions concernant des centrales thermiques de cogénération ou de chauffage ou d'usines d'incinération avec récupération de chaleur et production d'électricité clé en main, vous répondrez à des appels d'offres nationaux et internationaux.

Vous aurez la responsabilité d'établir les spécifications techniques, schémas et éléments de prix en accord avec le cahier des charges, en liaison directe avec la Direction Commerciale et en contact avec les fournisseurs et les clients.

Poste basé à LA SEYNE S/MER, près de TOULON.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo à : M. MARCAILLOU CNIM-BP 208 - 83507 LA SEYNE S/MER cedex - tél (16) 94 30 32 16

CNIM
Constructions Industrielles de la Méditerranée (LA SEYNE S/MER, Var)
Groupe CNIM, 2900 personnes, 2 Mds de CA

ORC CONTESSE

SGAO a réalisé SPIMS logiciel ... facilitant la création et l'exploitation d'un référentiel ... d'objets techniques destiné à l'industrie.

Basé sur les standards du marché (UNIX, C, X11, SQL...), ce produit s'articule autour d'un "moteur" de type "Base de données sémantique", mis au point par notre équipe R et D.

Pour faire face au succès commercial actuel, une organisation de type industrialisation de progiciel est devenue nécessaire.

Recherche son

"PRODUCT MANAGER"

- Entre 35 et 40 ans
- Plus de 10 ans d'informatique "High Tech" dans le domaine des progiciels
- Encadrement effectif d'équipe d'ingénieurs.
- Connaissance approfondie du monde UNIX.
- Compétences CAO souhaitées.

En coopération étroite avec l'équipe R et D chargée des évolutions de ce moteur, il sera chargé de :

- manager une équipe de développement (UNIX/C/X11/SQL/CAO),
- gérer en configuration les modules commercialisés,
- gérer le "packaging" du produit.

Merci d'adresser lettre, CV et prétentions à
SGAO • Monsieur ELU • 8 rue Henri Becquerel • 92508 RUEIL MALMAISON CEDEX

La Direction des Systèmes d'Information de FRANCE TELECOM recherche pour son Centre National d'Intégration et de Soutien Informatiques (CNISI), des Ingénieurs Grandes Ecoles ou équivalent ... justifiant d'une expérience professionnelle réussie de 4 ans minimum, de préférence dans l'intégration, le déploiement, l'administration ou le soutien des systèmes client-serveur.

Ingénieurs grands systèmes

Vous avez une expérience en architecture système de base ... et produits associés ...

Ingénieurs systèmes ouverts

...

Chef de projet SNA

Vous avez une expérience opérationnelle de 5 ans minimum sur environnement SNA ... et la capacité d'encadrer des projets importants.

Architectes applications reparties

Vous avez une compétence générale sur les réseaux et les mécanismes client-serveur, associée à une compétence technique approfondie ... Vous proposerez ... des données et traitements pour les futures applications, et orienterez l'évolution des services techniques offerts aux applications (API).

Chefs de projet qualification technique

Vous avez acquis une expérience ... dans la conception, le développement ... et la qualité technique (modularité, exploitabilité, performances, sécurité, interfaces...) des projets applicatifs, tout au long du cycle de vie.

Les postes sont basés à ...

L'importance de notre Groupe offre de larges perspectives d'évolution de carrière aux candidats à fort potentiel.

Merci d'adresser, sous la référence concernée et en précisant votre rémunération actuelle, votre dossier de candidature à :
SM CONSEIL, 3 rue Treilhard, 75008 Paris.



Organisme Central d'Intégration et de Soutien Informatiques

MEDIA-SYSTEM

AFPA, association pour la formation des adultes, organisme national employant 10 000 personnes réparties dans 150 établissements recherche

POUR SON CENTRE PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE SITUÉ EN RÉGION LYONNAISE

INGENIEUR CHIMISTE

(Réf IC)

Vous êtes issu d'une école d'ingénieur, vous avez une expérience significative de plus de ... chimiste en fabrication

INGENIEUR SOUDEUR

(Réf IS)

Vous avez un diplôme d'ingénieur ou de technicien supérieur avec spécialisation de l'école supérieure de soudage et ses applications (ESSA) et une expérience de plus de 5 ans en chaudronnerie et tuyauterie industrielle.

Ces deux postes exigent un bon esprit de synthèse, la capacité à être autonome, une aptitude à communiquer et une bonne maîtrise de l'anglais et (ou) de l'allemand.

La rémunération sera à la hauteur de l'expérience apportée.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV + photo (en précisant la référence choisie) à J.Louis JOUANIN - AFPA CPTA 35 Bd Jodino - BP 211 - 69639 VENISSIEUX cedex ou déposer votre candidature par minitel 3616 EUROMES code 7760



ORC CONTESSE



LE CCETT, CENTRE DE RECHERCHE COMMUN À FRANCE TELECOM ET À TDF, JOUE UN RÔLE DE TOUT PREMIER PLAN DANS LES SECTEURS D'ÉTUDES PORTANT SUR LES SERVICES ET RÉSEAUX À LARGE BANDE, LA VIDÉOTÉLÉMATIQUE, LES SERVICES ET TERMINAUX MULTIMÉDIA.

NOTRE NOTORIÉTÉ INTERNATIONALE REPOSE SUR NOTRE CAPACITÉ RENOUVELÉE À RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS TECHNOLOGIQUES ET À LES GAGNER.

▶ Vous êtes diplômé(e) d'une grande école d'ingénieurs ou d'un 3ème cycle universitaire.

Riche d'une première expérience de 3 années sur un poste d'ingénieur d'études spécialisé en langages objet (Smalltalk, C++), vous possédez de solides connaissances UNIX et une excellente maîtrise de l'anglais.

La connaissance des techniques de base du multimédia (compression audio et vidéo, conception de systèmes 0.0, architectures client-serveur et APIs,...) constituera un atout supplémentaire.

▶ Vous contribuerez, au sein d'une équipe performante et dynamique, à la réalisation de systèmes multimédia pour les futurs environnements de communication large bande.

Vous travaillerez dans un contexte de collaboration scientifique au niveau européen et international.

Pour ce poste, basé près de RENNES, merci d'adresser lettre de motivation, c.v. et prétentions s/réf. FC à Pascal Foulachon, Groupement Ressources Humaines, CCETT, B.P. 59, 35512 Cesson Sevigné Cedex.

CCETT

AXIAL ORC

. Ingénieur Productivité Achats



Notre Groupe, présent sur les marchés automobiles mondiaux, participe activement aux développements des techniques de demain. Valeo Eclairage Signalisation s'est fixé comme objectifs prioritaires la *qualité totale et le développement de sa* capacité d'innovation.

Pour faire face à notre expansion, nous recherchons pour notre Centre d'Etudes et de Recherche de BOBIGNY (93) un Ingénieur Productivité Achats.

Vous développerez notre démarche de Partenariat Fournisseurs. Par une approche globale, vous détecterez les opérations apportant une valeur ajoutée au produit et au client et supprimerez les autres. Vous conseillerez nos fournisseurs en partageant notre savoir-faire de Système de Production (Flux tirés, Juste Nécessaire, Qualité Totale, Optimisation des Surfaces).

Votre formation d'Ingénieur (X, Centrale, Mines ...) et une première expérience industrielle (Production, Organisation, Conseil) vous permettront de rejoindre un Groupe gagnant.

Votre évolution sera à la hauteur des résultats que vous obtiendrez.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à J.C. HELMER Direction des Ressources Humaines - VALEO ECLAIRAGE FRANCE - 34, rue Saint-André - 93012 BOBIGNY Cedex.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde.

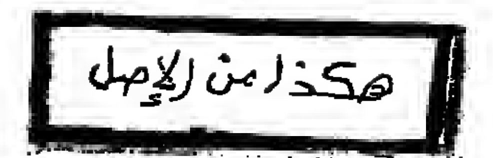


ORC



هكذا من الأصل

OPÉRATION SPÉCIALE HAUTE TECHNOLOGIE



OPÉRATION SPÉCIALE

HAUTE TECHNOLOGIE